Sieur de Monléon

Le Thyeste

Tragédie

1638

Texte présenté, établi et annoté par

Delphine Rosenthal

Mémoire de maîtrise, sous la direction de

M. le professeur Georges FORESTIER

Université Paris IV-Sorbonne

2003-2004

Aut extrema, aut nulla fratrum vindicta

B. N. PARIS Chez PIERRE GVILLEMOT au Palais à la gallerie des prisonniers Avec privilege du Roy

Commentaire critique

Lors du siège de Sancerre en 1573, on raconta que des hommes et des femmes affamées mangèrent leurs congénères. L'historien Jean de Léry rapporta qu'un couple en était venu à manger son propre enfant[1]. Et dans son poème *Les Tragiques,* Agrippa d'Aubigné confrontait le mythe de Thyeste à ce terrible événement[2]. L'odieux festin rejoignait la réalité et cette histoire de vengeance fratricide évoquait au poète le massacre des protestants par leurs frères catholiques. Le détour par la fable permettait à d'Aubigné de dénoncer les guerres de religion dont les actes cannibales signifiaient qu'une terrible malédiction s'était abattue sur la France[3]. Le *Thyeste* que le dramaturge Roland Brisset traduisit de Sénèque parut dans ce même contexte sanglant et tourmenté[4].

Sénèque était alors la source privilégiée du théâtre humaniste. Puis il perdit progressivement de son attrait. Lors du premier tiers du dix-septième siècle, l'histoire du colosse Hercule, symbole de la maîtrise et de la volonté, séduisait surtout les auteurs préclassiques[5]. Les sujets horribles et extrêmes du théâtre sénéquien avaient quant à eux quelques difficultés à coexister avec le respect des bienséances que les poéticiens classiques commençaient à imposer[6]. Pourtant, deux auteurs pour leurs premières tragédies s'essayeront au théâtre le plus sanglant

---

[1] Jean de Léry, *Histoire mémorable de la ville de Sancerre, contenant les entreprises, sièges, approches, bateries, assaux et autres efforts des assiegans,* [Genève, 1574].

[2] « On dit que le manger de Thyeste pareil / Fit noircir et fuir et cacher le soleil. » Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques* [1616], éd. F. Lestringant, Paris, « Poésie » Gallimard, 1995, v. 543-544.

[3] Dans l'Ancien Testament, l'anthropophagie est un fléau divin : « Puisque tu n'auras pas servi Yahvé ton Dieu [...] Tu mangeras le fruit de tes entrailles, la chair de tes fils et de tes filles que t'auras donné Yahvé ton Dieu, pendant ce siège et dans cette détresse où ton ennemi te réduira ». *Le Deutéronome,* XXVIII, 53.

[4] Roland Brisset, *Le Premier Livre de théâtre tragique,* Tours, Montreuil et Richer, 1590.

[5] Citons *Hercule* de Prévost en 1614, *Les Amours du grand Hercule* de Mainfray en 1616 ; *Hercule sur l'Oeta* de Bauduyn en 1629, *Hercule Mourant* de Rotrou en 1634 et *Hercule furieux* d'Héritier de Nouvelon en 1638. Pour plus de détails sur la fortune du Hercule de Sénèque au XVIIe siècle, nous renvoyons à l'article de Jacques Morel, « L'"Hercule sur l'Oeta" et les dramaturges français de l'époque Louis XIII », dans *Les Tragédies de Sénèque et le théâtre de la Renaissance,* Paris, CNRS, 1973, p. 95. Cet article fut repris sous le titre « De Sénèque à Rotrou » dans *Agréables mensonges,* Paris, Klincksieck, 1991, p. 344.

[6] « La bienséance est une exigence morale ; elle demande que la pièce de théâtre ne choque pas les goûts, les idées morales, ou si l'on veut les préjugés du public ». J. Scherer, *La Dramaturgie classique en France,* Paris, Nizet, 2001, p. 383. Le terme est employé une première fois par Chapelain en 1635 dans son *Discours sur la poésie représentative,* puis le terme sera repris - au pluriel - par La Mesnardière dans sa *Poétique* de 1639. Jacques Scherer parle d'une véritable « purification » de la scène théâtrale entre 1630 et 1640 (c'est-à-dire au moment de la création du *Thyeste* de Monléon).

de Sénèque. L'un, Pierre Corneille, s'emparera de l'histoire de la magicienne infanticide Médée ; l'autre, le sieur de Monléon, du mythe cannibale du Thyeste. Pour son entrée sur la scène tragique française, Corneille choisit de mettre en scène une héroïne sublime dans sa vengeance et dont l'horreur était indissociable du merveilleux : Après avoir baigné de sang la scène, Médée s'envolait sur un char ailé. Cette première tragédie remporta un certain succès tandis que *Le Thyeste* de Monléon ne connut pas le même enthousiasme du public. Peut être qu'à l'instar des Tragiques de d'Aubigné, passés inaperçus lors de leur publication, ce sujet s'accordait mal avec l'ère pacifiée que la France connaissait depuis peu.

Au risque d'une lecture par trop rétrospective, *Le Thyeste* du sieur de Monléon présente pour intérêt premier d'appartenir à ce corpus d'oeuvres composées entre 1625 et 1635, décennie où l'on put croire en la mort de la tragédie. La pièce de Monléon témoigne de cette période charnière dans l'histoire du théâtre où des dramaturges de renom comme Corneille, Rotrou et Mairet travaillaient à la renaissance du genre déchu. Sur la scène théâtrale française régnaient alors la tragi-comédie et la pastorale et le public accordait ses faveurs à ces deux genres irréguliers. Mais dans le même temps, les poéticiens élaboraient la doctrine classique. Chapelain démontrait la nécessité de la règle de vingt quatre heures, Mairet faisait l'éloge des règles dans sa préface de *La Silvanire.* Des auteurs s'emparaient d'un sujet antique à dessein de composer une tragédie moderne. Tel était leur défi.

Le Thyeste de Monléon se situe au confluent du baroque et du classicisme. En effet, sa pièce tentait d'accorder les règles classiques, strictes et contraignantes, à un sujet outrancier mais susceptible de plaire à un nouveau public, populaire et friand d'émotions fortes. Tout en participant à la renaissance de la tragédie classique et régulière, sa pièce présente les déséquilibres d'une œuvre qui gardait encore un pied dans le baroque. Peut être était-ce à cause de ce caractère hybride que le public bouda cette œuvre ? Mais c'est précisément cette originalité qui nous intéresse aujourd'hui.

L'auteur

Nous ne disposons d'aucun élément biographique sur le sieur de Monléon. Les références les plus susceptibles d'apporter des informations sur les personnalités du XVIIe siècle, comme les *Dictionnaire* des frères Parfaict et de Moreri, n'en procurent aucune[7]. Aussi ne connaissons-nous ni les dates ni le lieu de naissance de Monléon. Quant à ses œuvres, si les historiens et critiques du théâtre du XVIIe siècle en parlent -ce qui n'est pas toujours le cas puisque Lancaster dans sa volumineuse histoire du théâtre français du XVIIe siècle l'omet[8] - ils ne retiennent de lui que sa tragédie macabre, *Le Thyeste,* publiée en 1638 et qui fait l'objet de cette présente

---

[7] Parfaict Claude et François, *Dictionnaire des théâtres de Paris* [1767]. Genève, Slatkine reprints, 1967, 2 vol. et Moreri L, *Le grand Dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane,* Paris, Libraires Associés, 1759. Les premiers mentionnent les deux pièces de Monléon, *L'Amphitrite* (tome 1, page 138) et *Le Thyeste* (tome 5, page 453) sans un mot sur l'auteur. Le second ne mentionne pas Monléon.

[8] H. C. Lancaster, *A History of French Dramatic Littérature in the Seventeenth Century.* Baltimore, The John Hopkins Press, 1929-1942 (5 part, en 9 vol.).

édition[9]. Or, Monléon écrivit avant cette tragédie une comédie baroque intitulée *L'Amphitrite*[10]. Il s'agit plus exactement d'une pastorale mettant en scène des divinités antiques et des bergers, comme cela se faisait beaucoup à l'époque. Seul Jean Rousset, dans son livre consacré à la littérature baroque[11], s'attarde sur cette comédie-ballet - mêlant théâtre et danse - qui aurait été créée à l'Hôtel de Bourgogne en 1630. Elle fut publiée la même année à Paris, puis recomposée en 1635 sous un nouveau titre, *Neptune amoureux*[12].

Nous pouvons seulement supposer que ce seigneur lettré n'était pas un petit auteur de province anonyme. En effet, il fit précéder sa comédie *L'Amphitrite* de « Stances » dédiées au poète et dramaturge Claude de l'Estoile, qui à son tour y répondit en préface de la comédie de Monléon[13]. Or, Claude de l'Estoile était une personnalité littéraire influente, appartenant au groupe de cinq auteurs qui composèrent sous la férule du cardinal de Richelieu. Il est probable que Monléon fréquentât aussi le dramaturge Théophile de Viau puisque dans l'avertissement de sa comédie, il reconnaît devoir beaucoup aux conseils d'un certain « T » qui, d'après le collectionneur Soleine, pourrait être le dramaturge.

Nous devons prendre de multiples précautions sur la date et les conditions de création de la tragédie du *Thyeste*. Un recueil factice intitulé *Répertoire du théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, depuis 1620 jusqu'à sa fermeture en 1680*[14] propose comme date de

---

[9] Pour la description et les exemplaires disponibles, nous renvoyons à l'« Etablissement du texte ».

[10] *L'Amphytrite*. Paris, Vve. Guillemot et Matthieu Guilemot, 1630. On en trouve un exemplaire à la Bibliothèque Nationale de France (Yf. 6781), trois à la Bibliothèque de l'Arsenal (Rf 6544, 8 BL 14219 et GD 8° 5226) et un exemplaire à la Bibliothèque de Harvard (USA): FC6. M7516. 630a.

[11] Jean Rousset, *La Littérature de l'âge baroque en France. Circé et le paon*, Paris, José Corti, 2002, p. 36-37.

[12] *Neptune amoureux*. Paris, Vve Guillemot & Matthieu Guillemot, 1635. *L'Ère baroque* de Roméo Arbour (Genève, Droz, *1977-1985.)* n'en répertorie qu'un seul exemplaire à la Bibliothèque du British Muséum de Londres (B.M. 164.e.38).

[13] Nous avons reproduit ces « Stances » en Appendice 5.

[14] On trouve la description de ce *Répertoire* dans une bibliographie en trois volumes de la Collection Soleine, à la Bibliothèque de l'Arsenal. Indisponible, le document doit appartenir à un collectionneur privé. Ce recueil factice est composé de différents documents classés par année. Pour la saison 1633-34, il mentionne les pièces de théâtre suivantes : *Les Amours infortunées de Leandre et Hero* de La Selve, *La Sœur valeureuse* de Mareschal, *Célimène* de Rotrou, *Pyrandre* de Boisrobert, *La Comédie des comédiens* de Gouguenot, *Le Thyeste* de Monléon, *La Bourgeoise* de Rayssiguier, *L'Heureux naufrage* de Rotrou, *La Veuve* de Pierre Corneille, *La Mélise* de Du Rocher, *La Cydippe* de Baussais, *Les Heureuses aventures* de Duperron, *L'Orizelle* de Chabrol. Ce même répertoire enregistrait pour la saison 1630-31 *L'Amphitrite* de Monléon, créée la même année que *Soliman* de Mairet. *Hercule Mourant* de

création la saison 1633-34 sans vérification possible. Si le *Dictionnaire* des frères Parfait avance la même année, 1633, la raison en est erronée. Ils ont en effet confondu création et publication qui auraient eu lieu « la même année » selon eux. Mais la publication fut exécutée en 1638 et non en 1633. Le site Internet « César » propose une information divergente dont nous n'avons pu vérifier la source. Dans leur *Calendrier des représentations théâtrales sous l'Ancien Régime,* les chercheurs avancent la date 1637. Or, il était courant qu'un délai de dix huit mois environ sépare une création d'une publication, ce qui signifierait que le calendrier « César » en tenant compte de cette pratique, propose 1637 par déduction, après avoir retranché cette durée sur la date de publication du *Thyeste* qui eut lieu en août 1638.

En somme, le manque de sources et de témoignages fiables ne nous permet pas d'affirmer avec certitude qu'une représentation eut effectivement lieu. En revanche, les « orages » mentionnés par Monléon dans son « Epistre » font peut-être allusion à un mauvais accueil ressenti par son auteur. En 1660, dans ses *Discours sur le poème dramatique*[15], Pierre Corneille relate l'échec d'un *Thyeste,* sans citer Monléon. Il revient sur cette tragédie inspirée de Sénèque pour la comparer à sa *Médée,* créée en 1635. Du reste, son analyse nous a permis de comprendre pourquoi *Le Thyeste* de Monléon pouvait ne pas avoir eu de succès, ce sur quoi nous reviendrons ultérieurement.

Nous ne sommes donc sûrs que de la date de publication du *Thyeste* qui eut lieu en 1638 comme l'atteste l'achevé d'imprimer. Monléon fit publier sa pièce chez Pierre Guillemot, probablement l'un des fils de la Veuve Guillemot chez qui sa première comédie avait été publiée. Les Guillemot (Veuve et fils) étaient libraires, marchands de nouveauté dans la Galerie du Palais, celle-là même qui constitue le décor de la comédie du même nom de Pierre Corneille et où l'on voit l'un des personnages s'attarder sur l'étal d'un libraire[16].

L'édition du *Thyeste* comporte de très nombreuses coquilles mais présente en revanche de belles enluminures et surtout, une gravure, sous le titre, particulièrement intéressante.

Ce frontispice donnait à voir aux lecteurs du *Thyeste* le dénouement de la tragédie, conformément à l'esthétique du théâtre antique où, dans le cadre d'un prologue, la fin était annoncée dès le début de la pièce. Dans *Le Thyeste,* point de personnages protatiques car l'usage en était démodé. Mais sur cette gravure, les principaux protagonistes se tenaient dans une pose reconnaissable qui correspondait à la dernière scène de la tragédie. Ces postures équivalaient en quelque sorte à une représentation visuelle de ce qu'on appelle en rhétorique l'« ethos », c'est à dire le caractère conforme à l'âge, au statut et au rang de chacun des différents personnages tels que le public pouvait s'attendre à les voir se comporter.

Nous avons donc, au premier plan, deux hommes du même âge et de même carrure qui se tiennent face à face. Il s'agit des deux autres frères ennemis de la mythologie grecque, non pas ceux de la famille des Labdacides, Etéocle et Polynice, mais ceux

---

Rotrou et *Clitandre* de Corneille furent créées la saison suivante. La date du *Hercule* de Rotrou est fausse, ce qui rend la description de ce document peu fiable.

[15] Pierre Corneille, *Trois discours sur le poème dramatique* [1660], éd. Louis Forestier, Paris, SEDES, 1963.

[16] Pierre Corneille, *La Galerie du Palais* [1637], éd. G. Couton, *Œuvres complètes,* t. I, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1980. Voir notamment acte I, scène 4 à 7.

des Atrides, Atrée et Thyeste. Leur similitude d'apparence correspondrait à leur gémellité supposée, bien que les récits mythologiques varient sur ce point.[17]
A droite, Atrée pointe avec son épée un bassin contenant des morceaux de chair humaine. A gauche, Thyeste désarmé regarde ce plat qui contient ses propres enfants, dépecés par son frère, et qui lui ont été donnés à manger. Ces enfants étaient nés de la relation adultère que Thyeste entretint avec Mérope, la femme d'Atrée. Elle aida Thyeste à dérober une toison d'or, symbole du pouvoir royal. Ainsi, en plus de lui avoir volé son trône, Thyeste avait pris à Atrée sa femme. Cette dernière se tient en arrière plan, allongée. Elle est morte, s'étant suicidé après avoir appris les circonstances de la mort de ses enfants, empoisonnés par Atrée grâce à la trahison de sa confidente, Mélinthe.

Un sujet tragique par excellence

Telles sont les lignes principales de la pièce inspirée du fameux auteur latin Sénèque. En choisissant sa pièce, Monléon bénéficiait de sa notoriété et optait pour un sujet dont le public connaissait et affectionnait les thèmes abordés : les revers de fortune d'un grand, Thyeste ; le portrait d'un tyran monstrueux, Atrée. En reprenant les effets stylistiques de la pièce latine, Monléon offrait à ce même public les tournures qu'il appréciait : hyperboles, imprécations, emphase, maximes stoïciennes[18]. De plus, cette histoire simple de vengeance était propre à engendrer les deux émotions tragiques que sont la terreur, suscitée par le bourreau et la pitié, ressentie pour les victimes.
Ces deux émotions tragiques, la crainte et la pitié, avaient été définies par le poéticien grec Aristote. Encore fallait-il choisir un sujet qui soit le mieux à même de les engendrer. Et parmi les sujets les plus tragiques, Aristote préconisait notamment une histoire de vengeance entre frères. Monléon optait donc pour l'un des trois meilleurs sujets de tragédie :

> Parmi les événements, voyons donc lesquels provoquent l'effroi, lesquels appellent la pitié. Par nécessité, des actions de ce genre sont accomplies par des hommes qui entretiennent entre eux des relations d'alliance, de haine ou d'indifférence [...] Mais les cas où l'événement pathétique survient *au sein d'une alliance,* par exemple l'assassinat, l'intention d'assassiner ou toute autre action de ce genre entreprise par *un frère contre un frère,* par un fils contre son père, par une mère contre son Ris ou par un fils contre sa mère, ce sont ces cas qu'il faut rechercher.[19]

Rappelons que la *Poétique* d'Aristote avait été découverte pendant la Renaissance. Au XVIe siècle, les auteurs français de la Pléiade, dans leur vaste programme de refonte des lettres françaises - tant en poésie, en théâtre qu'en poème épique - cherchaient alors à rivaliser avec leurs confrères italiens. Comme eux, ils revendiquaient les

---

[17] Pour un récit détaillé du mythe de Thyeste et de son frère Atrée ; de leur père Pélops et grand-père Tantale et des références mythologiques correspondantes, nous renvoyons à l'Appendice 1.

[18] Parmi les nombreux exemples de formules grandiloquentes et hyperboliques, citons v. 731 : « 0 trois fois heureuse trahison ! », v. 761-762 : « Trois fois en se pasmant elle voulut les suivre : / Mais son cruel destin trois fois la fit revivre » ; les principes de vie stoïcienne comme aux vers 1071-72 : « Afin que ny l'esclat, ny la pourpre des Rois, / Ne vienne à t'esblouyr pour la seconde fois ».

[19] Aristote, *Poétique,* éd. M. Magnien, Paris, Le Livre de Poche « classique », 1990, chap. XIV, 1453b, p. 105. (C'est nous qui soulignons).

racines antiques de leur littérature. Il n'est donc pas étonnant de constater que les premières tragédies françaises du XVIe siècle se plaçaient sous l'autorité d'auteurs latins dont Sénèque constituait la principale source. Et Jean de La Taille, dans son *Art de la tragédie* en définissant à la manière d'Aristote quels pouvaient être les meilleurs sujets de tragédies, proposait justement le *Thyeste* de Sénèque :

> La vraye et seule intention d'une tragédie est d'esmouvoir et de poindre merveilleusement les affections d'un chascun car il faut que le subject en soit si pitoyable et poignant de soy, qu'estant mesmes en bref et nument dit, engendre en nous quelque passion : *comme qui vous conteroit d'un à qui l'on fit malheureusement manger ses propres fils, de sorte que le Père (sans le sçavoir) servit de sepulchre à ses enfans* ; et d'un autre qui ne pouvant trouver un bourreau pour finir ses jours et ses maux, fut contraint de faire ce piteux office de sa propre main.[20]

Un Thyeste « à la françoise »

En choisissant ce mythe, Monléon semblait donc s'inscrire dans les sillons d'une tradition savante et humaniste. Or, pour un auteur tragique des années 1630, il ne s'agissait pas tant de revendiquer un héritage que de se positionner à l'opposé d'un théâtre moderne et irregulier qui monopolisait alors la scène théâtrale. Le public s'était détourné des tragédies par trop moralisantes et statiques du siècle précédent. Il leur préférait la tragi-comédie et la pastorale. La tragi-comédie mélangeait les tons -tragiques et comiques -, les classes - grands ou marchands - ce qu'interdisaient formellement les poétiques qui exigeaient une unicité de style. Outre cette infraction, les tragi-comédies faisaient fi de l'unité d'action et offraient à son public de nombreux retournements de situation. Ces aventures s'échelonnaient sur plusieurs mois, voire sur plusieurs années. Et les nombreux personnages circulaient d'un pays à un autre. Cette esthétique était donc en totale opposition avec celle du siècle précédent mais le public suivait avec beaucoup d'intérêt ses pérégrinations sans règles. Cette faveur était telle qu'entre 1628 et 1634, sept tragédies seulement parurent. Et si l'on se reporte au programme de la saison 1633-34 du théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, on observera que seules deux tragédies furent programmées sur treize pièces au total[21].

De cet espace désertique ressortaient d'autant mieux les efforts et la volonté affichés par les auteurs de la nouvelle génération pour créer et imposer une nouvelle tragédie. Les jeunes auteurs réguliers voulaient démontrer qu'ils étaient capables de se saisir d'un sujet antique (mythologique ou historique) tout en se démarquant de son ancien traitement humaniste. Dans cette intention, ils se portaient sur les mêmes sujets que leurs

---

[20] Jean de La Taille, De *l'Art de la tragédie* [1572], éd. E. Forsyth, Paris, STFM, 1998, p. 4. (C'est nous qui soulignons).

[21] Sur cette période de l'histoire de la tragédie française, nous renvoyons aux tomes 1 et 2 de l'ouvrage de Lancaster, *A History of French Dramatic Littérature in the seventeenth Century* ; au chapitre « Tableau de la tragédie française de 1610 à 1636 », dans *Le Sentiment de l'amour dans l'œuvre de Pierre Corneille* d'Octave Nadal ; au chapitre « Six années de débat (1628-1634) » dans *Passions tragiques et règles classiques* de Georges Forestier ; au chapitre V sur le théâtre dans « L'époque de Richelieu, 1628-1642 » de l'*Histoire de la littérature française au XVIIe siècle* d'Antoine Adam.

prédécesseurs[22]. En outre, pour ressusciter le genre tragique, il fallait démontrer au public que les règles classiques, loin de figer l'action, pouvaient la rendre plus tendue et concentrée. En somme, tandis que les poéticiens travaillaient à justifier et rationaliser ces règles, les jeunes dramaturges tâchaient de les adapter aux goûts du temps.

Les trois unités du Thyeste

La source dont s'inspirait Monléon contenait en substance les trois règles d'unité - action, lieu et temps. Les événements pouvaient se dérouler en moins de vingt quatre heures et en un lieu unique. Monléon allait cependant s'inspirer du succès du genre concurrent afin de ne pas refaire un Thyeste à la Sénèque, mais bien « à la françoise ».

Un coucher de soleil prématuré

L'auteur tragique devait substituer aux multiples revirements de situation de la scène irrégulière, la notion de crise. Pour ce faire, Monléon resserra la durée de sa tragédie. Son Thyeste peut en effet s'achever en une demi-journée, voire en quelques heures. Témoin cette réplique d'Atrée à la fin de l'acte III, c'est-à-dire deux actes avant le dénouement : « Je jure tous les Dieux, que celuy qui l'a fait / Ne survivra jamais une heure à son forfait. » (vers 890-891).

La tragédie de Monléon ajoute à la venue de Thyeste un caractère imminent. Chez Sénèque, Thyeste entrait dans Mycènes accompagné de ses enfants alors que Monléon décompose cette arrivée en deux temps, en introduisant d'abord les enfants de Thyeste, suivis deux actes plus loin de leur père. A plusieurs reprises, il sera fait mention de cette arrivée. Théombre, le conducteur des enfants, pourra ainsi annoncer à Mérope à l'acte II, vers 594 : « Vous l'auré dans ces lieux au plus tard dans une heure.» A cette imminence s'ajoute naturellement la notion de hâte. Atrée doit s'empresser de sacrifier les enfants de Thyeste avant l'arrivée de leur père. Monléon construit ainsi une situation de crise, absente du modèle Latin. Quand Sénèque séparait l'élaboration du châtiment de son exécution par une intervention du choeur, Monléon étire ce moment sur deux actes. Ce qui amène au début de l'acte IV cette formule de Criton surpris : « Bons Dieus, il est icy plus tost qu'on ne pensoit » (vers 1155).

Ces éléments de précipitation et de suspens préparent l'arrivée de Thyeste. Ainsi, lorsque ce dernier fait son apparition, il reste deux actes à Monléon pour acheminer sa tragédie vers une fin inéluctable. Quelques heures doivent suffire à Atrée pour faire découvrir à Thyeste la nature des mets qu'il vient de manger. Dès lors, le temps va pouvoir s'arrêter et le dénouement s'étirer en pleine obscurité.

Un palais unique ou compartimenté

Le lieu de l'action devint unique car il n'était plus vraisemblable qu'en vingt quatre heures les personnages se déplacent sur de grandes distances. Pour Monléon, cette règle d'unité était facile à respecter dans la mesure où dans la pièce de Sénèque, l'action se déroulait uniquement dans le palais d'Atrée. Mais le public attendait les scènes « à faire », et notamment la scène de prison. L'auteur tragique se devait d'offrir à son public la scène du héros emprisonné ou d'intégrer dans le lieu unique

---

[22] Citons pour exemple Rotrou avec *Hercule Mourant,* Corneille avec *Médée,* Mairet avec *Sophonisbe,* Benserade avec *Cléopâtre,* autant de sujets qui furent parmi les plus célèbres de la tragédie humaniste.

de sa tragédie cette notion de captivité. C'est donc à dessein que Monléon fit du palais d'Atrée la « prison » d'une Mérope captive que Thyeste venait libérer[23].
Au moment où Monléon composait son Thyeste, les décorateurs n'avaient pas encore abandonné les compartiments pour appliquer le décor unique, appelé « palais à volonté ». Il est donc possible que cette tragédie obéisse encore à l'ancien système où, de part et d'autre de la scène de forme rectangulaire, on rangeait face à face des « mansions » censées représenter les différents lieux de l'action. Si la tragédie de Monléon n'en avait pas besoin, du fait de son lieu unique, en revanche le dénouement nécessitait ce qu'on appelait des « tapisseries ». Ces toiles étaient tendues sur les compartiments et les ôter ne manquait pas de susciter la surprise du public, surtout lorsqu'il s'agissait de découvrir les corps découpés des enfants de Thyeste et le cadavre de Mérope.
Les doctes exigeaient également que toutes les scènes soient liées, c'est à dire que le plateau ne soit jamais laissé vide. Si un personnage sortait, un autre devait y entrer, ou rester sur scène. Jacques Scherer explique que cette exigence théorique avait une origine très pratique. En effet, comme les plateaux de théâtre étaient profonds et encombrés, le temps que prenait un acteur pour atteindre le bord de scène était souvent très long. C'était donc pour combler ce laps de temps inutilisé et ne pas ralentir inconsidérément l'action que servit la liaison des scènes. Sur ce chapitre, Monléon se révéla un tragédien classique particulièrement zélé puisqu'il composa la première tragédie régulière où toutes les scènes étaient liées[24]. Et on observera que Monléon a le plus souvent utilisé le confident Criton comme lien entre les scènes.

---

[23] Atrée désigne explicitement son palais comme une « prison » au vers 863 et Thyeste comme « captif » au vers 1358. Sur les stances du prisonnier comme « attraction » obligatoire, nous renvoyons à l'ouvrage de S. W. Deierkauf-Hoslboer, *L'Histoire de la Mise en scène dans le théâtre français à Paris de 1600 à 1673,* Paris, Nizet, 1960, pages 111 et 134-136. En parcourant les notices et les planches du *Mémoire de Mahelot, Laurent et d'autres décorateurs de l'Hôtel de Bourgogne et de la Comédie française au XVIIe siècle.* (Publié par Henry Carrington Lancaster. Paris, Honoré Champion, 1920) on constate que la prison est l'un des éléments de décor le plus souvent cité. Pour prendre deux exemples de tragédies inspirées de Sénèque et contemporaines du *Thyeste* de Monléon, où ont été ajoutées à l'original latin des scènes de prison, citons la *Médée* de Corneille (avec les stances d'Egée en prison, acte IV, scène 4) et le *Hercule Mourant* de Rotrou (scène 3, acte II, entre Iole et Arcas). Dans son introduction à la tragédie de La Calprenède, *La Mort de Mithridate* (1635), Jacques Scherer analysait ainsi la division du décor en deux lieux contigus, le palais de Mithridate et le camp des romains : « La conception des lieux a également pour fonction de faire ressentir au spectateur de la façon la plus physique la pression inexorable et croissante qui s'exerce sur les personnages ». Dans *Théâtre français du XVIIe siècle,* t. II, Paris, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, 1986, p. 1296.

[24] Le *Thyeste* de Monléon est cité par Jacques Scherer dans *La Dramaturgie classique en France,* Paris, Nizet, 2001, p. 277.

De ce fait, ce personnage compte le plus grand nombre de scènes et non Atrée comme on pourrait s'y attendre[25].

Une tragédie de la vengeance

L'action du *Thyeste* est d'une grande simplicité : Atrée se venge de son frère. L'unité d'action était d'autant plus facile à respecter que la pièce de Sénèque n'offrait déjà aucune échappatoire. Du reste, Monléon n'a pas choisi de compliquer cette unité. Toutes les scènes de son *Thyeste* sont dévolues à l'élaboration d'un châtiment exemplaire. Comme son modèle latin, l'action se déroule de façon linéaire et pas une scène ne dévie de cette trajectoire[26]. A l'exception du prologue et des choeurs que Monléon a retranchés, parce que leur usage en était démodé, l'auteur a suivi la structure générale du *Thyeste* de Sénèque, comme la plupart des tragédies de vengeance pré-cornéliennes qui se sont inspirées de l'auteur latin[27].

Au premier acte, Atrée expose les éléments du conflit. Sa fureur sans borne installe l'atmosphère passionnelle du reste de la pièce. Ensuite, comme chez Sénèque, le vengeur exhale sa colère et repousse les conseils raisonnes d'un contradicteur, Criton. Puis, jusqu'à l'arrivée de Thyeste à l'acte IV, Atrée prépare sa vengeance en s'attaquant d'abord à ses enfants puis à sa femme (ce qui dans la pièce latine équivalait à une intervention du chœur et au récit du sacrifice des enfants par un messager). L'acte IV met en scène la rencontre entre les deux frères et constitue une pause momentanée, une apparente accalmie avant la catastrophe finale. Le dénouement achève enfin la réalisation des projets lentement mûris.

Dans une tragédie de la vengeance, l'importance est donnée au châtiment, la cause étant secondaire. Dans *Le Thyeste,* les raisons pour lesquelles Atrée se venge de son frère ne sont évoquées que brièvement. Cette hiérarchie était identique dans la pièce de Sénèque. Monléon cependant a développé le récit des forfaits de Thyeste. Il devait informer son public - qui n'était plus seulement constitué de lettrés comme au siècle précédent -, des tenants et des aboutissants du mythe. De surcroît, il fallait justifier une haine donnée comme un fait accompli chez Sénèque en développant la psychologie du personnage de furieux. C'est pourquoi le récit de l'inceste est plus

---

[25] Sur les 36 scènes qui composent la tragédie, voici la répartition du nombre de scènes par personnages principaux : Criton (25), Atrée (18), Mélinthe (11), Mérope (9), Lycostène (9), Thyeste (7). Thyeste est peu présent parce qu'il ne fait son apparition qu'à l'acte IV, et l'acte V où il est très présent comporte un petit nombre de scènes comparativement aux autres actes.

[26] Dans sa *Poétique,* Aristote distinguait l'action *simple* de l'action *complexe.* La première ne comporte aucun retournement de situation et le héros passe du bonheur au malheur de façon continue, comme c'est le cas dans les *Thyeste* de Sénèque et de Monléon.

[27] Voir à ce propos E. Forsyth, *La Tragédie française de Jodelle à Corneille (1553-1640). Le thème de la vengeance,* Paris, Champion, 1994 (Réimpr. de la l[ère] éd. de 1962), p. 158. En Appendice 2, un tableau des structures comparées des deux pièces de Monléon et de Sénèque illustre leur parallélisme, met en évidence les emprunts de Monléon et ses innovations, essentiellement concentrées dans les actes II et III comme nous l'analysons ci-après.

développé que dans la pièce de Sénèque, où il n'occupait que quelques vers énigmatiques.[28]

Le dénouement étendu[29]

Les causes ayant été exposées, il restait à traiter l'essentiel, l'élaboration de la vengeance. Mais les auteurs modernes qui s'inspiraient d'un sujet antique se confrontaient à deux problèmes de réécriture. Le premier concernait le dénouement, traditionnellement annoncé dès le début, le second se rapportait au retranchement des chœurs, des récits et des sentences.

Chez Sénèque, la pièce s'ouvrait par un prologue où Tantale, interpellé de force par la Furie, s'effrayait de ce qui allait advenir à son petit-fils Thyeste. Suivait ensuite le monologue où Atrée exposait sa vengeance. Dans le *Thyeste* de Monléon, ce monologue ouvre d'emblée la tragédie. L'auteur moderne saute l'étape de l'apophétie de l'aïeul mais Atrée dévoile toujours ses manœuvres au public. Les spectateurs savaient à l'instar de Tantale que Thyeste devait être l'hôte d'un funeste festin. C'était autour de ce dénouement annoncé que s'organisait toute la pièce. Aucune « péripétie » - c'est à dire aucun retournement de situation - ne fait dévier cette trajectoire fatale. Cependant, cette dramaturgie d'une fin annoncée correspondait à la rhétorique de déploration des tragédies humanistes, où les héros se lamentaient de leur sort sans se débattre. Monléon devait amener le dénouement le plus naturellement possible, de telle manière que l'intérêt de ses spectateurs soit renouvelé au gré d'une action mouvementée et surprenante, comme dans les tragi-comédies. Pour cette dramaturgie de l'action, l'auteur devait sacrifier les personnages traditionnels du prologue et du chœur et les trop nombreuses maximes et sentences qui déplaisaient au public. La question dès lors se posait de faire tenir sur les cinq actes de la tragédie moderne, cette peau de chagrin qu'était devenue la pièce originale.

Comme la plupart des auteurs modernes qui y avaient recours, Monléon ajouta à son intrigue principale des épisodes secondaires[30]. Ces ajouts et ces inventions étaient tolérés des poéticiens (et probablement appréciés du public) dans la mesure où l'unité de l'action principale était respectée. Pour ce faire, il fallait qu'au dénouement toutes les actions supplémentaires aient été résorbées et qu'au tomber de rideau, aucune intrigue n'ait été laissée en suspens. Le sort de tous les personnages, mêmes secondaires, devait être réglé. En ajoutant l'épisode des victimes, Monléon respectait ces contraintes.

L'apport des victimes : d'une rhétorique de la déploration à une rhétorique de l'action

Pour étirer la matière de sa pièce, Monléon développa considérablement le rôle des victimes. Tandis que la pièce de Sénèque se résumait à un duel fratricide ponctué

---

[28] « Il a enlevé mon épouse par un adultère », v. 223 ; « Ma femme a été séduite», v. 239. Sénèque, *Thyeste,* trad. François-Régis Chaumartin, Paris, Les Belles Lettres, 2000.

[29] Sur ce concept de génétique théâtrale, nous renvoyons aux ouvrages de G. Forestier, et notamment *Passions tragiques et règles classiques* (Paris, PUF, 2003) aux pages 207-210.

[30] Pour prendre exemple sur les deux pièces contemporaines de la tragédie de Monléon et inspirées de Sénèque, Rotrou ajouta à l'action principale de son *Hercule Mourant* l'épisode amoureux entre Arcas et Iole, et Corneille l'épisode entre Médée et Egée. Corneille traita précisément de ce procédé des épisodes dans son *Premier discours sur le poème dramatique* [1660], éd. cit.

par les interventions du chœur, la tragédie de Monléon multiplie par trois la confrontation entre Atrée et ses victimes. Le bourreau se trouve d'abord confronté aux enfants de son frère (acte II) puis à sa femme (acte III) et enfin à son frère (acte V). Les personnages de la femme et des enfants de Thyeste appartenaient au mythe mais Sénèque n'attribuait aux enfants qu'un rôle marginal sur scène et Mérope n'intervenait pas dans la pièce latine. Avec Monléon, ces victimes ne sont plus seulement évoquées, elles sont désormais représentées. On passait donc d'une dramaturgie du récit à une dramaturgie de l'action, de la représentation. De plus, Monléon devaient les faire intervenir pour une autre raison, essentielle : il fallait impérativement compenser et justifier l'entrée tardive du héros Thyeste, qui n'avait lieu qu'au quatrième acte. Dans la pièce de Sénèque, son apparition semblait moins retardée grâce aux interventions récurrentes du chœur. Mais ces parties ayant été retranchées, il fallait que Monléon remplace cette matière, équivalente à deux actes. C'est donc aussi pour justifier l'apparition tardive du père que Monléon fit précéder Thyeste de ses enfants.

Si la présence d'enfants sur scène restait exceptionnelle et pouvait attirer un public curieux, en revanche leur fonction dramaturgique était déjà souvent exploitée lorsque Monléon composa son *Thyeste.* En effet, l'enfant sur la scène tragique servait fréquemment d'enjeu politique, en tant qu'héritier ou otage. Les tragédies, humanistes et préclassiques, ne faisaient alors que refléter une vie politique où l'enfant était au centre des alliances. Avec le théâtre baroque macabre, ce rôle évolua. L'enfant allait être exhibé et tenir le rôle de la victime tragique par excellence. Il n'était plus seulement au coeur des alliances, mais aussi au cœur des supplices. Parmi les exemples les plus emblématiques de cette vague d'infanticides, citons les bourreaux de la *Tragédie mahommetiste* et du *More Cruel*[31] qui s'acharnaient avec délectation sur des enfants innocents

Monléon semble redevable de cette tradition. Pourtant, lors de la création de son *Thyeste,* la pression des bienséances avait déjà commencé d'interdire les spectacles trop sanglants et choquants sur scène. De plus, les doctes répugnaient aux scènes d'épanchements affectifs que la présence enfantine était susceptible de provoquer. De ce point de vue, la scène de baisers entre Mérope et ses fils constitue le type même de scène à la limite de l'acceptable. Et si les scènes de baisers étaient encore fréquentes sur la scène préclassique, elles disparaîtront tout à fait de la scène classique après la Fronde.

Avec le théâtre classique, notamment pour des raisons de morale chrétienne, il ne sera plus question de donner à voir le massacre d'innocents. L'enfant gardera son

---

[31] 1. Anonyme, *Tragédie Mahommetiste,* Rouen, Abraham Cousturier, 1612. Dans cette tragédie orientale, un enfant en bas âge était tué, mais en coulisses. 2. Anonyme, *Tragédie françoise d'un More cruel envers son seigneur nommé Riviery, Gentil homme espagnol sa demoiselle et ses enfants,* Rouen, Abraham Cousturier, 1612. Cette tragédie est considérée comme l'un des sommets de l'horreur baroque et macabre. Pour se venger d'un affront de son maître, un esclave décimait sa famille, ses deux enfants puis sa femme, les torturant sur scène. Pour une analyse détaillée de cette tragédie, nous revoyons à Forsyth, éd. cit., p. 295-299 ; Lancaster, éd. cit., tome 1, p. 78-81 et J. Rousset, éd. cit., p. 86.

statut privilégié de victime, mais il sera dorénavant épargné[32]. Ainsi, Racine en choisissant un épisode biblique pour sujet de tragédie, ne pouvait en aucun cas laisser son monstre *Athalie* exterminer l'enfant Joas, seul survivant de la lignée du roi David.

Ces évolutions historiques - concernant le rôle des enfants sur la scène théâtrale, l'avancée des bienséances et le renouveau de la scène tragique - nous permettent de mesurer l'archaïsme de Monléon. Conformément à une esthétique spectaculaire et macabre, les enfants du *Thyeste* restaient avant tout les sujets du bourreau Atrée et leur exploitation dramaturgique semblait d'abord procurer à leur auteur le prétexte d'une scène d'empoisonnement supplémentaire. Mais paradoxalement, malgré cet archaïsme baroque, la présence de Théandre et Lysis accentuait aussi le caractère pathétique d'une pièce à l'origine essentiellement horrifique. Ce rééquilibre en faveur des victimes faisait pencher la balance des émotions tragiques du côté de la pitié, émotion que venait encore soutenir et renforcer Mérope, ce personnage de mère et d'amante.

Monléon en faisant intervenir Mérope, s'appropriait son sort, incertain dans le récit mythologique (selon les versions, elle était simplement exilée ou jetée à la mer[33]). En outre, son personnage permettait de former avec Thyeste un couple que le public appréciait et connaissait puisqu'il s'agissait du couple d'amants tyrannisés que Théophile de Viau avait, quelques dix ans auparavant, mis en scène dans l'un des plus grands succès théâtraux, *Pyrame et Thisbé*[34]. En développant le thème de la relation amoureuse entre Thyeste et Mérope, Monléon introduisait des éléments galants. Pourtant, les deux amants ne se rencontraient pas. A cette scène déchirante que le public devait attendre, Monléon substitua une scène magistrale de confrontation entre les deux anciens époux, Mérope y découvrant le vrai visage d'Atrée. Cette scène se rapprochait des scènes de « reconnaissance » des pastorales, même si dans ce cas bien précis, les deux protagonistes sont censés ignorer l'identité de leur interlocuteur. Mais tandis que les bergers et les bergères des comédies bocagères se travestissaient, se dérobaient et se révélaient enfin à leurs amants, Mérope et Atrée se jouaient une scène fort similaire, sous des tonalités funèbres. Du reste, ces rapprochements entre tragédies baroques et pastorales ne sont pas anodins dans la mesure où Monléon avait fait ses premiers pas de dramaturge dans la comédie bocagère. Et Jean Rousset, dans son ouvrage sur la littérature baroque, tisse des liens de parenté entre les deux genres[35].

---

[32] Sur l'évolution du rôle des enfants sur la scène tragique, nous renvoyons à l'article de Jean Emelina, « L'enfant dans le théâtre du XVIIe siècle », dans *Enfance et littérature au XVIIe siècle,* Toulouse, « Littératures classiques », n° 4, janvier 1991, p. 79-92. L'auteur de cet article citait comme autre pièce de théâtre où des enfants en bas âge étaient sacrifiés, la tragi-comédie de Giboin, *Philandre et Ma risée* (1619).

[33] Cf. article « Aéropé » (nom mythologique de Mérope) dans Pierre Grimai, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, PUF, 1951.

[34] Théophile de Viau, *Les Amours tragiques de Pyrame et Thisbé,* Paris, P. Billaine et J. Quesnel, 1623 (édition originale selon Lancaster). La pièce, probablement représentée en 1621, reçut un tel succès qu'elle fut rééditée presque tous les ans, jusqu'en 1633.

[35] « Parallèlement à l'idylle bocagère, une traînée de sang inonde le théâtre français », Jean Rousset, *La Littérature baroque. De Circé au paon,* Paris, J. Corti, 2002, p. 81.

C'est encore pour satisfaire les goûts d'un public amateur de mouvements et d'action, que Monléon substitua au personnage féminin traditionnel de la scène tragique, statique et éplorée, un personnage de femme en action. Bien que tyrannisée, Mérope ne pouvait plus se comporter comme une épouse larmoyante qui ne cherchait pas à échapper à son destin. Cette rhétorique de la deploration et ce spectacle de pleurs étant dépassés, on comprend qu'avant d'être acculée au suicide, Mérope tentait de fuir[36], attitude que ne pouvait avoir la *Cléopâtre captive* de Jodelle un siècle plus tôt. De plus, dans la scène de l'empoisonnement, le public voyait cette reine courir d'un fils à l'autre. Et pour accompagner ce rythme soutenu, les courtes répliques entre Mérope, Melinthe et Théombre s'enchaînaient rapidement :

MELINTHE
Madame, icy Madame !
MEROPE
Ah ! lamentable jour.
Détestables faveurs.
THEOMBRE
Courez icy Madame ! [37]

D'une manière générale, en ajoutant des personnages, Monléon accélérait le rythme des échanges. L'exemple le plus frappant concerne le récit de l'empoisonnement des enfants que les deux complices d'Atrée, Criton et Melinthe, rapportaient au roi (scène 3, acte III). De l'unique messager de Sénèque, ce récit était désormais partagé entre trois voix, Atrée intervenant fréquemment pour couper ou relancer ses interlocuteurs. « Criton vit le spectacle. »[38]

Le traitement de la terreur : du récit au spectacle

Garder les récits de la pièce antique aurait ralenti le rythme de la pièce moderne. Les supprimer revenait aussi pour les auteurs à leur substituer une rhétorique du spectaculaire et du merveilleux. Outre la scène finale du festin pédophage, qui se déroulait déjà dans une atmosphère sombre et surnaturelle, Monléon ajouta à la pièce de Sénèque une scène d'empoisonnement et de suicide. Les enfants et Mérope agonisaient sous les yeux du public. Pour reprendre la célèbre expression de Jean Rousset, de la mort figée antique, les auteurs baroques proposaient désormais le spectacle d'une « mort convulsée ».[39]

Ce théâtre macabre vit le jour à la fin du XVIe siècle. Il répudiait l'aspect didactique de la tragédie humaniste. Tout en puisant aux mêmes sources - en l'occurrence Sénèque - ces auteurs en proposaient une lecture radicalement différente. Le premier théâtre baroque voulait en effet moins instruire que « provoquer une conversion violente »[40]. Pour ces auteurs le *movere* (émouvoir, en latin) devait l'emporter sur le *docere* (instruire). Ce changement de finalité de la tragédie se fit sentir en France en 1585. A cette date parut la pièce de Jean-Edouard Du Monin, *L'Orbecc-Oronte,* une traduction libre de la pièce de l'auteur italien Giraldi, *L'Orbecche,*

---

[36] cf. Acte III, scène 6, v. 960-961 : « Las ! pour te secourir je n'ay rien que des vœux, / Tous ces lieux sont fermez, je n'ay point de passage... ».

[37] Monléon, *Thyeste,* v. 595-596.

[38] Monléon, *Thyeste,* v.746.

[39] Jean Rousset, éd. cit., p 110.

[40] Bernard Chédozeau, Le *Baroque,* Paris, Nathan, 1989, p. 110.

inspirée du *Thyeste* de Sénèque[41]. L'auteur italien, puis son adaptateur français, terminaient cette tragédie sur une triple catastrophe. Lors de la scène finale, inspirée comme nous l'avons dit de la tragédie de Sénèque, le personnage du vengeur présentait à sa propre fille, son mari et ses enfants découpées en morceaux, puis la fille poignardait son père pour finir par se tuer elle-même.
Monléon, en tirant sa tragédie de la même source que ces pièces sanglantes, s'inscrivait indubitablement dans cette tradition baroque. Un public lettré ne pouvait manquer de se souvenir de la pièce de Du Monin ou d'autres pièces du début du siècle qui tiraient leur catastrophe de ce même schéma[42], même si dans son « Avis au lecteur » Monléon ne mentionnait comme sources que Sénèque et un historien latin Carcinome. Sans les citer, Monléon ne se différenciait pas de ses prédécesseurs baroques dans sa lecture spectaculaire de l'horreur.
Ainsi, grâce à l'entrée successive des victimes, Monléon ménageait une montée exponentielle de la pitié, tout en y cumulant un mouvement similaire de surenchère dans l'horreur. Car les crimes d'Atrée vont s'enchaîner les uns après les autres, tels que le bourreau les avait programmés dès les premiers vers de la pièce. La tragédie progressait donc selon une structure linéaire et une dramaturgie narrative où la marche vers la mort était inéluctable. A l'image de ses confrères de la tragi-comédie courants d'aventures en aventures, Atrée courait de crime en crime.

Les sources romanesques

Cette dramaturgie narrative que nous pouvons déceler dans le *Thyeste* de Monléon s'inspirait très vraisemblablement du succès remporté par les tragi-comédies. Or, celles-ci se construisaient sur un modèle qu'elles avaient puisé dans des sources romanesques sur lesquelles elles se moulaient[43]. C'est pourquoi on peut supposer que la pièce de Sénèque ne fut pas la seule source d'inspiration de Monléon. Ce dernier composa en effet sa tragédie moderne dans un contexte littéraire qui s'était ouvert à d'autres sources que le théâtre savant et latin. Au début du siècle, Les *Histoires tragiques* que les français Boaistuau et Belleforest avaient traduites des *Novelle* de l'italien Bandello, connurent un vif succès et inspirèrent Le *More cruel*[44]. II en est de même pour l'une des nouvelles du recueil de Jean Yver, Le *Printemps* (1572). Cette histoire d'amour oriental, sur fond de guerre, de jalousie, de décapitation et de suicide inspira *La Rhodienne* de Mainfray (1621), *La Perside* de Desfontaines (1642) et le roman de Mademoiselle de Scudéry, *Ibrahim.* Dans l'une

---

41 Jean-Edouard Du Monin, *Orbecc-Oronte,* Paris, Guillaume Bichon, 1585. Pour une analyse détaillée de cette tragédie de la vengeance voir E. Forsyth, *op. cit.,* p. 255 *sq*.

42 Citons comme pièce inspirée du *Thyeste,* plus récente que celle de Du Monin, une tragédie de Mainfray de 1618, *Cyrus triomphant ou la fureur d'Astyages, Roy de Mede,* Rouen, David Petit du Val, 1618. On peut trouver une analyse de cette tragédie dans l'ouvrage de Marianne Closson, *L'Imaginaire démoniaque en France (1550-1650). Genèse de la littérature fantastique,* Genève, Droz, 2000, p. 444.

43 Voir notamment R. Lebègue, « L'influence des romanciers sur les dramaturges de la fin du XVIe », dans *Études sur le théâtre français,* t. I, p. 271. Les références de recueils de nouvelles et de tragédies qui suivent sont tirées de cet article.

44 Le premier volume des *Histoires Tragiques* fut publié en 1559 par Pierre Boiaustau et les 6 volumes suivants, de 1560 à 1604, par François Belleforest.

des nouvelles du recueil, un amant pour se venger de sa maîtresse infidèle lui envoyait une pomme empoisonnée, mais la destinataire offrait le fruit à son amant. Cette pomme qui passe de mains en mains nous rappelle la scène d'empoisonnement de Théandre et de Lysis qui succombent sur scène après avoir mangé une pomme qui passa des mains d'Atrée à celles de Criton et de Mélinthe avant d'atteindre leurs victimes.

Enfin, mentionnons également deux recueils de nouvelles de Jean-Pierre Camus, publiés en 1630 et où étaient relatés des récits de cannibalisme en famille, *L'amphithéâtre sanglant où sont représentées plusieurs actions tragiques de nostre temps* et *Cléarque et Timolas*[45].

Les nouvelles de ces recueils étaient écrites de telle manière que le lecteur puisse les confondre avec la réalité. Les auteurs avaient ce souci de réalisme et leurs histoires mêlaient habilement fiction et réalité, à la manière des « faits divers ». Outre le style de certaines nouvelles que l'on qualifierait aujourd'hui de « journalistique », ces histoires sanglantes avaient comme autre point commun de mêler des intrigues sentimentales (parfois erotiques) et des scènes d'horreur. Le sentiment amoureux convoquait généralement la jalousie, qui elle-même engendrait la colère vindicative et le meurtre. Adultères, incestes, infanticides et vengeance semblaient donc des ingrédients indissociables, que le public retrouvait sur la scène théâtrale baroque. Citons pour exemple deux tragédies de la vengeance d'Alexandre Hardy, le plus prolixes des auteurs de l'époque, où l'intrigue amoureuse tenait lieu de prétexte à la fureur criminelle : *Lucrèce et l'adultère puni* et *Alcméon ou la Vengeance féminine*[46].

On voit donc comment les sources romanesques avaient pu inspirer le théâtre, *Le Thyeste* s'inscrivant dans ce contexte littéraire.

La question des bienséances

Ce déferlement de sang et d'amours illégitimes ne sera bientôt plus du goût ni de la Cour ni des auteurs soucieux de redonner à la tragédie ses lettres de noblesses. C'est pourquoi, parallèlement aux trois règles d'unité, la tragédie régulière se façonna aussi dans le cadre strict des bienséances. Cependant, les historiens du théâtre présentent Monléon comme le mauvais élève de cette « purification » de la scène théâtrale française[47]. Or, si l'on compare son *Thyeste* avec d'autres tragédies contemporaines, il est surprenant qu'elle soit si souvent mentionnée comme l'un des exemples phares

---

[45] Jean-Pierre Camus, *Cléarque et Timolas. Deux histoires considérables,* Rouen, David du Petit Val, 1630 ; *L'Amphithéâtre sanglant où sont représentées plusieurs actions tragiques de nostre temps,* Paris, J. Cottereau, 1630.

[46] Pour une analyse détaillée de *Alcméon,* nous renvoyons à l'ouvrage de Forsyth, p. 347. Quant à *Lucrèce,* comme l'indique dans son introduction Jacques Scherer *(Théâtre français du XVIIe siècle,* t. I, éd. cit.), il est intéressant de noter que dans ce « chant d'amour», la liaison adultère revêtait toutes les qualités d'une relation légitime. Le couple d'amants tyrannisés, comme dans la tragédie de Monléon, y était adultère. On trouvait aussi cette liberté de moeurs dans */llusion comique* de Corneille où Rosine chantait les qualités des sentiments adultérins. Cependant, Corneille gommera ces vers, ce qui témoigne du changement de mentalités à venir.

[47] Le terme est employé par Scherer et illustre la tyrannie des bonnes moeurs que devaient subir les auteurs. Dans *La Dramaturgie classique en France, op. cit.*, p. 384.

de l'horreur théâtrale baroque. Il suffit de lire *Crisante* de Rotrou, tragédie tirée de Plutarque[48]. L'auteur ajouta à cette histoire de vengeance sur fond de jalousie et de viol, trois évanouissements, une hallucination, trois meurtres et deux suicides. De plus, dans la scène finale, on y voyait l'héroïne apporter une tête décapitée. Dans *Médée* de Corneille, la magicienne accomplissait sur scène ses prodiges, les morts de Creuse et Créon ayant lieu sous les yeux des spectateurs. Dans *Clitandre* du même Corneille, l'héroïne se vengeait cruellement de son violeur[49]. *La Mort de Mithridate* de La Calprenède s'achevait sur cinq cadavres, lentement consumés sous l'effet du poison[50]. Nous pourrions citer d'autres exemples mais il est vrai que comparés aux supplices que les bourreaux faisaient subir à leurs victimes quinze ou vingt ans auparavant, on peut parler de progrès des bienséances. Les monstres préclassiques exécutaient désormais leurs victimes en coulisses. De surcroît, ils justifiaient leurs crimes quand leurs prédécesseurs baroques ne s'en embarrassaient pas. Les premières tragédies macabres ne consistaient qu'en un théâtre de cruautés, le cadre de la vengeance étant brièvement exposé, le prétexte des crimes à venir sommairement présentés. De ce point de vue, on peut parler aussi de progrès de la vraisemblance. Et Monléon y participa. Si l'on tient compte de la production tragique des années 1630, il semble donc injuste de le retenir comme une figure de refractaire isolé. Non seulement les monologues vindicatifs d'Atrée restaient sobres comparativement à d'autres déclarations contemporaines mais surtout, le récit très cru de l'original sénéquien avait été soigneusement gommé.

En comparant la fureur d'Atrée à celle du roi Astyages de la tragédie de Mainfray, *Cyrus triomphant ou la fureur d'Astyages, Roy de Mede* (1618), nous pouvons prendre la mesure de la sobriété du premier. Le second en effet n'épargnait pas au public le récit des supplices qu'il comptait exécuter sur son petit fils Cyrus :

> Le feray-je estouffer ou bien si d'un poignard
> Je lui transperceray le coeur de part en part
> Ou noyer [...]
> Ou estouffer [...]
> Non il ne luy faut pas un trespas si sanglant
> C'est le fils de ma fille et le sang de mon sang.[51]

A la lecture de ces vers, on réalise que Monléon a tu les déclarations trop « saignantes » qu'aurait pu tenir son bourreau. Car si Atrée témoigne de sa fureur, il n'en donne aucun détail cru, sauf dans la scène ultime de confrontation avec son frère. Mais les quelques vers où Atrée décrit la manière par laquelle il procéda au dépeçage de ses neveux nous semble particulièrement sobre comparativement au récit sénéquien :

> Le sauvage lui a enfoncé son épée dans le corps et pénétrant au plus profond, il a fouillé de sa main sa gorge [...] la nuque tranchée, le tronc se projette en avant, la tête a roulé, poussant une plainte [...] Les entrailles arrachées aux corps vivants tressaillent, les veines palpitent et le cœur bondit encore d'épouvante ; mais il manipule les chairs, scrute les destins et observent les veines encore chaudes des viscères [...] Lui-même découpe le corps,

---

48 Jean de Rotrou, *Crisante,* Paris, Sommaville et Quinet, 1640.

49 Pierre Corneille, *Clitandre* [1632], dans *Théâtre complet,* éd. G. Couton, Paris, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, 1980.

50 La Calprenède, *La Mort de Mithridate* [1636], dans *Théâtre français du XVIIe siècle,* éd. J. Scherer et J. Truchet, t. II, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1986.

51 Mainfray, *Cyrus triomphant ou la fureur d'Astyages, Roy de Mede,* Rouen, David Petit du Val, 1618, p. 16-17.

> sépare les membres, ampute jusqu'au tronc les larges épaules et les attache des bras, dénude sans pitié les articulations et retranche les os...[52]

Des deux émotions tragiques, la crainte et la pitié, la pièce de Sénèque privilégiait le « phobos » aristotélicien. Ce terme avait été traduit par « horreur » chez les humanistes. Les auteurs et poéticiens classiques, quant à eux, le traduisirent différemment : soit par « crainte » (c'est le cas de Corneille »), soit par « terreur » (comme dans la *Poétique* de La Mesnardière) ou encore par « frayeur »[53]. Cette évolution de traduction est intéressante dans la mesure où Monléon a vraisemblablement cherché à atténuer l'horreur de la source latine, mais non pas la terreur. Non seulement Monléon avait pris soin de gommer les détails les plus répugnants du récit du sacrifice, mais dans sa tragédie, le sacrifice des enfants se tenait dans le cadre « réglementé » d'une autopsie et non lors d'un rituel sacré, et détourné. De plus, si Atrée demeurait un tyran terrifiant, il ne torturait pas sur scène. Pour preuve, les enfants de Thyeste n'étaient pas mis en présence de leur bourreau, à la différence du tyran Salmon dans la pièce de Du Monin qui exécutait ses petits fils devant leur père et de manière aussi sadique que l'Atreus de Sénèque. Ce n'était pas tant l'horreur des meurtres commis par Atrée qui pouvait choquer le public, que son caractère tyrannique. En d'autres termes, sa monstruosité résidait dans son acharnement sur des victimes innocentes, et non dans la nature des supplices qu'il leur faisait subir.

En résumé, dans sa tragédie, Monléon a tenté de contrebalancer l'émotion tragique de la terreur par son corollaire, la pitié, émotion tragique que la pièce de Sénèque ne comportait qu'en filigrane. On relève dans son traitement du mythe un effort pour susciter chez son public moderne de la compassion envers les personnages des victimes, Thyeste et ses auxiliaires pathétiques, ses enfants et leur mère. Ces personnages étaient nécessaires compte tenu de deux impératifs : pallier l'entrée tardive de Thyeste et rééquilibrer la présence écrasante du bourreau. Pour autant sa pièce demeure une tragédie de la vengeance qui s'articule autour d'un seul et unique thème : l'élaboration d'un châtiment exemplaire. C'est pourquoi, malgré ces tentatives de rééquilibrage, la pièce de Monléon pivote autour d'un personnage omniprésent, le bourreau Atrée.

La double nature d'Atrée, furieux et masqué

Comme la tragédie dont il est le personnage principal, Atrée est à la fois antique et moderne. Figure traditionnelle de l'excès, de l'hyperbole et de la volonté de puissance, il s'inscrit dans la lignée des monstres vindicatifs du théâtre humaniste. Dans le même temps, Atrée présente un aspect baroque qui réside non plus dans les traits de son caractère mais dans l'élaboration de ses crimes. La marche vers la mort qu'il entreprend ne s'opère pas sans manipulation, ostentation et mensonge qui sont autant de thèmes baroques. Son double langage, son ironie tuent comme le poison et le poignard. Enfin, sa puissance destructrice resterait incomplète si elle n'était pas mise en spectacle et ses crimes seraient imparfaits s'ils ne suscitaient pas la surprise[54]. Telle est la double nature de son personnage.

---

[52] Sénèque, *Thyeste,* éd. cit., v. 720 et suivant.

[53] Ces différences de traduction ont été observées par Raymond Lebègue dans l'article « La Tragédie shakespearienne en France au temps de Shakespeare », éd. cit., p. 332.

[54] Pour illustration, retenons entre autres exemples, cette déclaration d'Atrée : « Si tu veux triompher *monstre* luy ses malheurs. » (acte V, scène 1, vers 1359).

Atrée, furieux

« Il hait autant qu'il peut. »[55] Aveuglé par la fureur, Atrée exerce sa tyrannie au nom de la vengeance et s'abstient de toute forme de procès dans l'accomplissement de ses crimes[56]. Thyeste ayant rompu leur « saincte amitié », Atrée exige réparation de ce sacrilège et de ce fait, rend légitime ses représailles, tel Egisthe déclarant dans *Agamemnon* d'Eschyle : « J'ai tramé son meurtre en toute justice ».[57]

Atrée est tyrannique à double titre. Car au sens étymologique du terme, « tyran » signifie aussi usurpateur. Non seulement Atrée légifère selon son bon vouloir, mais il usurpe le pouvoir divin. Comme Prométhée - dont Thyeste rappelle par deux fois le châtiment aux vers 1204 et 1597 - Atrée prétend à l'égal des dieux délivrer le feu, la lumière, métaphores traditionnelles de la connaissance. Profitant de l'absence du soleil (« Le Soleil ne luit plus, & cette obscurité / Sollicite ton ame à cette cruauté. », v. 1361-62), Atrée s'autoproclame monarque absolu. A l'égal d'un Roi Soleil[58], il éclaire Mérope et Thyeste, prétendant seul pouvoir leur révéler la vérité.

Cette présomption est à l'image de sa démesure. Atrée est un être entièrement voué à la surenchère. Quand son frère surpasse Tantale et Pélops, leurs aïeux (« Son crime d'un inceste a surmonté le leur »[59]), Atrée se doit de faire mieux (« J'adjouste à sa fureur une plus violente [...] Je ne suis point vengé si je ne les surpasse. »[60]). En gravissant ainsi les échelons du sacrilège, Atrée se situe au-dessus de l'humanité. Etre d'exception, il commet un crime d'exception que « seul Atrée a pu s'imaginer »[61].

En atteignant ainsi des sommets d'orgueil, il rejoint les figures mythologiques du gigantisme : « Et ma félicité qui n'a point de seconde, / Me rend le plus heureux & le plus grand du monde. » (v. 1354-55). Comme les Géants - évoqués au vers 1675 - dont la légende est associée à la notion de défi[62], comme Tantale et tant d'autres figures mythologiques de *Vhybris,* Atrée dépasse la mesure. C'est pourquoi il pourra déclarer au vers 7 : « L'enfer tremble d'effroy, le ciel d'estonnement ». Par un double renversement de valeurs, c'est Atrée qui effraie, et non l'enfer, c'est lui qui tonne ou foudroie, et non le ciel. Mais cet orgueil ne lui suffit pas. Non content de donner à manger de la chair humaine à son frère, Atrée renchérit par une autre infraction : En rassasiant la faim de son grand-père, Tantale, il bafoue l'interdit divin.

> J'ay treuvé des repas pour soulager sa faim : Mais des repas cruels, & dont son cœur perfide Aura de la frayeur voyant mon homicide :[63]

---

55 Monléon, *Le Thyeste,* acte IV, scène 1, vers 1139.

56 Pour une analyse plus détaillée de ce processus vindicatif, hors procès, nous renvoyons à l'ouvrage de Florence Dupont, *Les Monstres de Sénèque,* Paris, Belin, 1995.

57 Eschyle, *Agamemnon,* éd. D. Loaza, Paris, GF Flammarion, 2001, v. 1604.

58 A plusieurs reprises dans la pièce, Atrée se compare au soleil. Voir notamment les vers 1344-1345.

59 Monléon, *Le Thyeste,* acte I, scène 1, vers 19.

60 Monléon, *Le Thyeste,* acte I, scène 1, vers 17 et 22.

61 Monléon, *Le Thyeste,* acte I, scène 3, vers 75.

62 Cf. Pierre Grimal, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine,* Paris, PUF, 1951, article « Géants ».

63 Monléon, *Le Thyeste,* acte I, scène 1, vers 12-14.

Il est intéressant de noter que dans le *Thyeste* de Sénèque, ce sacrilège n'était pas commis par Atrée mais par la Furie qui déclarait à Tantale : « Je t'ai accordé un jour de liberté et t'ai donné licence d'assouvir ta faim à cette table »[64]. Atrée n'est donc pas seulement le digne héritier de son ancêtre Tantale mais aussi celui de la Furie, emblème du mal. Atrée représente le monstre qui en dépit de son aspect physique n'a plus rien d'humain. Cette figure contre-nature, surnaturelle doit beaucoup à l'imaginaire démoniaque exploité et développé pendant les chasses aux sorcières. Ces poursuites et ces procès en sorcellerie, qui avaient encore cours en France au XVIIe siècle, ont alimenté une littérature où, entre fiction et réalité, les auteurs-chroniqueurs retraçaient avec force détails les rituels infernaux des sabbats. Et ces rencontres nocturnes s'accompagnaient toujours de scènes d'anthropophagie et de meurtres d'enfants. Atrée ferait donc partie de ces figures modernes du diable qui, comme le fait observer Marianne Closson[65] permettaient d'expliquer la monstruosité de certains crimes tels que les infanticides.
La mythologie rejoint donc la modernité ; et la furie mythique, le diable baroque. Figure intemporelle, le monstre assoiffé de sang d'enfants, peut ainsi trouver sa place dans l'imaginaire littéraire et théâtral, qu'il soit de source mythologique, biblique, ou oriental. L'Atrée de Sénèque pourra inspirer aussi bien le tyran biblique Nabuchodonosor que l'esclave oriental du *More cruel*[66].

Le monstre et son acolyte

A côté de cette figure traditionnelle du vengeur, Monléon a ajouté le personnage du traître. Absent du théâtre antique et humaniste, ce personnage trouvera sa place dans la tragédie classique, mais il est encore rarement exploité dans le théâtre baroque. C'est pourquoi cette figure du traître dans le *Thyeste* de Monléon est intéressante à double titre, de par sa nouveauté et de par son sexe, puisqu'il s'agit d'une femme.
Mélinthe est un rôle à part entière. Dans le récit des forfaits de Thyeste, récit que Monléon a considérablement développé par rapport à son modèle latin, Mélinthe y joue un rôle essentiel. Atrée la désigne comme responsable de la relation incestueuse. Ce serait elle qui permit à Mérope et Thyeste d'entretenir leur adultère. Cette invention de Monléon ne contredit pas la mythologie dans la mesure où les circonstances de cette relation secrète n'y étaient pas développées. Monléon

---

64 « *Liberum dedimus diem tuamque ad istas soluimus mensas famem* », Sénèque, *Thyeste,* v. 64.

65 Marianne Closson, *L'Imaginaire démoniaque en France (1550-1650). Genèse de la littérature fantastique,* Genève, Droz, 2000. Voir en particulier « L'imaginaire du sabbat », p. 211-230. Franck Lestringant établit quant à lui un parallèle entre le tyran vindicatif et anthropophage, dont la haine est « proprement dévorante », bien que cette analyse comporte des limites dans notre cas puisque ce n'est pas Atrée le cannibale, mais son frère. Nous renvoyons cependant à son ouvrage : *Cannibale. Grandeur et décadence,* et notamment à son chapitre consacré aux pièces baroques du XVIe et XVIIe siècle inspirées du *Thyeste* de Sénèque, p. 194 et suivantes.

66 Pour le rapprochement entre le Nabuchodonosor de Garnier et l'Atrée de Sénèque, voir Madeleine Lazard, *Le Théâtre en France au XVIe siècle,* Paris, PUF, 1980, p. 120. On pourra aussi se reporter à l'ouvrage de Forsyth, notamment aux pages 152 et 156 sur les similitudes entre le monstre sénéquien et l'Aman de Rivaudeau, dans la pièce du même nom (1566) et le personnage féminin et sanguinaire, Rose, dans *La Soltane* de Bounin (1561).

bénéficiait d'une marge de manœuvre qu'il exploita amplement. Cette responsabilité de Mélinthe dans les crimes passés des deux amants justifie qu'Atrée se serve de la confidente de Mérope pour en faire une traître. Atrée tient Mélinthe en son pouvoir et peut la faire chanter. Coupable, Mélinthe devra trahir et commettre un infanticide sans quoi elle sera condamnée. Donc, son rôle permet aussi de déculpabiliser le couple d'amants et de reporter une partie de la faute sur son personnage.
Bras droit d'Atrée, Mélinthe fait figure de double féminin du vice. Elle ment à sa reine comme Atrée ; elle feint devant Criton, comme Atrée avec Thyeste ; elle empoisonne les enfants de Mérope, comme Atrée plus tard les découpera. Enfin, comme un authentique tyran, Mélinthe est mue par la même soif de pouvoir. Aveuglée par son ambition, elle croira en la fallacieuse proposition d'Atrée (une couronne contre un crime) et commettra l'infanticide. Mais, en toute logique, le souverain démoniaque se débarrassera d'une traître devenue inutile et son rôle se clôturera en coulisses (acte III, scène 3) afin de ne pas montrer sur scène un meurtre supplémentaire.

3e dirai icy en passant que la moitié de la tragédie se joue derrière le théâtre[67].

Parce qu'il trame ses crimes en coulisses, Atrée n'est pas le personnage le plus présent de la tragédie[68] ce qui peut étonner pour un personnage principal. Mais cette absence correspond à la face secrète du tyran. Monléon allait ainsi justifier pour des raisons dramaturgiques la nécessité de cacher au public des scènes sanglantes (dépeçage des enfants) ou des crimes secondaires (les meurtres de Mélinthe et de Theombre), et non par un respect zélé des bienséances. Cette feinte permet dans le même temps de ménager la surprise des interlocuteurs d'Atrée et du public. La scène où Atrée épie son frère, puis fait une soudaine irruption sur scène, illustre bien cette stratégie. Le procédé conventionnel de la « feinte » du théâtre humaniste[69] était ainsi naturellement intégré. Elle pouvait même faire l'objet d'une explication, en d'autres termes, devenir « vraisemblable » : tandis qu'Atrée dépeçait en coulisses les enfants de Thyeste, Criton était en mesure d'expliquer et de justifier à Oronte (acte IV, scène 5) les raisons pour lesquelles le roi s'était absenté : pour ne pas faire éclater sa rage au grand jour et susciter des doutes chez son frère.

Les masques d'Atrée

On a pu reprocher aux personnages du théâtre de Sénèque leur caractère immuable. De fait, Atrée n'évolue pas mais oscille entre mensonge et vérité. Cette ambivalence ne réside pas dans ses hésitations et ses remords car ces dilemmes passagers appartiennent à un « style d'époque », codé et dénué de naturel[70]. Dans cette

---

[67] Laudun d'Aigaliers P. de, *L'Art poétique français* [1597], éd. J. Dedieu, Genève, Slatkine reprints, 1969.

[68] Cf. nos remarques sur la liaison des scènes réalisée grâce à Criton, personnage le plus present sur scène.

[69] Le procédé des « feinte » ou « faintise » permettait de ne montrer aux spectateurs qu'une partie des supplices grâce à une fente dans un rideau. Mahelot en mentionne dans son *Mémoire,* et dans sa *Poétique,* La Mesnardière les ridiculise, ce qui signifie que le procédé valait encore en 1639. Cf. R. Lebègue, « La tragédie shakespearienne en France », éd. cit., note 1, p. 333.

[70] Ces remarques sont inspirées de l'ouvrage de Gabriel Conesa, *Pierre Corneille et la naissance du genre comique (1629-1636),* Paris, SEDES, 1989. L'auteur montre comment Corneille rendit naturel la

rhétorique conventionnelle, Atrée fait preuve d'une duplicité de façade. Son caractère y reste entier. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher son équivoque. Mais, à la différence des personnages masqués de la scène baroque, son hypocrisie ne réside pas dans son inconstance. Il acquière son ambiguïté par un usage récurrent de l'ironie. Son masque est avant tout rhétorique. Les jeux de déguisement de la tragi-comédie se retrouvent ici sous des tonalités funèbres, le mensonge et la ruse étant mis au service de la terreur.

Atrée ment pour dissimuler ses desseins criminels et persuader ses acolytes de lui prêter main forte. Pour reprendre la distinction opérée par Bernard Chédozeau entre rhétorique de persuasion et de conviction[71], nous pourrions dire qu'Atrée emploie la première et Criton la seconde. Ce dernier incarne le personnage du raisonneur, du contradicteur et appartient de ce fait au théâtre antique et classique. Il use d'une rhétorique de conviction et raisonne en employant des arguments logiques. Criton démontre pour convaincre. Atrée cherche au contraire à persuader en suspendant le raisonnement d'autrui, rhétorique de persuasion caractéristique de la littérature baroque. Nombreuses sont les répliques des interlocuteurs qui témoignent de cette puissance rhétorique : Criton et Mélinthe rétorquent sans hésiter « Grand roi, disposez de mon bras » (v. 55) ou « Ordonnez, je suis prest. » (v. 708) après que leur souverain ait exposé ses desseins monstrueux.

Atrée ne persuade pas seulement, il contamine aussi. Le double langage est présent dans toutes ses paroles et dans celles de ses deux acolytes. Mélinthe use de l'art du mensonge auprès de la reine Mérope et de Criton (scène 5, acte 1). Le sage Criton saura mentir à Thyeste, Lycostene et Theombre. Seules les victimes échappent à ce processus mensonger. La sincérité de Thyeste et Mérope en ressort d'autant mieux.

L'ironie, déguisement verbal

On analyse traditionnellement l'ironie comme une antiphrase, figure de pensée qui consiste à faire entendre le contraire de ce qu'on dit[72]. Mais ironiser c'est aussi « railler, disqualifier, tourner en dérision, se moquer de quelqu'un ou de quelque chose »[73]. La « moquerie insinuante » d'Atrée - pour reprendre l'expression de Jacques Morel[74] - s'adresse à un public avisé davantage qu'à son interlocuteur, comme l'illustre la citation qui suit où Atrée, s'adressant aux enfants de Mérope, énonce le contraire de ses pensées. Seul le public pouvait discerner l'antiphrase :

> Vous me le faites voir adorables enfans,
> C'est par vous que mes jours se rendront triomphans...[75]

Dans cet autre exemple, le public discernait également la raillerie d'Atrée derrière cette fausse déclaration galante à Mélinthe :

---

rhétorique conventionnelle de cette époque, que l'on trouve dans la tragédie de Monléon. Voir notamment le 2e monologue délibératif d'Atrée de la scène 3, acte I.

71 B. Chédozeau, *Le Baroque,* éd. cit., note 4, p. 85.

72 Ces différentes définitions de l'ironie sont extraites de l'article de Anne Herschberg Pierrot, *Stylistique de la prose,* Paris, Belin « Sup », 1993, p. 149-167.

73 C. Kerbrat-Orrechioni dans son article « L'ironie comme trope », cité par Anne Herschberg-Pierrot, éd. cit.

74 Jacques Morel, *Rotrou, dramaturge de l'ambiguïté,* Paris, Klincksieck (1968), 2002. Il propose une analyse très détaillée des différentes formes d'ironie dans les pièces de Rotrou, pp. 292-318.

75 Monléon, *Thyeste,* v. 535-536.

> Tu sçais bien que pour toy mon amour est extrême, Qu'il m'a déjà rendu plus à toy qu'à moy-mesme.[76]

Mais, il est une autre ironie, plus subtile, qui consiste à citer un discours sans le revendiquer[77]. La parole, en apparence univoque, est en fait polyphonique. Et seul un interlocuteur éclairé peut déjouer le piège de cette double voix. Citons deux exemples. Dans le premier, Atrée reprend telles quelles les paroles de son frère : « Apres les longs travaus d'une si dure absence... » (v. 193). Cette mention est ironique dans la mesure où le public sait qu'Atrée est incapable de pitié à l'égard de son frère exilé. Et le piège fonctionne puisque Mélinthe pense en effet que le roi est prêt à pardonner son frère. Dans le second exemple, Atrée se fait le porte-parole d'un discours officiel, celui des Dieux : « Mesme de me priver (puis que le Ciel l'ordonne) / Pour les favoriser, d'elle & de ma coronne, ... » (v. 113-115). Atrée n'adhère évidemment pas à ce commandement divin - qui du reste est faux[78] - et les parenthèses soulignent cette distance prise par Atrée à l'égard de ses propres paroles. Cependant, un interlocuteur naïf pourrait légitimement croire en la magnanimité du roi.

Enfin, dans la citation qui suit, Atrée désigne par antiphrase, les enfants de Thyeste comme son bien le plus précieux :

> Caressez ce présent & gardez moy ce gage,
> Qui de tous mes trésors m'est le plus précieux...[79]

Or, Thyeste lui vola un « trésor » aussi précieux, la toison. Atrée se venge donc à l'identique.

Une vengeance à l'identique

La vengeance d'Atrée dépasse l'ancestrale loi du Talion (« oeil pour oeil, dent pour dent ») : ce sont désormais les criminels qui se punissent eux-mêmes et Atrée s'en sert comme instrument de sa vengeance. Mélinthe empoisonne les enfants de Thyeste à la place du roi, Mérope se suicide sans qu'il soit besoin de la tuer, Thyeste amène ses propres enfants à leur bourreau. Parmi les répliques qui formulent ce principe, retenons celle adressée à Mérope où Atrée parle de la Reine, sans qu'elle ne le sache :

> Et quiconque en ces lieux se soit monstre perfide, Se punira soy-mesme en son propre homicide.[80]

Atrée applique ce même principe à rencontre de son frère : « Thyeste de sa main punira son forfait » (v. 28).

---

[76] Monléon, *Thyeste,* v. 217-218.

[77] Cette dimension polyphonique de l'ironie comme « mention » a été analysée par le linguiste Ducrot dans *Le dire et le dit.* Cf. Anne Herschberg Pierrot, éd. cit.

[78] Le Ciel n'a jamais ordonné à Atrée de se priver du trône au profit de son frère. C'est le contraire qui s'est produit. Sur les ordres de Zeus qui désapprouvait l'adultère de Thyeste, Hermès suggéra à Atrée de proposer à son frère que le trône reviendrait à celui qui accomplirait un prodige. Thyeste, croyant son frère fou, accepta ce marché. Hermès fit en sorte que les pléiades tournent en sens inverse dans le ciel. Thyeste dû rendre le trône à Atrée et fut condamné à l'exil.

[79] Monléon, Thyeste, v. 543-544.

[80] Monléon, *Thyeste,* v. 898-894 ; voir aussi v. 91-92 : « Que Thyeste te venge (...) Qu'il soit son seul bourreau » et la traduction du fameux « ipso Thyeste » de Sénèque au vers 73 dans la tragédie de Monléon.

« Le même et l'autre. »[81]

Aux dires d'Atrée, Thyeste aurait pu lui donner à manger ses propres enfants[82]. Par cette suspicion, Atrée considère donc son frère comme un autre lui-même. Cette figure de l'alter ego est récurrente et traverse toute la pièce, à telle point que Thyeste lui-même parle d'Atrée comme d'un jumeau : « L'un & l'autre de nous est assez détestable.[83] »

Le projet de tuer son frère aurait pu faire hésiter Atrée, comme Thamar qui vient pourtant d'être violée par son frère, dans *Amnon et Thamar* de Chrestien des Croix (1608) :

> C'est mon sang que je jette au Tonnerre inhumain ; Ce que je veux détruire est mon frère germain ! C'est un autre moi-même ! ...[84]

Mais c'est précisément cette gémellité qui motive Atrée et le pousse à la haine. Parce que Thyeste aurait pu être un autre lui-même, un autre roi, un autre époux de la reine, Atrée doit l'éliminer[85]. Monléon exploite encore ce thème du miroir et de l'alter ego avec les enfants de Thyeste. Considérés par Atrée comme les exactes répliques de leur père, ces images de Thyeste semblent se démultiplier. C'est donc aussi pour mettre fin à cette répétition qu'Atrée les tuera, éliminant tous les héritiers potentiels à l'instar des tyrans. Sa vengeance privée s'enrichit finalement d'arguments politiques.

Theatrum mundi et « monde renversé » dans Le Thyeste *de Monléon*

Le « théâtre du monde » et le « monde renversé » sont des thèmes baroques qui exploitent les effets de reflets et de confusion. Dans *Le Thyeste,* ces phénomènes d'enchevêtrement se retrouvent à trois niveaux : confusion entre fiction et réalité, microcosme et macrocosme, présent et passé.

Pour les poètes baroques, le monde n'est que le reflet d'une pièce de théâtre où les hommes sont des marionnettes au dessus desquels règne un metteur en scène divin. Dans cette lecture du *Theatrum mundi,* Atrée pourrait bien occuper le statut de ce démiurge. Dans son palais, une pièce se joue en effet dont il est le seul arbitre. La dernière scène de la tragédie équivaut à une véritable mise en scène de la mort où, dans un procédé de « théâtre dans le théâtre », Atrée dévoile ses meurtres en soulevant tour à tour deux rideaux. Le premier découvre les restes des enfants de Thyeste, le second, le cadavre de Mérope.

Cette confusion entre fiction et réalité s'illustre également dans la scène 2 de l'acte IV où Thyeste découvre un tableau où deux frères s'entretuent. Lycostène le rassure en lui rappelant qu'il s'agit d'une fiction.

Dans ce vaste « théâtre du monde », le macrocosme se reflète et se confond dans le microcosme. Dans *Macbeth,* le crime des époux sanguinaires se reflétait dans un

---

81 Sous-titre de l'ouvrage de Jean-François Maillard : *Essai sur l'esprit du héros baroque (1580-1640). Le même et l'autre,* Paris, Nizet, 1973.

82 Cf. vers 1660-1662 : « Tu voulois prendre Atree, & c'est luy qui t'a pris : / Tu voulois le premier exposer sur sa table / Ce présent gratieux, ce mets incomparable... »

83 Monléon, *Thyeste,* acte V, scène dernière, v. 1681.

84 *Amnon et Thamar* de Chrestien des Croix (1608), p70-71. Cité par E. Forsyth, p. 284.

85 Au vers 442, Atrée pousse l'ironie jusqu'à désigner son frère comme « espous » de Mérope.

monde désordonné[86]. On trouve ce même rapport analogique dans le *Thyeste* de Monléon, où l'éclipsé du soleil reproduit le comportement du couple adultère, Thyeste et Mérope. Pour preuve, cette définition du terme « adultère » dans le *Dictionnaire* de Furetière en 1690 : « Les astronomes appellent *adultère* du soleil et de la lune leurs éclipses quand elles se font en quelque manière contre les règles de l'Astronomie ».
A cette confusion cosmique s'ajoute encore une confusion des temps. Ce que l'on croyait appartenir au passé redevient présent. Ainsi, dans la scène 8 de l'acte 2, lorsque Mérope embrasse tour à tour ses deux enfants, elle ne peut exprimer de préférence. Ses valses hésitations rappellent son comportement de femme aimante, tiraillée entre les deux frères Atrides. « De ses plaisirs perdus, elle prend les usures », commente Mélinthe[87].
Enfin, le cycle de la vengeance comme le récit de l'autopsie appartiennent à ce même procédé de mise en abyme. On peut lire en effet les gestes du médecin éventrant les enfants de Thyeste comme une répétition générale du sacrifice qui doit avoir lieu deux actes plus loin. Atrée répéta quant à lui le sacrilège de son grand père, Tantale. Le crime se transmet donc de père en fils. Et dans le récit mythologique, la vengeance se prolongeait encore, le fils de Thyeste, Egisthe, tuant le fils d'Atrée, Agamemnon. Seule une intervention divine pouvait clore le cycle[88].

Clôture du mythe : quelle morale tirer du Thyeste ?

Monléon, cependant, va mettre un terme à ce cycle. En effet, dans la mythologie, Atrée avait deux fils, Agamemnon et Ménélas que Monléon ne mentionne à aucun moment alors que dans la tragédie de Sénèque, ils avaient pour fonction d'être les messagers auprès de Thyeste. Avec Monléon, ce rôle revient à Lycostene. Son roi Atrée est donc sans héritiers. En outre, dans le récit mythologique, Atrée ne sacrifiait pas tous les enfants de Thyeste. Dans un autre volet de la fable, il restait un enfant qui vengeait l'injure faite à son père. C'est pourquoi le public romain savait que le bourreau ne demeurait pas impuni même si Sénèque achevait sa tragédie du *Thyeste* sur le festin. L'auteur latin avait en effet composé un *Agamemnon* où Egisthe assassinait le fils d'Atrée.
Monléon choisit donc de ne pas laisser en suspens ce cycle de la vengeance. Au tomber du rideau, le public ne pouvait pas espérer en une justice à venir, aucun fils de Thyeste ne vengerait son père. Le vice était impuni, la vertu opprimée. En d'autres termes, sa tragédie ne proposait aucune leçon de morale.
C'est au XVIe siècle, que la tragédie fut définie comme un genre littéraire instructif. En effet, pour Ronsard et les auteurs de la Pléiade, la tragédie humaniste devait être « didascalique et enseignante »[89] et son dénouement, funeste - ce qui explique que Jean de La Taille ait pu citer le *Thyeste* parmi les meilleurs sujets de tragédie. C'est au XVIIe siècle que les poéticiens classiques assignèrent à ce dénouement une finalité morale : Les héros devaient être récompensés et les méchants châtiés, comme le

---

[86] « Tu vois les deux, comme troublés par les actes des hommes, / Menacer leur theatre sanglant. » (« *Thou seest the heavens, as troubled with man's acts, / Threaten his bloody stage.* ») Shakespeare, *Macbeth* [1605], trad. J. M. Desprats. Paris, Folio Gallimard, 1996. Scène 4, acte II.

[87] Monléon, *Thyeste,* v. 573.

[88] Eschyle, *Les Choéphores,* éd. Daniel Loaza, Paris, GF Flammarion, 2001.

[89] Ronsard, *Préface sur La Franciade* (1587). Cité par Forsyth dans son introduction à *De l'Art de la tragédie* de Jean de La Taille, Paris, STFM, p. XXXI.

préconisait La Mesnardière en 1639, écartant de fait les *Médée* et *Thyeste* de Sénèque des bons sujets tragédie :

> Si le sujet est tel que le principal personnage soit absolument vicieux, ce qu'on tâchera d'éviter pour les raisons que j'ai dites, il ne faut pas que ses crimes soient exempts d'un châtiment qui donne beaucoup de terreur, et même il faut s'il est possible, que les mauvaises actions paraissent toujours punies, et les vertus récompensées. [...] C'est en ce point là que le poète doit penser à la morale, donner beaucoup à l'exemple, et ne pas commettre les fautes que nous voyons en plusieurs poèmes, ainsi que dans la *Médée* où le héros est perfide, et l'héroïne meurtrière [...] sans que l'une soit punie d'une cruauté si horrible, ni que l'autre soit châtié [...].
>
> *La Thyeste* est fort imparfaite pour cette même injustice, et il n'y a point de lecteur qui ne murmure en la lisant, lors qu'il voit *l'exécrable Atrée* se baigner impunément dans le sang de ses neveux à ce détestable banquet qui fit éclipser le soleil, si nous croyons les livres.[90]

Dans *Le Thyeste* de Monléon, fidèle au dénouement sénéquien, les « mauvaises actions » d'Atrée n'étaient pas condamnées. Il n'est donc pas étonnant que ce sujet ait été rejeté par les poétiques classiques[91]. Dans son travail de réécriture, nous avions vu que Monléon avait eu pour souci de rééquilibrer sa tragédie au détriment d'un bourreau omniprésent et au profit des victimes. Mais cette relecture du mythe n'était pas sans poser de problèmes quant à la morale. Quelle leçon en effet tirer du spectacle de victimes impitoyablement accablées par un bourreau impuni ?

Corneille proposait une réponse, ayant eu à se confronter à ce même type de dénouement sanguinaire avec *Médée.* Dans son *Premier discours sur l'utilité du poème,* il expliquait quelles modifications il dut apporter à cette pièce pour qu'elle puisse être utile à son public. Celui-ci, rappelait-il, n'avait pas les mêmes attentes que les Athéniens et les Romains pour qui ces pièces avaient été initialement composées. Car Sénèque, à la différence de Corneille et de Monléon ne s'était pas embarrassé d'une fin morale. Le théâtre sénéquien était violent et ses bourreaux, impunis car seul le plaisir du public était la finalité de sa tragédie. Le public ressentait du plaisir à ce théâtre violent grâce à une distance assumée et revendiquée par la mise en scène de ce spectacle. C'est cette distance cathartique qui empêchait le public d'être dégoûté par la violence représentée. Or, l'interprétation que l'on fit au XVIe et au XVIIe siècles de cette *catharsis* aristotélicienne était toute autre : Elle devint morale. *Catharsis* fut traduit par « purgation des passions ». En d'autres termes la tragédie devait purger le public de ses passions répréhensibles grâce à un spectacle funèbre et violent mais qui s'achevait sur une punition du vice. Cette interprétation de la distance cathartique et de l'épuration des passions étaitdonc en totale contradiction avec la fin aristotélicienne et sénéquienne de la tragédie[92]. Toujours est-il que Corneille et Monléon, en s'inspirant d'un sujet antique devaient apporter une finalité morale à leur dénouement violent. Ce qui explique que Monléon ait pu faire dire par l'un de ses personnages, Lycostène, cette déclaration de principe tout à fait contraire

---

[90] La Mesnardière Jules Pilet de, *Poétique,* Paris, A. de Sommaville, 1639, p. 21. (C'est nous qui soulignons).

[91] L'abbé d'Aubignac rejette lui aussi le *Thyeste* comme sujet de tragédie : « certaines histories accommodées au théâtre d'Athènes avec beaucoup d'agréments, seraient en abomination sur le nostre ; par exemple, l'histoire de *Thyeste* », *La Pratique du théâtre,* Paris, 1657, p. 58.

[92] Sur cette question, nous renvoyons au chapitre : « Passions purgées ou passions épurée ? Le problème de la catharsis », dans l'ouvrage de G. Forestier, *Passions tragiques et règles classiques, op. cit.*, p. 153.

à la fonction cathartique du théâtre sénéquien : « Pour le faire abhorrer ce crime est ainsi feint.[93] »

Le « crime » en question est un fratricide. Au début de l'acte IV, Lycostène et Thyeste se trouvent en effet devant un tableau qui représente un frère poignardant son frère dans le dos. Il s'agit donc de l'illustration d'une scène de trahison et de meurtre. Les paroles sentencieuses de Lycostène signifient que ce spectacle, cette fiction, a pour but de dégoûter (« faire abhorrer ») le public de ces pratiques. Or, comme nous venons de le voir, le recours à la fiction chez Sénèque n'avait pas du tout la même finalité. La feinte avait au contraire pour seul but de procurer du plaisir au public regardant ces spectacles violents. Et le paradoxe d'un plaisir pris grâce à un spectacle sanglant était résolu précisément parce que ces horreurs, *a priori* insoutenables, étaient simulées et non réelles. Florence Dupont analyse ce processus de distanciation en s'appuyant sur un passage des *Phéniciennes,* qui nous semble-t-il peut aussi bien s'appliquer au *Thyeste* du même auteur. En effet, Œdipe se délecte du spectacle de ses fils luttant à mort, à l'instar de Tantale que la furie invite à jouir du festin funèbre de son petit-fils :

> L'ancêtre savoure, apaisé, les abominations de sa descendance qui reproduisent les siennes. Si l'on rapproche cette fin de l'Œdipe que constituent *les Phéniciennes* de la fin des *Troyennes,* on retrouve la *fonction apaisante, cathartique, que Sénèque attribue aux spectacles les plus atroces* : l'exécution des enfants troyens, le duel fratricide devant Thèbes consolent des héros douloureux, victimes de violence inouïe[94].

Au XVIIe siècle, comme le prouve la déclaration du personnage de Monléon, l'on n'attribuait pas à la tragédie cette « fonction apaisante ». Une tragédie classique devait détourner le public de ses passions, les faire « abhorrer ». Et pour ce faire, Corneille dut transformer sa tragédie sanglante, *Médée,* afin que le vice et la vertu y soient clairement dissociés et équitablement rétribués. A cet égard, le *Thyeste* de Monléon ne faisait pas assez clairement la part des choses, comme Corneille l'écrivait dans le passage qui suit :

> Notre théâtre souffre difficilement de pareils sujets : *Le Thyeste de Sénèque n'y a pas été fort heureux* ; sa Médée y a trouvé plus de faveur ; mais aussi à le bien rendre, la perfidie de Jason et la violence du roi de Corinthe [Créon] la font apparaître si injustement opprimée, que l'auditeur entre aisément dans ses intérêts, et regarde sa vengeance comme justice qu'elle se fait elle-même de ceux qui l'oppriment.[95]

Une des clés de l'insuccès du *Thyeste* de Monléon réside dans ces lignes. Pour paraphraser Corneille, il eut fallu que l'auditeur entrât aisément dans les intérêts d'Atrée. Alors seulement, il aurait pu considérer sa vengeance « comme justice qu'il se fait lui-même de celui qui l'opprime ». Corneille transforma Médée en victime « injustement opprimée » tandis que l'Atrée de Monléon n'avait rien de cette victime opprimée par son frère. Thyeste en effet n'atteignait pas les sommets de « perfidie » de Jason. Corneille fit de ce dernier un petit ambitieux que le pouvoir et la sécurité avaient attiré au point d'abandonner celle à qui il devait sa gloire. Médée avaient toutes les raisons de se venger de ce perfide. Monléon aurait dû faire de Thyeste un perfide afin qu'Atrée justifie sa vengeance. C'est le contraire qu'il fit. Monléon dépeignit Thyeste en personnage vertueux, contrairement du reste à ce qu'il était dans le récit mythologique. Avec Monléon, Thyeste s'excusait sincèrement auprès

---

[93] Monléon, *Thyeste,* v. 1231.

[94] Florence Dupond, « Introduction » aux *Phéniciennes* de Sénèque, Paris, Le Spectateur français, 1999. (C'est nous qui soulignons).

[95] Pierre Corneille, *Trois discours sur le poème dramatique* [1660], éd. L. Forestier, Paris, SEDES, 1963, p. 43. (C'est nous qui soulignons).

de son frère au point de lui envoyer en gage ses deux enfants et il retournait à Mycènes non par appas du pouvoir mais pour se réconcilier.
En somme, la colère d'Atrée n'était pas en mesure d'inciter au public de la pitié. Et ce n'était pas non plus de la terreur que ses crimes odieux pouvaient susciter, mais de l'indignation, c'est à dire une émotion non tragique. Dès lors, le spectacle sanglant du *Thyeste* devenait répugnant, non pour des raisons de bienséances mais pour des raisons morales.
Une pièce antique n'était d'aucune utilité pour un public moderne du XVIe et du XVIIe siècle, à moins d'être transformée. Les tragédiens humanistes avaient déjà osé trahir les maximes des œuvres antiques dont ils s'inspiraient si elles n'étaient pas conformes à leur morale chrétienne, en transformant par exemple l'injustice des dieux païens en justice du dieu chrétien. Tout en respectant le dénouement sanglant de sa source, Corneille adapta *Médée* aux us et coutumes de son public. Il est probable que pour rencontrer les faveurs du public, Monléon aurait dû être moins fidèle à Sénèque. Il est probable aussi que des sujets ne puissent passer l'épreuve de la vraisemblance classique. Et le Thyeste pourrait bien être de ces sujets « invraisemblables » parce que les actes de leurs personnages sont injustifiables, comme ceux d'Atrée. Pour preuve, aucun auteur classique ne s'y essaya. Pas un seul *Thyeste* ne fut composé entre 1638 et 1707. Il faudra que la notion de « vraisemblance » tombe en désuétude et que le règne de la tragédie classique s'éteigne pour que des sujets aussi excessifs et outranciers fassent de nouveau leur apparition sur la scène théâtrale française. [96]

Conclusion

On a souvent émis des hypothèses quant aux représentations des pièces de Sénèque. Certains historiens ont jugé que ses oeuvres étaient irreprésentables, d'autres que ses pièces avaient bien été écrites pour la scène, et non pour être lues. L'insuccès du *Thyeste* de Monléon tendrait à prouver que le mythe de ce festin cannibale pose effectivement la question de sa représentation théâtrale. Il nous semble que ce mythe s'accorde plus volontiers à une dramaturgie de la déclamation antique, épurée et supportée par des récitants statiques, plutôt qu'à une dramaturgie moderne qui se veut réaliste et démonstrative. C'est peut être la raison pour laquelle l'histoire littéraire retient le *Thyeste* de Sénèque et non celui de Monléon.

---

[96] Prosper Jolyot de Crébillon, *Atrée et Thyeste* [1707], dans *Œuvres,* t. I, Paris, Didot, 1818 ; Voltaire, *Les Pélopides, ou Atrée et Thyeste, Tragédie* [1772], dans *Œuvres complètes,* vol VI, Paris, Garnier frères, 1877-1883, 7 vol.

Établissement du texte

Il n'existe qu'une seule édition du *Thyeste,* exécutée par Pierre Guillemot. L'édition est non datée mais l'Achevé d'imprimer est du 9 août 1638.

Description de l'édition de référence

La présente édition a été effectuée à partir de l'exemplaire de l'édition originale disponible à la Bibliothèque de l'Arsenal sous la côte [4° BL 3654], Il s'agit d'un volume de format in-8° qui se présente ainsi :

[I] Aut extrema, aut nulla fratrum vindicta / LE THYESTE DE MONSIEUR / DE MONLEON./ A PARIS, / Chez PIERRE GUILLEMOT, aux Palais à la / gallerie des prisonniers. / Avec privilège du Roy.
[II] blanc.
[III à VI] Epistre.
[VII à VIII] Au lecteur.
[IX] Privilège du Roy ; Quelques fautes reconnues depuis l'Errata.
[X] Acteurs.
[1 à 107] (cahiers A à 0) Le Thyeste – Tragédie.
[non paginé] Errata.

Autres exemplaires

Un exemplaire de cette édition est conservé à la Bibliothèque nationale [Yf 1529] et deux autres exemplaires sont également disponibles à la Bibliothèque de l'Arsenal [Rf 6545] (référence ayant servi à constituer la micro-fiche disponible sur le site Gallica) et [8° GD 48552], ce dernier exemplaire étant sans Epître, Avis au lecteur et liste d'Acteurs. *L'Ere baroque en France* de Roméo Arbour[97] mentionne également deux exemplaires disponibles à l'étranger : un exemplaire à la Bibliothèque du British Muséum, à Londres [164.e. 15] et un autre à la Bibliothèque de la Harvard University (Cambridge, Mass. USA) [FC6. C4282.637 L]

Nombre de tirages

Les exemplaires consultables de l'Arsenal [8° GD 48552] et [4° BL 3654] présentant des leçons différentes, nous en avons déduit que l'édition du Thyeste avait fait l'objet de deux tirages. Nous avons donc établi le texte à partir de la leçon la moins fautive [4° BL 3654], les autres exemplaires présentant les coquilles suivantes :

v. 560 : desperer (corrigé en d'espérer)
v. 560 : la promis (corrigé en l'a promis)
v. 880 : MEROPE (corrigé en ATREE)
v. 929 : questes vous (corrigé en qu'estes vous)
page 56 (corrigée en page 58) personnage,
v. 930 : Ø (ATREE a été ajouté)
v. 930 : Mlavez-vous (corrigé en Me l'avez-vous)
v. 1030 : mouru (corrigé en mourut)
didascalie, v. 1155 : voulant sortit (corrigé en voulant sortir)
v. 1174 : d'avantage (corrigé en davantage)

Cependant, dans la leçon que nous avons retenue, les vers 1172-73 posent problème. En effet, les modifications qui y avaient été apportées nous semblent

[97] ARBOUR Roméo, Répertoire chronologique des éditions de textes littéraires : *L'ère baroque en France*, Genève, Droz, 1977-1985.

erronées. Sur le premier tirage, non corrigé, de l'exemplaire [8° GD 48552] deux répliques s'enchaînaient de la manière suivante :

THYESTE
Je viens rendre à ces vœux l'une & l'autre asservie
Et mettre entre ses mains un trésor précieux ;
CRITON
Un bien incomparable, un frère ? Ah justes dieux !
Vous lui pouviez donner tout le monde en partage :
Mais vous ne pouviez pas l'obliger davantage.

Le deuxième tirage, celui de l'exemplaire [4° BL 3654], proposait la correction suivante :

THYESTE
Et mettre entre ses mains
CRITON
Un trésor précieux ;
Un bien incomparable, un frère ? Ah justes dieux !

Or, s'il devait y avoir une coupure, elle s'est faite à notre avis un vers trop haut. L'enchaînement suivant nous semble plus cohérent (sachant que le point d'interrogation est une coquille que l'on a corrigée en point d'exclamation) :

THYESTE
Et mettre entre ses mains un trésor précieux
Un bien incomparable, un frère !
CRITON
Ah justes dieux !
Vous lui pouviez donner tout le monde en partage :
Mais vous ne pouviez pas l'obliger davantage...

C'est pour ce dernier découpage que nous avons opté.

Dernières remarques d'ensemble : sur tous les tirages, on observe que chaque réplique commence par un retrait d'alinéa. Et comme souvent dans cette première moitié du XVIIe siècle, les caractères sont italiques et non romains.

Rectifications et coquilles

Pour l'établissement du texte, nous avons effectué les rectifications suivantes :
- Nous avons distingué i et u (voyelles) de j et v (consonnes)
- Nous avons décomposé les voyelles nasales surmontées d'un tilde en voyelle + consonne :
ô = on ; â = an ; e = en ;
- Nous avons rétabli le ß en ss.

Afin de rendre compte de l'état graphique de l'édition originale, nous avons conservé :

&	pour	et	
-y-	pour	-i-	(ex : toy ; j'ay, ...)
-oi-	pour	-ai-	(ex : noyoit, foible, ...)
-és	pour	-ez	(ex : « immolés » à la place de « immolez »)
-ez	pour	es	(ex : beautez, ...)
-z-	pour	-s-	(ex : hazarder, ozer, poizon, toizon, ...)
cét	pour	cet	
en fin	pour	enfin	
dequoy	pour	de quoy	

Dans ce même esprit de fidélité, nous n'avons modifié aucun accent dans la mesure où la lecture n'en était pas entravée (ex : « véhémence » pour véhémence) et nous avons gardé :

-es- pour -ê- (ex : mesme)
-as- pour -â- (ex : fascheux)
-is- pour -î- (ex : Epistre)
-us- pour -û- (ex : eust)
-os- pour -ô- (ex : oster)
-û- de soupir
-â- de flâme

Cependant, nous avons corrigé et ajouté des accents diacritiques afin de distinguer :
[où] pronom relatif du [ou] conjonction
[à] préposition du [a] troisième personne du verbe avoir.
Nous avons conservé les graphies fidèles aux étymons latins : debvez, doibs, advantage, droict, soing...
Nous avons ajouté entre crochets ce qui avait été omis, comme certains noms de personnages au début des scènes.
Enfin, nous avons uniformisé l'orthographe de « Thyeste » et de « Lycostène » que l'on trouvait très souvent orthographiés sans [y] en « Licostene » et « Thieste » dans les derniers cahiers correspondants aux actes IV et V.

Absence du [t] analogique

Le t analogique permet de faire la liaison entre le verbe et son sujet en cas d'inversion (ex : alla-t-il...). Sur les éditions de la première moitié du XVIIe siècle, ce [t] n'était pas systématiquement indiqué. Vaugelas précisait qu'il devait être prononcé malgré son omission :

> Si le verbe finit par une voyelle devant « on » [...] il faut prononcer et écrire un t entre deux [...] pour ôter la cacophonie, et quand il ne serait pas marqué, il ne faut pas laisser de prononcer ni lire, comme lisent une infinité de gens, « alla-on, alla-il » pour « alla-ton, alla-t-il ».[98]

Dans la mesure où la présente édition du *Thyeste* a systématiquement omis ce [t] analogique, cette absence ne peut être considérée comme une coquille. Cependant, pour une lecture plus aisée, nous l'avons rajouté entre crochets aux vers : 49, 71, 149, 370, 576, 589, 793, 797, 965, 1132, 1399, 1495, 1499, 1580.

Pluralité de graphie

L'édition originale présente de manière très fréquente deux orthographes pour un même mot, souvent au sein d'un même cahier (nous avons indiqué le cahier entre crochets). Il ne s'agit pas de coquilles mais l'ouvrier-imprimeur disposait très vraisemblablement d'un texte qui présentait déjà cette pluralité de graphies. Ainsi, dans notre édition, même lorsque deux mots dérivés d'une même racine se suivaient de près dans le texte, ils pouvaient s'écrire différemment. Par exemple, pour le verbe « commencer », on trouvera dans un même cahier, [L], les orthographes « commance » au vers 1310 et « commence » au vers 1286. Autre exemple, « guarison » et « guerison », deux orthographes différentes pour un même terme et présentes dans deux cahiers différents. Il nous faut resituer ces impressions à une époque où

---

98 Vaugelas, *Remarques sur la langue française,* cité en introduction du tome 2 de *Théâtre français du XVIIe siècle*, éd. J. Scherer et J. Truchet, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1986, p. 7, note 1.

l'orthographe était beaucoup plus souple et fluctuante qu'aujourd'hui. Et c'est pour rester fidèle à l'état graphique de l'édition originale que nous n'avons pas uniformisé ces orthographes. Nous avons donc conservé :

(r)amene [C], [D]	bien que l'on trouve rameine [B], [E], [N]
atteintes [E], [K]	attainte [F], [G]
commance [F], [L]	commence (et dérivés) : [F], [L], ...
contant [D], [F]	content [G] et dérivés : [D], [F],...
coronne [A], [B], ...	couronne (une seule occurrence, dans [B])
couppe [H]	coupe [H]
dessains [N]	desseins [N] et autres...
dieus [ts les cahiers sf H, I, L, M]	dieux [tous les cahiers sauf A,B,D, I]
enfens (une seule occ. dans [A])	enfans : [B] et suivants
esprits [F] et [H], [K], [N], [0]	espris [F] et [A], [B], [G]
estaindre (et dérivés) : [B] et [F]	esteindre (et dérivés) : [B] et [C], [I]
furieux [A] [H] et [I] [M] [0]	furieus [A] [H] et [B] [C] [E] [F]
guarison [E] [H]	guerison [N]
plainement [L]	pleine, adj. [I] ; pleine, subst. [K]
retraitte [D]	retraite[G] [I]
roys [C] [D] [L]	rois [A] [I]
succès [D]	succez [D] et [C], [E]
throsne [B]	trosne [C]
tirannie [A]	tyrannique [H]
toizon [G]	toison [A]
toutefois [A] [E]	toutesfois [A] [B] [G] [K] [M]
tormens [A] [L] [N]	tourmens [A] [L]
treuver (et dér.) [A,B,F,H] et [E,I]	trouver(et dér.) [A,B,F,H] et [C,G,N,M]
vanger (et dérivés) [F] [G] [O]	venger (et dér.) [F] [G] [0], ...

Nous avons également gardé les formes suivantes : enfraindre (v. 1485) ; advanture (v. 1597) ; epouvente (v. 270) ; epouventable (v. 272) ; dueil (pour deuil) et sueil (pour seuil).

Remarques sur la ponctuation

Les marques de ponctuation de cette édition sont très aléatoires et défectueuses. Nous les avons presque toujours corrigées sauf lorsqu'une virgule ou un point, en fin de vers ou d'hémistiche, avaient pour fonction de remplacer ce qui correspond à des points de suspension. En ce cas, nous avons conservé ces signes d'origine (point, point virgule ou virgule) avec une note en bas de page pour rappeler à quoi ils équivalent (une pause brève ou longue).

En outre, les points d'interrogation sont très souvent omis après une proposition interrogative et ce de manière systématique dans les derniers cahiers (N à 0). Il s'agit bien de coquilles et non d'une volonté de l'auteur comme cela pouvait être le cas dans certaines éditions soignées, particulièrement de la seconde moitié du XVIIe siècle et notamment dans celles du théâtre de Racine[99]. Le cas de figure inverse s'est

[99] Sur la ponctuation des textes théâtraux, nous renvoyons à l'introduction de Georges Forestier, « Lire Racine » de son édition des *Œuvres complètes* de Racine, t. I, *Théâtre et poésie*, Paris, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, 1999.

également présenté où un point d'interrogation remplaçait par erreur un point ou une virgule. En ce cas, nous avons corrigé. Ces nombreuses coquilles sont indiquées dans la liste qui suit.

Liste des rectifications et des coquilles

Les vers entre crochets indiquent les coquilles situées juste avant ce vers (ex : [400])
Les marques de ponctuation défectueuses sont indiquées entre deux barres (ex : /?/)

Epitre	a (leur gloire)
Au lecteur	sois rendu
	cett' erreur
	si parfaites /:/
	mes actions /,/
	moins de foy
Privilège	cependant [corrigé en « ce pendant »]
	trouveveront
Errata	(trois ou quatre) vers
Acteurs	(inceste de) Thieste
Le Thyeste,	vers :
27	mà fait
46	on oste point
52	nuptial /./
68	la (commis)
90	fefons [la coquille était indiquée dans l'Errata]
103	ces (espris)
105	à
118	ou
155	fureur/:/
167	ces (crimes)
167	personels
169	s'en
177	mes
180	Roy /./
182	à
204	incestueus /?/
206	adultère /./
208	Cest
218	ma
236	je le veux /?/
241	Grand Roy /?/
291	ces (transpors)
351	Thyeste les suit /./
317	accordés
360	je l'eus
360	dans ces yeux
364	ma
370	vous l'a-t-il asseuré /./
399	l'ont peu faire voir

[400]	CRITON
[405]	CRITON
410	ma
412	suis
413	que (le ciel)
[467] II,6	MELINTHE,
489	n'estime
557	aimable /?/
558	déplorable /,/
576	embrassé /./
584	à (mon cœur)
584	à (mon amour)
589	Songe-t-il à Mérope /./
596	Madame, ici Madame/?/
597	Courez ici Madame /?/
628	s'est
632	(je les ai) veu
675	ses (lieus)
710	Achever
719	Atrée : Donc ces enfants sont morts/./
"	Mélinthe : Ouy/?/
723 (2nd hém)	Mélinthe : Ils sont morts /?/
724	Elle a peu voir
731	et tu peus luy donner
754	odieus /./
725	n'oyoit
725	dans (leurs larmes) [coquille indiquée dans l'Errata]
726	ses (discours)
726	allarmes /?/
736	ces (deux soleils)
770	ces ces [coquille indiquée dans l'Errata]
797	sera-[t]-elle inutile/./
799	Où dois-je donc aller/./
803	forrune
814	mercenaire/./
822	homicide/;/
844	ces (efforts)
844	empescher/./
856	abondonné
880	glorieux /?/
891	la
893	ses
895	A Justice
898	nom
899	héritiers /?/
919	Dois-je avoir de l'espoir/./
929	qu estes

941	Oyez terres ?
952	odieux/?/
958	qu'elle

978	perfide /./
984	Dieux /./
991	a (qui ce bras)
991	à (servy)
994	coulpable /./
[995] didasc	. aun (poignard)
1031	s'en (est fait)
1043	Espère toutefois /Ø/
1044	des morts /./
1047	s'en (est fait)
1058	avoir lassez
1067	élément /0/
1084	surmontez /./
1091	présenté /./
1123	achepter
1128	Luy feriez-vous ce tort /./
1136	qu'elle
1140	Rien du tout /?/
1155	Plutost [rectifié en « plus tost »]
1156	il nous apperçoit /./
1157	hommage /,/
1165	Atree, à
1179	(gens que j'ay) veu
1205	un (erreur)
1215	autels/0/
1222	Cest
1231	seint
1245	ma
1249	a
1253	complice /Ø/
1296	changer [coquille indiquée dans l'Errata]
1297	m'esprises
1299	penses
1309	Semble (de s'effrayer)
1323	Adieu ?
1325	funeste/./
1341	a
1345	jalousie /,/
1351	Thyeste est en mes mains /Ø/ mal-gré tous ses effors /,/
1362	vos crimes /./
[1375] didasc.	s'est estonné [coquille indiquée dans l'Errata]

1388	Il eust veu
1394	ma
1399	trépas /./
1403	seulement/./
1404	cet esprit/./
1406	attente/./
1407	ce perfide/,/

V, 3, liste pers. CRITON

[1448] didasc. vers

1449 Destins
1464 t'arissant
1498 le suit-elle/./
1499 Cour/./
1500 a teu vostre retour.
1501 bien tost/./
1526 Page/,/
1534 divin office /;/
1544 repos /;/
1552 connois-tu pas /./
1571 sans foy /Ø/
1579 corbeaux /,/
1580 nouveaux/./
1581 rage /./
1582 davantage /./
1593 N'ont pu soulier
1597 qu'elle
1608 malheureux /,/
1623 veu rostir [...] ton repeu
1624 pas peu
1627 quelques restes /,/
1630 à
1650 vengeance /,/
1652 Estoient-ils criminels /./
1656 ne me vengent-ils pas /./
1657 un crime par un crime /./
1660 ta
1665 (tu t'en) est
1678 foudre [correction man. sur l'E.O. : poudre.]
1697 promesses /,/
1698 carresses

Page 28, il manque un alexandrin entier (vers 452), omission que nous avons signalée par une ligne en pointillés.

Signalons enfin deux erreurs de pagination : la page 78, numérotée par erreur « 76 » et la page 88, numérotée par erreur « 82 ». Ces deux coquilles sont signalées dans la présente édition par des doubles crochets [[78]] et [[88]] se situent dans les derniers cahiers, c'est-à-dire dans ceux qui comptent le plus grand nombre de marques de ponctuation défectueuses.

Aut extrema, aut nullafratrum vindicta [100]

LE THYESTE DE MONSIEUR DE MONLEON

A PARIS
Chez PIERRE GUILLEMOT
aux Palais à la
gallerie des prisonniers
Avec Privilège du Roy

[100] Une lutte à mort entre frères, ou rien.

EPISTRE

A TRES-HAUT

ET TRES PUISSANT PRINCE

MONSEIGNEUR

LOUIS DE VALOIS,

COMTE D'ALLEZ,[101]

Chevalier des Ordres du

Roy, Colonel, General de

la Cavallerie légère

de France, Gouverneur &

Lieutenant General pour

sa Majesté de ses Pays &

Armées de Provence.

MONSEIGNEUR,

Apres l'estime que vous avez faite de cet ouvrage, je me persuade que je puis sans crainte l'exposer aux yeux du public, & que vous ne treuverez* pas estrange* la hardiesse que je prens de vous le dédier : Comme j'oze espérer que vous daignerez le recevoir, j'ay la vanité de croire que chacun l'estimera : & l'approbation que vous luy avez donnée me fait attendre celle de tout le monde.

Ceux qui par de favorables violences l'ont arraché de mon cabinet pour en mieux voir la conduite par sa représentation, bien qu'ils m'ayent exposé parmy les orages furieux de l'envie & de l'ignorance, sçachant dans quel port je suis en seureté, & ce que j'ay gaigné auprès de vous, seront ravis de m'avoir fait hazarder* si peu, pour acquérir de si grands trésors. Et certes en quelque degré éminent que la nature ayt eslevés les Princes, & quelques grands qu'ils se soient faits par eux-mesmes, comme il est asseuré que les affections des Rois, bien qu'elles n'augmentent ny leur vertu ny leur mérite, adjoustent de grands ornemens à leur gloire, & la font esclater* avec beaucoup plus d'advantage. Il est aussi très véritable, que quelques excellens que soient les ouvrages du reste des hommes, que l'estime de ces Princes fait leur plus bel esclat* ; & leur support, un puissant bouclier pour les mettre à couvert des trais* de la médisance, & de la jalousie : Et quiconque se peut vanter comme moy de posséder ces faveurs, comme il n'a rien plus à craindre, il n'a rien plus à souhaiter.

Ce n'est pas (MONSEIGNEVR) que j'eusse eu la témérité de croire que ce bien me pût arriver, ou que mon imagination se fust jamais flatee d'une prétention si haute,

---

[101] Louis Emmanuel de VALOIS (1596-1653), duc d'Angoulême et comte d'Alais (ou Aies), gouverneur de Provence de 1637 jusqu'à sa mort. Petit-fils de Charles IX, Roi de France, par son fils Charles de Valois (fils illégitime de Marie Touchet).

si vostre propre bouche ne m'eust asseuré que quelques petits & inutiles que soient mes devoirs &. mes services, ils vous seraient toutesfois agréables, & que je ne vous offencerois point en vous offrant une chose que vous avez estimée digne du jour : J'ay obey à cette voix, & je vous l'offre avec ma vie ; c'est peu pour un Prince : mais c'est tout ce que vous peut offrir,
MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant serviteur,
DE MONLEON.

AU LECTEUR.

Si je t'avois donné cette Tragédie de la façon que *Carcinome*[102], ou *Seneque*[103] l'ont traittee, peut-estre (Lecteur) y aurois-tu trouvé plus d'agreemens, & peut-estre aussi l'aurois tu estimée trop nue pour le Théâtre d'aujourd'huy. Les Grecs & les Latins ont fait à la Grecque, & à la Romaine, ce que je fais à la Françoise, & comme les esprits de ce temps embrassent davantage, il a fallu aussi dequoy davantage les contenter : J'ay tasché à le faire, non pas sans beaucoup de peine & de sueur, par l'entreprise d'un ouvrage ou plusieurs se sont lassez[104], et le peu de matière, et l'horreur du sujet ayant arresté leur plume ; m'ont fait prendre la mienne à dessein de rendre supportable aux yeux, & aux cœurs des moins cruels de la Nature, ce que la Nature mesme abhorre, & ce qu'on n'auroit jamais peu croire s'il n'estoit arrivé dans la race de Tantale.[105]

On m'a voulu persuader que cet effort avoit favorablement réussi : Mais quand je considère mes forces, et le grand personnage qu'il m'a fallu soustenir[106], soit dans la disposition de l'Histoire, dans les pensées, ou dans les raisonnemens, une frayeur me saisit ; je rends les armes premier que* de combatre ; & si l'on tient pour fabuleux ce qu'Homère assure de ces Dieux qui combatoient pour les hommes, je n'ay pas dequoy soustenir leur opinion, & ma vanité ne m'aveugle pas jusques au poinct de les croire.

Quoy qu'il en soit, (Lecteur) & quelque jugement que tu en fasses, apprens que la disposition du sujet est absolument mienne[107], et que j'ay eslevé sur le fondement de l'histoire & de l'antiquité un ouvrage à la moderne. Les enrichissemens que j'ay rencontrez parmy leurs matériaux en font l'embellissement ; et bien que je me sois rendu plus prodigue qu'eux à m'estendre, pour contenter les esprits de ce siècle[108], je

---

[102] II s'agit probablement d'un historien latin nommé Carcinus, dont « Carcinome » serait le nom francisé. Cependant, aucune œuvre - *a fortiori* aucun *Thyeste* de ce Carcinus - ne nous est resté.

[103] Monléon fait référence au *Thyeste* de Sénèque. Pour plus de détails sur le traitement de cette source, nous renvoyons à la présente introduction.

[104] Au siècle précédent, le *Thyeste* de Sénèque connut une certaine fortune. Atrée inspira le Nabuchodonosor des *Juives* de Garnier (1583), *Yorbecc-Oronte* de Du Monin (1585), traduit *de Torbecche* de l'auteur italien Giraldi était directement inspirée de la pièce de Sénèque, enfin Roland Brisset publia une adaptation du Thyeste en 1590.

[105] Un auteur classique partait du principe que son public tenait pour vrai les mythes (ou « fables ») qui avaient la même autorité que l'histoire. Cf : « Il n'est pas vraisemblable que Médée tue ses enfants, que Clytemnestre assassine son mari, qu'Oreste poignarde sa mère ; mais l'histoire le dit et la représentation de ses grands crimes ne fait point d'incrédules ». Pierre Corneille, *Premier Discours sur le poème dramatique* [1660].

[106] II s'agit d'Atrée.

[107] Monleon exagère. En « Appendice 2 », nous avons dressé un tableau qui met en perspective les inventions de Monleon. Elles portent essentiellement sur deux actes (II et III), le reste de la pièce étant redevable à la disposition du *Thyeste* de Sénèque.

[108] Pour pallier l'absence de chœur et de prologue - passés de mode en 1630 - et pour composer des pièces de cinq actes malgré cette matière ténue, les auteurs modernes devaient inventer des épisodes

n'ay pas toutefois voulu sortir de leurs estroites règles[109] qui me semblent si judicieuses, & si parfaites, que sans elles, (quoy qu'au jugement de plusieurs, il s'en rencontre tous les jours) j'ay de la peine à croire qu'aucun Poëme puisse estre agréable. Regarde donc si j'auray péché contre mon dessein ; monstre moy charitablement mes deffauts, alors tu recognoistras par mes actions de grâce, & de combien je te seray obligé, & combien me sera douce cette correction. Je laisse dans leurs foiblesses, et leur bigearreries* ceux qui s'estiment parfaicts, leurs cerveaux ont besoin d'hellébore[110], et tels esprits sont plus dignes de blasme que de louange : quand on présume moins de soy, on mérite davantage, & par la seule humilité nous nous eslevons au trosne de la gloire.
Parle donc hardiment, je suis exempt de cette erreur, & de ce crime, & pour t'en asseurer, je sçay que je suis homme.

supplémentaires et ajouter des monologues. Sur ce sujet, nous renvoyons à la présente Introduction, au chapitre « Dénouement étendu ».

[109] Ces règles « étroites » - c'est à dire strictes - sont les trois règles d'unité classiques (temps, lieu, action) auxquels la nouvelle génération d'auteurs « réguliers » comme Monleon se pliaient, se distinguant par là de leur confrères « irréguliers » de la tragi-comédie. Voir à ce propos notre chapitre d'Introduction : « Un *Thyeste* moderne ».

[110] « On dit proverbialement qu'un homme a besoin *d'Hellébore* pour lui reprocher qu'il a quelque grain de folie. » (A. Furetière, *Dictionnaire universel,* 1690).

Extraict du Privilège du Roy.

Par grâce et privilège du Roy, il est permis à Pierre Guillemot Marchand Libraire à Paris, d'imprimer, ou faire imprimer un livre intitulé *Le Thyeste, Tragédie, compose par le Sieur de Monleon* : Et deffenses sont faites à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer, ou faire imprimer, vendre ny distribuer aucun desdits Livres, sans sa permission, ou de ceux qui auront droict de lui, & ce pendant le temps & espace de huit ans, à compter du jour que ledit Livre sera parachevé d'imprimer pour la première fois, à peine aux contrevenans, de trois mil livres d'amende, confiscation des exemplaires qui se trouveront contrefaits & de tous despens ; dommages & intérests, ainsi qu'il est contenu plus au long ausdites Lettres de Privilège. Donné à Paris le sixiesme d'Aoust mil six cent trente-huict. Par le Roy en son conseil, Signé

CONRART.

Achevé d'imprimer le 9. Aoust 1638,

Quelques fautes reconnues depuis l'Errata.

Page 81. il y a changer, il faut charger. Page 88. Scène 2. Criton sans voir Atree s'est estonné, il faut mettre est.

ERRATA

Lecteur, je te laisse des fautes que je n'ai point reconnues, et qui sont miennes, tu les corrigeras, s'il te plaist : pour celles de l'imprimeur, elles sont les moindres, tu suppléeras en lisant quelques syllabes qu'il a obmises, et changeras plusieurs lettres qui font une autre prononciation. A la page 6, vers 6 il y a fefons pour fesons. Page 46, vers 1 noyoit dans, il faut dedans. Page 48. il y a deux fois ces, dans la page 93. A la marge, après trois ou quatre verres, il faut adjouster il se lesve : ainsi plusieurs autres de cette qualité, ausquelles on peut suppléer, & ce qui me semblent de peu d'importance.

ACTEURS.[111]

ATREE.
THYESTE.
Frères.
MEROPE.
Reyne, femme d'Atree.
THEANDRE
LYSIS.
Deux Princes sortis de l'inceste* de Thyeste avec Merope.
MELINTHE.
Confidente de Merope.
CRITON.
Confident d'Atree.
LYCOSTENE.
Confident de Thyeste.
THEOMBRE.
Conducteur des Princes.
ORONTE.[112]
Deux PAGES.[113]

[111] Le lieu n'est pas indiqué. L'action se passe à Mycènes, dans le palais d'Atree.

[112] A la différence des autres personnages, sa fonction n'est pas indiquée. Il fait partie de la cour d'Atree et seconde Criton (cf. Acte IV, scène 5 : Criton tutoie Oronte, qui lui le vouvoie).

[113] Rôles muets.

SCENE PREMIERE.

ATREE *seul.*

Qu'on estouffe* à mes yeux ces objets* de ma rage :
Je veus manquer de foy* plustot que de courage*.[114]
Un daemon* de colère enflâme tous mes sens :
Avec les criminels perdons les innocens, [115]
Et faisons quelque chose en ce dessein funeste*
Qui soit digne d'Atree & digne de Thyeste.
L'enfer tremble d'effroy, le ciel d'estonnement* ; [2]
J'en ay moy-mesme horreur d'y penser seulement.
J'ay treuvé*, j'ay treuvé* pour plaire à ma vengeance,
Dequoy justifier* Tantale[116] & son offence* :[117]
Son acte estoit clément, le mien est inhumain :
J'ay treuvé* des repas pour soulager sa faim :
Mais des repas cruels*, & dont son cœur perfide
Aura de la frayeur voyant mon homicide :
Toutes les cruautez qu'il jetta dans mon sein*
Sont les moindres* rigueurs qui soient en mon dessein.
J'adjouste à sa fureur une plus violente,
Mon père[118] la suivit, & mon frère l'augmente ;
Son crime d'un inceste* a surmonté le leur :[119]
Il eust plus de furie*, & j'ay plus de mal-heur.
Et souffrant* plus qu'eus tous de honte & de disgrâce*,
Je ne suis point vengé si je ne les surpasse.[120]

---

[114] Ces deux premiers vers indiquent qu'Atrée est en prise à des visions (« objets ») qu'il doit faire disparaître (« étouffer » signifiant cacher) afin de se prémunir de tout sentiment de piété envers les siens. On retrouvera ces mêmes hallucinations au vers 81.

[115] Les « criminels » sont Thyeste et Mérope ; les « innocents », leurs deux enfants.

[116] Tantale, grand-père d'Atrée et de Thyeste, donna à manger son fils Pélops aux Dieux. Pour plus de détails, voir Appendice 1 : Le mythe de Thyeste.

[117] Ce vers peut se lire dans un sens théologique, « justifier » signifiant « donner l'état de grâce » et « offense » pouvant s'entendre comme « péché ».

[118] Ce père était Pélops. Afin d'obtenir la main d'Hippodamie, Pélops devait remporter la course de char organisée par le père de celle-ci. Pour ce faire, il soudoya le cocher Myrtile qu'il fit ensuite assassiner (voir Appendice 1 : Le mythe de Thyeste).

[119] Thyeste et Mérope - épouse d'Atrée - eurent une relation adultère dont « inceste » est synonyme (cf. glossaire). Pour plus de détails sur cette relation, voir Appendice 1 : Le mythe de Thyeste.

[120] Ce monologue inaugural s'inspire directement de celui d'Atreus dans le *Thyeste* de Sénèque. Pour ne pas alourdir les notes de bas de page, les nombreux vers de Sénèque que Monléon a parfois retranscrits tels quels sont tous répertoriés en Appendice 3 : « Citations de Sénèque ». Quant à la comparaison entre les dispositions des deux

SCENE SECONDE.

ATREE, CRITON confident d'Atree.

CRITON.

Quel trouble furieux* agite un si grand Roy ?[121]

ATREE.

Tu le sçauras, Criton, approche, approche-toy
Fidèle* confident de toutes mes pensées ;
J'ay treuvé* des tourmens* pour les fautes passées, [3]
Qui vengeront l'inceste*, & le tort qu'on m'a fait,
Thyeste de sa main punira son forfait.

CRITON.

Craignez qu'un bruit fascheus* volant par la province.
Ne trouble le respect que l'on doit à son Prince.

ATREE.

Les Rois enfans des Dieus peuvent tout icy bas :
Leurs plaisirs sont des Loys[122], & l'on n'oseroit pas
Parler[123] de leurs desseins, ny condamner leurs crimes,
Toutes leurs actions passent pour légitimes.

CRITON.

A suivre absolument ce qu'ils ont projette
Ils forcent bien les corps, mais non la volonté.
Autant que sa fureur fait un Roy redoutable,
Autant sa courtoisie à tous le rend aimable.[124]
Ses noires actions font naistre son mespris,
Et sa seule douceur luy gaigne* les espris.

ATREE.

Il doit bon-gré, mal-gré, prendre ce qu'on luy nie*.

CRITON.

Un règne est mal fondé dessus* la tirannie,[125]
Et ce grand bastiment tombe bien-tost à bas,
Quand l'honneur & la foy* ne le soustiennent pas.

ATREE.

Qu'ils sortent d'avec moy[126], qu'un Royaume périsse,

Thyeste, nous renvoyons également au tableau de l'Appendice 2 : « Structures comparées ».

[121] Criton n'a pas entendu le monologue précédent. Sa remarque se comprend si l'on imagine Atrée présentant tous les signes extérieurs de la fureur.

[122] Atrée donne ici une définition de la tyrannie.

[123] Parler : débattre de, discuter.

[124] « Autant que..., autant, » très usité au XVIIe n'a été supplanté que récemment par « autant..., autant ». (A. Haase, *Syntaxe française du XVIIe siècle. Nouvelle édition traduite et remaniée par M. Obert,* Paris, Delagrave, 1969, § 139, 4°, p. 383).

[125] La tyrannie d'Atrée ne repose pas sur une usurpation du pouvoir (tyran peut signifier en effet usurpateur) puisqu'il est le souverain légitime de Mycènes. Sa tyrannie repose davantage sur son mépris du peuple puisqu'en instaurant la suprématie du droit privé sur le droit public, Atrée en se vengeant de son frère consent à se rendre impopulaire.

Pourveu qu'on n'oste point Thyeste à ma justice ; [4]
La rage a dans mon cœur allumé ce dessein,
Je veux l'exécuter.

CRITON.

Dieus qu'il est inhumain[127]
Contre un frère.[128]

ATREE.

A-[t]-il[129] craint d'attenter à ma vie
De voiler la toison[130], & portant son envie
Au delà des transpors* d'un appétit brutal*,
De commettre un inceste* en mon lict nuptial ?
Il faut, il faut, Criton, avoir plus d'asseurance,
Et moins de pieté* pour venger ceste offence*.

CRITON.

Grand Roy je suis à vous, disposez de mon bras,[131]

ATREE.

Le perdrons-nous d'un coup* ? non, il ne le faut pas,
Songeons à des tourmens*.[132]

CRITON.

La mort est plus certaine.

---

[126] Le « ils » correspond à l'honneur et la foi du vers précédent. « Sortir » pouvait s'entendre comme « faire sortir » (A. Haase, *op. cit.,* § 59, p. 138). Atrée est prêt à renoncer à ces deux vertus, quitte à ruiner son royaume, pourvu que sa vengeance soit exaucée. La reine tyrannique de Syrie, Cléopâtre, s'exprimera de la même manière dans *Rodogune* de Corneille (1644) : « Il est doux de périr après ses ennemis » (v. 1534).

[127] Comprendre : que c'est inhumain. Le pronom neutre « il » tenait souvent la place du démonstratif « cela » ou « ce » tandis que le français moderne ne l'emploie que dans des incises comme : il est vrai que. (Cf. Haase, *op. cit.,* §2, p. 2). Même emploi au vers 71 : « il est trop criminel » ; v. 243 : « il est délibéré » ; v. 672 : « il est résolu » ; v. 919 : « Il seroit superflu » ; v. 1118 : « Mais quand il ne se peut ».). Dans *Thyeste* de Sénèque, le reproche du courtisan était plus direct : « Songe que c'est sacrilège de porter tort à un frère, même méchant. » (« Nefas nocere uel malo fratri puta », v. 219, in *Théâtre complet,* t. II, éd. et trad. F.-R. Chaumartin, Paris, Les Belles Lettres, 2000.).

[128] Ce point final équivaut à des points de suspension marquant une longue pause (plus longue que celle indiquée par une virgule, comme au vers 55 par exemple). Même chose à la fin du premier hémistiche du vers 57.

[129] Sur l'absence systématique du [t] analogique dans l'édition originale, voir nos remarques dans l'Etablissement du texte. Nous avons restitué ce [t] de liaison pour une lecture plus aisée (même chose aux vers 71, 149, 370, 576, 589, 793, 797, 965, 1132, 1399, 1495, 1499, 1580.

[130] Thyeste, avec l'aide de Mérope, déroba une toison dorée qui appartenait à son frère et grâce à laquelle il put lui ravir le trône. Pour plus de détails, voir Appendice 1 : Le mythe de Thyeste.

[131] Cette virgule en fin de vers équivaut à des points de suspension.

[132] Comprendre : « Le perdrons nous en une seule fois ? Non, faisons durer les supplices. ». Comme pour le vers 49, le point final équivaut à des points de suspension.

ATREE.

Tu me parles Criton, de la fin de sa peine ;
Je la veus commencer, & qu'un estrange* sort
Apres mille langueurs le conduise à la mort.

CRITON.

Auriez-vous jusques-là[133] le cœur impitoyable ?

ATREE. **[5]**

A quel pris que ce soit je le rends miserable*,
Ma colère l'ordonne à mes ressentimens*.

CRITON.

Mais à quoy pensez-vous ?

ATREE.

A des contentemens
Que déjà mon esprit dévore en son attente,
Mon cœur en sa fureur treuve* qui le contente[134],
Il peut tout entreprendre, & tout crime est permis,
Pour punir clignement celuy qui l'a commis.

CRITON.

Voulez-vous par le fer* en tirer la vengeance ?

ATREE.

Ce supplice est trop dous pour punir son offence.

CRITON.

Le feu [135]suffira-[t]-il ?

ATREE.

Il est trop criminel,
Il en faut un plus lent, & qui soit plus cruel.[136]

CRITON.

Où le trouverez-vous ?

ATREE, *il resve* quelque temps.*

Dans le mesme Thyeste.

CRITON.

Quel est donc ce tourment* si grand & si funeste ?

ATREE. **[6]**

Celuy qu'un seul Atree a pu s'imaginer[137].
Et que tous les daemons* ne sçauroient deviner.

---

[133] « jusques » s'orthographiait ainsi pour faire la liaison avec la voyelle qui suivait et « jusques à » permettait - par rapport à « jusqu'à » - de rajouter une syllabe. L'orthographe n'est donc pas adéquate mais nous l'avons laissée.

[134] Comprendre : trouve ce qui le contente. Le pronom neutre « qui » s'employait fréquemment sans le determinatif « ce » résumant la proposition antérieure (Haase, *op. cit.,* § 35, p. 67).

[135] Les deux synecdoques « feu » et « fer » sont tirées du *Thyeste* de Sénèque (v. 257 : « ignis », « ferrum »). Le feu peut évoquer ici les bûchers destinés aux hérétiques et aux sorciers.

[136] C'est Thyeste qui est trop criminel (1er « il ») et le supplice par le feu qui n'est pas assez cruel (2nd « il »).

[137] « qu'un seul Atrée » = que seul un Atrée. « S'imaginer » : « Vaugelas dans ses *Remarques sur la langue française* déclarait de beaucoup préférer la construction réfléchie de ce verbe » (cité par Haase, *op. cit.,* § 61, p. 146).

Mais d'où vient que mes yeux sont couverts d'un nuage
Un trouble* furieus* transporte mon courage* :
La terre sous mes pas tremble d'estonnement* ;
Le Ciel tonne par tout, & de chaque élément
Quelque funeste* objet* à mes yeux se présente :
Mon despit* se renflame, & ma fureur s'augmente
Les Dieus mesme sçachant ce projet furieux,
De crainte de le voir ont detorné les yeus.
Je le veus, il me plaist, puis qu'il est si terrible.

CRITON.

A vous oùir parler il faut qu'il soit horrible ?

ATREE.

Je ne sçay toutefois, il me remplit d'effroy,
Et je pense en[138] ceci qu'il est digne de moy.
Accomplissons-le donc, & dedans cet ouvrage
Fesons voir des effets* d'un généreux* courage*.
Que Thyeste te venge, & ses crimes passes.[139]
Qu'il soit son seul bourreau : mais ce n'est pas assez,
Et c'est trop laschement en tirer la vengeance :
Que le sang innocent purge un sang plein d'offence*,
Qu'il treuve* en ses enfens un délicat morceau ;
Que son sein criminel leur serve de tombeau,
Que la mère estoufant ce qu'elle a mis au monde, [7]
Monstre que ma fureur n'a rien qui la seconde.

CRITON.

Vous en voulez beaucoup : mais comment l'atrapper ?

ATREE.

Par les mesmes moyens dont il nous veut tromper :
Ce traistre plein de fourbe* en ces lieus s'achemine,
Et prétend* de treuver* sa gloire en ma ruine :
L'esclat* de ma grandeur esbloùit ses espris,
Et par ces faus appas nous l'avons comme pris.

CRITON.

Thyeste contre vous a trop de deffiance.

ATREE.

Un perfide est tousjours de légère croyance.[140]

---

[138] Soit le pronom « en » est employé de manière pléonastique pour se rapporter à la proposition qui suit (en = qu'il est digne de moi) ce qui était possible mais rare (Haase, *op. cit.,* §7, p. 11). Soit il s'agit de l'expression « penser en soi même » avec un emploi redondant du pronom démonstratif « ceci ». (*ibid.,* §126, p. 345). Dans les deux cas, c'est bien l'effroi suscité par ce crime (cf. vers précédent) qui confirme à Atrée qu'il est digne de lui.

[139] Malgré la virgule, la ligature se rapporte aux deux propositions : Que Thyeste te vente et venge ses crimes passés.

[140] Le perfide est celui qui trahit la foi *(fides* en latin). On devrait comprendre cette maxime comme : Un perfide n'est d'aucune créance, on ne peut pas lui faire confiance. Furetiere cependant indique que croyance et créance, bien que se prononçant de la même manière, n'ont pas la même signification. C'est finalement le vers de Sénèque qui nous éclairera sur le sens des paroles d'Atrée : « Un espoir pervers est crédule » (« Credula est spes improba » v. 295). Croyance signifie donc ici crédulité, comme au vers 201.

Outre que dés long temps* Merope entre mes mains
Procure[141] son retour sans sçavoir mes desseins[142] :
Mille bons traitemens dont je flatte* son ame,
Le désir de le voir, & l'amour* qui l'emflâme :
L'espoir que je luy donne avec mille sermens,
De vouloir mettre fin à leurs fascheus* tormens* ;
Mesme de me priver (puis que le Ciel l'ordonne)
Pour les favoriser, d'elle & de ma coronne,
Sont les charmes trompeurs dont j'amorce* ses sens,
Elle appelle Thyeste, & ses effors puissans
Ont tellement réduit cette ame criminelle,
Qu'elle vient sans contrainte où son malheur l'appelle. [8]

CRITON.

Peut-estre que la Reyne abuse vostre esprit.

ATREE.

Reconnoy cette Lettre, & voy dans cet escrit
Ce qu'il nous a promis.[143]

LETTRE DE THYESTE A ATREE.[144]

PVIS que vostre bonté m'est un lieu de refuge,
Monarque aussi clément que je suis criminel,
Et que ma partie & mon Juge
Veulent qu'entre leurs bras je treuve* mon Autel.

Je quitte ces desers* ; & ces prisons sauvages,
Où mon crime & mon sort me tenoient arresté,
Afin de rendre mes hommages,
Et d'embrasser les pieds de vostre Majesté.

---

[141] « Procurer » : Du latin *pro-curare,* « agir pour autrui », « agir en faveur de ». Mérope captive sert d'appas et *favorise* le retour de Thyeste.

[142] Dans *Thyeste* de Sénèque, ce sont Agamemnon et Ménélas les messagers de ce retour, et non Mérope. Voir en Introduction : « Clôture du mythe ».

[143] Le second hémistiche de ce vers est situé à la fin de la lettre : « Je plains son infortune ». Cet encadrement est peu ordinaire. Il signifierait que la lettre n'était pas nécessairement lue, Atrée et Criton enchaînant alors leurs répliques. En effet, le contenu du billet n'apporte pas d'information supplémentaire dans la mesure où Atrée vient d'annoncer le retour de Thyeste et que les enfants sont depuis le début de l'acte désignés comme ses victimes. Thyeste ne fait que préciser leur arrivée imminente et réitère sa bonne volonté

[144] Sur l'hétérométrie conventionnelle des lettres : « Les auteurs, chaque fois que leurs personnages ont à lire des lettres, à prononcer ou à répéter des oracles ou des prophéties, peuvent, jusque dans les tragédies les plus sévères, substituer au rythme normal du dialogue les dispositions de rimes et mètres les plus variés. Il est admis que la lettre ou le billet ne doivent pas être écrits comme le dialogue parlé ordinaire, qui s'exprime dans des alexandrins à rimes plates. » (J. Scherer, *La Dramaturgie classique en France,* Paris, Nizet, 2001, p. 360-361). Ici, la lettre est formée de 5 quatrains de trois alexandrins et un octosyllabes chacun (12, 12, 8, 12) en rimes alternées.

Mais si deus innocens par une grâce extrême
Qui m'ont fait treuver* dous tant d'estranges* malheurs,[145]

Et que j'aime plus que moy-mesme,[146]
Vous pouvoient tesmoigner quelles sont mes douleurs.

Vous dire mes regrets, & vous servant d'ostage,
Trouver auprès de vous leur pardon comme moy,
Mon ame qui suit ce dous gage,
Par eus vous monstreroit vostre gloire & ma foy*.

Joignez cette faveur, à la faveur première[147]
Que je reçois de vous ne le méritant pas :
Et m'accordant cette prière,
Ils me précéderont, & je suivray leurs pas.

THYESTE.

CRITON.

Je plains son infortune*.

ATREE.

Je la veus faire esgalle, & la rendre commune[148].
La mère & les enfans sentiront aujourd'huy
Que Thyeste les rend coulpables comme luy.
Mais c'est trop différer une si douce attente :
Commençons ce beau coup*, & que leur confidente
Que je tiens dés long temps* à ma dévotion
Nous ouvre le chemin de leur punition.

CRITON.

La fera-[t]-on mourir ?

ATREE.

Il faut que son courage
Contente mon désir, & commence l'ouvrage.

CRITON.

Elle les aime trop.

---

[145] Thyeste écrit de son lieu d'exil auquel son frère l'avait condamné pour usurpation de pouvoir. Pendant son bannissement, il était accompagné de ses fils (cf. v. 130), Tantalys et Plisthène chez Sénèque.

[146] Cf. Jason dans *Médée* de Sénèque : « Là est ma raison de vivre, là est la consolation d'un cœur consumé par les peines. Il me serait bien plus facile d'être privé de mon souffle, de mes membres, de la lumière. - Médée : À ce degré il aime ses enfants ? » (*Haec causa vitae est, hoc perusti pectoris/curis leuamen. Sipiritu citus queam/carere, membris, luce. / Med : Sic natos amat* ?), dans *Théâtre complet,* t. I, éd. et trad. F.-R. Chaumartin, Paris, Les Belles Lettres, 1999, v. 546-549.

[147] Cette « faveur première » se comprend dans la mesure où Thyeste ne fut condamné qu'au banissement et non à la peine de mort, et aussi parce qu'Atrée accepta que Thyeste fût accompagné de ses fils pendant son exil.

[148] « commune » : Bien qu'employé sans complément d'attribution, l'adjectif ne signifie pas ici « médiocre, ordinaire » mais commune à tous les criminels : Mérope et ses enfants, en plus de Thyeste.

Elle s'aime bien mieus,
Et n'irritera par mon esprit furieus ;
Va la voir seulement, & soudain me l'ameine.

SCENE III.

ATREE *seul.*

Toutesfois ce dessein me donne de la peine :
Quelque fascheus* daemon* qui pousse ma fureur, [149]
La pitié me fait voir ce crime plein d'horreur,
Et mon honneur s'oppose à l'acte impitoyable :
Il se faut seulement venger sur le coulpable : [150]
Car quel crime ont commis ces petits innocens,
Et pourquoy s'animer contre des impuissans.
Ils sont siens toutesfois, & c'est de son inceste*
Et de ses attentats* le seul bien qui luy reste.
Et quand il seroit mort, si dedans son trespas
Ils ne le suivent point, Thyeste ne meurt pas.
Toujours dans leur objet* on verra sa figure*, [151]
Et son sang dans leur coeur aura mis sa nature.
Ses crimes ne sont pas des crimes personnels,
Thyeste comme luy les a fait criminels.
Qu'ils meurent, c'en est fait, & que ce sacrifice
Luy fasse détester son crime & son supplice. [11]
Ame trop peu cruelle, où te retires-tu,
Reprens tes premiers feus*, anime ta vertu*,
Fais généreusement* avecques plus d'audace,
Ce que feroit un dieu s'il estoit à ta place ;
Establis désormais ta vie & ton repos :
Mais que ces deus amys arrivent à propos.

SCENE IV.

ATREE, CRITON, MELINTHE confidente de Merope.

ATREE.

Apres tant de bien-faits, si tu m'es infidelle*
Est-il pour te punir de mort assez cruelle ;
Et si dans le besoin* tu me manques de foy*,
Melinthe, qu'attens-tu de la fureur du Roy ?

MELINTHE.

Tous les maus où me peut condamner sa justice,
Et tout ce qu'a l'enfer d'horreur & de supplice.

ATREE.

Ce courage* me plaist en ce commencement :
Mais garde de changer à mon commandement.

MELINTHE.

Grand Prince, si ma vie asseure* la couronne,

---

[149] Comprendre : Bien que quelque démon me pousse à la fureur.

[150] L'infinitif régime fait corps au XVIIe siècle avec le verbe régent et le pronom régime précède le plus souvent le syntagme verbal. (A. Sancier-Chateau, *Introduction à la langue du XVIIe siècle,* tome 2 : Syntaxe, Paris, Nathan, 2001, p. 121.) On écrirait aujourd'hui : Il faut se venger.

[151] Comprendre : Toujours à leur vue on verra son aspect.

Vous me l'avez donnée ; & je vous la redonne ; [12]
Melinthe treuvera* son supplice fort dous,
Et ne peut mieus mourir, que de mourir pour vous.

ATREE.

Conserve-toy Melinthe, & conserve ma vie,
Termine les malheurs dont elle est poursuivie,
Et par un rare effect de ta fidélité*
Establis ta fortune* & ma félicité.
Apres les longs travaus* d'une si dure absence,
La Reyne que le sort a mise en ma puissance,
Soit que le Ciel l'ait fait par un secret destin,
Ou qu'il l'ait résolu son supplice & sa fin,
Dans une coupe d'or glorieuse & contente*,
Avalle le poison[152] que ma main luy présente ;
S'asseure* en mes discours*, & son ambition[153]
Par un espoir flatteur trompe sa passion.

MELINTHE.

Ses pleurs &. ses soupirs ont de vostre colère
Estaint tous les flambeaus.

ATREE.

Ah croyance légère ![154]
Crois-tu qu'après avoir d'un projet monstrueus
Fait d'un throsne Royal un lict incestueus,
Enlevé de ces lieus le trésor de mon père,[155]
Je la tienne en mes mains sans punir l'adultère* ?
Non, non, tous ces appas dont je me suis servy,
C'est afin que ce bien ne me fust pas ravy,[156] [13]
Que le temps me fournit des moyens favorables,
De me mieus satisfaire* en perdant les coulpables.
Je les tiens, je les tiens, ils sont sous mon pouvoir,
Vengeances, cruautez, faites vostre devoir.
Escoute-moy Melinthe, & commençons l'ouvrage :
Mais tu trembles, chetive*, & tu pers le courage.

MELINTHE.

J'appréhende, Grand Roy, ce funeste* dessein,

ATREE.

Mon cœur pour t'asseurer passera dans ton sein* :
Tu sçais bien que pour toy mon amour est extrême,
Qu'il m'a déjà rendu plus à toy qu'à moy-mesme.
Et c'est icy, Melinthe, où ton affection*

---

[152] Il y a syllepse sur « poison ». Il est en effet utilisé une première fois dans un sens métaphorique puisque les paroles mensongères d'Atrée sont un poison qui endort les soupçons de Mérope ; puis dans un sens propre, le terme préfigurant le suicide de la reine qui aura lieu à la fin de l'acte III. Monléon emploiera la même figure de style sur « fruits » au vers 538.

[153] « Ambition » est à prendre ici dans un sens large et signifie désir, volonté.

[154] Voir note du vers 106 sur la signification de « croyance », crédulité.

[155] « Trésor de mon père » : Périphrase pour désigner la toison que Thyeste a volé grâce à Mérope (cf. « Toizon » au vers 857).

[156] Ce « bien » désigne Mérope captive et plus largement, les projets d'Atrée. Le terme n'est donc pas à confondre avec la toison qui, elle, a déjà été « ravie ».

Doit seconder les veus de mon intention,
Et par les beaux effets* que tu feras paroistre,
Ta haine ou ton amour se fera reconnoistre* ;
L'un te donne mon lict, & l'autre le tombeau ;
Choùesis[157] celuy des deus qui te semble plus[158] beau.

MELINTHE.

La mort pour vous servir me seroit glorieuse
Mais ô vous qui portez une ame généreuse*,
Domptez ces passions qui domptent vostre cœur ;
Faites les actions* d'un Prince & d'un vainqueur.[159]

ATREE.

Melinthe, c'est en vain que ton discours* me flatte.
Je suis dedans un point qu'il faut que tout esclatte* ; [14]
Un mal si furieus* ne veut point d'appareil*,
J'ay besoin de la main, & non pas de conseil.

MELINTHE.

Que peut pour vous, grand Prince, une main imbecille*.

ATREE.

Elle peut commencer un ouvrage facile ;[160]
Resous-toy seulement à complaire à mes veus :
Escoute.
Il luy parle à l'oreille.

MELINTHE.

O Justes Dieus !

ATREE.

Il le faut, je le veus !

MELINTHE.

Que cette cruauté me semble détestable.

ATREE.

Je voudrais qu'elle fust encor plus effroyable,
Elle me plairait plus, & mon cœur en effet
Se treuveroit* vengé : mais non pas satisfait*.[161]

MELINTHE.

Grand Roy !

ATREE.

Tous vos discours* m'importunent, Melinthe,
Que je n'entende plus de raison ny de plainte* :
Vous contestez en vain ; il est délibéré :

---

[157] Orthographe quasiment phonétique que nous retrouverons pour « loùezir » au vers 1525.

[158] Plus beau = le plus beau. « Le comparatif pris dans le sens d'un superlatif pouvait souvent se passer de l'article. » (cf. Haase, *op. cit.,* § 29 A, p. 56). Même chose au vers 1069.

[159] Maxime stoïcienne, énoncée par le chœur dans le *Thyeste* de Sénèque, qui trouvera une grande fortune dans la littérature de la Renaissance et à laquelle Corneille donnera cette formule définitive dans *Cinna* : « Je suis maître de moi comme de l'Univers » (acte V, scène 3, v. 1696).

[160] Malgré les deux [I], « imbecille » (du latin *imbedllus* : faible de corps et d'esprit) se prononce comme « facile » avec lequel il rime.

[161] Cette remarque sous-entend qu'Atrée n'a pas révélé entièrement son projet à Melinthe. En effet, son entière satisfaction ne dépend pas de l'empoisonnement des enfants mais du fait qu'ils soient mangés par leur père. Or, Atrée n'a pu faire part à sa complice de ses véritables desseins.

Vous le ferez, Melinthe, ou de force, ou de gré ;
Je veus qu'à mes désirs vostre ame s'abandonne, [15]
Et choüésissez des deus, la mort ou la coronne.
Merope, ses enfans, Thyeste, & leurs désirs
Traverseront tousjours ma vie & vos plaisirs :
De leur perte aujourd'huy despend vostre victoire,
Et vous seule debvez en mériter la gloire.
Doncques résolvez-vous à perdre ouvertement
Ce qui perd vostre gloire & mon contentement.

SCENE V.

MELINTHE *seule.*

Dieus quel commandement, quel barbare* courage !
Pour esteindre le feu de son ardente rage,
Doibs-je souiller mes mains d'un horrible trespas,
Perdre des innocens, non je ne le dois pas ?
Et de quelque grandeur dont on flatte* mon ame,
Je ne sçaurois tremper dedans ce crime infâme,
Il est trop odieus. Toutesfois que dis-tu,
En quelle extrémité te porte ta vertu :
Tu les veus guarantir de ce mal-heur extrême ;
Et tu ne le sçaurois sans te perdre toy-mesme :
Tu crains que sa fureur ne les fasse mourir,
Et crains de te sauver en les faisant périr.
En cet estât fascheus* où tout m'est si contraire, [16]
Honneur, ambition, crainte, que dois-je faire,
Ma perte, ou vostre mort doit contenter le Roy :
J'ay du zèle pour vous, mais de l'amour pour moy.
Il est vray que l'horreur de ce coup* m'espouvente
Mais aussi mon trespas à mes yeux se présente
Horrible, espouventable, & tel que mes espris
De crainte & de frayeur entièrement surpris
Pour esviter l'abord* de ce monstre effroyable,
Consentent aus effets d'un acte abominable,
Mourez Princes, mourez, un interest plus fort
Pour conserver ma vie ordonne vostre mort.
Mais j'apperçoy, Criton, qui vient pour me surprendre,
Contre un si noir dessein, feignons de nous deffendre :
Et que forcée en fin, mais avec de l'effroy,
On entreprend ce coup* pour contenter le Roy

SCENE VI.

MELINTHE, CRITON.

MELINTHE.

Le voila près de nous.

CRITON, *il porte des fruits empoisonnez.*

En fin belle Melinthe,
Vostre esprit genereus* aura chassé la crainte
Qui jettoit dans vos sens cette vaine terreur : [17,C]
Ces fruis vous feront-ils encore[162] de l'horreur ?
C'est par eus que se doibt establir vostre gloire,

[162] « Encore » est employé pour « déjà » (cf. Haase, *op. cit.,* §96, p. 228).

Et par eus vous vaincrés.

MELINTHE.

Dangereuse victoire ?

CRITON.

Le Sceptre vous attend.

MELINTHE.

Et par le mesme sort
Que je l'auray fait mien, je mérite la mort.

CRITON.

Vous vous perdez, Melinthe, & refusant Atree,
La mort que vous craignez vous est fort asseuree.

MELINTHE.

Refusant à ce Roy de suivre ses transpors*,
Je change seulement en une mille morts.

CRITON.

Ces fruis empoisonnés pouvant d'un coup* esteindre
Merope, & ses enfans, qu'avés-vous plus à craindre[163].

MELINTHE.

Outre le desplaisir* d'un remors éternel,
Un supplice qui suit par tout le criminel.

CRITON.

Dans le trosne d'un Roy vous estes asseuree.

MELINTHE. **[18]**

C'est là que ma douleur sera démesurée,
Où personne n'osant m'attaquer en effet ;
J'ay l'infortune* à craindre, & ce que j'auray fait.[164]

CRITON.

Une vaine terreur se glisse dans vostre ame.

MELINTHE.

Dittes plustost l'horreur d'un homicide infame.

CRITON.

On doit suivre en tous points la volonté des Roys,
Ce qui leur plaist est juste.

MELINTHE.

Inévitables loys.

CRITON.

Faites donc une fois ce qu'elles vous commandent.

MELINTHE.

Grand Roy, pardonnés-moy si mes sens* appréhendent
A porter cette mort, elle a de la terreur,
Et mon esprit craintif redoutte sa fureur :
Donne-moy ce présent.[165]

CRITON.

Courage* magnanime,

---

[163] Comprendre : Qu'avez-vous à craindre de plus ?

[164] Melinthe doit craindre non seulement les coups du sort sur lesquels sa volonté ne peut rien (« infortune ») mais aussi les remords qu'engendrera son acte criminel (« ce que j'auray fait ») ?

[165] Dans un premier temps, Melinthe invoque Atrée (« Grand Roy ») puis elle s'adresse à Criton en évoquant la fureur du souverain (« sa fureur»). Enfin, elle s'adresse de nouveau à Criton, en un tutoiement surprenant, pour qu'il lui remette l'arme du crime (« donne-moi »).

Immolés, immolés cette douce victime
Qui nous doibt apporter la victoire & la pais
Mais en impatience il est dans le Palais,
Qui veut sçavoir de vous sans aucune remise,[166]
Si vous accepterez cette belle entreprise. [19]

MELINTHE.

Je m'en vay le treuver*.

CRITON.

Vous ferez sagement ;
Ce Prince n'attend plus que ce contentement :
Accordez[167] sans contrainte à son ame agitée,
Ce qu'elle veut de vous pour estre contentée.

SCENE VII.

CRITON *seul.*

Si la gloire des Roys a quelque dous appas,
Leur vie a des rigueurs que l'on ne connoist pas,
Leur grandeur est un roc que la nature mine.
Leur sceptre est de roseau, leur coronne est d'espine :[168]
Leurs coeurs sont traversés d'incroyables ennuis*.
S'ils ont quelques beaus jours, ils souffrent* mille nuis :
Les soubçons, les terreurs, les vengeances, les rages,
Sans cesse font en eus de furieus* orages.
Heureus de qui[169] l'esprit vit sans ambition :
Il est Roy véritable, & sa condition*
Hors de tous les mal-heurs d'une vie importune,
Surpasse des grands Roys la gloire & la fortune*.

SCENE VIII. [20]

CRITON, LYCOSTENE confident de Thyeste.

LYCOSTENE.

Que j'arrive à propos en ces lieus désirés,

---

[166] Sans aucune remise : sans délai.

[167] Dans le texte original, il était écrit « accordés ». Nous avons préféré modifier pour une lecture plus aisée.

[168] Le roseau comme métaphore de la fragilité fait penser à la célèbre pensée de Pascal : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant. » (« Grandeur de l'homme », *Pensées* [1670], éd. Lafuma, Paris, Le Seuil, « L'Intégrale », 1963). L'association du sceptre de roseau et de la couronne d'épine correspondent aussi aux deux accessoires que portait Jésus lors de sa crucifixion : « Alors les soldats du gouverneur [...] l'ayant dévêtu, ils lui mirent une chlamyde ecarlate, puis ayant tressé une couronne avec des épines, ils la placèrent sur sa tête, avec un roseau dans sa main droite [...] et crachant sur lui, ils prenaient le roseau et en frappaient sa tête. » (Évangile selon Saint Matthieu, XXVII, 27-29).

[169] Comprendre : Heureux celui dont.... 1. L'omission du pronom déterminé (« celui ») par un substantif était possible et l'emploi de démonstratif par les théoriciens ne sera exigé qu'à la fin du siècle. (A. Sancier-Chateau, *Introduction à la langue du XVIIe siècle,* t. II, Paris, Nathan, 2001, p. 55). 2. « Dont » était concurrencé par « de + qui » (*ibid.,* p. 60.)

Criton.

CRITON.

Cher Lycostene.

LYCOSTENE.

En fin presque expirés
Dans un exil fascheus*, sous le fais* des miseres,
Nous sommes de retour au séjour de nos pères.
Fassent les dieus puissans que nos maus terminés,
Nous vivions désormais un peu plus fortunés*.

CRITON.

Fassent les dieus puissans, fidelle* Lycostene,
Qu'un éternel repos succède à vostre peine,
Et qu'après les erreurs* d'un long bannissement,
Vous treuviez* en ces lieus un plus dous élement.

LYCOSTENE.

Les dieus qui l'ont promis pour terminer nos peines,
Conduiront dedans peu Thyeste dans Mycenes,
Et je viens de sa part en advertir le Roy.

CRITON. **[21]**

Il est trop genereus* pour manquer à sa foy*.

LYCOSTENE.

Deus Princes, mais[170] deus dieus qui suivent mon message
En plaigeant* ma parole, & luy servant d'ostage,
Tesmoigneront au Roy quels sont ses desplaisirs*.

CRITON.

Justes Dieux, comme tout succède à nos désirs !
Mais sont-ils esloignez ?

LYCOSTENE.

Theombre les amené,
Et je les ay laissez au milieu de la plaine.

CRITON.

Et Thyeste les suit ?

LYCOSTENE.

Il attend mon retour.

CRITON.

Ah fortuné* succez* ! incomparable jour,
Allons treuver* mon Prince, on ne peut davantage
Sans crime luy celer un si plaisant message.

Fin du premier Acte.

[170] « Mais » n'a pas ici sa valeur concessive habituelle mais la valeur adverbiale qui signifie « en plus, davantage » conformément à son etymologie latine *magis* que l'on trouvait au XVIIe siècle dans l'expression «je n'en puis mais ». (Cf. A. Sancier-Chateau, *op. cit.,* p. 51). Même emploi au vers 730.

SCENE PREMIERE.

CRITON, LYCOSTENE.

CRITON.

Amy pardonnez-moy si j'ay trop demeuré.

LYCOSTENE.

Un bien* n'est pas perdu pour estre différé.

CRITON.

Ravy[171] par les transpors* de son amour extrême,
Ce Prince en m'escoutant presque hors de soy-mesme[172],
M'engagea* mille fois dans le mesme propos.
Et je leus dans ses yeus l'espoir de son repos.

LYCOSTENE.

Doncq il est satisfait.

CRITON.

Autant qu'on le peut estre
Et l'excès du plaisir qu'il me faisoit paroistre [23]
S'imaginant d'avoir[173] ces enfans en depost,
M'a tenu si long-temps.

LYCOSTENE.

On revient assez tost
Quand on revient porteur d'une bonne nouvelle.

CRITON.

Connoissés doncq l'excès d'une Amour* fraternelle,[174]
Jugés de ses plaisirs par son ravissement,
Et sçachez que l'objet de son contentement
Consiste à caresser* un frère qu'il adore.

LYCOSTENE.

Vous la-[t]-il asseuré ?

CRITON.

Luy-mesme veut-encore
Vous le dire de bouche.

LYCOSTENE.

Incroyable bonté,
Qui peut assez louer ta générosité*,

---

[171] Ravy : participe passé du verbe ravir signifiant arracher à soi-même. Même sens au vers 507.

[172] Au XVIIe siècle, le pronom réfléchi « soi » remplace couramment le pronom de la 3e personne « lui ». (Haase, *Syntaxe française du XVIIe siècle. Nouvelle édition traduite et remaniée par M. Obert,* Paris, Delagrave, 1969, § 13, p. 30).

[173] L'infinitif sujet est souvent accompagné de la préposition « de » lorsqu'il se construit avec « s'imaginer » (Haase, *op. cit.*, § 112, p. 284).

[174] Le genre du substantif « amour » était indifféremment masculin ou féminin mais ce dernier l'emporte toutefois dans le premier tiers du XVIIe siècle. Nous le trouverons au féminin aux vers 437, 737, 1192 et 1530. Le genre reste indécidable dans les occurrences où il est accompagné d'un adjectif possessif qui porte la marque du masculin comme au vers 584 dans « mon amour ».

Et dire la valeur de ce cœur* qui t'anime.
O des Roys le plus dous & le plus magnanime !

CRITON.

Desja pour recevoir le Prince à son retour,
Il envoyé au devant[175], il fait parer la cour ;
Et vous l'auriez icy sans ce soing* qui le presse
Mais le voila qui sort, voyez son allégresse. [24]

SCENE II.

ATREE, CRITON, LYCOSTENE.

ATREE.

Bons Dieus, que ton message augmente mes plaisirs,
Que j'ay d'impatience, & que j'ay de désirs
De me recompenser de cette longue absence.
Va donc le retreuver*, & dy luy qu'il s'advance
S'il désire advancer les dous contentemens
Que je puis recevoir dans ses embrassemens*.
Dy luy que mon amour mille fois l'en convie,
Que j'estime cest heur* le plus dous de ma vie,
Et qu'il ne craigne rien, sinon qu'entre ses bras
Un excès de plaisir me donne le trespas.

LYCOSTENE.

Monarque genereus*, dont la valeur extrême
Paroist incomparable à se vaincre soy-mesme :
Que cette pieté va mériter d'autels,
Et que vous estes dous envers des criminels.
II est vray qu'un regret joinct à leur pénitence
Mérite aucunement[176] cette juste clémence.

ATREE.

Je sçay bien que l'exil, la faim & les travaus*,
En ce cœur ont esté les moindres* de ses maus : [25,D]
Qu'ils n'ont jamais touché cet esprit magnanime,
Et qu'il n'a que souffert par l'horreur de son crime.

LYCOSTENE.

Ses regrets & ses maus vous l'ont pu faire voir.

ATREE.

Ne diffère doncq plus, achevé* ton devoir,
Soulage ses ennuis*, & mon impatience
Redonne à mes plaisirs son aimable présence.

LYCOSTENE.

Comme un mesme destin semble vous approcher* ;
Atree est aujourd'huy ce qu'il a de plus cher.

ATREE.

Et Thyeste aujourd'huy tout ce que je désire.

LYCOSTENE.

Vous le verres bien-tost.

---

[175] « Envoyer » est ici en construction absolue mais le vers signifie qu'Atree a fait envoyer une troupe au devant de son frère pour l'accueillir et l'escorter.

[176] « Aucunement » est à prendre dans un sens positif et signifie « pleinement".

SCENE III.

ATREE, CRITON.

ATREE.

Il est temps qu'il expire,
Son crime dure trop, & son ambition
Doit rencontrer* sa fin dans sa punition.
Mais toy de qui[177] le cœur* plein d'une ardeur* fidelle*, [26]
Dans les occasions* m'a tesmoigné ton zele.
Amy le plus parfait & le plus genereus*,
Qui suit & ma fortune* & mon sort malheureus :
Voy-tu pas [178]que le Ciel entreprend ma deffence,
Et qu'en tout ce qu'il peut il aide à[179]79 ma vengeance.
Thyeste en mes liens vient se précipiter ;
Ses enfans que mes yeus ne sçauroient supporter,
Qui portent sur leur front son inceste* & ma honte ;
De leurs malheurs passés viennent me rendre compte :[180]
Melinthe les attend, j'attends ce desloyal,
Et ce jour à tous deus nous doit estre fatal*.

CRITON.

Je crains.[181]

ATREE.

Quoy, que crains-tu ?

CRITON.

Que Melinthe craintifve
N'empesche qu'aujourd'huy vostredessein n'arrive.

ATREE.

Son esprit résolu presqu'autant que le mien,
Sçait que de là despend ou son mal ou son bien*,
Et l'espoir de mon lit a chatouillé son ame.

CRITON.

J'ay crainte toustefois, Melinthe est une femme.

ATREE. [27]

---

[177] « Dont » était concurrencé par « de + qui », le relatif simple prépositionnel renvoyant à un inanimé et plus rarement comme ici à un animé, Criton. (A. Sancier-Chateau, *op. cit.,* p. 60).

[178] Dans l'interrogation directe, il était très fréquent que l'adverbe « pas » suffise à lui seul pour exprimer la négation, sans qu'il soit besoin du support « ne ». (Haase, *op. cit.,* § 101, p. 252). Même chose aux vers 910 et 1134, 1361.

[179] « aider à » : le verbe se construit intransitivement. Cf. « Je ne mentirai point, et toute mon œuvre / Est d'aider à César à conserver sa vie » (Tristan l'Hermite, *La Mort de Sénèque,* v. 963-964). Même chose pour « laisser à » du vers 1700.

[180] Ces « malheurs passés » font référence à l'exil de Thyeste où l'ont suivi ses enfants, conformément au récit mythologique et conformément à la lettre de Thyeste qui mentionnait déjà ces « estranges malheurs » au vers 131.

[181] Ce point final équivaut à des points de suspension et la pause entre cette réplique et la suivante est plus longue que s'il s'était agit d'une virgule.

Ce sexe audacieus en son ambition[182],
N'admet point de milieu dedans sa passion.
Quand elle a de l'amour, son amour la transporte,
Et la haine qu'elle a la traitte de la sorte.[183]
Et j'oserois jurer que son cœur* & son bras,
Par un autre respect ne s'esbranleront pas.[184]

CRITON.

J'espère dedans peu d'en voir l'expérience.
Mais ne voyez-vous pas la Reyne qui s'avance.

SCENE IV.

ATREE, CRITON, MEROPE, MELINTHE.

ATREE.

Cachons les mouvemens* de nos cœurs agitez,
Allons la recevoir. Reyne dont les beautez
Impriment dans les cœurs une amour incroyable,
Et de qui[185] la vertu n'est pas moins adorable.
Le Ciel en fin lassé de vos longues douleurs,
Pour bannir vos regrets, & finir nos malheurs,
Et ne se monstrer plus à nos veus[186] si contraire,
Vous donnant un espous, me redonnent[187] un frère.

MEROPE. **[28]**

Vous faites son destin, Monarque genereus*,
Il peut vivre contant, ou vivre malheureus,
Ordonnez son retour, commandez sa retraitte.

ATREE.

Que cette obéissance est louable & parfaite :
Non, je veus embrasser* cet objet* plein d'amour ;
Qu'il quitte les desers*, qu'il revienne à la Cour :
Car je veus qu'aujourd'huy mon sceptre se partage,
La Nature & l'Amour en font son héritage,[188]
Il doit vivre en ces lieus plein de gloire & d'honneur.
……[189]
Mais qui s'en vient à nous ?

CRITON.

---

[182] « en » est courant pour « dans » lorsque le substantif est précédé d'un autre déterminant, ici l'adjectif possessif « son ». (A. Sancier-Chateau, *op. cit.,* p. 107).

[183] L'amour transporte Melinthe, la haine lui fait le même effet.

[184] « Par un autre respect » = en d'autres circonstances, pour d'autres considérations.

[185] « de qui » = dont. (cf. note du vers 409).

[186] « a nos veus » = a nos vœux.

[187] Nous avons laissé la marque du pluriel bien que le sujet de redonner soit « le ciel » du vers 439. Il devait s'agir, de la part de l'auteur, d'un effet recherché de parallélisme et de repetition consonantique entre « vous donnant un époux » où le [t] se prononce et « me redonnent un frère » où le [t] se prononce également.

[188] La nature fait de Thyeste l'héritier du trône dans la mesure où il est, comme Atrée, le fils du souverain défunt Pélops. L'amour en fait aussi l'héritier, non parce que la loi le décrète mais parce qu'Atrée le veut bien. Ce second argument, apolitique, est intenable dans la mesure où un trône ne se partage pas.

[189] Vers manquant dans l'édition originale.

Oronte.

ATREE.

Son visage,
De quelque heureux succez* nous porte le présage.

SCENE V.

ATREE, MEROPE, MELINTHE, CRITON, ORONTE.

ATREE.

Approche cher Oronte, & le plus promptement,
Fais nous sçavoir l'excès de ton contentement.

ORONTE. **[29]**

Deux Princes arrivez en toute diligence,
Vous viennent (ô grand Roy) faire la révérence,
Et desja leur désir les rend impatiens.

ATREE.

De quel âge & quel port ?

ORONTE.

Le plus vieil de sept ans.

ATREE.

Beaus.

ORONTE.

Comme le Soleil, quand on voudrait encore,
Adjouster à ses trais les beautez de l'aurore.

ATREE.

Mère trois fois heureuse, ô Roy trop glorieux,[190]
Allez Criton allez leur dire qu'en ces lieux,
Ils nous viennent donner leur aymable présence,
Et qu'ils sont attendus avec impatience.

SCENE VI.

ATREE, MEROPE, MELINTHE.

ATREE.

En fin nous les verrons ces enfans desirez,
Un excès de malheur nous avoit séparez,
Un excès de bon-heur aujourd'huy nous rassemble, [30]
L'Amour, l'estonnement* paroissent tout ensemble ;
Et dans un mesme cœur font voir leurs mouvemens* :
La pitié se vient jondre à mes contentemens :
Et par les dous plaisirs que le Ciel nous envoyé,
Attire des soupirs & des larmes de joye.

MEROPE.

Que ces ressentimens* & ces traits* amoureus
Procèdent bien d'un cœur Royal & genereus* ;
Que par cette action vostre gloire s'augmente[191].

---

[190] Il est fort probable que ce « Roy » désigne Thyeste que son frère Atrée veut couronner. Il s'agit évidemment d'une désignation fallacieuse qui s'insère dans un discours ironique et mensonger à l'adresse de Mérope (pour une analyse plus détaillée des *ces* procédés ironiques, nous renvoyons en Introduction au chapitre « Les masques d'Atrée »).

Mais ô Roy sans pareil, j'aurois l'ame contente*
Si ces deux innocens que l'on fait appeller,
Dont le plus raisonnable à peine sçait parler,
Ne pouvant exprimer ce que Thyeste endure,
Pouvoient dessus* leur front en porter la peinture,
Vous verriez son esprit cruellement pressé*
Par les cuisans remors dont il est traversé,
Souffrir* mille langueurs, vivre en impatience*,
Faire une mer de pleurs, y laver son offence*,
Et reclamer au nom d'une saincte amitié*, [192]
Avecques son pardon vostre extrême pitié.

ATREE.

Je sçay que ses regrets sont plus grands qu'on estime*,
Et que ses desplaisirs* ont effacé son crime :
Son cœur m'est trop connu. Mais trefve à ce discours*,
Un plus heureus succès* en doit rompre le cours.
Et par mille plaisirs soulager nostre peine : [31]
Parlons de ces enfans que le Ciel nous ramené.

SCENE VII.

ATREE, MEROPE, MELINTHE, CRITON, THEANDRE, LYSIS, jeunes Princes, enfans de Thyeste & de Merope, THEOMBRE, conducteur des enfans, ORONTE.

MEROPE.

Ne les voyez-vous pas qui s'en viennent à vous ?
Embrassez chers enfans, embrassez les genous
Du plus juste des Roys, & du plus pitoyable* :
C'est luy qui veut changer cet estât misérable,
Où l'exil & le sort vous avoient confinez.
C'est luy de qui[193] l'Amour rend vos jours fortunez*,
Et qui pour relever désormais vostre gloire,
Emporte sur luy-mesme une belle victoire ;
Et vous promet un sort digne de vos ayeus,
Demandez-luy pardon de la langue ou des yeus.

ATREE.

Reyne dont la vertu nous paroist sans exemple ;
Et plus je vous entends, & plus je vous contemple,
Plus je me sens ravir par vos perfections,
Et plus j'adore en vous ces belles passions. [32]
Mais vous chers héritiers [194]que le Ciel me redonne,
Embrassez, embrassez mon sceptre & ma coronne ;
Donnez mille baisers à ces biens préparez,

---

[191] « S'augmente » : beaucoup de verbes réfléchis au XVIIe siècle ne le sont plus aujourd'hui (Cf. Haase, *op. cit.*, § 60, p. 139). Ce verbe accepte les deux formes. Nous le trouverons également sous la forme réfléchie au vers 1074.

[192] Dans *Rodogune* (1644) de Corneille, c'est devant un Autel que les deux frères Antiochus et Seleceus ont scellé leur « saincte amitié » (le terme est employé vers 81). Ce terme renforce l'idée du sacrilège que Thyeste commit en rompant ce qui était de l'ordre du sacré.

[193] Voir note du vers 409.

[194] « Héritiers » parce qu'ils sont les fils de Thyeste qu'Atree veut faire roi.

Car j'espère par vous qu'ils seront asseurez.

MEROPE.

Ces excez de faveurs qui vous sont ordinaires,
Sont pour des criminels de trop amples salaires.
Parlez, parlez enfans.

THEANDRE ET LYSIS.

Grand Roy, mille pardons !
Thyeste les implore, & nous les demandons.

ATREE.

Cette innocente vois vient à blesser mon ame,
Et je sens dans le cœur une excessive flame,
Dont l'ardeur* me consomme* ?[195] Ah gage precieus !
Que vous rendez Atree aujourd'huy glorieus.

THEOMBRE.

Grand Roy, c'est le depost que Thyeste vous donne
Pour monstrer que jamais contre vostre coronne
Son cœur n'a projette de sinistres desseins,
Elle ne peut jamais estre mieus qu'en vos mains ;
Vous la possédez seul avec un juste tiltre,
Seul vous estes aussi son légitime arbitre :
Le désir seulement de vous crier mercy,[196] [33, E]
Ameine le coulpable, & le conduit icy.

ATREE.

Qu'on ne me parle plus de cette repentance,
En accusant Thyeste, on m'accuse & l'offence,
Atree a seul fally[197], mon frère est innocent,
Il a suivy le cours d'un destin tout puissant,
Et je n'ay pas connu que ceste violence,
Estoit un coup* du Ciel & de sa prévoyance.[198]
Vous me le faites voir adorables enfans,
C'est par vous que mes jours se rendront triomphans,
Et par vous que mon Sceptre asseurera sa gloire :
Ceuillez, cueillez les fruicts[199] d'une belle victoire,
Venez entre mes bras : mais c'est vous arracher,
D'un lieu qui vous doit estre & plus dous & plus cher.
Doncques Reyne vueillez conserver cet hostage,
Caressez* ce présent & gardez moy ce gage,
Qui de tous mes trésors m'est le plus précieux,
Prenez mille baisers sur sa bouche & ses yeux.

---

[195] Un demi-siècle plus tard, en 1688, une voix innocente saisira ainsi un autre monstre tyrannique : « Quel prodige nouveau me trouble et m'embarrasse ? / La douceur de sa voix, son enfance, sa grâce, / Font insensiblement à mon inimitié / Succéder... Je serais sensible à la pitié ? » (Racine, *Athalie,* v. 651-654.)

[196] Comprendre : Le désir seulement de vous demander grâce.

[197] « fally » : failli.

[198] Comprendre : Je ne sache pas que les Dieux ont prêté main forte à Thyeste pour me flouer, il n'a fait que suivre un destin tout puissant. Dans les deux cas, mon frère est innocenté.

[199] II y a syllepse sur « fruit » car au-delà du sens explicite, le double langage d'Atrée renvoie à un sens implicite, à savoir aux fruits empoisonnés qui seront offerts aux enfants dans la scène suivante.

SCENE VIII. [34]

MEROPE, THEANDRE, LYSIS, MELINTHE, THEOMBRE.

MEROPE.

Dans l'excès des plaisirs où je me voy plongée,
La fortune* à mon gré si promptement changée,
Et son ame inconstante en tous ses mouvemens,
Me fait appréhender de soudains changemens.
Qu'en dittes-vous, Melinthe ?

MELINTHE.

Apres de longs supplices,
Les biens les plus communs nous semblent des délices.
La misère, l'exil, & tant de maus souffers
Vous font trouver tout dous au respect de vos fers*.[200]
Mais si vous regardés quel est cet advantage,
Vous verrez que le Ciel ne fait que le partage
D'un sceptre qui devoit tomber entre deux mains,
Et qu'il veut le repos de deux frères germains*.

MEROPE.

Que le Sceptre, Melinthe, est une chose aimable !

MELINTHE.

Vous le posséderez,[201]

MEROPE.

Cet estât desplorable*
Sous lequel aujourd'huy le sort nous a soubmis, [35]
Me deffend d'espérer.

MELINTHE.

Le Roy vous l'a promis.

MEROPE.

Il est entre ses mains bien mieus qu'entre les nostres.

MELINTHE.

Il veut vous le donner pour vous & pour les vostres.

MEROPE.

Donc c'est pour vous, enfans, que l'on l'a préparé,
Par vous nostre malheur aujourd'huy terminé,
A nos longs desplaisirs* fait succéder la joye :
Thyeste a son pardon, & le Ciel nous l'envoyé,
Vous estes dans mes bras, dous excès de plaisir ;
Il faut que je vous baise & rebaise à louesir,
Que ma lèvre se colle à vostre lèvre humide,
Et que pour satisfaire* à mon cœur plus avide,
Vous donnant mon esprit, j'expire doucement,
Et que vous me donniez le vostre esgallement.
Elle les baise.

MELINTHE.

De ses plaisirs perdus, elle prend les usures.

---

[200] Comprendre : en considération de votre captivité. Les « fers » renvoient en effet à la situation de Mérope, prisonnière d'Atrée, « estât desplorable » qu'elle a rappelé au vers 498 et qu'elle évoquera de nouveau v. 559.

[201] Cette virgule en fin de vers indique la rapidité d'enchaînement de la réplique suivante.

MEROPE.

Vous ne me dittes mots, petites créatures :
Parlez-moy de Thyeste, où l'avez-vous laissé ;
Vous a-[t]-il dit adieu, l'avez-vous embrassé ?

THEANDRE ET LYSIS.

Pour vous cent & cent fois. [36]

MEROPE.

Il faut donc à mon aise*
Que pour luy mille fois aujourd'huy je vous baise,
Mais ils s'en vont à toy ?

MELINTHE.

Je les puis recevoir.

Les petits Princes courent à Melinthe qui leur offre des fruits que la Reyne leur partage.

MEROPE.

Dieux que ces fruits sont beaux, chacun les veut avoir,
Donne moy ce présent, j'en feray le partage,
A qui dois-je des deux en donner davantage,
Aux deux esgallement ayant donné le jour[202] :
Si Theandre a mon cœur, Lysis a mon amour,
Toutefois un désir plus avant dans mon ame,
L'emporte dans les lieux, où s'envole ma flame.
Que faict mon cher Thyeste, où le laissastes-vous ?

THEOMBRE.

Sur le poinct de partir aussi tost comme nous.[203]

MEROPE.

Songe-[t]- il à Merope ?

THEOMBRE.

Autant comme à luy-mesme.[204]

MEROPE. [37]

Ah Prince sans pareil ! que ton amour extrême
Mérite d'autres vœus que ceux que tu reçois :
Bons Dieus ! pouvois-je faire un plus louable chois :
Mais je ne puis souffrir* sa trop longue demeure.

THEOMBRE.

Vous l'auré dans ces lieux au plus tard dans une heure.

MEROPE.

O trois & quatre fois favorable retour !

Theandre & Lysis après avoir mangé des fruits se laissent cheoir[205] *entre les bras, l'un de Melinthe, l'autre de Theombre.*

MELINTHE.

---

[202] « Lequel serrerai-je contre moi en premier ? / Un même élan me pousse vers l'un et l'autre » : Jocaste à Etéocle et Polynice au moment de leurs retrouvailles, dans *Les Phéniciennes* de Sénèque, v. 443-664, trad. Florence Dupont, Paris, Imprimerie Nationale, 1992. Nous retrouverons ce même élan partagé lors de la mort des deux fils, scène 2, acte III.

[203] « Comme » s'employait pour « que » (Haase, *op. cit.*, § 139, 1, p. 380). On doit donc comprendre : en même temps que nous. Même chose aux vers 589 et 904 dans « autant comme » pour « autant que ».

[204] « Comme » pour « que », voir note du vers 587.

[205] Orthographe archaïque pour « choir », c'est à dire tomber.

Madame, icy Madame !

MEROPE.

Ah ! lamentable jour.
Détestables faveurs.

THEOMBRE.

Courez icy Madame !

MEROPE.

A quelle fin grands Dieus reservez-vous mon ame,
Quelle est vostre justice, & quels sont mes mal-heurs,
Pourquoy ne puis-je pas partager mes douleurs,
Ah Lysis ! mais où vais-je, ah ! rigueur trop cruelle,
Je cours à toy Lysis, & Theandre m'appelle,
Ah Theandre ! ah Lysis ! dous objets* de mes voaus,
Amour[206] en mesme temps m'appelle à tous les deus,
Et mon nouveau malheur en ce poinct est extrême,
Que je ne puis choûésir des deux celuy que j'ayme. [38]

MELINTHE.

Madame, ces transpors* ne sont pas de saison,
Avecque vos enfans vous perdez la raison,[207]
Songeons à leur salut, leurs pous donne espérance
De quelque guarison*.

MEROPE.

A fascheuse* apparence* !
Espoir foible & cruel ?

MELINTHE.

Avec tous ces discours*,
Nous resterons icy sans force & sans secours.

SCENE IX.

MEROPE, MELINTHE, THEOMBRE, CRITON. [THEANDRE ET LYSIS.]

CRITON.

Quels fascheux* accidens* troublent ainsi la Reyne ?

MELINTHE.

Emportez ces enfans dans la chambre prochaine,
Vous sçaurez leur malheur : Madame suivez-les,
De tout cet accident* vous verrez le succez*.

MEROPE.

Helas ! que mes malheurs sont bien fort manifestes
Que verray-je de plus dans ces objects* funestes* [39]
Que l'effet d'une haine, &. l'horreur du poizon
Que ma perte asseuree, & que ta trahison.[208]
Justes Dieus qui voyez une ame si perfide,
Vengez, vengez pour moy ce cruel homicide ?
Elle s'en va.

MELINTHE.

---

[206] Omission usuelle de l'article défini devant le terme « Amour », ici personnifié.

[207] Cf. « Tous vos raisonnements ne sont plus de saison / Il faut considérer le temps et la raison », *La Mort de Mithhdate* (1634-35), La Calprenède, v. 491-492.

[208] Mérope s'adresse à Mélinthe.

Vous m'accusez à tort : mais le temps ne veut pas
Que je me justifie : Allez, suivez leurs pas :
Je cours au Médecin.

SCENE X.

MELINTHE *seule.*

Ces véritables plaintes*
Donnent à mon esprit de sensibles* atteintes*.
Et quelque advantageus que me soit ce forfait,
Je sens* secrètement* que c'est moy qui l'a fait :[209]
Un remors dans le cœur va m'objectant sans cesse,
Que j'ay trahy ma foy*, trahissant ma Princesse.
Mais que mon repentir me semble furieus* :
Je les ai veus mourir tous deux devant mes yeus.
Par leur mort seulement j'ay conservé ma vie :
Par leur mort j'ay repris ma liberté ravie,
Et ces enfans perdus asseurent mon repos.
La volonté d'un Prince est de tous mes complos
C'est luy qui m'a portée à ce cruel office* ;
C'est luy qui doit payer mon fidelle* service, [40]
La coronne m'attend après ces beaux desseins,
Je veus que ces effets* se trouvent inhumains,
Que je passe par tout pour ingrate & perfide,
Et que mon crime soit pire qu'un parricide,
Un diadesme* peut couvrir* tous mes deffauts*,
On feroit pour régner mille fois plus de maux,
Et ce coup* en tout cas n'est que trop légitime,
Pour que je ne préviens que Merope en son crime.

Fin du Second Acte.

[209] L'emploi de l'indicatif (« c'est moi qui l'a fait ») attribue un caractère positif à l'objet du désir, de la volonté, ou de la supposition dans les propositions relatives introduites par un verbe de pensée qui est habituellement suivi d'une proposition au subjonctif (Haase, *op. cit.*, § 75, p. 176). Ainsi, Mélinthe affirme que c'est elle qui a commis le crime. La supposition devient certitude grâce à l'emploi de l'indicatif. Même remarque pour le vers 892.

SCENE PREMIERE.

ATREE *seul.*

Perfides sentimens, mouvemens* déréglez,
Où voulez-vous porter mes esprits aveuglez ;
Quelle lasche pitié, vient esbranler mon ame ;
Quelle foible raison veut estaindre la flame
Qu'une noire furie* allume dans mon sein :
Achevé*, achevé, achevé un si noble dessein,
Porte ta passion au poinct qu'elle désire.
Merope est en tes mains, & l'infâme respire ;
Elle voit le Soleil avec les mesmes yeus
Dont elle a veu Thyeste & trahy tous nos Dieus :
Elle seule a produit ses infâmes vipères
Qui dévoient en naissant faire mourir leurs pères.[210]
Il est temps, il est temps qu'Atree & ses espris [42]
Se vangent hautement de ton lasche mespris :
Qu'ils se soullent du sang d'une ame desloyale,
Qu'ils reparent l'affront de sa couche Royalle,
Et qu'en te prévenant* dans tes désirs secrets,
Il asseure sa vie, & perde tes projets.[211]
Ta main perdra Lysis, ta main perdra Theandre,
Un mesme sort t'attend, & tu le dois attendre
Sur les bords d'Acheron[212] : ces idoles* sans corps
Languiront sans passer au Royaume des morts ;
Erreront sans treuver* la fin de leur misère,
Et me demanderont pour victime une mère :
Puis-je leur refuser un si juste trespas !

---

[210] « La perfidie des petits de la vipère est un trait proverbial de l'histoire naturelle telle qu'on l'enseignait à travers Pline et les bestiaires. Ils étaient censés tuer leurs mères, dont ils crevaient le ventre en naissant. L'emblématique de la Renaissance et notamment les *Emblèmes* d'Alciat donnèrent un nouvel essor à cette légende. » (Franck Lestringant, dans son édition critique des *Tragiques* de d'Agrippa d'Aubigné, Paris, Gallimard « Poésie », 1995, note 110, p. 414). Ici, les vipéreaux tueront non seulement la mère (cf. dernière scène de l'acte III) mais aussi le père dont il sera enceint. Autre renversement, ce ne sera pas en naissant mais en expirant que ces enfants tueront leurs parents.

[211] Les deux premiers « ils » (v. 661 et 662) désignaient Atrée et ses esprits, le « il » du vers 664 désigne Thyeste. On doit donc comprendre la proposition introduite au vers 663 de la manière suivante : et s'il te devançait (« prévenir » : devancer), il perdrait tes projets.

[212] L'Acheron ou « fleuve de l'affliction » (son nom est dérivé du mot grec signifiant « douleur») est un des fleuves souterrains qui mènent à l'Hadès, le Royaume des morts. Le passeur Charon, chargé de transporter les âmes sur l'autre rive, ne les embarquait que si elles avaient reçu une sépulture. C'est pourquoi les enfants de Mérope, « idoles sans corps » ne pourront passer la rive (vers 669).

Non, il est résolu qu'elle suivra vos pas,
Et l'effroyable objet* d'un horrible carnage
Fera périr Thyeste ou d'Amour ou de Rage ;
Son esprit dans ces lieus aux vostres se joindra ;
Et chacun de vos corps dans le sien s'espandra.
Ainsi remply de vous autant que de son crime,
Vous aurez un tombeau, luy son sort légitime.

SCENE II. [43]

ATREE, CRITON.

CRITON.

De ses transports* tousjours vostre esprit agité,
Médite sa vengeance, & quelque cruauté.

ATREE.

L'un & l'autre me plaist[213], & tous deux, s'il me semble,
Pour mon contentement doivent se joindre ensemble.
Vengeance, cruauté, violence, transports*,
Perfidie, homicide, & les sanglans efforts
Où nous pousse la Rage alors qu'elle est extrême ;[214]
Meslons le sacrilège avecque le blasphème,
Et tout ce que l'enfer ne peut s'imaginer :
Ce qui le fera craindre, & les Dieus estonner*,
Ce qu'ils n'ont jamais peu trouver dans leurs supplices,
Seront pour m'obliger* d'agréables délices.
Et si mesmes les Dieus consentoient à ce tort,
Contre eux mon bras feroit un plus sanglant effort ;
Tant je veux surpasser le crime de mon père.[215]

CRITON.

Justes Dieux ! appaisez l'ardeur* de sa colere
Sur ce cœur furieus estendez [216]vostre main. [44]
Hé ne vous souillez plus de ce crime inhumain.

ATREE.

C'est par là que je veus obtenir la victoire.
C'est par là que je veus qu'une estrange* mémoire
Conserve à nos neveus[217] jusqu'aus derniers momens
L'horreur de ma vengeance & de mes sentimens ;
Que le Soleil s'en cache en des cavernes sombres,
Je ne veus avec moy que de funestes* ombres* ;
Et je seray contant si je fais en effet
Ce qu'un frère voudroit contre nous avoir fait.[218]

---

[213] Lorsque deux sujets sont unis par « et » l'accord était loin d'être régulier et tout au long du XVIIe siècle, le choix du singulier restera le plus répandu. (Cf. A. Sancier-Chateau, *op. cit.,* p. 70).

[214] Comprendre : les actions sanglantes que la rage nous force à accomplir.

[215] II faut entendre « père » au sens large d'aïeux car il ne peut s'agir ici du père d'Atrée, Pélops, mais plutôt du grand-père Tantale qui défia les dieux.

[216] Le texte original comportait « estendés » que nous avons uniformisé avec le « appaisez » du vers précédent.

[217] II ne s'agit pas des enfants de son frère, « neveux » au pluriel se disait « de tous les hommes qui viendront après nous, de la postérité » (Furetière, *Dictionnaire Universel,* 1690).

CRITON.

Estrange* passion*.

ATREE.

Nécessaire & loüable.
A qui veut se venger d'une injure semblable,
Il ne faut point flatter* un tel ressentiment*[219]
Et l'on ne doit jamais se venger laschement.

CRITON.

Ordonnez, je suis prest.

ATREE.

J'estime ta franchise*,
Capable seulement d'achever* l'entreprise.
Monstre toy donc icy fidelle* & valeureus,
Ne m'abandonne pas en ce coup* genereus* ;
Ton courage* me plaist, ta vertu* me contente,
Et j'espère des deus l'effet de mon attente. [45]
Mais que joyeusement Melinthe vient à nous.

SCENE III.

ATREE, CRITON, MELINTHE.

MELINTHE.

Vivez grand Roy, vivez, la victoire est à vous ;
Ma main sans redouter ce sanglant sacrifice
A généreusement* achevé* son office*.

ATREE.

Donc ces enfans sont morts ?

MELINTHE.

Ouy.

ATREE.

Las que me dis-tu ?
Que je suis redevable à ta rare vertu : Ils sont morts ?
Justes Dieus ! quel coup* plus favorable
Pouvoit me rendre heureux*, & Melinthe adorable ?
Ils sont morts ?

MELINTHE.

Ils sont morts.

ATREE.

Mais dy moy de quels yeus
Elle[220] a pu voir l'effet de son crime odieus ?

MELINTHE. **[46]**

Des yeux que la douleur noyoit dedans leurs larmes.

ATREE.

Quels furent ses discours* ?

MELINTHE.

Tous tels qu'en ces allarmes

---

[218] Monléon tient de Sénèque cet argument d'Atrée selon lequel son frère aurait été capable du même crime : « ce forfait que l'un comme l'autre est capable d'accomplir » (« *quod uterque faciat* »), Sénèque, *Thyeste*, Trad. F.-R. Chaumartin. Paris, Les Belles Lettres, 2000, v. 271.

[219] Comprendre : Inutile d'alléger (flatter) la peine que me procure ce souvenir (ressentiment).

[220] Il s'agit de Mérope.

Arrache malgré nous par ses effors puissans,
La Rage qui maistrise & le cœur & les sens*.

ATREE.

C'est tout ce qu'il falloit à cette ame perfide :
Mais elle mesme a fait de sa main l'homicide.

MELINTHE.

Elle mesme.

ATREE.

Et tu pus luy donner ce poison.

MELINTHE.

A propos.

ATREE.

O trois fois heureuse trahison !
Généreuse* Melinthe, en ce bien-fait extrême
Mon repos s'establit, & ta gloire est suprême ;
Fais nous donc le récit de tout cet accident*.

MELINTHE.

Voyant ses deux Soleils dedans leur occident.[221]

ATREE.

Elle s'en vint à toy.

MELINTHE.

Son amour partagee [47]
Fit voir comme à tous deux elle estoit engagée
Et que le sang faisoit une commune loy.
Elle alloit vers Theombre, & puis couroit à moy ;
S'arrestoit incertaine, & son cœur & son ame
Brusloient pour tous les deux d'une pareille flame.[222]

ATREE.

En fin tout succéda* selon nostre désir.

MELINTHE.

Sire, vous le sçaurez tantost[223] plus à louesir.
Je fus au Médecin pour me retirer d'elle.
Criton vit le spectacle.

ATREE.

Ah l'aimable nouvelle !
Amy, satisfaits* donc à mon contentement :
Quels furent les transpors* d'un dueil[224] si véhément* ?
Dy, quels furent ces pleurs, quelles furent ces plaintes* ?

CRITON.

Reconnoissant au vray[225] les mortelles attaintes*,

---

[221] Ce point final équivaut à une suspension (Meiinthe ne baisse pas la voix) avant l'interruption du récit par Atrée.

[222] Cf. Euripide, *Les Phéniciennes,* le messager décrit ainsi l'attitude de Jocaste lors du duel à mort de ses deux fils, Etéocle et Polynice : « Elle se jetait sur ses fils tour à tour ».

[223] « tantôt » : bientôt, tout de suite.

[224] Cette orthographe archaïque de « dueil » pour deuil renvoie au sens étymologique du terme, à prendre ici pour « douleur, chagrin » (du latin tardif *dolus).* On trouvera le même type d'orthographe archaïque dans « sueil » pour seuil dans la didascalie du vers 1215.

Qui forçoient ces esprits de sortir de ces lieus ;
Le poison achevant* vos desseins glorieus ;
Et Merope voyant ce qu'elle pouvoit craindre,
S'arrache les cheveus, & commence à[226] se plaindre* :
A tous ces mouvemens sa main s'abandonnoit :
De ses tristes* sanglots la chambre resonnoit,
Et ses yeus presque estains, & son pasle visage, [48]
Faisoient voir de sa mort le funeste* présage.[227]

ATREE.

Si ce commencement causa tant de douleurs,
Que fit-elle voyant l'objet* de ses malheurs.

CRITON.

Trois fois en se pasmant elle voulut les suivre :
Mais son cruel destin trois fois la fit revivre :
Trois fois elle voulut finir par leur trespas.
Trois fois la mort l'approche & ne la touche pas.
En fin & la Douleur, & l'Amour, & la Rage,
Luy ravirent le pous, l'esprit & le courage,
Elle s'esvanouyt comme le Médecin
Entre dedans la chambre.

ATREE.

Acheve : cette fin

CRITON.

L'estonne*, le surprend, & fait qu'il se propose
De chercher dans ces corps & l'effet & la cause :
On les ouvre aussi-tost, on treuve* le poison,
La Reyne se resveille & sort de pasmoison.
Et d'une voix qui sort à peine de sa bouche,
Elle veut exprimer la douleur qui la touche.
Puis retournant les yeus de larmes tous couverts,
Ainsi qu'elle[228] apperçoit ces deux corps entr'ouverts,
Une estrange* douleur s'emparant de son ame, [49,G]
Pour la quatriesme fois encor elle se pasme.

ATREE.

Que fistes-vous après ?

CRITON.

Nous emportons son corps,
Et laissons seulement, Oronte avec les mors

---

[225] Comprendre : reconnaissant vraiment. « Au vrai » : « Selon le vrai. Contez nous la chose au vrai. Voilà au vrai comme elle s'est passée » (dans le *Dictionnaire de l'Académie française,* 1694).

[226] Vaugelas exige toujours la préposition « à » après le verbe commencer. (Haase, *op. cit.*, § 112, 4, Rem. IL, p. 295).

[227] Nous trouvons ici les postures traditionnelles des héroïnes du théâtre humaniste en situation de lamentation, éplorees et échevelées. Cf. Amital dans *Les Juives* de Gamier, v. 979-982 : « Approchez donc mes Brus, laschez la bonde aux larmes, / Soupirez, sanglotez, déployez toutes armes, / Guerroyez vos cheveux, n'espargnez vostre teint, / Que votre sein d'albastre en votre sang soit teint. »

[228] « Ainsi que » : au moment où.

Pour faire.[229]

ATREE.

C'est assez à tout cecy, Theombre.[230]

CRITON.

Presque tout immobile, & plus pasle qu'une ombre,
Il a recours à moy, je flatte* son ennuy*,
Et dedans cette tour je m'asseure de luy.[231]

ATREE.

Vertueuse conduite, amy trop[232] véritable,
Mais que vos passions, Melinthe incomparable,
Me donnent de désirs de les recompenser.
Il faut Melinthe, il faut cent fois vous embrasser*,
Et puis que vous m'avez tenu vostre promesse,
Satisfaire* à la mienne, & vous faire Princesse.
Toutesfois ce bon-heur doit estre différé,
Il faut avoir le Sceptre, & le rendre asseuré.

MELINTHE.

Que vous reste-[t]-il plus ?

ATREE. **[50]**

A faire deux conquestes,
Pour nous mettre à l'abry des vens & des tempestes,
A faire ce qui peut un jour nous contenter
Mais ce que vostre cœur ne sçauroit supporter.

MELINTHE.

Melinthe cependant sera-[t]-elle inutile ?

ATREE.

A tout autre qu'à moy la chose est difficile,

MELINTHE.

Où dois-je donc aller ?

ATREE.

Dans des lieux préparez
Aux dous contentemens qui nous sont asseurez,
Où nous devons jouyr d'une gloire parfaite.
Le palais du jardin sera vostre retraite.

SCENE IV.

ATREE, CRITON.

ATREE.

Tu vois comme en tous poincts la fortune* me rit :
Voila comme[233] il falloit attrapper cet esprit,
L'amorcer* doucement, & par mille artifices

---

[229] Le point équivaut à des points de suspension.

[230] Comprendre : « C'est assez pour ce chapitre, et Theombre ? ». La préposition « à », beaucoup plus usitée qu'aujourd'hui, pouvait indiquer un but là où nous mettrions « pour » (Haase, *op. cit.*, §123, p. 325).

[231] En d'autres termes, Criton vient de se « débarrasser » de Theombre.

[232] « trop » s'emploie ici pour « très » (Haase, *op. cit.*, § 98, p. 245).

[233] « Comme » introduisait des interrogatives indirectes et s'entendait dans le sens de « comment » (Haase, §43, B).

Le prendre & l'obliger à ces sanglans offices* : [51]
La seule ambition dont son cœur fut espris,
Pour tous mes sentimens anima ses espris,
Et fist qu'à tous mes vœux son ame s'abandonne.

CRITON.

On pesche bien pour moins que pour une coronne.[234]

ATREE.

Crédule, penses-tu que j'y sois obligé,
Que par cette action mon honneur engagé
Pour la recompenser de son juste salaire,
Doive un si beau présent à ce cœur* mercenaire ?

CRITON.

Vostre honneur vous oblige à tenir vostre foy*.

ATREE.

J'en manque pour un frère, il en manqua pour moy :
Elle n'en a point eu pour servir sa Princesse ;
Et je n'en auray point pour tenir ma promesse.

CRITON.

Donc son obéissance a causé son malheur.

ATREE.

Elle seroit sans crime, & ma juste douleur
Seroit sans fondement contre cette perfide,
Ayant tant seulement trempé dans l'homicide,
Nous vivrions[235] engagez sous une mesme loy ;
Je perirois plutost que luy manquer de foy* ;
Mon Sceptre entre ses mains seroit son héritage,
Et je serois heureux d'en faire le partage : [52]
Car quoy qu'elle eust commis en l'empoisonnement,
Elle l'auroit commis par mon commandement ;
Et je serois ingrat si son obéissance
N'obtenoit à l'instant sa juste recompense.[236]
Mais ?

CRITON.

Certes ce secret[237] me faisoit estonner*.

ATREE.

Il faut auparavant sa vie examiner,
Et deux mots sur ce poinct nous la feront connoistre,
Lors que* par mille morts ma main faisoit paroistre
Un Atree invincible au milieu des combats :
Thyeste impunément prenoit tous ses esbats,
S'enyvroit de plaisirs dans le sein d'une infâme,

---

[234] Comprendre : on pèche souvent pour bien moins qu'une couronne.

[235] II y a synérèse sur « vivrions » qu'il faut prononcer en deux syllabes.

[236] Le temps d'un procès expeditif en l'absence de l'accusée, Atrée revêt ici les habits d'un roi justicier et condamne Melinthe pour crime. Cependant, elle n'est pas condamnable pour l'empoisonnement qu'elle vient de commettre sous un ordre royal mais pour ses actions passées dont le récit fait l'objet des vers suivants.

[237] « Secret » signifie ici endroit retiré. Il renvoie à la « retraite » de Melinthe commandée par Atrée dans la scène précédente (v. 802).

S'approprioit mon sceptre, & contentoit son ame :
Mon absence leur sert, & leurs cœurs triomphans
S'estiment asseurez* pour avoir deux enfans,
Que Melinthe en secret porte chez la nourrice
Pour mieux continuer son détestable office*.

CRITON.

Peut-estre le fit-elle à dessein de cacher
Ce que tous ses efforts ne pouvoient empescher ?

ATREE.

Surprise par l'amour & les dons de Thyeste,
Elle seule porta Merope à cet inceste*.

CRITON. **[53]**

Vous la pouviez punir la tenant en vos mains.

ATREE.

Cette punition rompoit tous mes desseins :
Tu sçais que ma valeur par d'invincibles charmes*
Obligea la Fortune* à seconder mes armes,
Et qu'admirant* par tout & mon cœur* & mon bras,
La victoire a suivy l'honneur de mes combats,
Quand proche de gouster d'incroyable délices,
Un funeste démon* m'apporte des supplices.
On me dit que Thyeste apprenant mon retour,
Avoit avec Merope abandonné la Cour :
Emporté la Toizon, craignant que ma colère
Ne punist sur tous deux un infâme adultère*.
Je cours pour l'attraper : mais inutilement ;[238]
Je cherche ces enfans : mais un mesme eslement*,
Les avoit guarantis* : & seulement Melinthe
Que je sçavois desja du mesme crime attainte,
Par un secret destin tombe dans ma prison :
Sur elle je pouvois punir leur trahison.
Je pouvois soulager ma rage en quelque sorte :
Mais c'estoit se vanger d'une personne morte :[239]
Outre que le pardon me donnoit les moyens

---

[238] Cette réécriture du mythe est en contradiction avec le récit donné par Atrée à l'acte I. Ici, Atrée laisse sous-entendre que Thyeste et Merope ont fui. Dès lors, l'exil de Thyeste et la captivité de Merope perdent de leur sens. Ces incohérences se justifient dans la mesure où, très souvent dans les tragédies de la vengeance, ce ne sont pas les causes qui importent, mais les conséquences. Atrée peut donc se tromper sur les méfaits passés, ce qui compte, c'est le châtiment à venir. Monléon a suivi la disposition du *Thyeste* de Sénèque dans lequel, déjà, le récit des forfaits de Thyeste n'occupait qu'une place marginale. En revanche, ces allusions ne présentaient aucune incohérence comme ici.

[239] Le débat contradictoire entre Nabuchodonosor et son confident dans *Les Juives* de Garnier, pièce également inspirée du *Thyeste* de Sénèque, nous éclaire sur le sens de ces vers : « Nabuzardan : Le voulez-vous meurtrir ? - Nabuchodonosor : Qui tient son ennemy / Et ne le meurtrist point, n'est vengé qu'à demy. - Nabuzardan : Au contraire, en sa mort il perd toute vengeance. / Car l'ennemy qui meurt sort de notre puissance. » (v. 225-228). Se venger d'une personne morte signifie donc ne plus pouvoir assouvir sa vengeance sur cette personne, comme c'est le cas ici puisque Mélinthe vivante servira plus à Atrée que morte.

De la pouvoir un jour la mettre dans mes liens.
Cinq ans se sont passez depuis que je luy jure
Que mon esprit a mis en oubly cette injure,
Et que mon cœur touché d'une estrange* pitié, [54]
Voudrait de leurs malheurs endurer la moitié.
En fin j'ay si bien fait qu'ils sont en ma puissance,
Et qu'il ne reste plus qu'à tirer ma vengeance.

CRITON.

Je ne puis excuser son infidélité*.

ATREE.

Le Ciel luy donnera ce qu'elle a mérité :
Et pour la mieux punir, & payer son service ;
Je veux pour quelque temps différer son supplice ;
Et je l'ay fait descendre à dessein dans ces lieux.

SCENE V.

ATREE, MEROPE, CRITON.

CRITON.

La Reyne vient à vous,[240]

MEROPE.

Monarque glorieux,
A qui tout l'Univers doit eslever des Temples,
Et de qui[241] les vertus n'eurent jamais d'exemples.

ATREE.

Je ne sçaurois souffrir* ce discours* odieux,
Dittes le plus honteux qui vive sous les Cieux.

MEROPE. [55]

Apres tant de lauriers, de palmes & de gloire,

ATREE.

On a troublé l'honneur de toute ma victoire.

MEROPE.

Il est vray, deux enfans dedans vostre maison[242]
Ont ressenty l'effort* d'un funeste* poison ;
Aussi tost arrivez une main desloyalle
A souillé de ce crime une maison royalle.

ATREE.

Je jure tous les Dieux, que celuy qui l'a fait[243]

---

[240] Cette virgule en fin de vers indique un enchaînement rapide avec la réplique suivante.

[241] « de qui » = dont. Voir note du vers 409.

[242] On peut comprendre « maison » dans un double sens : sens propre pour signifier le palais d'Atrée, sens figuré pour « famille noble » (cf. définition du *dictionnaire de l'Académie française* (1694) : « Il ne se dit guère que des races nobles et illustres »). Ce dernier sens n'est pas à négliger dans la mesure où Atrée lui-même a désigné les enfants de Mérope et de Thyeste comme ses héritiers à l'acte précédent. Le sens figuré apparaîtra seul quelques vers plus bas (v. 890).

[243] Après les verbes exprimant le désir ou la volonté, le subjonctif était de règle sauf lorsque les verbes n'exprimait plus que l'accomplissement de l'action - et on trouvait

Ne survivra jamais une heure à son forfait,[244]
Et quiconque en ces lieux se soit monstre perfide,
Se punira soy-mesme en son propre homicide.

MEROPE.

Ah prudence incroyable ! Ah Justice de Roy !

ATREE.

Dittes, dittes plustost inévitable Loy ;
Ce que je vous promets est fort inviolable :
Et juste ou non il faut qu'on le treuve* équitable.

MEROPE.

Vengez vos héritiers !

ATREE.

Je n'en ay point perdu,
Ce tiltre ny ce nom ne leur estoit pas deu :
Ils sont à vous, Merope, & leur père est Thyeste.

MEROPE. [56]

Ah grand Prince ! ah Merope ! ah response funeste !
Vous les avez receus au pardon comme nous.

ATREE.

Et je feray pour eus autant comme pour vous.[245]

MEROPE.

Helas ! ils ne sont plus, & leur sort vous demande.

ATREE.

Ce qu'ils auront bien tost.

MEROPE.

Que mon ame appréhende,
Et conçoit à ces mots de crainte & de soupçons.
Justes Dieus ?

ATREE.

Mais à quoy ces estranges façons ?
Et pourquoy doubter tant d'une chose asseuree ?
Estes-vous pas Merope ? & suis-je pas Atree ?[246]

MEROPE

Vous Testes, & mon cœur n'en a jamais doubté,
Je ne l'ay que trop veu par l'extrême bonté
Dont tant de criminels ont fait l'expérience :
Mais ces deux Princes morts vous demandent vengeance.

ATREE.

Je l'ai desja promise, & puissent tous les Dieus
A jamais contre moy se monstrer furieus, [57,H]

---

alors l'indicatif, comme dans des expressions « Dieu (ou) Le Ciel permet que... » (A. Sancier Château, *op. cit.,* p. 77). Comme aujourd'hui, le verbe est au subjonctif avec le pronom indéfini « quiconque » (v. 893).

[244] Cf. Nabuchodonosor : « Mais devant que le jour ait sa course finie / Je jure qu'il verra sa lascheté punie » (Garnier, *Les Juives,* v. 211-212).

[245] « Comme » pour « que », voir la note du vers 588.

[246] Sur l'omission du « ne » voir la note du vers 413. Bien que l'on sache aujourd'hui que le théâtre de Shakespeare n'était pas connu au XVIIe siècle des dramaturges français, dans une scène du *Songe d'une nuit d'été* (1596), nous trouvons cet échange qui ressemble fort au nôtre : « Ne suis- je pas Hermia, n'êtes vous pas Lysandre ? » (Acte III, scène 2, v. 273.)

Si l'effect dedans peu ne vous rend asseuree,
Que vous estes Merope, & que je suis Atree.

MEROPE.

Dois-je avoir de l'espoir ?

ATREE.

Il seroit superflus,
Et vostre seul espoir est de n'en avoir plus.

MEROPE.

Las par combien de morts mon ame est deschiree !

ATREE.

Estes-vous pas Merope, & suis-je pas Atree ?

MEROPE.

Il est vray, je la suis, mes estranges malheurs
Me le monstrent assez, & mes vives douleurs
De l'autheur de mon mal me rendent asseuree.

ATREE.

Estes-vous pas Merope, & suis-je pas Atree ?

MEROPE.

Mais un Tygre ?

ATREE.

Ces noms me sont indifferens,
Mais que[247] je vienne à bout de ce que j'entreprens
Que je venge un affront.

MEROPE.

Qu'estes-vous devenue, Inviolable foy* ? [58]

ATREE.

Me l'avez vous tenue ?
L'inviolable foy* que vous implorez tant :
Vous l'avez violée, & j'en veux faire autant ;
Ma puissance n'est pas moins grande que la vostre ;
Vous avez fait un crime & j'en veux faire autre,
Si je suis criminel de suivre un mouvement,
Où l'équité me porte & mon ressentiment*.[248]

MEROPE.

Il falloit, il falloit pour paroistre équitable,
Sauver les innocens, & perdre la coulpable
Ces victimes estoient indignes de vos cous.

ATREE.

J'ay trouvé dans leur mort quelque chose de dous.

MEROPE.

Oyez terres ! Oyez ce désir tyrannique !
Escoutez les fureurs* d'une ame frénétique.

ATREE.

Pour un commencement tu festonnes* beaucoup.

---

[247] « Mais que » sans antécédent et amenant un subjonctif remplace « pourvu que » (Haase, *op. cit.*, § 137, 4°, p. 376).

[248] Cette dissociation de sujets coordonnés était fréquente en ce premier tiers du XVIIe siècle (après 1660, la tournure paraîtra archaïque). Nous écririons aujourd'hui : « où l'équité et mon ressentiment me portent ». Il ne s'agit donc pas d'une hyperbate, c'est-à-dire d'une figure de rhétorique volontaire, (cf. A. Sancier-Chateau, *op. cit.,* p. 123).

MEROPE.

Détestable assassin.

ATREE.

Toy-mesme as fait le coup*,
Melinthe t'a servie en cette felonnie :
Toy-mesme m'as vengé, toy-mesme t'es punie ;
Et dans les mesmes lieux où ces enfans sont nez, [59]
Dedans les mesmes lieux ils sont empoisonnez.
Ta main qui fit ce meurtre en doit estre asseurée.
Connoy*-toy donc Merope, & reconnois Atree.

SCENE VI.

MEROPE *seule.*

Il n'en faut plus doubter, ce tyran furieux*
Est le seul instrument de ce crime odieux !
Sa rage a commencé ce dessein si funeste*,
Afin de l'achever par la mort de Thyeste.
Divertissons* ce coup*, & ne permettons pas
Qu'il triomphe jamais d'un si noble trespas ?
Merope, c'est à toy d'en esviter l'orage :
C'est toy qui l'as perdu. Mais ô Dieux, quelle rage
S'obstine incessamment contre des malheureux ?
Las ! pour te secourir je n'ay rien que des vœux,
Tous ces lieux sont fermez, je n'ay point de passage,
Je manque de pouvoir, mais non pas de courage,
Insolentes fureurs du sort qui m'est fatal :
Quoy, me reservez vous encor à quelque mal ?
Mon exil n'a-[t]-il point contenté vos caprices* ?
Est-il pour me punir de plus cruels supplices, [60]
Apres avoir trahy Thyeste &. mon amour,
Estouffé* deux enfans que j'avois mis au jour.
Avez-vous, avez-vous quelque chose de pire
Pour me faire souffrir* tandis que je respire.
J'ay veu de mes deux yeux ces objects* estendus,
Sans pous, sans mouvement, & je les ay perdus,
Et je ne suis pas morte ? Ah mère détestable,
Que ton impieté* te rend abominable !
Tu survis à ce coup* plein de rage & d'horreur,
Tu manques de courage en ta juste fureur :
Apres avoir commis un si grand parricide,
Contre qui pouvois-tu te monstrer plus perfide ?
Ah nature ! ah pitié que faisiez-vous alors ?
Que ne m'assistiez-vous avec tous vos efforts,
Pour ne survivre pas à l'action cruelle,
Ne me trouviez-vous pas encores[249] criminelle,
Falloit-il adjouster à mon crime odieux,

[249] « encore » doit se comprendre comme « déjà » (Haase, *op. cit.*, § 96, p. 228). Sur le [s] final de « encore » nous renvoyons à la note du vers 61.

La mort de mon Thyeste & le mespris des Dieux ?[250]
Et premier* que ma mort expiast mon offence*,
Me faire reconnoistre Atree & sa vengeance.
M'exposer aux fureurs* de ce Tygre inhumain,
Du sang de mes enfans ensanglanter ma main,
Perdre des innocens, destruire mon ouvrage,
Ah Dieux ! fut-il jamais une pareille rage ?
Mais vous à qui ce bras a servy de bourreau,
Devois-je en vous perdant faire un crime nouveau ? [61]
Et falloit-il qu'un Roy pour se rendre effroyable,
Vous perdist par ma main, & sauvast la coulpable ?

SCENE VII.

MEROPE, CRITON, ORONTE.
Oronte porte un plat bassin couvert.où il y a un poignard & du poison dans une coupe.

CRITON.

Madame, ce grand Roy que vous blasmez à tort,
Des esprits affligez l'azyle & le support,[251]
Voyant de vos douleurs l'extrême violence,
Vous exhorte par nous à quelque patience*.

MEROPE.

Ce grand Roy, dont le cœur & lasche & furieux*,
Horreur de la nature & la haine des Dieux,
Nous assouvy du sang d'une tendre jeunesse,
Veut encor esprouver mon cœur & sa foiblesse :
Fidelles confidens de cet empoisonneur,
Qui venez à dessein de tenter mon honneur,
Dittes-luy que j'auray dans ce malheur extrême,
La resolution qu'il doit avoir luy-mesme.

CRITON.

Pourveu que ces transpors* cèdent à la raison, [62]
Il treuvera* la sienne en vostre guarison*.

MEROPE.

Et c'est cette raison qui doit à cet infâme
Faire voir en mes maus les bourreaux de son ame.[252]

CRITON.

Pour empescher ce coup* vous vous devez guarir*.

---

[250] Cf. « Pourrais-je bien tenir la bride à mes complaintes / Quand sans fin mon malheur redouble ses atteintes ? / Quand je remâche en moi que je suis la meurtrière / Par mes trompeurs appas d'un qui sous sa main fière / Faisait crouler la terre ? », *Cléopâtre captive,* Etienne Jodelle, acte I, v. 127-130. Comme Cléopâtre s'accusant de la mort d'Antoine, Mérope captive pressent que Thyeste en venant la rejoindre subira le même sort que ses enfants, morts par sa faute.

[251] Soit « affligez » se rapporte au sujet du vers précédent, Mérope - ici omis- et le vers signifie : dont vous affligez les esprits en condamnant l'asile et le soutien qu'il vous a offerts. Soit « affligez » est un participe passé se rapportant aux esprits d'Atrée et le vers signifie : dont les esprits sont affligés par votre asile. (Que choisir ?)

[252] Tant que Mérope souffre, cela signifie qu'elle est encore en vie. Seule la guérison de ses « maux » pourront apaiser Atrée.

MEROPE.

Un moment, un moment me pourra secourir.
Un seul coup* finira ma vie avec ma peine.

CRITON.

Certes vous commencez d'estre moins inhumaine ;
Et pour exécuter un si noble désir,
Voicy dequoy Madame, & vous pouvez chouesir.
Il met le plat bassin que portoit Oronte sur une table,
& luy monstre le poignard & le poison.

MEROPE.

Objects doux & charmans, presens incomparables,
Qui devez terminer mes maux insupportables,
Favorable ennemy, Monarque glorieux,
Qui fais pour mon repos autant que tous les Dieux.
Tu sçays qu'après ces morts je ne sçaurois plus vivre,
Que mon amour m'invite, & m'oblige à les suivre,
Et que pour mieux punir ma lasche trahison,
Ainsi qu'eux je devois finir par le poison.
Il le faut, je le dois, ça, prenons ce breuvage ?
En retardant son coup* j'offence mon courage.
Mais soyez les tesmoins comme je le reçoy,
Voyez avec quel front* & quels yeux je le boy,
Elle prent la couppe pleine de poison, la boit,
& la remet dans le mesme lieu. *[63]*
Et dittes à ce Roy dont je foulle la haine,
Que Merope mourant, mourut comme une Reyne.[253]
Le voila ; c'en est fait, il est victorieux,
Et mon esprit contant va sortir de ces lieux.
Allez luy rapporter de si douces nouvelles,
Je vay suivre les pas de ces ombres fidelles*.
Enfans je suis à vous, attendez un moment,
Thyeste me retarde en ces lieux seulement.
C'est moy qui t'ay perdu, c'est ta seule Merope,
Qui dedans ses malheurs aujourd'huy t'envelope.
Ah trop crédule amant ! j'expie en ce trespas
Tous mes forfaits passez, & ne te sauve pas.
Contre toy leur furie* ose tout entreprendre,
On m'oste les moyens de te pouvoir deffendre.
Espere toutesfois, mon esprit hors du corps,
Premier* que de passer au Royaume des morts,
Où que tu sois, Thyeste, ira joindre ton ame,[254]
Et te rendre les vœux de sa dernière flame.
Il s'en va, c'en est fait, Ministres généreux,
Monstrez-moy mes enfans, que j'expire sur eux ;

---

[253] Cf. *La Mort de Mithridate* (1634-35), La Calprenède, acte V, scène 1, v. 1466-1471 : Hypsicatrée à Mithridate, son époux, qui lui tend une coupe emplie de poison à laquelle il vient lui-même de boire « Ah, que votre amitié m'oblige en ce présent ! / Oui tout ce que j'ai fait vaut moins que cette grâce. / Mais recevons la mort avec la même face / Que nous l'avons bravée aux plus affreux dangers. / Chez nous tous ces tableaux ne sont plus étrangers. / Ce poison agreeable est la fin de nos peines. ».

[254] Le sujet de « ira » est l'« esprit » du vers 1043.

Vous ferez à Merope un agréable office*,
Et vous augmenterez l'horreur de son supplice.[255]

Fin du troisiesme Acte.

[255] Lorsque Monléon composait son Thyeste, le principe des bienséances commençait à se faire ressentir sur la scène théâtrale. Les spectacles trop violents et sanglants étaient désormais proscrits paroles doctes. Dans sa *Poétique* publiée en 1639, La Mesnadiere n'autorisait que le spectacle des « meurtres généreux », c'est-à-dire des suicides comme c'est le cas ici. (Sur les « bienséances », voir J. Scherer, *La dramaturgie classique en France,* Paris, Nizet, 2001, p. 418).

SCENE PREMIERE.

THYESTE, LYCOSTENE.

THYESTE.

Apres les longs travaux* d'un exil rigoureux,
Où mon crime & le sort me rendoient malheureux :
Je vous revoy beaux lieux, où jadis ma jeunesse
Fist admirer* de tous sa force & son adresse.
Agréables Palais, superbes bastimens,
Doux & puissans sujets de mes contentemens,
Où les objets charmans d'une rare structure,
Semblent avoir lassé & l'art & la nature.[256]
En fin ma destinée après un long courroux,
A calmé ses fureurs, & me conduit à vous :
Tout le peuple d'Argos[257] se présente à ma veuë ;
De mille doux plaisirs mon ame entretenuë ; [65, I]
S'imagine en soy-mesme, & pense de le voir,
Reconnoistre son Prince, & faire son devoir.
Atree à bras ouverts vient embrasser* son frère :
Atree ? Ah que dis-tu, crains plustost sa colère,
Abandonne ces lieux, cherche un autre élément,
Reprens le premier cours de ton banissement,
Visite des forests les cavernes plus[258] sombres,
Et préfère à ce lieu la retraite des ombres,
Afin que ny l'esclat*, ny la pourpre des Rois,
Ne vienne à t'esblouyr pour la seconde fois[259].
Mais d'où vient qu'aujourd'huy mon esprit s'espouvante,
l'art et la nature ont tant travaillé.
Que mon trouble s'accroist, & ma fureur s'augmente[260],
Et mal-gré moy m'emporte.

LYCOSTENE.

---

[256] Comprendre : où l'art et la nature ont tant travaillé.

[257] Argos : Nom de la ville du Péloponnèse - cette région tient son nom de Pélops, père de Thyeste et d'Atrée - donné par Argos, fils de Zeus et de Niobé, quand il en obtint la royauté.

[258] Plus = Les plus. « Le comparatif pris dans le sens d'un superlatif pouvait souvent se passer de l'article. » (A. Haase, *Syntaxe française du XVIIe siècle. Nouvelle édition traduite et remaniée par M. Obert,* Paris, Delagrave, 1969, § 29 A, p. 56).

[259] Allusion à l'épisode du mythe où Thyeste en ayant volé la toison en or d'Atrée usurpa le pouvoir en montant sur le trône à la place de son frère. Il en fut banni.

[260] « s'augmente » : beaucoup de verbes réfléchis au XVIIe siècle ne le sont plus aujourd'hui (Haase, *op. cit.*, §60, p. 139). Le verbe augmenter présente les deux formes, réfléchie ou non. Ici, l'auteur le construit comme un verbe réfléchi probablement pour créer un parallélisme avec le verbe « s'accroître » de l'hémistiche précédent. Mais nous trouvons le verbe « augmenter » sans forme réfléchie dans ses autres occurrences, sauf au vers 477.

Estrange mouvement*,
Grand Prince, d'où vient ce transport* véhément* ?

THYESTE.

Tu chancelles, mon ame, & ton inquiétude*
Te jette & te retient dedans l'incertitude ;
Ton frère & son Royaume ont troublé ta raison ;
Sous des morceaux dorez tu manges du poison,
Et tu n'apperçois pas la malice couverte* [66]
De ces deux ennemis qui conspirent ta perte.
Crains-tu, crains-tu des maux autrefois supportez
Et que ta patience* a desja surmontez ?
Retire-toy d'icy, ton repos te l'ordonne,
Esvite les malheurs qui suivent la coronne.

LYCOSTENE.

Ce soudain changement rend mes sens esbahys ;
Quel accident* vous force à quitter le pays :
Tout le monde vous veut, un frère vous demande,
Son sceptre vous attend.

THYESTE.

C'est ce que j'appréhende.

LYCOSTENE.

Craignez-vous le repos qui vous est présenté ?

THYESTE.

Je crains de trop avoir n'ayant rien mérité.

LYCOSTENE.

Craindre sans fondement.

THYESTE.

Il est vray, Lycostene,
Je souffre* sans sçavoir la cause de ma peine ; [67]
J'ignore le soupçon qui me va tormentant*,
Je ne vois rien à craindre, & si[261] je crains pourtant
De mesme qu'un navire approchant du rivage,
Se voit porter ailleurs par les vens & l'orage.
Quand je voy ce séjour plein d'amour & d'appas,
J'avance, & malgré moy je porte ailleurs mes pas.

LYCOSTENE.

Surmontons les dangers, suivons nostre fortune*,
Et foulons sous les pieds cette crainte importune.[262]
Les pensers* d'un exil troublent vostre bon-heur ;
Voyez que ce retour vous prépare d'honneur,[263]
Vous pouvez estre Roy.

THYESTE.

Je puis mourir encore.

LYCOSTENE.

Un Prince est comme un Dieu que tout le monde adore.

THYESTE.

---

[261] « et si » = et cependant. (Haase, *op. cit.*, § 141, p. 387).

[262] Lycostene se fait ici le chantre du stoïcisme - comme précédemment Mélinthe face à Atrée (I, 3) - en prônant l'impassibilité face au danger.

[263] Le pronom démonstratif « ce » sujet d'une phrase était souvent omis (Haase, *op. cit.*, § 19 A, p. 38-39). Il faut donc comprendre ici : Voyez ce que ce retour vous prépare.

Il ne faut qu'un Soleil pour esclairer les cieux :
Un seul bras pour un sceptre.[264]

LYCOSTENE.

Ah desseins furieux* !
De deux conditions faut-il choüesir la pire. [68]

THYESTE

Pensant trouver son bien*, on trouve son martyre,
Tousjours dans la grandeur comme dessus les flots,
Un orage inconnu trouble nostre repos.
Ah ! qu'il est bien plus doux, sans crainte de personne,
De se nourrir des fruicts que la nature donne,
De prendre ses repas en toute seureté,
Loin de la perfidie & de la vanité,
Qui dedans ces Palais où le luxe & le crime
Régnent impunément ; & font tout légitime.[265]
J'en sçay l'expérience, & que la trahison
Dans une couppe d'or nous donne du poison,
Nous prépare la mort, & par ses artifices*,
Nous la fait avaller avec des délices.
Que c'est bien acheter un sceptre chèrement ;
Lycostene, croy moy, tout le contentement
Est de pouvoir régner sans sceptre & sans coronne. [266]

LYCOSTENE.

Pourquoy les refuser quand le ciel nous les donne ?

THYESTE.

Pourquoy les desirer ?

LYCOSTENE.

Quand un frere le veut, [69]
Luy feriez-vous ce tort ?

THYESTE.

Mais quand il ne se peut.

LYCOSTENE.

Par ses plus grands désirs, son cœur vous en conjure.

THYESTE.

Ses vœus me sont suspects, & je crains quelque injure*.

LYCOSTENE.

Pourriez-vous bien douter encores de sa foy* ?[267]
Vous la-[t]-il point donnée en qualité de Roy,
Et par tous ses escrits si sainctement jurée :

---

[264] Sur cette conception de la monarchie, nous renvoyons aux *Six livres de la République* (1576) de Jehan Bodin, premier traité politique qui insista sur le concept de monarchie absolue fondée sur l'exercice unique et non partagé du pouvoir, par opposition aux monarchies féodale, aristocratique ou populaire.

[265] Comprendre : Et rendent tout légitime.

[266] Idée énoncée par Sénèque dans *Thyeste* mais aussi dans ses textes philosophiques, notamment dans les *Lettres à Lucilius* (voir, par exemple, la lettre 17).

[267] Malgré l'ambiguïté des termes, Lycostene ne peut se douter du piège d'Atrée. On doit donc comprendre l'adverbe « encore » par « déjà ». Ainsi, Lycostene dit à Thyeste : Avant même de l'avoir revu, comment pouvez-vous *déjà* douter de lui ?

Est-il pas vostre frère ?[268]

THYESTE.

Il est de plus Atree.

LYCOSTENE.

Il vous aime.

THYESTE. [70]

Ah ! sortez d'une si grande erreur,
Je sçay quel est Atree, & quelle est sa fureur.

LYCOSTENE.

Que craignez-vous si fort ?

THYESTE.

Tout ce que l'on peut craindre :
Car sa haine est un feu qu'on ne sçauroit esteindre,
Il hait autant qu'il peut.

LYCOSTENE.

Que peut-il contre vous ?

THYESTE.

Rien du tout.

LYCOSTENE.

Pourquoy donc craindre tant son courroux ?

THYESTE.

Ayant entre ses mains le seul bien qui me reste,
Je crains pour mes enfans, & non pas pour Thyeste.[269]

LYCOSTENE. [71]

Lors que* dans des liens le sort nous a jette,
Il n'est plus temps de craindre une captivité,
Il la fallait prévoir.

THYESTE.

Tu dis vray, Lycostene :
Mais l'amour m'aveugla pour complaire à ma Reyne ;
Et ce Dieu[270] maintenant fait voir à mes esprits
Des objects* de terreur.

LYCOSTENE.

C'est luy qui vous a pris,
Luy seul vous doit sauver.

THYESTE.

Mon mal est sans remède,
Suivons la volonté du sort qui nous possède :
Contre sa violence en vain je me deffens,
Nature, amour, pitié, Merope, chers enfans,
Où m'avez-vous traisné, vostre estât misérable
Eut peut-estre pour vous esté moins déplorable*.[271]

---

[268] Sur l'interrogation directe sans « ne » voir la note du vers 413.

[269] Reprise de l'idée développée dans la Lettre de Thyeste à Atrée (vers 132, acte I, scène 2).

[270] Il s'agit du « Dieu de l'Hymen » qu'invoquera Atrée au vers 1656.

[271] Cf. Lettre de Cicéron en exil, à sa femme Terentia et à ses enfants : « *Ego autem miserior sum quam tu, quae es miserrima, quod calamitas communis est utriusque nostrum, sed culpa mea propria est* » (Quant à moi je suis plus malheureux que toi, qui est encore plus malheureuse parce que ce malheur nous est commun, mais j'en suis seul responsable).

SCENE II. [72]

THYESTE, LYCOSTENE, CRITON.

CRITON, *voulant sortir apperçoit Thyeste.*

Bons Dieus, il est icy plus tost qu'on ne pensoit,
Advertissons le Roy, mais il nous apperçoit,
Allons sans différer luy rendre nostre hommage.
Prince aussi vertueux que remply de courage*,
A qui le sort devoit un traitement plus doux.
Il est temps que le Ciel nous approche* de vous,
Que nous donnant un calme[272] après tant de tempestes,
Il augmente par vous l'honneur de nos conquestes.

THYESTE.

Cavalier* généreux*, si ma captivité
Augmente en quelque poinct vostre félicité :
Atree a ce qu'il veut, son ame généreuse*
De Thyeste aujourd'huy se rend victorieuse :
Apres de longs ennuis* & tant de maux souffers,
Je seray glorieux de vivre dans ses fers* :
S'il veut ma liberté, s'il désire ma vie,
Je viens rendre à ses vœux l'une & l'autre asservie,
Et mettre entre ses mains un trésor pretieux, [73, K]
Un bien incomparable, un frère !

CRITON.

Ah justes Dieus !
Vous luy pouviez donner tout le monde en partage
Mais vous ne pouviez pas l'obliger* davantage.
Toutesfois,[273]

THYESTE.

Que crains-tu ?

CRITON.

Qu'il ne soit estonné*
De vous voir en ces lieux sans estre accompagné.

THYESTE.

Je sçay que sa grandeur a passé* l'ordinaire,
Et fait trop d'appareil* pour recevoir un frère.
Mais certes tous ces gens* que j'ay vus de mes yeux
Amy, ne songent pas que je sois en ces lieux :
Ces trouppes que tu dis cherchent dedans la pleine[274]
Celuy que tu vois seul avecque Lycostene.

CRITON.

Vous avez donc trompé leurs soings & nos désirs,
Et mon Roy se verra frustré de ses plaisirs.

THYESTE.

Ce superbe appareil* à mon exil contraire
Eust offencé mes yeux plustost que de leur plaire ; [74]
Inconnu m'esquivant par un autre chemin,
J'ay fuy de leur présence, & suivy mon destin :
Ainsi tu me vois seul.

---

[272] « un calme » : une accalmie.

[273] Cette virgule correspond à des points de suspension.

[274] « dedans la pleine » = dans la plaine (« pleine » rimant avec « Lycostene »).

CRITON.

Trop heureuse* rencontre*,[275]
Que le Ciel à nos yeux favorable se monstre :
Mais il faut que mon Roy sçache vostre retour,
Et qu'appaisant l'ardeur* d'une excessive amour,
Il soulage son cœur, & contente sa veuë ;
Je cours l'en advertir.

THYESTE.

Ah faveur impreveuë !
Je veux pour le surprendre accompagner tes pas.

CRITON

A moins de l'offencer, vous ne le devez pas,
Ayez, grand Prince, encor un peu de patience.

THYESTE.

Soit, je l'attends icy. [75]

SCENE III.

THYESTE, LYCOSTENE. [ATREE, CRITON.]

LYCOSTENE.

Comme vostre présence
Remplit ces lieux d'amour & de contentement ;
Jugez donc de la fin par ce commencement.

THYESTE.

Ainsi sous la beauté du lys & de la rose,
Et l'espine se cache, & le serpent repose.[276]

LYCOSTENE.

Sinistres sentimens*.

THYESTE.

Que veux-tu ; sans dessein
Je nourris le Vaultour qui me ronge le sein[277] :
Peut-estre je me plonge en une erreur extrême,
Et je suis sans raison ennemy de moy-mesme,
Puis que dans les faveurs qu'aujourd'huy je reçoy,
Mon trouble semble injuste, & ne vient que de moy, [76]
Je l'advouë, il est vray, mais de quelque advantage
Dont le destin m'oblige* & flate* mon courage*,

---

[275] C'est d'apprendre que Thyeste est seul et sans escorte qui suscite l'exclamation de Criton, et non le fait de le revoir. « Rencontre » doit ici s'entendre comme « occasion fortuite » et « heureuse » par chanceuse. En d'autres termes, Criton s'exclame : quelle chance inouïe !

[276] Cf. « Tire ton pied des fleurs sous lesquelles se coeuvre / Et avec soi la mort, la glissante couleuvre ». Agrippa d'Aubigne, *Les Tragiques,* « Princes », v. 1343-1344. Cette image fait penser au serpent tapi dans le jardin d'Eden.

[277] Allusion au supplice de Promethee dont un vautour - autre appellation pour l'aigle de la légende - dévorait le foie sans cesse renaissant. Le poète baroque S.G. La Roque écrivait : « Amour m'a fait un second Promethee / Que le vautour va sans fin dévorant », dans *Les Œuvres,* « Caritée », Paris, 1609, LXII, p. 103. (Cité par Gisèle Mathieu-Castellani, *Mythes de l'Eros baroque,* Paris, PUF, 1981, p. 148). En outre, comme Promethee, Thyeste a commis un « larcin » en volant la toison de son frère.

Je le veus, & ne puis esloigner de mon cœur
Les trais* que je ressens d'une injuste langueur :
Asseuré je crains tout, & mon ame agitée
Par de troubles secrets se voit espouvantee.
Thyeste se promenant dans la salle, voit le tableau de deux princes qui s'entresaluent, dont l'un donne un coup de poignard à l'autre en l'embrassant.[278]

ATREE, *du sueil de la porte.*

En fin, il est à nous, & les Dieux immortels
Conduisent la victime aux pieds de nos autels ;
Son crime qui ne peut éviter son supplice
L'entraîne, & le fait cheoir[279] au fond du précipice.

THYESTE, *regardant le tableau.*

Lycostene, voy-tu dans ce tableau,
Il semble que le ciel par un secret nouveau
Ayt fait peindre mon sort, regardez-en[280] l'image.

LYCOSTENE

C'est un prince trahy.

THYESTE. **[77]**

N'en dis pas advantage :

ATREE, *à part.*

Un plaisir inconnu me vient entretenir
Et mon esprit se peut à peine contenir,
Tant la douleur l'agite et la fureur l'emporte.
Mais il faut devant lui paroistre d'autre sorte ;
Feindre mille regrets, & l'œil couvert de pleurs
Tesmoigner qu'on prend part à ses justes douleurs.

THYESTE, *continuant sans voir Atree, & regardant tousjours le tableau.*

En vain pour eschapper ce prince s'esvertuë :
Voy comme en le baisant ce perfide le tuë.

LYCOSTENE

Pour le faire abhorrer ce crime est ainsi feint*.[281]

ATREE, *à part.*

Il semble que son cœur de frayeur soit atteint :
Voyez comme il commence à paroistre sauvage,
Son crime et son exil sont peins sur son visage.
Mais je diffère trop à m'approcher de luy.
Donc cher frère, je puis après un long ennuy*
T'embrasser* mille fois, & mille fois encore. [78]
Te voila de retour, cher frère que j'adore,
Et malgré les efforts d'un sort malicieux,

---

[278] Cf. Néron dans *Britannicus* (1669) de Racine : « J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer », ce rival étant son demi-frère Britannicus (v. 1314).

[279] Bien qu'orthographier « cheoir » au lieu de « choir » (tomber), le verbe doit se prononcer en une syllabe pour aboutir aux 12 pieds.

[280] II ne s'agit pas d'un vouvoiement. La graphie correspond à la 2e personne du singulier : regardes-en.

[281] Ce vers renvoie à la fonction cathartique du théâtre sénéquien et à la leçon morale qu'en ont retenu les auteurs préclassiques. Sur ce point, nous renvoyons au chapitre de la présente introduction : Clôture du mythe, quelle morale tirer du Thyeste ?

La clémence du ciel te redonne à mes yeux.
Oublions, oublions nos colères passées,
Effaçons ces objects* qui troublent nos pensées.
Estouffons* ces bourreaux qui nous percent le flanc,
Et que la pitié se mesle avec le sang.[282]

THYESTE

Vostre amour m'a vaincu, je suis sans résistance ;
Si vous estiez moins doux, je serois sans offence*.
En excusant ma faute un Dieu seroit pour moy,
Et mon ame forcée auroit suivy sa loy ;
Le Ciel à m'assister se rendrait favorable,
Si vostre excez d'amour ne me faisoit coulpable.[283]
Mais puis qu'à mon malheur pour estre criminel,
Il suffit seulement que vous m'avez creu tel ;
Il n'est point de forfait dont je ne sois complice,
J'ay plus que d'une fois mérité le supplice,
Et sans la pieté* que vous avez pour nous,
Je ne meritois pas un traictement si doux.
Je l'implore, mon frère, & si mes justes larmes
Manquent pour l'attirer de puissance & de charmes,
Par ces pieds que j'embrasse, & ce front glorieux,
Perdez le souvenir de mon crime odieux, [79]
Octroyez un pardon qu'un frère vous reclame.

ATREE.

Comme la passion* vient à troubler mon ame,
Une juste pitié fait mouvoir tous mes sens ;
Je ne puis plus souffrir* ces discours* languissans.
Ah mon frère ! Ah Thyeste ! Ah destin favorable !
Embrassons*, embrassons un frère tant aimable,
Que par mille baisers & par mille plaisirs,
Et le sang & l'amour contentent leurs désirs,
Gouvernez avec moy toute cette Province,
Quittez ces vestemens indignes d'un grand Prince,
Et faictes que mes yeux ne soient pas offensez,
En voyant quelque object* de vos malheurs passez.
Vostre exil est finy comme vostre misère,
Vous estes dans Mycene[284], & je suis vostre frère ;
La coronne aujourd'huy se partage entre nous,
Prenez un ornement qui soit digne de vous :
Je le dois, je le veux, & ma gloire est extrême,
De remettre en commun, un commun diadesme* :
Le sort nous donne un Sceptre en nous favorisant,
Et c'est une vertu que d'en faire un présent.

---

[282] « sang » se prononçait « sanK » comme « flanK » avec lequel il rime. Même chose au vers 1599.

[283] Comprendre : je suis d'autant plus coupable que vous êtes clément. Thyeste ajoute que le pardon divin aurait été moins embarrassant pour lui. Que la victime elle-même pardonne à celui qui l'a offensée rend d'autant plus criminel l'offenseur. L'idée de cet embarras causé par le pardon fraternel était déjà présente dans la pièce de Sénèque, mais non celle du pardon divin.

[284] Le nom de la ville s'orthographie avec un « s » final (comme au vers 342) que l'auteur a probablement omis ici afin de permettre la liaison avec la ligature : [mi-cè-né-je...].

THYESTE.

Que le Ciel recompense un Monarque invincible :
Mais à tous vos presens mon cœur est insensible :
Ce front couvert de honte, & plein d'estonnement*, [80]
Ne sçauroit plus porter un si digne ornement :
Cette main fuit le sceptre, & mon cœur solitaire
Parmy tant de grandeurs commence à se desplaire.

ATREE.

Le Royaume est à deux, & vous y succédez.

THYESTE.

Le Royaume est à moy quand vous le possédez.

ATREE.

Dieux, à qui fust jamais cette grâce importune !
Et qui la hait :

THYESTE.

Celuy qui connoist la fortune* :
Qui sçait son mouvement, & son cours incertain ;
Aujourd'huy flatte*-[t]-elle, elle trahit demain.

ATREE.

Quoy ? me frustrerez-vous du bien de mon attente.

THYESTE.

Vostre gloire est parfaite, & mon ame est contente*

ATREE. **[81, L]**

Donc vous ne voulez pas une fois m'obliger*,[285]

THYESTE.

Ce faiz* est trop pesant, je ne m'en puis charger.

ATREE.

Mesprisez la coronne, & je quitte la mienne.

THYESTE.

Je l'accepteray donc : mais quoy que je la tienne,
Ne pensez-pas mon frère, avoir un autre Roy,
Vous seul commanderez, je suivray vostre loy.

ATREE.

A peine mon esprit se contient dans la joye,
Acceptez les presens que le Ciel vous envoyé,
Allons sur les autels d'un cœur devotieux*,
Pour cet heureux* retour rendre grâce aux Dieux.
Mais pour plus dignement célébrer cette feste,
Criton, soyez soigneux* que le festin s'appreste. [82]

SCENE IV.

CRITON *seul.*

A ce commandement, je frissonne d'horreur,
Et mon esprit saisi de crainte & de terreur,
Tremble de s'effrayer contre son ordinaire :[286]
Ce funeste* dessein commance à me desplaire ;
Ma trahison s'arreste au milieu de son cours.

---

[285] Cette virgule équivaut à des points de suspension.

[286] « Contre son ordinaire » : cf. définition et construction données dans le *Dictionnaire de l'académie française* (1694) : « Signifie aussi ce qu'on a accoutumé de faire, ce qui a accoutumé d'être [...] *Cela est contre l'ordinaire de la nature.* »

Mais quels sont tes pensers*, & quels sont tes discours*,
Quels remors sans raison veut engager* ton ame
A se perdre à jamais dans la honte & le blasme :
Tu sers un Roy qui t'aime, & ta timidité*
Veut perdre son repos par une lascheté.
Sa foy* s'est plainement sur la tienne asseuree,
Et tu crains d'asseurer la coronne d'Atree.
Ah Criton ! [83]

SCENE V.

CRITON, ORONTE.

ORONTE.

Tousjours triste* & tousjours soucieux*.

CRITON.

Amy, qu'un bon démon* t'a conduit en ces lieux.

ORONTE.

Que voulez-vous de moy ?

CRITON.

Qu'achevant* ton office
Tu tiennes préparez la table & le service,
Le Prince est de retour.

ORONTE.

Il est tout prest.

CRITON.

Adieu ! Je voile dans le Temple, & te quitte en ce lieu. [84]

ORONTE.

Seroit-il survenu quelque accident* funeste ?

CRITON.

Non, mais pour l'esviter il veut tromper Thyeste :
Tu sçais bien qu'il devrait estre de ce repas :
Mais c'est ce qu'il ne peut, & ce qu'il ne veut pas ;
Soit que ne pouvant point maistriser son courage*,
Il se vit obligé de complaire à la rage
Qu'allume dans nos coeurs un object* odieux,
Où qu'estouffant* Atree il fust moins furieux :[287]
Soit qu'un frère estonné* de voir son abstinence[288],
Contre luy justement n'entrast en deffiance,
Et voyant les transports* de son coeur agité,
Il ne vist ruiné ce qu'il a projette. Il se resoult.

ORONTE.

A quoy ?

CRITON.

A feindre une foiblesse,
Et monstrant que l'excez de la douleur le presse*,

---

[287] La vue de Thyeste (« cet objet odieux ») risquant de réveiller la rage dans le cœur d'Atrée, ce dernier s'il n'arrive pas à la maîtriser et la dissimuler (cf. étouffer) en se montrant moins furieux, ne pourra rejoindre à table son frère.

[288] Comprendre : très surpris qu'Atrée ne mange pas des mêmes mets que lui (Cf. abstinence : « Signifie quelque fois une simple deffense de manger de la chair. » *{Dictionnaire Universel* de Furetière, 1690).

Il se fera conduire en un lieu de repos*.

ORONTE.

Que deviendra Thyeste ? 1320 [85]

CRITON.

Apres quelques propos
Et quelques complimens*, nous conduirons à table
Ce Prince infortuné.

ORONTE.

Prudence inimitable.

Fin du quatriesme Acte.

SCENE PREMIERE.

ATREE *seul.*

Quel bon-heur fut jamais à mon bon-heur pareil ?
Quel Monarque aujourd'huy regarde le Soleil
Avecque plus de gloire & moins de jalousie ?
Ny l'excez du plaisir dont mon ame est saisie,
Ny l'extrême douceur de son ravissement,
N'ont rien à souhaiter dans leur contentement.
Je suis presque assouvy ; cette belle victoire
Establit mon repos, & fait naistre ma gloire :
Thyeste est en mes mains, mal-gré tous ses effors
Merope & ses enfans sont au nombre des morts ;
Et ma félicité qui n'a point de seconde,
Me rend le plus heureux & le plus grand du monde.
Mais tu raisonnes mal, ton sort n'est point changé,
Puis que ton cœur n'est pas entièrement vengé,
Tu vis infortuné, ta gloire est imparfaite,
Tenant à ce captif ta vengeance secrette :
Si tu veux triompher monstre luy ses malheurs,
Ta victoire despend de ses seules douleurs.
Voy-tu pas[289] que le jour dans de profondes abysmes
S'est caché seulement pour mieux cacher nos crimes ?
Le Soleil ne luit plus, & cette obscurité
Sollicite* ton ame à cette cruauté.
Achevé* Atree, achevé un dessein si funeste*,
Employé à te venger la fureur qui te reste,
Le temps te le permet ; & si tu ne peux pas
Devant des Dieux craintifs exposer ce repas,
Contente-toy qu'un père en *ces* lieux détestables,
Voye en despit du jour[290] ces objets* effroyables.
Retire cet esprit de son aveuglement,
Fais luy, fais luy sentir* son crime et son tourment*,
Que de ces doux objects* on contente sa veuë,
Et qu'il voye à quel poinct ma vengeance est venue.

SCENE II. [88]

ATREE, CRITON.

CRITON, *sans voir Atree, est estonné* de voir une profonde nuict, lors que* le Soleil devoit faire plus de jour.*

Quel nuage importun nous desrobe le jour,
Le Soleil se retire au milieu de son tour,
Une profonde nuict couvre toute la terre.

ATREE.

Tu vois, Criton, tu vois comme je fais la guerre ;
Le jour s'en est caché, les Dieux en ont horreur,
Et je n'ay qu'à demy contenté* ma fureur.

---

[289] Sur la construction de l'interrogation négative, voir note du vers 413.

[290] En dépit du jour = malgré le jour.

Voy donc combien sera ma vengeance effroyable,
Lors que* j'auray rendu Thyeste misérable.

CRITON.

Les Roys qui n'ont jamais de foibles sentimens
Doivent aux desplaisirs* esgaller les tormens*,
Comme à recompenser leur douceur et extresme,
Il faut qu'à nous punir leur rigueur soit de mesme.

ATREE. **[89, M]**

Si le courrier du jour n'eust rebroussé ses pas,
Il eust vu ma vengeance en ce noble repas,
Où mon cœur a rendu sa fureur manifeste,
Esgaller pour le moins le crime de Thyeste.
Mais pour ne laisser rien aujourd'hui d'imparfait,[291]

CRITON.

Nous avons de tous poincts à vos vœux satisfait*,
Il ne soupçonne rien.

ATREE.

Agréable service,
Que ta fidélité* m'a fait un bon office* :
Mais il ne nous faut point travailler* à demy,
Il faut parachever, incomparable amy,
Et dans l'occasion* redoubler son courage.
Qu'une excellente fin coronne nostre ouvrage.

CRITON.

Que reste-[t]-il à faire après tant de trépas ?

ATREE.

Tout ce que ton esprit ne s'imagine pas,
Et qui ne peut tomber que dessous ma pensée,
Ou d'une autre à l'esgal de la mienne offencee.[292] [90]
Qu'as-tu fait seulement ?

CRITON.

Ce qu'on m'avoit prescrit.

ATREE.

As-tu subtilement* endormy cet esprit ?

CRITON.

Que voulez-vous de plus, si son ame est contente*,
Et s'il ne vous a point frustré de vostre attente ?

ATREE.

Que fait-il ce perfide ?

CRITON.

Il finit son festin,
Et s'enyvre de joye.

ATREE.

Ah fortuné* destin !
Que je te dois de vœux, que ta faveur est grande,
Tu l'as réduit au poinct où mon cœur le demande,
Près de sentir des maux plus fascheux* que la mort,
Tu flattes* ses malheurs en luy monstrant le port,[293]

---

[291] Cette virgule en fin de vers équivaut à des points de suspension.

[292] Comprendre : même quelqu'un d'aussi offensé que moi n'aurait jamais pu concevoir une vengeance égale à la mienne.

Mais pour la vive ardeur* qui presse ma vengeance, [91]
Tant de discours* ne sont qu'une foible allégeance* ;
Il jouyt trop long-temps de ce contentement,
Il faut le retirer de son aveuglement,
Cet aymable désir sollicite* mon ame,
Et mon cœur embrazé d'une si douce flame,
Condamne à tous momens, les momens que je perds.
Il est temps, il est temps que tout cet Univers,
Qui sçait de mes despits* la cause sans exemple,
Dedans mes cruautez aujourd'huy me contemple :
C'est assez se soulier* d'un horrible repas,
Il troubleroit ses sens*, & je ne le veux pas :
Car pour punir son crime, & venger mon offence,
J'ay besoin de Thyeste & de sa connaissance*.
Amy, voicy dequoy nous rendre triomphans,
Il luy monstre un vase que portoit un Page où estoit
le sang amassé de ces deux enfans
Ce breuvage amassé du sang de deux enfans,
Pour me faire raison, dans ce cœur plein de rage,
Sous la couleur du vin treuvera* son passage.
Allons donc de ce pas assouvir tous nos vœux ;
Ce ne m'est pas assez de le voir malheureux,
Mon despit* est plus grand, &. plus grand mon ouvrage,
Je veux voir en naissant sa misère & sa rage.[294]
Toutesfois mon dessein se verrait imparfait
Si je l'interrompois.

CRITON.

Il aura bien tost fait.[295]

ATREE. [92]

Va donc l'entretenir, & dy luy qu'il espère
Dans un moment d'icy de boire avec son frère :
Que je me rends à luy : mais cache ce présent,
Et verse au lieu de vin ce breuvage plaisant.
Alors que l'invitant à faire le semblable,[296]
Par ce dernier devoir nous fermerons la table.

CRITON.

Je m'en vay le treuver*.

ATREE.

Je te quitte à dessein.

CRITON, *seul.*

Dieux ! de quelle liqueur veut-il remplit son sein*
Incroyable fureur*.

---

[293] Ce « port » est une métaphore du repos *après* la tempête, déjà employée par Thyeste lors de son arrivée à Mycènes. Cependant, Atrée inverse ici la proposition puisque le repos *précède* cette fois la tempête.

[294] Comprendre : Je veux voir sa rage et sa misère naître. Cf. *Thyeste* de Sénèque, éd. cit., v. 903 : « Je veux voir naître sa souffrance » (*Libet uidere, capita natorum intuens*).

[295] Il aura bientôt fait : il aura bientôt fini (faire : achever, terminer).

[296] Faire le semblable : faire comme moi, c'est-à-dire boire (mais tandis qu'Atree boira du vin, Thyeste boira du sang).

SCENE III. [93]

CRITON, THYESTE, LYCOSTENE, ORONTE.

CRITON, *continuant*

Mais ce Prince repose,
Il est dessus* le lict le front couvert de rose.[297]
Dieux qu'il est bien changé de port & d'ornement,
De celuy qu'il estoit dans son bannissement.
Thyeste est dessus un lict de table le front couvert de rose, comme s'il sortoit de table après trois ou quatre verres.*

THYESTE, *Il se lesve.*[298]

Destin, que tes coups* sont secrets,
Qu'ils trompent nostre prévoyance,
Et qu'en vain nostre résistance
S'obstine contre tes décrets.
Tu peux tout dans le Ciel, tu peux tout sur la terre,
Et si tu veux la paix, ou si tu veux la guerre ;
Il faut à ce vouloir conformer tous nos vœux.
Mourons s'il faut mourir, & vivons s'il faut vivre,
Tu ne changes jamais, & tout ce que tu veux
Une nécessité nous oblige à le suivre.

Demon* plaisant et rigoureux,
Qui jadis causa mon martyre,
Et qui maintenant me retire [94]
De l'abysme des malheureux.
Aveqmille appas* &. mille nouveaux charmes*,
Ta douceur tarissant mes soupirs & mes larmes,
D'honneur & de plaisir rend mes sens enchantez*,
Et pour chasser mes maux n'offre qu'à ma mémoire
L'excez de ma grandeur, ou celuy de ma gloire,
Ou les plus doux objects de mes félicitez.

Ces lieux de plaisirs &. d'amour
Où ce Dieu fait voir sa merveille,
Ont une grâce sans pareille
A me parler de mon retour.
Tout rit à mes souhaits, tout flate mon courage*,
Dans une mer d'oubly mes maux ont fait naufrage,

---

[297] Comprendre : il a le teint rouge. Même chose pour la didascalie qui suit, « rose » indiquant la couleur et non la fleur.

[298] Dans ce premier tiers du XVIIe siècle, les « stances » étaient des poèmes lyriques, musicaux, que le public appréciait et attendait. Les poétiques classiques les condamneront bientôt au nom de la vraisemblance, mais dans les années 1630, les auteurs n'auraient pu priver leur auditoire de ces morceaux de bravoure. En voici la définition précise : « Strophes se terminant par des pauses fortement marquées ainsi que par des recherches de style et constituant un monologue » (J. Scherer, *op. cit.*, p. 285). Les stances devaient se démarquer fortement du reste de la pièce. Ici, elles sont formées par trois strophes de 4 octosyllabes et 8 alexandrins chacune, en rimes alternées. Elles se concluent, conformément à la tradition, en une rupture distincte, ici, par un distique.

Et mes vœux aujourd'huy n'ont rien à souhaiter.[299]
Atree entre tous deux partage la coronne,
Je suis Roy corne luy, sa puissance l'ordonne,
Et je ne puis plus haut où prétendre ou monter.

Mais de quelque contentement
Dont le destin flatte* mon ame,
Un bourreau contre-elle s'enflame,
Et l'attaque secrettement*.
Elle se ressouvient de sa faute passée,
Et tousjours mon exil revient en ma pensée,
Mes yeux sans y songer laissent couler des pleurs ; [95]
Et lors que* le plaisir attire ma parole,
Un soupir sans dessein avec elle s'envolle,
Et je croy qu'il m'annonce encores des malheurs.

Et bien, suivons ces loix qu'on ne sçauroit enfraindre,
Tu t'avises trop tard, il n'est plus temps de craindre.

SCENE IV.[300]

THYESTE, LYCOSTENE, ORONTE, CRITON, tout riant.

THYESTE.

Approche cher Criton, & pour m/obliger* mieux
Parle[301] avec ta bouche, ainsi qu'avec tes yeux ;
Si je ne me deçoy*, je lis en ton visage
Les marques & les trais de quelque heureux* présage :
Le Roy repose-[t]-il ?

CRITON.

Mais vient-il en ces lieux[302]
Verser avecque vous ce que l'on doit aux Dieux ;
Boire le dernier coup *,

THYESTE. [96]

Ah faveur incroyable !
La Reyne le suit-elle ?

CRITON.

Elle est encore à table.

THYESTE.

L'a-[t]-on fait advertir que j'estois à la Cour ?

---

[299] « vœux » peut s'entendre comme « prière ». Thyeste déclare donc quetoutes ses prières ont été exaucées et qu'il n'a plus rien à souhaiter.

[300] L'édition originale indiquait ici une nouvelle scène, bien que les personnage présents soient les mêmes que la scène précédente. Ce découpage accentuait probablement la fin des « Stances » de Thyeste. Nous avons laissé.

[301] II faut prononcer le « e » final de « Parle ». Sur l'exemplaire de l'Arsenal que nous avons retenu, un [s] avait été rajouté à la main, ce qui permettait en effet une prononciation plus fluide, en faisant la liaison : « parles *avec* ».

[302] L'inversion renforce les propos de Criton et l'on doit comprendre le « mais » comme une conjonction de coordination qui signifie : bien plus, mais encore (R. Cayrou, *Dictionnaire du français classique,* Paris, Livre de Poche, 2000, p. 481).

CRITON.

Le Roy pour la surprendre a tu vostre retour.

THYESTE.

La verrons-nous bien tost ?

CRITON.

Il veut que Lycostene
Pour augmenter sa joye, en augmentant sa peine,
Luy dise qu'on ne peut vous voir encore icy :
Si vous le permettez,[303]

THYESTE.

Et je le veux aussi,
Allez[304] donc pomptement faire ce qu'on désire :
Voyez ces doux objects pour qui mon cœur soûpire, [97, N]
Dites leur que le sort est devenu plus doux,
Qu'il travaille pour eux : mais le Roy vient à nous.

SCENE V

THYESTE, ATREE, CRITON, ORONTE & deux Pages.

ATREE.

Puis que dans les faveurs que le Ciel nous envoyé,
Aujourd'huy tout nous parle &. d'amour &. de joye,
Que tout porte nos cœurs à ces ressentimens*,
Cher frère, par l'excez de nos contentemens,
Et par les doux plaisirs où le sort nous appelle,
Rendons de ce beau jour la mémoire éternelle ;
Finissons nos malheurs, & goustons désormais
Les aymables douceurs d'une immortelle paix.

THYESTE.

Ma gloire est sans seconde, & vostre grâce extrême :
Mais pour faire aujourd'huy que tout en soit de mesme
Et rendre nos plaisirs de nos maux triomphans,
Que la Reyne mandée* ameine ses enfans.

ATREE. **[98]**

Noble ressentiment*, affection d'un père,
Vous voulez vos enfans, vous les aurez mon frère,
Jamais ils ne seront de vos bras arrachez ;
Ces objets* à vos yeux ne seront point cachez,
Et baisant à louezir[305] leur aymable visage,
Vous vous en soullerez* : mais tandis que ce Page,
Ira leur tesmoigner quel est vostre dessain :
Noyons tous nos soucis, prenons la couppe en main,
Renouvelions l'amour que le Ciel renouvelle.
Criton offre à Thyeste une couppe où il a versé ce[306] *sang*

---

[303] Cette virgule en fin d'hémistiche indique une suspension et un enchaînement rapide de la réplique suivante.

[304] Thyeste s'adresse à Lycostene.

[305] Notons que « louezir » est orthographié comme il se prononçait alors.

[306] L'adjectif démonstratif « ce » peut avoir ici une valeur d'anaphorique dans la mesure où l'auteur rappelle au lecteur de quel sang il s'agit. Dans le doute, nous n'avons pas corrigé pour

& Oronte une à Atrée où il y a du vin.

THYESTE.

Acceptons le présent d'une amour* fraternelle,
Et versons dans ces lieux qui serviront d'autels,
Les honneurs que l'on doit aux mânes paternels.
Mais d'où vient que ma main en ce beau sacrifice,
Refuse à mes désirs un si divin office ?
Ce fardeau la surcharge, & croit à tous momens,
Le vin fuit de ma bouche[307], & les contentemens
S'esloignent de mon cœur ; ce tremblement de terre
M'est l'augure certain de quelque horrible guerre :
Les Astres retirez laissent le firmament.
Ah grand Dieu ! sur ce corps vengez-vous seulement,
Pardonnez aux enfans, rendez-moi ces doux gages.

ATREE. [99]

Vous aurez dedans peu ces précieux hostages.

THYESTE.

Las ! qui dedans mes sens excite tant de flots,
Quel secret desplaisir* trouble ainsi mon repos ?
Sous le fais* des douleurs mon ame est abbatuë,
Et mon cœur est chargé d'un fardeau qui le tuë :
Je pleure sans pleurer, & les plaintes* que j'oy,
Quoy qu'elles soient dans moy, ne viennent pas de moy.
Merope, chers enfans, de vostre seule veuë
Despends la guerison du regret qui me tuë.[308]
Mais d'où me parlent-ils ?

ATREE.

Que ne tends-tu les bras ?
Ils sont desja venus ne les connois*-tu pas ?

THYESTE.

Je reconnois mon frère, ame noire &. perfide ;
Terre, peux-tu souffrir* ce cruel homicide ?
Que n'ouvres-tu ton sein afin de l'engloutir :
L'un ou l'autre de nous devoit desja sentir
Dans le fond des enfers &. de leurs précipices,
Pires que leurs ayeuls, de plus cruels supplices.
Si le Ciel pour punir leurs crimes odieux, [100]
Pour eux tant seulement n'a point fait d'autres lieux ;
Ta masse incessamment roulant dessus nos testes,
Et du noir Acheron[309] les plus noires tempestes,
Et d'un fleuve de feu[310] les sablons consommans*,

---

l'article défini « le ». Même remarque à propos du demonstratif-anaphorique dans « de ces enfans » de la didascalie qui suit le vers 1569.

[307] Allusion au supplice de Tantale qui, assoiffé et se penchant vers un ruisseau, voyait l'eau fuir de ses lèvres (dans Homère, *Odyssée,* Chant XI).

[308] II ne s'agit pas d'un « regret » comme nous l'entendons aujourd'hui, dans le sens d'une désapprobation d'une action que l'on a commise, mais plutôt de la depioration d'un bien perdu, et plus précisément d'un mort.

[309] « Acheron » : voir note du vers 667.

Sont pour nous chastier de trop foibles tormens* :
Mais tout à mon malheur insensible demeure,
Je le vois, & le Ciel ne veut pas que je meure.

ATREE.

Mon frère que ton cœur soit un peu plus remis ;
Tu veux tes chers enfans, je te les ay promis :
Reçoy sans différer l'effet de ma promesse.
Il tire un rideau, & Fait voir la teste, les bras & les pieds de ces enfans sur une table dans un plat bassin.

THYESTE.

Voila les noirs effets* d'une ame vengeresse,
D'une haine brutale ; & d'un Prince sans foy*.
Je ne demande pas ce qui fait contre toy,[311]
Ou qui puisse empescherta vengeance exécrable,
Mais de ces innocens le reste desplorable* :
Non point pour conserver ce trésor précieux,
Mais afin de le perdre, & le perdre tes yeux.

ATREE.

Ton ame injustement contre ma foy* déteste[312],
Tu vois ce que j'en ay, tu tiens tout ce qui reste.

THYESTE.

Sont-ils point les repas des loups et des corbeaux ? [101]
Ou les reserve-[t]-on à des monstres nouveaux ?

ATREE.

Pourquoy veux-tu sçavoir ma vengeance & ta rage ?
Tu les viens de manger, en veux-tu davantage ?

THYESTE.

Et c'est là le sujet qui force tous les Dieux
De s'esloigner de nous, & de quitter ces lieux,
Et qui changeant le jour en une nuict obscure,
A confondu les loix de toute la nature,
Fait naistre dans mon cœur* un soudain changement,
Et jette mes esprits dans l'espouvantement.
Helas ! quelles douleurs monstreront mes attaintes,
Et quels cris suffiront à faire voir mes plaintes :
Leurs pieds, leurs mains, leurs bras que l'on m'avoit cachez,
Et leur chefs* innocens de leurs troncs arrachez,
N'ont pu soulier* ma faim, ny dedans mes entrailles
Treuver* un monument* propre* à leurs funérailles.
Le reste encor vivant m'agite incessamment,

---

[310] Ce fleuve de feu, le Phlégéthon (ou Pyriphlégéthon) est l'un des trois fleuves souterrains, avec l'Acheron et le Cocyte, que doivent traverser les âmes avant de parvenir au Royaume des morts.

[311] « faire contre » : plaider contre, travailler au désavantage de (cf. G. Cayrou, *op. cit.*, p. 351). La pièce de Sénèque nous éclaire sur le sens des vers 1571-1573 : Thyeste y demandait à Atrée : « en frère, je demande à un frère ce qu'il peut me donner, sans entamer son crime et sa haine : le droit de les ensevelir » *(scelere quod saluo dari odiosque possit, frater hoc fratrem rogo : sepelire liceat),* trad. F.-R. Chaumartin, *op. cit.*, v. 1025-1026.

[312] « détester contre » : en construction intransitive, le verbe *détester* signifiait lancer des imprécations (cf. *Dictionnaire universel* de Furetière). Ici, Atrée ne dit pas que son frère le déteste, mais qu'il jure contre lui.

Et mon crime à sortir s'efforce vainement,
Il me ronge le sein[313], quelle estrange advanture,
Donne un mesme cousteau, j'en feray l'ouverture, [102]
Encores [314]criminel & rougy de leur sang,
Il transpercera mieux ce détestable flanc.[315]
Augmente tes forfaits de cet acte loüable,
Et monstre toy clément à m'estre impitoyable :
Tu ris de mes douleurs, tu ris de mes dessains,
Au refus de ce traistre assistez-moy mes mains.
Mais helas ! pardonnons à ces ombres* fidelles*,
Que rien que mon amour n'a faites criminelles,
Et blasmons seulement ce destin rigoureux.
Quel père fut jamais à ce point malheureux ?
J'ay mangé mes enfans ? horreurs ! forceneries* !
Tu te pouvois venger par de moindres* furies*.

ATREE.

Si je t'avois puny moins rigoureusement,
Ma vengeance serait sans son contentement :
Je n'ay fait qu'à demy ce que je voulois faire :
Il falloit, il falloit, pour soulier ma colère,
Et pour plaire aux transpors* qui me vont assaillant,
T'enyvrer de leur sang tout fumeux & bouillant,
Leur livrer à tes yeux milles nouvelles géhennes*,
Et les faire passer tous vivans dans tes veines.[316]
Mais tous ces vains propos, & si remplis d'horreurs,
Ne sont que les tesmoins de ma juste fureur.
J'ay moi-mesme arraché le cœur à ces infames ;
J'ay moi-mesme allumé les charbons et les flames, [103]
Sur qui j'ay vu rostir les mets qui t'ont repu ;
Un père l'eust mieux fait, mais il ne s'est pas pu,
Et de ce doux plaisir ma vengeance est frustrée.
Il est vray que soullant* sa faim démesurée,
Lui-mesme a deschiré ces morceaux delicats ;
Mais c'estoitsans douleur ne les connoissant* pas.

THYESTE.

Apres ces actions & ces desseins funestes*
Serois-tu pas[317] sans cceur d'en laisser quelques restes ?
Soulle-toy de ton crime, & l'achevés sur moy.

ATREE.

Non, ton juste remors me vengera de toy,
Et ton regret qui va jusqu'où j'avois envie,

---

[313] Echo de la première allusion à Prométhée du vers 1204.

[314] « encore » = déjà (cf. Haase, *op. cit.*, §96, p. 228). Le couteau est *déjà* criminel pour avoir servi vraisemblablement à découper les enfants de Thyeste.

[315] « Sang » se prononçait [sanK] comme [flanK] avec lequel il rime (même chose au vers 1244).

[316] Le *Thyeste* de Sénèque éclaircit ces vers : « C'est encore trop peu pour moi : j'aurais dû répandre dans ta bouche le sang encore chaud de leurs blessures, pour te faire boire à flot ce sang, quand ils étaient en vie. » (*op. cit.*, v. 1054).

[317] Sur la construction de l'interrogation négative, voir note du vers 413.

D'un excez de plaisir rend mon ame ravie* :
J'estois vaincu[318], Thyeste estant moins affligé,
Et sans cette douleur, je n'estois pas vengé.
Tes pleurs et tes soupirs me donnent la victoire,
De ton cceur abbatu je voy naistre ma gloire,
Et ton affliction apporte à tous momens,
A mes ennuis* passez mille soulagemens.
J'estime ma valeur, & croy qu'on me redonne
Plus qu'on n'avoit ravy d'honneur à ma couronne.

THYESTE.

Ah Merope !

ATREE. **[104]**

Il est vray qu'avec juste raison
Tu la peux accuser de cette trahison,
Elle les a perdus mais voy comme la peine
A suivy le forfait de cette ame inhumaine.
Il ouvre un rideau de l'autre costé, & fait voir Merope morte.

THYESTE.

Demon noir & sanglant.

ATREE.

Adjouste à ce discours*
Le juste punisseur de tes lasches amours.

THYESTE.

Détestable assassin, qu'avoit fait l'innocence
Pour souffrir d'une telle vengeance ? Des enfans,[319]

ATREE.

Que la mort met hors de mes liens.

THYESTE. **[105, O]**

Estoient-ils criminels ?

ATREE.

Non : mais ils estaient tiens.

THYESTE.

Mets triste* & furieux*, estrange* nourriture.

ATREE.

Mais l'unique moyen de venger mon injure.

THYESTE.

Grands Dieus, vangés pour moy cet horrible repas.

ATREE.

Et les Dieux de l'Hymen ne me vengent-ils pas ?

THYESTE.

Qui compensa jamais un crime par un crime ?

ATREE.

Moy, moy ; mais ce n'est pas la cause légitime
Du despit* furieux* qui trouble tes esprits ;
Tu voulois prendre Atree, &. c'est luy qui t'a pris :
Tu voulois le premier exposer sur sa table
Ce présent gratieux, ce mets incomparable ;
Et ta douleur n'est pas de l'avoir dévoré,

---

[318] Comprendre : J'aurais été vaincu.

[319] Cette virgule équivaut à des points de suspension et indique un enchaînement rapide avec la réplique qui suit (Atrée coupe la parole à Thyeste).

Mais de voir ce repas sans l'avoir préparé :
Tu t'en es retenu le croyant à Thyeste,
Et tu n'as pas songé qu'il estoit d'un inceste*.

THYESTE. [106]

Quel père fut jamais en l'estat où je suis ?
Toy seul des immortels qui connois mes ennuis*,
Et qui vois de mon sort la violence extrême,
Monstre icy les effets de ton pouvoir suprême ;
Que tous les elemens soient sans ordre & sans rang ;
Fais gresler des cailloux, & fais pleuvoir du sang,
Permets à tous les vens de se faire la guerre,
Cependant que ta main avecque ce tonnerre,
Dont Offe et Pelion[320] malgré tous leurs démons*,
Et leurs cruels Tytans aussi grands que leurs mons,
Furent fais les tombeaux de ces corps que la foudre,
Pour punir leur orgueil avoient réduis en poudre,[321]
Puniront leur forfait de ce monstre odieux
Qui ravit le Soleil & le Ciel à nos yeux :
L'un & l'autre de nous est assez détestable,
Et si tu me veux seul, je suis le seul coupable.
Tonne, esclaire, fouldroye ; un corps si malheureux
Ne sçauroit ressentir un coup trop rigoureux :
Que ton feu me consome*, & me réduise en cendre.
Aussi bien si tu veux que Lys/s & Theandre
Reçoivent les faveurs de ce doux élément*,
Tu me dois consommer*, je suis leur monument*,
Leur sang est dans mon sang ; ils parient par ma bouche ;
Escoute, escoute-les, que leur plainte* te touche,
Merope t'en conjure, objets* pleins de pitié.
Merope, Enfans, Amour, partagés par moitié
Ce cœur, ce corps, Thyeste, horreurs insupportables !
Je chéris des objets* qui me sont effroyables.
Merope, Enfans, Amour, quel est mon desespoir,
Je ne vous puis quitter, & je ne vous puis voir.

ATREE.

Et bien, ne vois-tu pas l'effet de mes promesses ?
Soulle-toy, soullez-les de tes douces caresses.

THYESTE.

Dieux qui voyez l'horreur d'un crime si nouveau,
Je vous laisse à[322] punir cet infâme bourreau.

---

[320] Offe et Pelion : Montagnes de Thessalie que les Géants de la mythologie grecque entassèrent pour escalader le ciel. La légende de ces fils de la terre (Gaia) est dominée par l'histoire de leur combat avec les dieux. Comme Tantale et son petit-fils Atrée, ils appartiennent à ces figures mythologiques de *Vhybris,* mus par cette même volonté de puissance et de dépassement (cf. l'emploi du terme « orgueil » au vers 1678). Rotrou y fait également allusion dans son *Hercule Mourant* (1634) : « Je me sens étouffer, je rends l'âme, et ma fosse / N'est pas sous Pelion, sous Olympe ou sous Osse », vers 721-722.

[321] Comprendre : Leur corps; réduits en poudre, sont devenus leurs propres tombeaux. Le parallèle est à établir avec le corps de Thyeste, tombeaux de ses enfants (comme il sera dit au vers 1688).

ATREE.

Contant d'avoir porté ma vangeance à l'extrême,
Je laisse à tes enfans à te punir toy-mesme.

FIN

[322] Construction intransitive de « laissera » (comme au vers 1701) : voir note du vers 414.

Annexes

Glossaire

Sigles des ouvrages consultés :
(F) désigne le *Dictionnaire Universel* de Antoine Furetière, 1690.
(R) désigne le *Dictionnaire français* de Richelet, 1680.
(A) désigne le *Dictionnaire de l'Académie Française,* 1694.
Dans le texte établi de la pièce, nous avons signalé d'un astérisque les termes dont les acceptions sont différentes de celles d'aujourd'hui. Cependant, pour une definition exhaustive de ces termes, nous avons parfois signalé les occurrences où ces mots ont le même emploi qu'aujourd'hui afin de relever les usages polysémiques qu'en pouvait faire l'auteur (ces occurrences ne sont pas distinguées par un astérisque dans le texte de la pièce).
Ex : « courage »
- doublet de « cœur » au vers 766 (signalé par /*/) ;
- « vaillance » au vers 90 (sans /*/).

ABORD

« Se dit aussi d'une attaque d'ennemis... L'abord des français est à craindre. » (F)

v. 273.

ACCIDENT

« Cas fortuit, ce qui arrive par hasard », coup du sort, heureux ou malheureux, événements

v. 1088 et 735.

Le *Dictionnaire de l'Académie* ajoute que s'il est sans épithète « Il se prend presque toujours en mauvaise part ». Pourtant, sans épithète au vers 616 et grâce à l'ambiguïté du terme, son issue n'est pas nécessairement malheureuse comme le laisse espérer volontairement Mélinthe à Mérope. Elle l'est en revanche aux vers 614 (« fascheux ») et 1325 (« funeste »).

v. 614, 616, 1325.

ACHEVER

« Mettre une chose à la dernière perfection » (F), accomplir, réaliser complètement des desseins ou des souhaits

v. 400, 652, 710, 718, 752, 1321, 1365.

Dans son sens courant, le verbe signifiait déjà mener à terme

v. 768, 954, 1631.

ACTION

« Se dit d'un geste, d'une contenance » (A), maintien, attitude, pose

v. 228.

ADMIRER

« Regarder avec estonnement quelque chose de surprenant ou dont on ignore les causes (...) J'admire la vertu de cet homme là et l'avarice de celui-ci. » (F), c'est à dire éprouver le sentiment d'un étonnement, d'une nouveauté et non d'une perfection comme on l'entend aujourd'hui.

v. 851, 1055.

ADULTERE

Voir « Inceste ».

AFFECTION

« Se dit aussi de l'ardeur avec laquelle on se porte à dire, à faire quelque chose. J'ai grande affection de le servir. » (A). Dévouement, zèle.

v. 219.

Sens actuel au v. 1521.

AISE

« Qui est content, qui a de la joye » (F)

v. 577

ALLEGEANCE

« Soulagement d'un mal » (F)

v. 1414.

AMITIE

Le mot a un sens plus fort qu'aujourd'hui. Il désigne en effet « l'affection que l'on a pour quelqu'un » (F), c'est à dire un attachement profond et solide. Sachant que l'amitié peut être synonyme d'amour, la « sainte amitié » du vers 487 renvoie à l'« amour fraternelle » par deux fois évoquée.

v. 366 et 1530.

AMORCER

Attirer, « Au figuré on dit il faut amorcer le peuple par l'espoir du gain » (F)

v. 115, 805.

AMOUR (**fém. et masc.**)

Outre l'acception actuelle, le terme pouvait aussi désigner « une amitié violente » ce qui correspond à son emploi emphatique dans « amour fraternelle »

v. 366 et 1530.

Il pouvait aussi prendre un sens répréhensible et péjoratif, teinté de désir bestial et sexuel. En témoigne l'une des définitions proposées par Furetière : « Se dit principalement de cette violente passion que la nature inspire aux jeunes gens pour se joindre (...) il s'est marié par amour, c'est à dire désavantageusement, & par l'emportement d'une aveugle passion (...) il y a aussi les amours brutaux, monstrueux et contre nature ». On trouve cette acception dans le discours d'Atrée aux vers 110 à propos de l'amour qui « enflâme » Thyeste et l'incite à revenir à Mycènes pour retrouver Mérope.

v. 110

APPAREIL

« Ce qu'on prépare pour faire une chose » (F), préparatif

v. 231, 1178, 1185

APPARENCE

« Se prend aussi pour vraisemblance, probabilité » (A). Malgré les faux réconforts de Melinthe, Mérope constate au vers 610 que ses

enfants vont très vraisemblablement mourir («Ah fâcheuse* apparence »).

v. 610

APPAS

Charmes

v. 1463.

APPROCHER

Rapprocher, rendre proche « Etre moins difficile à s'accorder. Les amis communs de ces deux parties les ont fait approcher » (F)

v. 403, 1160.

ARDEUR

« Grande chaleur » (F), brûlure (« ardeur qui me consomme* »)

v. 519.

« Passion, vivacité, Emportement, fougue » (F)

v. 409, 694, 1192, 1413.

ARTIFICE

Le mot peut désigner, sans connotation péjorative, « art, industrie » c'est à dire l'ensemble des principes et des procédés « qu'on pratique pour une fin utile » (R)

v. 1121

Il désigne, comme aujourd'hui, « ruse, déguisement, fraude » (A).

v. 805

ASSURER (**ASSEURER**)

S'asseurer en : se fier à

v. 199.

« Mettre en sûreté » (F)

Au sens figuré v. 185

ASSURÉ (**adj.**)

Il se dit avec une nuance défavorable de l'intrépidité dans le mal, de l'effronterie.

Cf. « Hardi... il se prend quelque fois en mauvaise part » (A)

v. 840.

ATTEINTE

« Action par laquelle on frappe et on blesse » (F). Coup, blessure ; au sens propre.

v. 750

Au sens figuré, blessure morale.

v. 626.

ATTENTAT

« Outrage ou violence qu'on tâche de faire à quelqu'un » (F)

v. 162.

BARBARE

« Signifie aussi cruel, impitoyable, qui n'escoute point la pitié ni la raison. » (F)

v. 253.

BESOIN

« Nécessité (...) On connaît* les amis au besoin » (F). Circonstance critique, situation difficile, occasion grave

v. 179.

BIEN (**subst.**) **:**

« Se prend aussi pour bonheur » (A)

v. 356, 424, 1110.

BIGEARRERIE (**bizarrerie**)

« Caprice*, chose extraordinaire » (F)

« Au lecteur ».

BRUTAL

« Celui qui a des appétits déréglez, qui vit en brute ou qui n'a pas plus d'esprit & de conduite qu'une beste » (F)

v. 51.

CAPRICE

« Dérèglement d'esprit » (F)

v. 965.

CARESSER

Donner des marques d'affection et de civilités (cf. Caresses : « Démonstration d'amitié et de bienveillance qu'on fait à quelqu'un par un accueil gracieux (...) Ce Prince a bien fait des caresses à cet envoyé. » (F))

v. 369, 542.

CAVALIER

« Gentilhomme qui porte l'épée et qui est habillé en homme de guerre » (F), par opposition au bourgeois et à l'homme de robe. Au vers 1163, cette marque de distinction est associée à « généreux », c'est à dire noble.

v. 1163

CHARMES

« Puissance magique par laquelle avec l'aide du Démon*, les Sorciers font des choses merveilleuses, au dessus des forces, ou contre l'ordre de la nature.» (F)

v. 849 et 1463.

CHEF

« Tête. Il ne se dit que de l'homme, et il n'a guère d'usage qu'en poésie. » (A)

v. 1592.

CHETIF

« Qui est de peu de valeur ; c'est un homme bien chétif, maigre, mal fait, misérable » (F)

v. 214.

COEUR

« Se prend quelque fois pour l'estomac ou la partie où se fait la digestion » (F

Sens propre et figuré au vers 1587.

« Signifie quelque fois vigueur, force, courage, intrépidité » (F)

v. 373, 409, 431, 814, 851.

COMPLIMENT (**plur. COMPLIMENS**)

Formalité de politesse, au sens favorable, « Civilité ou honnêteté qu'on fait à autrui soit en paroles, soit en actions » (F)

v. 1341.

CONDITION

Noblesse, rang

v. 328.

CONNAÎTRE (**CONNOISTRE**)

« Signifie parfois découvrir, ou faire voir ce qu'on est » (F), reconnaître

v. 1552.

Avoir pleine conscience de son état, des conditions où l'on est (où le substantif connaissance signifie : que Thyeste soit pleinement conscient).

v. 950 et 1426

Les deux sens se confondent : reconnaître et être conscient.

v. 1628

CONSOMMER

« CONSOMMER et consumer : Ces deux verbes ont deux significations bien différentes, que plusieurs de nos meilleurs écrivains ne laissent pas de confondre, et très mal. Ils diront indifféremment consommer et consumer ses forces, consommer et consumer son bien. Et néanmoins, consommer ne veut point dire cela, mais accomplir, comme quand on dit consommer le mariage pour accomplir le mariage, et une vertu consommée pour une vertu accomplie et parfaite. (...) Consumer achève en détruisant, et anéantissant le sujet, et consommer achève en le mettant dans sa dernière perfection et son accomplissement entier. » Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, 1647.[323]

Consumer

v. 519, 1563, 1685.

Achever

v. 1688.

CONTENT

« Qui n'a point de besoin » (F), satisfait, comblé

v. 478, 1294, 1405

Au sens propre, plein

v. 197.

CONTENTER

Combler

v. 1380.

COUP

---

[323] Cité dans *Théâtre du XVIIe siècle,* t. II, éd. J. Scherer et J. Truchet, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1986, note 2, p. 31.

« Se dit aussi des actions héroïques, hardies et extraordinaires, soit en bien, soit en mal. » (F) : acte frappant accompli par quelqu'un

v. 146, 269, 280, 645, 712, 721, 944, 955, 1026.

Se dit dans un style soutenu « des accidents extraordinaires qui sont des effets de la Providence, de quelque cause inconnue, de la fortune, du hasard. » (F)

v. 534, 1449.

« Signifie aussi... Fois. Un coup, deux coups, trois coup, etc. » (A), « d'un coup » aux vers 56 et 293 signifient : en une seule fois.

v. 56, 293

l'expression « boire le dernier coup », proche aujourd'hui de la catachrèse, retrouve en quelque sorte son sens premier pour signifier : boire une dernière fois.

v. 1497

Dans ses autres occurrences, le terme correspond au sens que nous lui donnons aujourd'hui, à savoir un heurt, une atteinte violente bien que le terme soit toujours lié à cette notion d'acte frappant puisque les coups reçus par Mérope et Thyeste sont en relation avec l'acte extraordinaire perpétré par Atrée.

v. 975, 1011, 1013, 1026, 1684.

Le « coup » que reçoit Mérope, au vers 1016, n'est pas non plus dissociable de l'idée qu'elle le reçoit en une seule fois.

v. 1016

COURAGE

Doublet de « cœur » au sens propre ?

v. 766.

Par extension, au sens figuré : « Il se prend aussi quelque fois pour Sentiment, passion, mouvement » (A)

v. 78, 1210, 1329, 1473.

Volonté d'accomplir un devoir moral, proche de la générosité en tant que vertu, noblesse d'âme

v. 183 (associé à « foy »), 713, 1158.

Dans « courage généreux », courage est un doublon de cœur, au sens figuré, et généreux signifie courageux.

v. 90

le courage est associé au suicide de Mérope, et de ce point de vue il entre dans la catégorie des meurtres « généreux » toléré par La Mesnardière dans sa Poétique[324].

v. 1026

Sens actuel (sans /*/ dans le texte) : « Ardeur, vivacité, fureur de l'ame qui fait entreprendre des choses hardies, sans crainte des périls. » (F)

v. 2, 149, 214, 253, 766, 962, 976, 1397, 1473.

Étant donnée l'inversion des valeurs - systématique dans cette pièce - , il est fort probable que le « courage » invoquée par Criton au vers 309

[324] Cité par Jacques Scherer, *La Dramaturgie classique en France,* Paris, Nizet, 2001, dans le chapitre consacré aux « Bienséances », p. 419.

au sujet de Melinthe, qui vient d'accepter d'empoisonner les enfants, fasse référence à sa hardiesse mais aussi à une certaine grandeur d'âme. Les deux sens sont difficilement dissociables. Même remarque à propos du vers 713.

COUVRIR

Cacher, dissimuler (couvert : caché).

v. 643, 1081

CRUEL

Renvoie à l'étymon latin « cruor » (sang) et signifie littéralement sanguin, sanguinaire dans les « repas cruels » du vers 13.

v. 13

DÉCEVOIR

« Quoi qu'on le trouve dans de bons auteurs, il est moins usité que Tromper » (F)

v. 1493.

DEFFAUT

« On le dit fig. du faible d'un homme, de l'endroit par où il se peut laisser prendre. » (F). Le terme est à prendre au sens fort, pour manquement, faiblesse, voire même pour les crimes que Melinthe cherche à cacher.

v. 643

DÉMON (**D/EMON**)

« Les Anciens ont appelé ainsi certains esprits ou Génies qui apparaissent aux hommes, tantôt pour leur servir tantôt pour leur nuire » (F)

v. 3, 155, 854, 1320, 1459, 1675.

Le terme est employé dans un sens courant pour désigner Atrée.

v. 1647

DÉPIT (**DESPIT**)

Tandis qu'aujourd'hui le terme s'emploie pour des irritations légères dues à des marques de dédain, le terme renvoie parfois à son sens premier, beaucoup plus fort, c'est à dire à une révolte d'amour-propre, une colère violente : « sorte de courte colère, fâcherie, desplaisir* » (R)

v. 82, 1433 et 1659

Colère liée à une affliction profonde

v. 1421.

DEPLAISIR (**DESPLAISIR**)

« Chagrin, tristesse » (F). Il a un sens plus fort qu'il n'y paraît et se dit des afflictions profondes, des souffrances morales les plus violentes

v. 295, 347, 490, 565, 1384 (associé à « tourments »), 1544.*

DÉPLORABLE (**DESPLORABLE**)

« Qui mérite d'être pleuré » (F), « Digne de compassion, de pitié. Il ne se dit que des choses. » (A)

v. 558 (état), 1154 (état), 1574 (restes).

DES LONGTEMPS

Depuis longtemps

v. 107, 147.

DESER(T)S

« Qui n'est point habité ou cultivé (...) La peste et la guerre ont rendu cette province déserte. » (F)

v. 126, 448.

DESSUS

Sur

v. 42, 482, 1448 (+ didascalie « dessus un lict de table »).

DEVOTIEUX

« C'est la même chose que dévot [qui se plaist à servir Dieu] » (F), plein de dévotion

v. 1303.

DIADEME (**DIADESME**)

« Se prend en général pour le dignité royale, ou la souveraineté » (F)

v. 643, 1278.

DISCOURS

Ce terme ne désignait pas comme aujourd'hui un exposé oral (en ce cas, il était accompagné de l'épithète « oratoire »). Pris absolument, il pouvait signifier :

Paroles, sans le caractère oratoire d'un exposé.

v. 491, 726, 883, 1647.

« Signifie aussi entretien » (A), conversation.

v. 199, 1264.

Raisonnement, réflexion.

v. 229, 241 (cf. « raison » du vers suivant), 611 (opposé au fait d'agir), 1312 (cf. « pensers » de l'hémistiche précédent), 1414 (par opposition à l'« ardeur » de l'action).

DISGRACE

« Malheur, accident. » (F)

v. 21.

DIVERTIR

Détourner

v. 955.

ÉCLAT (**ESCLAT**)

« Sign. Fig. Gloire, splendeur, magnificence » (A)

« Epistre » et aux vers 1071 et 103, avec dans ce dernier vers, l'idée de bruit et de fracas qu'a pu entendre Thyeste de son lieu d'exil. Cf. « Cela fait un grand éclat dans le monde. » (R).

ÉCLATTER (**ESCLATTER**)

Se manifester de façon brillante, jeter une vive lumière : « Epistre ». Manifester de façon bruyante, retentissante un sentiment - ici, la colère - longtemps contenu et sur lequel Atrée ne se refuse plus à jeter un «esclat » aussi vif que la lumière

v. 230.

EFFET

Acte, réalisation, manifestation. Cf. « c'est un homme de peu d'effet » (A)

v. 90, 221, 274, 640, 1570.

« Ce qui est produit, ce qui resuite de l'opération des causes agissantes. » (F) c'est à dire le sens actuel de résultat, conséquence

v. 619, 714, 724, 770, 1569, 1670, 1697.

EFFORT

Effet puissant, violent.

v. 888.

ELEMENT

L'expression « il est dans son élément » était usitée au XVIIe siècle pour signifier : il se plaît dans ce lieu, cet endroit lui convient. Si nous décidons d'opter pour ce sens locatif, assez vague, on peut comprendre le vers 860-861 «Je cherche ces enfans : mais un mesme eslement, / Les avoit guarantis... », de cette manière : ils se sont réfugiés dans un même lieu. On trouve également ce sens au vers 1686 où « élément » désigne cette fois le corps de Thyeste « monument » (c'est-à-dire tombeau) de ses enfants.

v. 860, 1686

On retrouvera comme aujourd'hui le sens courant de « corps simples » (F) désignant les quatre « éléments », l'eau, la terre, le feu et l'air.

v. 1671

EMBRASSEMENT

Comme les caresses*, les embrassements sont des marques de civilités

v. 384.

EMBRASSER

Le verbe embrasser signifiait « serrer entre les bras en témoignage d'amitié » (F)

v. 129, 447, 788, 1065, 1214 (didasc), 1237, 1266.

Comme aujourd'hui, il signifiait aussi « baiser ». Aux vers 129 et 1259, il est probable en effet que Thyeste souhaite vraiment baiser, et non pas prendre dans ses bras, les pieds de son frère. Même chose au vers 496, où les deux enfants vont « embrasser les genous » d'Atrée ; au vers 576, ils embrassent Mérope.

v. 129, 496, 576, 1259.

Le verbe est employé métaphoriquement, « embrasser » la couronne signifiant la faire sienne, comme on dit aujourd'hui embrasser une cause.

v. 510

ENCHANTER

« User de magie, d'art diabolique, pour opérer quelque merveille qui arreste le cours de la nature. » (F)

v. 1465

ENGAGER

« Contraindre ou mettre dans l'embarras » (F)

v. 1313.

« Enfermer, retenir » (F)

v. 359.

ENNUY, ENNUIS (**plur.**)

« Chagrin, fâcherie que donne quelque discours ou quelque accident desplaisant. » (F). Ce terme avait le sens très fort de douleur odieuse, tourment insupportable, violent désespoir, synonyme de « gesne », « soucy »

v. 323, 401, 783, 1167, 1234, 1640, 1668.

ERREURS

« Au pluriel se dit quelque fois pour dire de longs voyages remplis de traverses ; ainsi l'on dit Les erreurs d'Ulysse. » (A) ; errances, épreuves

v. 339.

ESTIMER

Avoir « une bonne ou une mauvaise opinion de quelqu'un ou de quelque chose. » (F), c'est à dire juger (du latin *aestimare* : évaluer) sans impliquer comme aujourd'hui la bonne opinion de ce qu'on évalue

v. 489, 1641.

ÉTABLIR (**ESTABLIR**)

« Rendre stable » (A), fixer, consolider au sens propre et figuré

v. 175, 192, 285, 734, 1350.

ÉTONNEMENT (**ESTONNEMENT**)

Au sens propre, le terme désigne « l'ébranlement, la secousse causés comme par un coup de tonnerre » (A) et au sens figuré, « Accident imprévu qui donne de la terreur » (F)

v. 7, 79, 470, 1283.

ETONNER (**ESTONNER**)

Le sens de ce verbe était beaucoup plus fort qu'aujourd'hui et signifait : épouvanter, effrayer, « Causer à l'ame de l'émotion, soit par surprise, soit par admiration, soit par crainte » (F)

v. 688, 769, 943 et dans la didascalie précédant le vers 1375.

Toutefois, on le trouve aussi dans un sens plus affaibli (comme aujourd'hui), évoquant la surprise plus que la frayeur

v. 831, 1175 et 1333.

ÉTOUFFER (**ESTOUFFER**)

« Se dit figurément en Morale. Il faut cacher et estouffer son ressentiment. Souvent on est obligé d'estouffer ses soupirs, ses plaintes, ses pensées. » (F) : cacher, dissimuler

v. 1243.

Le terme est associé aux objets que voit Atrée

v. 1 et 1332

On trouve le sens propre d'« ôter la respiration » (F), c'est à dire faire mourir.

v. 968.

ÉTRANGE (**ESTRANGE**)

« Extraordinaire » (R), hors du commun

« Epistre » et vers 698, 705, 777, 871.

Il se dit en particulier des malheurs extraordinaires, terribles, épouvantables

v. 59, 131, 1653 (associé à l'adj. « furieux », insensé, fou).

FAIS (**ou FAIZ**)

Fardeau

v. 333, 1296, 1545.

FASCHEUX

En parlant de choses, « Qui donne de la fâcherie, de la peine et de la difficulté. » (F), difficile, rude

v. 112, 265, 333

Importun

v. 29

Qui donne de la peine

v. 610, 613, 1411.

En parlant de personnes, « Malaisé à contenter, peu traitable » (A)

v. 155

FATAL

« Qui doit arriver nécessairement » (F), c'est à dire voulu par le destin, inéluctable, inévitable. Mais Vaugeias dans ses *Remarques sur langue française* précise que si « ce mot se prend le plus souvent en mauvaise part » il « ne laisse pas de se prendre quelque fois en bonne part » pour les événements heureux. Cette double acception semble se superposer au vers 420. En effet, l'arrivée de Thyeste qui sera fatale aux deux frères ne le sera pas de la même façon pour l'un et l'autre.

Signification habituelle, c'est à dire « funeste ».

v. 963

FEINDRE

« Signifie aussi inventer, controuver [...] Ce poète a feint des héros qui n'ont jamais été » (F). En ce sens, l'invention poétique est l'art d'imaginer des feintes, des fictions. Tel est le sens que nous trouvons au sujet du tableau qu'observent Thyeste et Lycostène.

v. 1251.

Le sens actuel (simuler) se trouvent dans la pièce.

v. 1227 et 1337.

FER

Au pluriel, « chaînes, carcans, entraves, menottes » (F), prison.

v. 552 et 1168.

Au singulier, « épées & armes » (F)

v. 69.

FEU

« Ardeur, verve, chaleur »

v. 172.

Le « feu » était généralement employé comme métaphore de « la passion de l'amour». Monléon l'utilise *a contrario* pour désigner le feu de la haine qui embrase Atrée

v. 254, 1138.

Thyeste l'emploie au sens propre, invoquant un feu purificateur.

v. 1563 et 1685.

Criton, lui, l'emploie comme synecdoque de bûcher.

v. 71.

FIDELE

Docile, obéissant

v. 25, 409, 648, 1003.

« Qui garde la foi » (A), c'est à dire en qui l'on peut avoir confiance. Sans exclure la notion d'obéissance et de docilité, cette foi en la personne « fidèle » n'est pas absente des vers 337 et 711.

v. 337, 711

« ombres fidelles » : dans ces deux occurrences, l'adjectif est employé absolument. Dans ce type de construction, on dit d'une personne qu'elle est fidèle c'est à dire qu'elle ne dément pas son caractère. Ce serait de la part de Mérope puis de Thyeste une manière de confirmer que leurs enfants, « ombres fidèles », font désormais partie du « Royaume des morts » de manière incontestable.

v. 1034, 1604.

FIDÉLITÉ

Obéissance, docilité

v. 191 et 1394.

FIGURE

« L'extérieur, la représentation, l'apparence » (F). Le terme ne désigne donc pas seulement le visage mais plus généralement la physionomie (on disait d'un corps blessé qu'il était « défiguré »)

v. 165.

FLATTER

« Flatter sa douleur, c'est-à-dire, l'adoucir par quelques reflexions morales. » (F)

v. 707, 783, 1210, 1412, 1480.

Sens actuel : « Déguiser une vérité qui seroit desagrable à celuy qui y est intéressé, luy donner meilleure opinion d'une chose qu'il n'en doit avoir. » (F)

v. 200 (espoir flatteur) et 229.

Sans idée de mensonge, le verbe signifie encourager.

v. 1473.

Les deux sens, adoucir et abuser, sont indissociables, l'apaisement n'étant qu'un faux espoir.

v. 109, 257, 1292

FOI (**FOY**)

Confiance

v. 44, 1317.

Fidélité à un engagement donné, honneur, sincérité, loyauté

v. 2, 137,179, 344, 630, 815, 824, 930, 931, 1131, 1571, 1577.

FORTUNE

« Providence divine qui agit par des voies inconnues » (F), divinité antique.

v. 850 (avec majuscule : apostrophe à la déesse Fortune).

Par extension « Ce qui arrive par hazard, qui est fortuit et impreveu » (F)

v. 546, 803, 1101, 1290.

Destinée, vie, ensemble de « tout ce qui peut arriver de bien ou de mal à un homme » (A)

v. 412.

« Condition où l'on est » (A), situation, élevée ou non, où l'on se trouve placé ; sort, lot.

v. 330.

« Se prend aussi pour l'avancement et l'établissement dans les biens, dans les charges, dans les honneurs. » (A), élévation

v. 192.

FORTUNÉ (**plur. Fortunez**)

Chanceux, heureux, favorisé

v. 336, 352, 500, 1408.

FORCENERIES

Perte de la raison

v. 1609.

FOURBE

« Tromperie, desguisement de la vérité fait avec adresse » (F), fourberie, acte du fourbe

v. 101.

FRANCHISE

« Signifie aussi la liberté » (A), l'indépendance. C'est un vers du *Cid* qui nous permet de comprendre le « j'estime ta franchise » (v. 709) adressé par Atrée à son confident Criton au qui vient de lui donner une nouvelle preuve de son entière servitude : « Pour lui tout votre empire est un lieu de franchise [d'immunité] / Là, sous votre pouvoir tout lui devient permis » (Chimène parle de Rodrigue à Don Fernand, Corneille, *Le Cid*, v. 1378). La franchise de Criton s'assimile en quelque sorte à son intrépidité.

v. 709

FRONT

Il se dit absolument d'un air ferme, d'une attitude intrépide

v. 1028.

FUNESTE

Criminel, meurtrier, « Qui cause la mort, ou qui en menace » (F).

v. 888.

Comme épithète des « desseins » d'Atrée, l'association de ces deux termes signifie donc le « crime » ou le « meurtre » programmé par celui-ci

v. 5, 215, 953, 1310, 1365, 1629.

Funèbre

v. 758.

Les « objets » et les « ombres » funestes des vers 81, 618 et 702 ne sont autre que des cadavres (cf. Corneille, *Horace* : « Retirons nos regards de cet objet funeste », v. 1403. Il s'agit du cadavre de Camille.)

v. 81, 618 et 702

Sens courant pour dire tragique, terrible

v. 74, 854, 902.

Les deux sens (terrible et funèbre) sont indissociables.

v. 1325

FUREUR

La fureur est un « emportement violent causé par un dérèglement d'esprit & de la raison » (F). Cette folie furieuse ne peut être dénoncée par Atrée lui-même, aussi trouvons nous cette acception dans les paroles de Mérope au vers 942 (associé à « âme frénétique ») et vers 987 (« fureurs de ce tygre inhumain ») et de la part de Criton découvrant le véritable dessein d'Atrée au vers 1445.

v. 942, 987, 1445.

On trouve, comme aujourd'hui, le sens de « colère (...) violente si démesurée (...) toutes les passions qui nous font agir avec de grands emportement. » (F), une colère sans valeur pathologique dans toutes les autres occurrences (non indiquées d'un astérisque) : v. 17, 37, 66, 82, 98, 155, 179, 263, 308, 962, 976, 1060, 1074, 1136, 1225, 1366, 1380, 1389, 1620, 1650.

FURIE

Fureur*. Richelet indique que si la fureur « marque l'agitation du dedans », la furie marque « les violentes actions du dehors »

v. 20, 1041, 1610.

Référence au personnage mythologique - qui ouvre le *Thyeste* de Sénèque - au vers 651 « une noire furie allume dans mon sein... ».

v. 651

FURIEUX

Nous retrouvons les mêmes nuances que pour « fureur » :

Fou, insensé, « signifie aussi prodigieux, excessif, extraordinaire » (A)

v. 78, 83, 152, 326, 631, 951,999, 1108, 1653.

Comme aujourd'hui le furieux est emporté par la colère

v. 152, 695, 916, 1332.

Atrée étant en proie à une colère démesurée et insensée, les deux sens semblent indissociables

v. 23, 231, 999, 1659.

GAIGNER

Gagner

v. 40.

GARANTIR (**GUARANTIR**)

Protéger

v. 261, 861.

GEHENNES

« *Géennes* (gênes) est un mot d'origine germanique qui désigne des instruments de tortures. Il a été confondu avec le mot hébraïque géhenne, qui était le nom d'une vallée près de Jérusalem, où les Juifs idolâtres faisaient passer les enfants par le feu en l'honneur de Moloch. »[325]

[325] F. Lestringant, édition critique des *Tragiques* de d'Aubigné, Paris, Gallimard, « Poésie », 1995, note 1342, p. 410.

On trouve effectivement le sens de tortures au vers 1617. Furetiere propose cependant la définition suivante de ce terme : « L'Enfer ou le lieu des flammes éternelles », le lieu désignant par synecdoque les souffrances qui y sont endurées.

v. 1617

GENEREUX, GENEREUSE

« Qui a l'ame grande & noble, & qui préfère l'honneur à tout autre interest » (F)

v. 226, 344, 389, 444, 476, 1163, 1165.

« généreux courage » signifie nécessairement, à moins d'un pléonasme, noble courage.

v. 90

« Se dit en particulier de l'homme brave, vaillant, courageux » (F)

v. 282, 411, 712, 733.

Sens actuel au vers 1047.

GENEREUSEMENT

Courageusement

v. 173, 718.

GÉNÉROSITÉ

« Grandeur d'ame, de courage, magnanimité, bravoure, et toute autre qualité qui fait le généreux. » (F)

v. 372.

GENS

« Veut dire encore les domestiques » (A). En emploi absolu, avec un adjectif possessif ou un complément déterminatif, le terme désigne un groupe de personne placés sous les ordres ou vivant dans l'entourage de quelqu'un

v. 117 (dans cette occurrence, il est pris comme un collectif et de ce fait, au singulier).

GERMAIN

« On le mettait autrefois substantivement pour dire Frère, et on le met encore quelque fois dans la haute poésie » (A)

v. 556.

GUARIR

Guérir

v. 1011.

GUARISON

Guérison

v. 610, 1008

HASARDER (**HAZARDER**)

S'exposer au hasard, courir un danger. Vient de « Hasard » qui « Signifie aussi péril,

risque » (A)

« Epistre ».

HEUR

Bonheur

v. 386.

HEUREUX

L'adjectif signifie chanceux quand il est lié à l'idée d'un hasard, un sort favorable.

v. 722 (« coup favorable »), 1494 et 1189, associé à « fortune » et 1304, associé aux « presens du ciel ».

Au vers 1354, son sens rejoint celui d'aujourd'hui puisqu'il est lié à la « félicité » d'Atrée, mais la notion de chance ne doit pas être tout à fait absente du discours d'Atrée qui se considère favorisé par les Dieux.

v. 1354

HYMEN (**avec maj.**)

« Signifie poétiquement, le mariage. » (F)

v. 1656.

IDOLE

Fantôme, « Se dit poétiquement d'une vaine image, comme celle qui paraissent en songe » (F)

v. 667.

IMBECILE (**IMBECILLE**)

« Qui est faible, sans vigueur » (F)

v. 233

IMPATIENCE

Ce substantif issu du latin *impatiens* - « incapable de supporter » - possède un sens très fort qui dit l'impossibilité de se contenir, ne pas supporter la douleur, la contrainte, le joug

v. 485. (Voir également : « Patience »).

IMPIÉTÉ

Voir PIETE.

INCESTE

Au XVIIe siècle, la définition des relations incestueuses était plus large qu'aujourd'hui dans la mesure où les critères d'appartenance à une même famille étaient, eux aussi, plus étendus. En effet, une belle soeur était considérée comme la sœur du frère de l'époux (cf. Mérope vis-à-vis de Thyeste), un demi frère comme un frère (cf. Britannicus vis-à-vis de Néron), un beau-fils comme un fils (cf. Hippolyte vis-à-vis de Phèdre). Par conséquent, la définition dix-septièmiste de l'inceste pouvait correspondre à notre définition actuelle de l'adultère. Thyeste, en ayant une relation avec sa soeur Mérope, ne commet pas seulement le crime d'adultère mais aussi le sacrilège d'une relation incestueuse (conformément à l'etymologie latine, *incestum :* « sacrilège, inceste. »). Ces deux termes étant donc synonymes, Atrée use indifféremment du terme « adultère » (v. 206, 858) et « inceste » (v.) pour qualifier une même relation.

v. 19, 27, 52, 161, 206, 417, 846, 858, 1666

INFIDÈLE (**INFIDELLE**)

Désobéissant

v. 177

INFIDÉLITÉ

Désobéissance

v. 875.

INFORTUNE

Coups du Sort

v. 300 (en opposition directe, dans l'hémistiche suivant, avec le malheur qui suit cette fois les actes commis par l'homme lui-même, en l'occurrence Mélinthe).

Malheur, causé non par la Providence ou le hasard, mais par l'homme lui-même, en l'occurrence par Atrée

v. 1211

La même idée sera formulé par Criton avec l'adjectif « infortuné » vers 1341 et par Atrée au vers 1357 (sans astérisque dans le texte).

v. 1341 et 1357

Infortuné

A qui la Providence ne sourit pas (en se qualifiant d'infortuné, Atrée constate la réprobation des Dieux, le soleil venant de se voiler).

v. 1347

INJURE

Injustice, « Offense volontaire qu'on fait à quelqu'un contre la défense de la loi. » (R)

v. 110.

INQUIETUDE

Le terme ne désigne pas, comme aujourd'hui, l'état que suscite l'incertitude mais l'impossibilité de rester en repos (du latin *quietus).* L'homme inquiet est dans un état de mouvement et d'agitations incessantes (le substantif mouvement* entre dans le même champ notionnel)

v. 1077.

JUSTIFIER

Justifier a le sens particulier de donner justice, c'est à dire « En terme de théologie, sign. La première innocence de l'homme avant son péché » (F).

v. 10

LORS QUE

Alors que (cf. A. Haase, *Syntaxe française du XVIIe siècle,* Paris, Delagrave, 1969, § 96, p.230)

v. 834, 1143, 1375 (didascalie), 1382, 1486.

MANDER

Convoquer

v. 1520.

MISERABLE

« Qui est dans la douleur, dans l'affliction ou l'oppression » (F)

v. 62.

MOINDRE

Superlatif : le plus petit

v. 16, 396, 1610.

MONUMENT

Tombeau

v. 1594, 1688.

MOUVEMENT

A côté de son acception courante pour signifier les « changements » imprévisibles, hasardeux de la Fortune (aux vers 547 et 1291), on employait ce mot pour dire aussi les « différentes impulsions, passions ou affections de l'âme » (A), impressions vives, élans passionnés, transports violents.

v. 435, 471, 647, 755, 935, 1075.

NIER

« Signifie aussi refuser. Il a nié l'aumône à ce pauvre » (F)

v. 41.

OBJET, OBJECT

« Ce qui est opposé à notre vue... ou ce qui se représente à notre imagination » (F), spectacle, vision

v. 1, 81, 165, 673, 760, 1148, 1242, 1272, 1331.

« Se dit aussi poétiquement des belles personnes qui donnent de l'amour. » (F), il s'agit en l'occurrence de Théandre et Lysis aux vers 603, 971, incluant Mérope au vers 1506, 1691, désignant Thyeste *avec* ironie au vers 447.

v. 447, 603, 971, 1506, 1691

Dans la pièce, ces objets aimés par Thyeste deviennent aussi le spectacle insoutenable que lui donne à voir Atrée. Dans les vers 618, 1524 et 1694 les deux acceptions sont inséparables.

v. 618, 1524 et 1694

Enfin, on trouve le sens actuel et très général pour dire « chose ».

v. 368, 1017, 133, 1468.

OBLIGER

Obliger (de) : faire le plaisir de, « Faire quelque faveur, civilité, courtoisie. » (F)

v. 690, 1174, 1210, 1295, 1491.

On trouve son acception courante pour dire « Exciter, porter quelqu'un à faire quelque chose » (F).

v. 806, 811, 815, 850, 1022, 1330, 1458.

OCCASION

Circonstance importante, critique

v. 410, 1397.

OFFENSE, OFFENCE

« Sign. en théologie : péché » (F). Cette lecture théologique n'est pas à négliger, le terme est en effet associé à la notion de grâce au vers 10, à la piété au vers 54, à celle de purgation aux vers 94 et 486, d'expiation au v. 985, de faute envers Dieu, v. 1246.

v. 10, 54, 94, 486, 985, 1246

OFFICE

« Signifie aussi ... Service qu'on fait, qu'on rend à quelqu'un » (A). On le trouve associé à son synonyme « service » aux vers 637 et 1394. Ces offices seront qualifiés par les épithètes « cruels » (v. 637), « sanglans »

(vers 718 et 806), « détestables » (842) lorsqu'ils désignent les services rendus à Atrée par les zélés Criton et Mélinthe. En revanche, l'office redevient « agréable » au vers 1049 quand Mérope demande à sa servante Mélinthe de lui montrer ses enfants avant de mourir.

v. 637, 718, 806, 842, 1049, 1394

Sens actuel au vers 1321, lorsque Criton va dresser la table et au vers 1534 dans « divins offices », pour dire messe ou cultes.

PASSER

Dépasser, surpasser « aller au-delà, excéder » (A)

v. 1177

PASSION

La définition de ce terme était plus étendue que celle d'aujourd'hui (conformément à son étymon latin *passio* : « tout ce qu'on ressent »). Il s'employait pour désigner d'une manière générale les sentiments (v. 705), les « différentes agitations de l'âme selon les divers objets qui se présentent à ses sens. » (F), c'est-à-dire les émotions, plus particulièrement celle de la pitié au vers 1262.

v. 705, 1262

En revanche, aux vers 220, 227 et 428, le terme retrouve notre acception actuelle.

PATIENCE

Outre sa définition actuelle, que l'on trouve au vers 1197, et conformément à son étymologie *(patientia :* le fait de supporter), ce terme peut donc signifier l'endurance à la souffrance.

v. 998 et 1084

PEINE

« Douleur, tourment*. » (F). Le sens est très fort. Comme les tourments ou la gêne, le terme s'emploie pour décrire une torture insoutenable.

v. 58, 154, 338, 341, 493, 1013, 1094, 1502.

« Châtiment »

v. 1645.

« À peine » doit s'entendre comme « avec peine » c'est à dire « avec force et difficulté » (F)

v. 773, 1224, 1301.

On pourrait superposer cette acception avec celle que nous utilisons couramment (à peine = peu). En effet, si les enfants de Mérope parlent « à peine », outre qu'ils soient jeunes (cf. « tout juste parlent-ils »), c'est aussi qu'ils ont quelque difficulté à parler s'agissant de soutenir la cause de leur père Thyeste.

v. 480

PENSERS

Pensée, souvenir, « Il faut chasser le triste penser, le triste souvenir de cette perte » (F)

v. 1103, 1312.

« Il n'a d'usage que dans la poésie » (A) et l'usage préférera « pensées » qui apparaît également dans le texte.

PERCER

« C'est blesser de telle force avec une lance, ou une épée que le coup pénètre dans le corps. » (R). Il est pris cependant au sens figuré dans « percer le flanc » du vers 1243 et « transpercer le flanc » du vers 1600.

v. 1243 et 1600

PIETE

« Se dit aussi du respect qu'on a pour ses père et mère, des assistances qu'on leur donne. » (F), notamment aux vers où Mérope parle de son « impiété » à l'égard de ses enfants qu'elle n'a pas su protéger de la mort.

v. 1255 et 974

À cette acception « laïque » que nous n'employons plus guère, s'est substituée l'acception religieuse, actuelle : «vertu morale qui nous a fait voir de l'affection et du respect envers dieu » (F)

v. 391.

Les deux lectures semblent se superposer au vers 54 (à rapprocher de « l'offense » de l'hémistiche suivant qui peut signifier « péché » comme au vers 10).

V. 54

PITOYABLE

Capable de ressentir de la pitié, compatissant, charitable

v. 497.

PLAIGER

Garantir, servir de garant

v. 346

PLAINDRE (SE)

Se lamenter

v. 754.

PLAINTES

Lamentations

v. 242, 625, 749, 1547, 1690.

PREMIER QUE

Avant que

v. 985, 1044

PRESSER

Faire pression (physique ou morale)

v. 483 et 1338.

On trouve ailleurs le sens usuel d'exécuter ou vouloir exécuter rapidement une action.

PRETENDRE

« Aspirer à quelque chose. » (F), sans nuance négative. Le verbe se construit soit transitivement comme au vers 1478 (cf. A. Haase, *Syntaxe française du XVIIe siècle*, Paris, Delagrave, 1969, § 59, p. 136), soit intransitivement, suivi de la préposition « de » comme au vers 102 (cf. A. Haase, § 112, p. 284).

v. 102, 1478

PREVENIR

Devancer

v. 663.

PROPRE

« Convenable à quelqu'un ou à quelque chose » (A), approprié

v. 1594.

« Signifie aussi... Même » (A) comme aujourd'hui.

Au vers 894 « son propre homicide » signifie son propre meurtre, c'est à dire son suicide.

v. 894

RAVIR

« Je me sens ravir » : arracher à moi-même au vers 507. Le sens du verbe est très fort, comme au vers 1634.

v. 507, 1634.

RECEVOIR

Accepter

v. 1027 et 1207.

Lorsque Mérope reçoit de Criton la coupe empoisonnée, il y a l'idée d'accepter une mort volontaire ; par là même d'une action purement passive (on reçoit de quelqu'un quelque chose), Mérope retrouve sa dignité.

REMPLIR

« On dit aussi, Remplir l'attente, remplir les espérances du public, pour dire, Respondre par ses actions, par sa conduite à ce que le public avoit attendu, avoit espéré. » (A), satisfaire pleinement.

v. 1199.

RENCONTRE

« Signifie encore Occasion » (A), circonstance fortuite. Au vers 1189, lorsque Thyeste arrive à Mycènes, Criton à sa vue s'exclame que le ciel leur est favorable et la « rencontre » dont il est question doit donc s'entendre comme une circonstance fortuite bien que l'acception actuelle ne *soit pas absente* de l'emploi de ce terme.

v. 1189

RENCONTRER

Trouver

v. 408.

REPOS - REPOSER

Bien que les significations soient identiques à celles d'aujourd'hui, nous devons distinguer :

- le « repos » employé au sens propre dans l'expression « lieu de repos »

v. 1339

- « reposer » qui signifie sommeiller sur un « lit de table » à la façon romaine

v. 1445

- dans un sens métaphorique, le substantif désigne la quiétude, l'apaisement de l'âme

v. 175, 360, 556 (synonyme de paix), 635, 734, 1020, 1085, 1091 (avec l'idée de pacification), 1112, 1316, 1544

- « éternel repos » : c'est à dire la mort. L'expression est employée dans un sens particulièrement ambigu au vers 338 lorsque Criton souhaite à Lycostène cet éternel repos.

v. 338

RESSENTIMENT

« Douleur ou maladie dont on sent encore quelques restes. Se dit figurément en Morale des sentiments de l'âme quand elle est émue de certaines passions (...) La vengeance est le ressentiment qu'on a des injures qu'on a soufferts » (F).

Le souvenir désagréable se traduit en sentiment vif et pénible.

v. 63, 707, 936.

En revanche, il désigne un souvenir d'une chose agréable, sans notion de pénibilité

v. 475, 1511.

Il est synonyme de sentiment au vers 1521.

RETRAITE

« Action de se retirer » (A), départ sans idée de défaite militaire ni d'abandon de fonctions actives

v. 445, 802, 1070.

RÊVER

Songer

Didascalie après le vers 73.

RUINE

« Se dit aussi à l'égard des personnes... qu'on veut détruire ou faire périr, ou leur causer quelque grand dommage. Chimène dit à Rodrigue dans *Le Cid* : Il me faut travailler moi même à ta ruine, pour dire Poursuivre ta mort » (F) ; mort, perte

v. 102.

SATISFAIRE (**satisfaire à**)

Réparer une offense

v. 210.

Combler

v. 240, 570, 747

Remplir son devoir envers quelqu'un

v. 790, 1392

SECRETEMENT

Intimement (du substantif « secret » qui peut signifier l'intimité. Cf. « le secret des cœurs » dans *Bajazet* de Racine, v. 31)

v. 628, 1482.

SEIN

Au sens propre désigne le cœur, l'abdomen, la poitrine.

v. 1204, 1444, 1555, 1587.

« Se dit figurément (...) la nouvelle de cette mort luy a plongé un poignard dans le sein, c'est à dire, l'a cruellement affligé » (F) ; employé au sens figuré.

v. 15, 837 216, 651, 1444, 1555, 1587.

Au vers 96, les deux sens sont confondus.

SENS

« Signifie aussi l'esprit, le jugement, la raison » (F)

v. 729, 1424.

Au vers 3o6 on peut également l'entendre comme « avis, opinion, sentiment » (A) tout en n'excluant pas son acception la plus courante (et actuelle) c'est à dire sensations, faculté d'éprouver les impressions, que nous trouvons dans les autres occurrences.

v. 3, 115, 507, 518, 1087, 1263, 1465, 1543.

SENSIBLE

« Qui se fait sentir » (A), c'est à dire qui est vivement, péniblement ressenti.

v. 626.

SENTIMENT

Pensée, « Avis, opinion... » (R).

v. 1203

SENTIR

« Se dit aussi des connaissances qui viennent de l'esprit, du jugement» (F), connaître, s'apercevoir, se rendre compte.

v. 629, 1372.

SOIGNER QUE

Veiller à ce que.

v. 1306

SOING

« Souci » (F)

v. 377.

Le sens *actuel* de « diligence qu'on apporte à faire réussir une chose » (F) est aussi présent dans la pièce.

v. 1183.

SOLLICITER

« Signifie aussi tenter, induire à faire ou à entreprendre quelque chose » (F) ; « L'outrage qu'on lui avait fait le sollicitait à la vengeance » (A). Peut s'y ajouter le sème de l'empressement, de l'activité déployée pour activer les choses (solliciter [activer] un procès), nuance non négligeable étant donné le caractère d'Atrée

v. 1364, 1417.

SOUCIEUX

Tourmenté

v. 1319.

SOUFFRIR

Bien que proche de notre acception actuelle, le verbe s'employait couramment pour dire endurer, supporter, subir, comme dans l'expression « Souffrir les tourments* » (A).

v. 21, 324, 485, 593, 883, 970, 1094, 1264, 1650

« Veut dire aussi Permettre » (A)

v. 1554

(SE) SOULLER

Le verbe s'employait aussi bien pour le vin que pour la nourriture

v. 1423, 1593 et 1626.

Comme aujourd'hui, il signifiait également être rassasié, repu, employé au sens figuré vers 1614, et pouvait prendre une connotation péjorative (se lasser, se fatiguer), emploi ironique dont use Atrée au vers 1526, par syllepse.

SUBTILEMENT

« Ce dit aussi de ce qui est fait avec une adresse cachée et inconnue aux autres. Il y a des tours de cartes fort subtils qu'on ne peut deviner. » (F)

v. 1404.

SUCCEDER

« Signifie réussir » (A), c'est-à-dire arriver à un succès*

v. 743

SUCCES (SUCCEZ)

« Issue d'une affaire. Il se dit en bonne ou mauvaise part.». (F). Le mot a un sens neutre au vers 616 (l'accident auquel il se rapporte peut avoir une heureuse ou une malheureuse issue, comme le laisse espérer Mélinthe à Mérope). Il lui faut un adjectif épithète mélioratif pour qu'il prenne le sens positif qu'il a aujourd'hui.

On le trouve donc associé à « fortuné » au vers 352 et à « heureux » aux vers 492 et 454.

TIMIDITE

Crainte

v. 1315.

TORMENS

Voir Tourment.

TOUCHER

Au sens propre, frapper

v. 764.

Au figuré, faire une impression profonde (le sens étant beaucoup plus fort qu'aujourd'hui), « fâcher, irriter » (R) c'est à dire accabler

v. 774

Mais il pouvait aussi se dire en bien, c'est à dire émouvoir profondément

v. 397, 871, 1690.

TOURMENT (et TORMENS)

« Supplices... Le *tourment de la roue...* » (A) ; tortures physiques, au sens propre et figuré.

v. 26, 57, 74, 1372, 1384, 1564.

Le verbe dérivé **Tourmenter** (ou « tormenter » dans le texte) a la même force

v. 1095.

TRAIT (**plur. TRAIS**)

Coup

« Epistre », v. 1212.

« Se dit figurement & poétiquement des regards, & des blessures qu'ils font dans les coeurs, quand ils y inspirent de l'amour» (F)

v. 475 (« traits amoureux »).

TRANSPORTS

« Se dit aussi figurement en choses morales, du trouble* ou de l'agitation de l'ame par la violence des passions. » (F). Cette violente émotion met l'être hors de lui-même (cf. « ravy » au vers 357). Du fait de sa violence, les transports - le terme est systématiquement employé au pluriel, sauf au vers 1076 - est propre à désigner et rendre compte des manifestations extérieures de ce bouleversement

v. 51, 291, 357, 607, 679, 683, 748, 1008, 1076, 1335, 1615.

TRAVAIL

« Labeur, peine fatigue... du corps [...] Peine de l'esprit » (A), tourment, épreuves (cf. *Les travaux d'Hercule)*

v. 193, 395, 1051

TRAVAILLER

« Tourmenter, donner de la peine » (R), torturer, faire souffrir

v. 1395

TREUVER = TROUVER

« Trouver, treuver. L'un et l'autre se dit, mais le mot d'usage est *trouver*, et il n'y a guère que les poètes qui disent *treuver*. Encore faut-il qu'ils y soient forcés par la rime, qui les tyrannise souvent». (R)

« Epistre », v. 9, 12, 26, 66, 95, 102, 125, 131, 187, 240, 315, 340, 353, 382, 669, 771, 898, 1008, 1430, 1443, 1594.

TRISTE

En parlant de choses : funeste, funèbre (« mets tristes et furieux »).

v. 756 et 1653

En parlant d'une personne : Sombre. Cf. "Affligé par quelque perte ou accident qui luy est arrivé ; ou qui est d'un tempérament sombre & mélancolique" (F)

v. 1319.

TROUBLER - TROUBLE (**subst.**)

A la différence des transports*, le trouble (employé au singulier) rend compte de l'émotion intérieure qui ne se manifeste pas nécessairement pour ce qu'elle est. C'est pourquoi le substantif au vers 1214 et le verbe « troubler » au vers 1544 sont associés à l'épithète « secret » (c'est à dire intime). Ce « trouble » s'extériorise et se manifeste violemment (Cf. verbe transporter) au vers 78.

v. 78, 1214, 1544

VEHEMENT

Violent.

v. 748, 1076.

VERTU

Conformément à son étymologie *(virtus* : force virile), le mot désigne la force, la vigueur de l'âme et du corps (associé au courage).

v. 172, 713

Cependant, le mot se spécialise pour rendre compte des qualités morales et notamment de l'intégrité d'un individu (on retrouve le sens actuel)

v. 260, 438, 505, 720, 882, 1280.

VERTUEUX

Nous retrouvons la même dichotomie que pour le substantif « vertu » dont il est dérivé : vigoureux, fort (associé à « courageux »)

v. 1158.

Noble (« vertueuse conduite »)

v. 785.

Appendice 1 : le mythe de Thieste

Le péché originel

Les malédictions qui touchent et déciment une famille grecque prennent leur origine dans une infraction première. Ainsi, pour comprendre la rivalité des frères ennemis Labdacides, Etéocle et Polynice, il nous faut connaître les crimes perpétrés par leur père Œdipe et leur grand-père Laïus - ce dernier ayant enfreint l'ordre d'Apollon qui lui avait interdit de procréer sous peine d'engendrer son propre criminel. De la même manière, pour comprendre la haine qui lie les deux autres frères ennemis de la mythologie grecque, Atrée et Thyeste, il nous faut connaître les sacrilèges commis par leur père Pélops et grand-père Tantale.

Tantale, fils de Zeus et roi de Lydie, avait le privilège de manger à la table des Dieux et de pouvoir goûter ce que seuls les immortels pouvaient goûter, le nectar et l'ambroisie. Tantale les déroba pour les faire goûter aux mortels. Mais ce ne fut pas le moindre de ses forfaits: il offrit aux Dieux un festin composé des morceaux bouillis de son fils, Pélops[326]. Découvrant la nature de ce mets, les Dieux condamnèrent le criminel à demeurer éternellement dans l'Hadès, attaché à un arbre fruitier au pied duquel coulait un ruisseau, en proie à une soif et une faim dévorante qu'il ne pourrait jamais rassasier[327]. Pélops, lui, fut ramené à la vie, un morceau d'épaule en moins - mangé par Déméter ou Thétis selon les récits - que les Dieux remplacèrent par de l'ivoire.

Pélops eut pour femme Hippodamie [328]. Il la conquit après avoir remporté la course de char que son père, le roi de Pise Oinomaos, organisait pour donner la main de sa fille au vainqueur. Mais la course était truquée. Le père d'Hippodamie possédait en effet des chevaux que lui avait offerts Hermès, d'une célérité inégalée - le père remportait donc toujours la victoire. Les futurs amants soudoyèrent Myrtile, le cocher du roi, afin qu'il scie l'essieu du char royal. Ayant remporté la course, Pélops s'en débarrassa. Avant de succomber, Myrtile le maudit ou, selon les récits, c'est Hermès qui le maudit.

Le péché originel des Atrides remonte donc à Tantale et Pélops et devait s'abattre comme une malédiction sur les générations à venir.

Les frères ennemis.[329]

De son mariage avec Hippodamie, Pélops eut plusieurs enfants dont Atrée et Thyeste. Il eut aussi un fils d'une liaison extraconjugale, Chrysippos qu'Atree et Thyeste tuèrent sur ordre de leur mère. Pélops les bannit alors de son royaume et

---

[326] Pour le festin de Tantale : Pindare, *Première Olympique.*

[327] Pour le supplice de Tantale : Homère, *Odyssée,* Chant XI.

[328] Sur Pélops et Hippodamie : Pindare, *Première Olympique.* Pélops est réputé pour être le fondateur des jeux d'Olympie.

[329] La légende des frères Pélopides fut contée par Apollodore, *Ep/tomé* (II, 10-15). Dans *l'Iliade* (II, 101-107), Homère ignore quant à lui la rivalité entre les deux frères. Daniel Loayza dans sa présentation de *L'Orestie* (GF 2001, p. 303, note 233) indique, sans la citer, une source postérieure au récit d'Apollodore dans laquelle il est raconté que Zeus voila le soleil non pas pour se manifester et approuver le crime d'Atrée, mais pour témoigner de son horreur. Les auteurs Latins et modernes retiendront cette interprétation. On trouve le récit du banquet chez Hérodote (I, 119).

les deux frères se réfugièrent chez leur sœur Nicippe, épouse de Sthénélos, roi de Mycènes. Ils se virent confier le gouvernement de Midée.
Atrée épousa la fille du roi Catrée, Aéropé qu'il avait achetée comme esclave. De leur union naquirent deux fils, Agamemnon et Ménélas (ou selon d'autres récits, leur père, Plisthène). Aéropé tomba amoureuse de Thyeste et devint sa complice, comme Hippodamie de Pélops. Elle l'aida en effet à détrôner son frère en lui volant une toison d'or. Cette toison était celle d'un agneau qu'Atree avait fait vœu de sacrifier à Artémis. Or pour l'éprouver, la déesse lui avait envoyé un agneau dont la toison était d'or et qu'Atree, dans sa cupidité, tua. Il enferma la toison dans un coffre que sa femme Aeropé déroba et donna à Thyeste.
Entre temps, le roi de Mycènes Sthénélos et son seul héritier, moururent. Leurs sujets consultèrent l'oracle de Delphes qui leur suggéra de choisir l'un des deux souverains de Midée. Comme ils ne pouvaient s'accorder dans leur choix, Thyeste proposa que l'on choisît celui qui pourrait montrer une toison d'or. Atrée accepta, pensant en être encore le propriétaire. Mais ce fut évidemment Thyeste qui la leur montra. De ce fait, il devint roi. Cependant, sur les instructions de Zeus qui désapprouvait la relation adultère, Hermès se rendit auprès d'Atrée. Il lui conseilla d'accepter le maintien de Thyeste sur le trône à moins que lui-même pût montrer un prodige encore plus grand : celui de renverser la course du soleil et le sens des Pléiades dans le ciel. Thyeste, pensant que son frère était devenu fou, accepta le défi. Le prodige se réalisa et Thyeste dut céder son trône. Atrée le bannit.
Ce n'est qu'après avoir envoyé son frère en exil qu'Atrée prit connaissance des circonstances du vol de la toison, rendu possible grâce à la relation complice et adultère entre son frère et son épouse (liaison de laquelle étaient nés des fils[330]). Atrée regretta son indulgence première. Il lui fallait faire revenir Thyeste pour se venger « dignement ». Il lui fit croire à une réconciliation possible et au partage du pouvoir. Thyeste de retour, il s'en suit l'épisode célèbre de l'éclipse du Soleil pendant laquelle Atrée offrit en festin à son frère, ses enfants.

[330] Le nombre d'enfants nés de l'adultère et sacrifiés varie selon les récits, de deux à trois. Dans *Agamemnon* d'Eschyle, Egisthe, survivant du massacre, venu venger son père Thyeste mentionnera deux frères sacrifiés ; deux enfants sont également sacrifiés dans le *Thyeste* de Sénèque, Plisthène et Tantale. Monléon retiendra ce nombre de deux sans mentionner aucun survivant, ni du reste aucune descendance du côté d'Atrée, ce qui clôturera le cycle de la vengeance. Nous renvoyons au dernier chapitre de la présente introduction: Clôture du mythe.

Appendice 2 : structures comparées des Thyeste de Sénèque et Montléon

Scènes de Sénèque	Scènes directement imitées de Sénèque	Scènes inspirées de Sénèque	Scènes inventées
Prologue et 1er chant du choeur (v. 1-175)			
Atrée (v. 176-204)		I, 1. Atrée	
Atrée - Courtisan) (v. 205-335)	I, 2. Atrée - Criton III, 4. Récit des forfaits de Thyeste	I, 3. Atrée	I, 4, 5, 6, 8.
Choeur (v. 336-403)	1,7. Criton		II entier III entier sauf scène 2, (voir récit du messager de Sénèque) et 4.
Thyeste - Tantale (fils) (v. 404-490)	IV, I. Thyeste - Lycostène		IV, 2. IV, 3, v. 1198-1214. : scène du tableau
Atrée (caché) (v. 490-506)	IV, 3, v 1215-1236		
Atrée - Thyeste (v. 507-545)	IV, 3. v. 1237-1306.		IV, 4, 5.
Choeur (v. 546-622)			
Chœur - Messager (v. 623-788) récit du sacrifice		III, 2 récit de l'autopsie du médecin	
Choeur (v. 789-884)			
Atrée (v. 885-919)	V, 1. Atrée.	V, 2. Atrée - Criton	
Thyeste (v. 920-969)	V, 3 (stances)		V, 4 . Thyeste - Criton
Atrée - Thyeste (v.970-1112)	V, 5, entier sauf scène des rideaux.		V, 5. v. 1567-69 et 1643-46 : 1er et 2nd rideau.

Appendice 3 : citations du Thyeste *de Sénèque dans* Le Thyeste *de Monléon*

MONLEON

ACTE I, scène 1.

Atr. v. 5-6 :
Et faisons quelque chose en ce dessein funeste
Qui soit digne d'Atree & digne de Thyeste.
Atr. v. 12 :
J'ay treuvé des repas pour soulager sa faim
Atr. v. 22 :
Je ne suis point vengé si je ne les surpasse.

Acte I, scène 2.

Criton, v.29-30 :
Craignez qu'un bruit fascheus volant par
[la province. Ne trouble le respect que l'on doit à son Prince.
Atr, v.31-32 :
Les Rois enfans des Dieus peuvent tout icy bas :
Leur plaisir sont des Loys...
Criton, v. 35-40
A suivre absolument ce qu'ils ont projette Ils forcent bien les corps, mais non la volonté. Autant que sa fureur fait un Roy redoutable, Autant sa courtoisie à tous le rend aimable. Ses noires actions font naistre son mespris, Et sa seule douceur luy gaigne les espris.
Atr., v. 45
Qu'ils sortent d'avec moy, qu'un Royaume périsse,
Pourveu qu'on n'oste point Thyeste à ma justice
Atr., v. **49-52** :
A-[t]-il craint d'attenter à ma vie De voiler la toison, & portant son envie Au delà des transpors d'un appétit brutal, De commettre un inceste en mon lict nuptial.
Criton, v. 69 :
Voulez-vous par le fer en tirer la vengeance ?
Atr, v. 58-60 :
Tu me parles Criton, de la fin de sa peine ; Je la veus commencer, & qu'un estrange sort Apres mille langueurs le conduise à la mort.
Criton, v. 61 :
Auriez-vous jusques-là le cœur impitoyable ?
Criton/Atrée, v. 69-73 :
C- Voulez-vous par le fer en tirer la vengeance ?
A- Ce supplice est trop dous pour punir son offence.
C- Le feu suffira-[t]-il ?
A- Il est trop criminel,
Il en faut un plus lent, & qui soit plus cruel. C- Où le trouverez-vous ? A. Dans le mesme Thyeste.
Atr., v. 77-85
Mais d'où vient que mes yeux sont couverts d'un
[nuage : Un trouble furieus transporte mon courage : La terre sous mes pas tremble d'estonnement ; Le Ciel tonne par tout, & de chaque élément Quelque funeste objet à mes yeux se présente : Mon despit se renflame, &. ma fureur s'augmente : Les Dieus mesme sçachant ce projet furieux, De crainte de le voir ont detorné les yeus. Je le veus, il me plaist, puis qu'il est si terrible.
Atr., v. 95-98
Qu'il treuve en ses enfens un délicat morceau ; Que son sein criminel leur serve de tombeau, Que la mère estoufant ce qu'elle a mis au monde, Monstre que ma fureur n'a rien qui la seconde.
Criton, v. 99
mais comment
[l'atrapper ?
Vous en voulez beaucoup
Atr, v. 100-104
Par les mesmes moyens dont il nous veut tromper :
Ce traistre plein de fourbe en ces lieus s'achemine,

SENEQUE (trad. F.-R. Chaumartin. Ed. des Belles Lettres, 2000)

Atr. v. 271 :
Est bien digne d'Atrée et digne de Thyeste ce forfait
que l'un comme l'autre est capable d'accomplir.
La Furie à l'ombre de Tantale, v. 64 :
Je t'ai accordé un jour de liberté et t'ai donné licence d'assouvir ta faim à cette table.
Atr. v. 195-196 :
on ne se venge d'actes criminels que si on les surpasse.
Satelles (le courtisan), v. 204 :
Le jugement hostile de ton peuple ne t'effraie pas du tout ?
Atr., v. 217-218:
Pureté, piété loyauté sont des biens privés : les Rois doivent aller au gré de leur bon plaisir.
Sat., 207-210 :
Ceux que la terreur contraint aux louanges, la terreur nourrit aussi leur inimitié. Mais celui qui aspire à la gloire d'une vraie popularité voudra les louanges des cceurs plutôt que celles de voix.
Atr., 190-191
Cette puissante demeure de l'illustre Pélops, qu'elle s'écroule d'elle-même, fût-ce sur moi, pourvu qu'elle s'écroule sur mon frère.
Atr., v. 222-223 :
Il a enlevé mon épouse par un adultère et mon pouvoir par un vol.
Sat., v. 245.
Tue-le par le glaive pour qu'il rende ce souffle que tu hais.
Atr., v. 246.
Tu parles de la fin **du** supplice ; moi c'est un supplice que je veux.
Sat., v. 249.
Aucun sentiment de piété ne t'inspire ?
Atr. / Sat., v. 254-259 :
Le fer ?
C'est trop peu.
Le feu ?
C'est encore trop peu.
- De quelle arme usera donc une si violente rancœur ?
- De Thyeste lui même.

Atr., v. 260-274.
Une agitation délirante secoue mon cœur et le bouleverse profondément ; je suis emporté et je ne sais où, mais je suis emporté. Le sol mugit depuis ses profondeurs, le ciel serein tonne, la maison a craqué comme si toute sa toiture s'était fracassée, les Lares ébranlés ont détourné leur visage. Que se produise, que se produise ce sacrilège dont vous avez peur ô dieux.
Atr., 276-278.
Que leur père déchire avec avidité et avec joie ses enfants et dévore sa propre chair.
Sat. 286-288.
Mais quelles ruses réussiront à le prendre, à lui faire mettre le pied dans vos filets ? Il croit que tout lui est ennemi
Atr., v. 288-291.
Il ne pourrait être pris s'il ne voulait prendre. Il espère maintenant mon royaume. Cet espoir le fera affronter les menaces d'un tourbillon (...) cet espoir le poussera à ce qu'il estime être le plus grand mal, voir son frère.
Sat, v. 293-294.

Et prétend de treuver sa gloire en ma ruine :
L'esclat de ma grandeur esbloùit ces espris,
Et par ces faus appas nous l'avons comme pris.
Criton, v. 105
Thyeste contre vous a trop de deffiance.
Atr., v. 106-108
Un perfide est tousjours de légère croyance. Outre que dés long temps Merope entre mes mains Procure son retour sans sçavoir mes desseins :
Lettre de Thyeste à Atrée, v. 136-137 :
Mon ame qui suit ce dous gage,
Par eus vous monstreroit vostre gloire & ma foy.
Acte I, scène 7.
Criton, v. 319 et suiv.
Si la gloire des Roys a quelque dous appas,
Leur vie a des rigueurs que l'on ne connoist pas,
Leur grandeur est un roc que la nature mine.
Leur sceptre est de roseau, leur coronne est d'espine :
Leurs cœurs sont traversés d'incroyables ennuis.
S'ils ont quelques beaus jours, ils souffrent mille nuis :
Les soubçons, les terreurs, les vengeances, les rages,
Sans cesse font en eus de furieus orages.
Heureus de qui l'esprit vit sans ambition :
Il est Roy véritable, & sa condition
Hors de tous les mal-heurs d'une vie importune.
Surpasse des grands Roys la gloire & la fortune.
ACTE III, scène 2
Atrée, Criton, Mélinthe : récit de l'autopsie
(le récit a lieu avant les retrouvailles entre les frères)
C : Elle s'esvanouyt comme le Médecin Entre dedans la chambre.
A : Achevé : cette fin
C : L'estonne, le surprend, & fait qu'il se propose De chercher dans ces corps & l'effet & la cause : On les ouvre aussi-tost, on treuve le poison, La Reyne se resveille & sort de pasmoison. Et d'une voix qui sort à peine de sa bouche, Elle veut exprimer la douleur qui la touche. Puis retournant les yeus de larmes tous couverts, Ainsi qu'elle apperçoit ces deux corps
[entr'ouverts,
Une estrange douleur s'emparant de son ame, Pour la quatriesme fois encor elle se pasme.
ACTE IV, scène 1
THYESTE.
Après les longs travaux d'un exil rigoureux,
Où mon crime & le sort me rendoient malheureux :
Je vous revoy beaux lieux, où jadis ma jeunesse
Fist admirer de tous sa force & son adresse.
Agréables Palais, superbes bastimens,
[...] Tout le peuple d'Argos se présente à ma veuë ;
[...] Atree à bras ouverts vient embrasser son frère
Atree ? Ah que dis-tu, crains plustost sa colère,
Abandonne ces lieux, cherche un autre élément
Reprens le premier cours de ton banissement,
Visite des forests les cavernes plus sombres,
Et préfère à ce lieu la retraite des ombres,
Afin que ny l'esclat, ny la pourpre des Rois,
Ne vienne à t'esblouyr pour la seconde fois.
Mais d'où vient qu'aujourd'duy mon esprit
[s'espouvante, Que mon trouble s'accroist, & ma fureur
['augmente,
Et mal-gré moy m'emporte.
LYCOSTENE.
Estrange mouvement,
Grand Prince, d'où vient ce transport véhément ?
[...]
LYCOSTENE.
Ce soudain changement rend mes sens esbahys ;
Qui lui donnera confiance en la paix ?
Qui lui fera croire à une surprise de cette taille ?
Atr, v. 295-297.
Un espoir pervers est crédule
C'est à mes enfants pourtant que je confierai ce message, pour qu'ils le portent à leur oncle.
Thyeste à Atrée, v. 521 :
Accepte comme gage de ma parole donnée, ces innocents, frère.
Le Chœur, v. 348-350.
le roi est celui qui s'est libéré de ses craintes et des maux rongeant un cœur cruel ; celui que ne séduisent ni l'ambition incontrôlée...
Le Chœur : v. 388-389.
Est roi qui sera sans crainte, est roi qui sera sans désir.
Messager : récit du sacrifice, v. 689 et suiv.
(le récit a lieu après les retrouvailles entre les frères)
mais le sauvage lui a enfoncé son épée dans le corps et pénétrant au plus profond, il a fouillé de la main sa gorge : le glaive retiré, le cadavre est resté debout et, après avoir hésité longtemps s'il tomberait d'un côté ou de l'autre, il tombe sur son oncle.
Thyeste/Tantale, v. 404-490.
THYESTES
Toits désirés de ma patrie, splendeurs d'Argos, et, bien le plus haut et le plus grand pour de misérables exilés
[...]
Argos viendra à ma rencontre, son peuple viendra à ma rencontre en foule - oui mais aussi Atrée. Regagne plutôt tes refuges
[...]
cette splendeur glorieuse du pouvoir royal ne doit pas offusquer ta vue de son faux éclat
[...]
Naguère, j'ai été vaillant et joyeux, maintenant, je reviens à mes terreurs : mon cœur se fige et désire ramener en arrière mon corps, je cherche à bouger un pied résiste.
TANTALE
Qu'est-ce ? Mon père demeure immobile
TANTALE.
Quelle raison te contraint père à porter tes pas loin de ta patrie au moment où tu la vois ? Pourquoi refuses-tu à accueillir de si grands biens. Ton frère a mis de côté sa rage, il te revient, il te remet une part du pouvoir, réunit les membres de notre famille déchirée et te restitue à toi-même.
THYESTE
Tu veux connaître la raison de ma crainte, quand je l'ignore moi-même. Je ne vois rien à craindre mais pourtant je crains (...) Ainsi le courant résistant aux rameurs et aux voiles, porte en arrière un vaisseau que poussent rameurs et voiles.
TANTALE
Triomphe de tout ce qui fait obstacle et entrave ta volonté et aie sous les yeux tous les magnifiques privilèges qui t'attendent à ton retour. Père, tu peux régner.
[...]
THYESTE
Le pouvoir royal ne tolère pas deux maîtres.
TANTALE Quand peut être heureux, préfère-t-on être malheureux ?
THYESTE
Crois-moi, c'est par de fausses apparences que nous plaisent les grandeurs, c'est à tort que l'on craint une vie sans confort.
Tant que je me suis trouvé au sommet, je n'ai jamais cessé d'être dans l'épouvante et de craindre jusqu'à l'épée que je portais à mon flanc.
O quel grand bien c'est de ne faire de mal à

Quel accident vous force à quitter le pays :
Tout le monde vous veut, un frère vous demande,
Son sceptre vous attend.
[...]
LYCOSTENE.
Craindre sans fondement.
THYESTE.
Il est vray, Lycostene,
Je souffre sans sçavoir la cause de ma peine ; J'ignore le soupçon qui me va tormentant, Je ne vois rien à craindre, & si je crains pourtant : De mesme qu'un navire approchant du rivage, Se voit porter ailleurs par les vens & l'orage. Quand je voy ce séjour plein d'amour & d'appas, J'avance, & malgré moy je porte ailleurs mes pas.
LYCOSTENE.
Surmontons les dangers, suivons nostre fortune, Et foulons sous les pieds cette crainte importune. Les pensers d'un exil troublent vostre bon-heur ; Voyez que ce retour vous prépare d'honneur, Vous pouvez estre Roy.
[...]
THYESTE.
Il ne faut qu'un Soleil pour esclairer les cieux :
Un seul bras pour un sceptre
LYCOSTENE.
Ah desseins furieux !
De deux conditions faut-il choùesir la pire.
THYESTE
Pensant trouver son bien, on trouve son martyre,
Tousjours dans la grandeur comme dessus les flots,
Un orage inconnu trouble nostre repos.
Ah ! qu'il est bien plus doux, sans crainte de personne,
De se nourrir des fruicts que la nature donne,
De prendre ses repas en toute seureté,
Loin de la perfidie & de la vanité,
Qui dedans ces Palais où le luxe & le crime
Régnent impunément ; & font tout légitime.
J'en sçay l'expérience, & que la trahison
Dans une couppe d'or nous donne du poison,
Nous prépare la mort, & par ses artifices,
Nous la fait avaller avec des délices.
Que c'est bien acheter un sceptre chèrement ;
Lycostene, croy moy, tout le contentement
Est de pouvoir régner sans sceptre & sans coronne.
LYCOSTENE.
Pourquoy les refuser quand le ciel nous les donne ?
THYESTE.
Pourquoy les désirer ?
LYCOSTENE.
Quand un frère le veut, / Luy feriez-vous ce tort.
THYESTE.
Mais quand il ne se peut.
LYCOSTENE.
Par ses plus grands désirs, son cœur vous en conjure.
THYESTE.
Ses vœus me sont suspects, & je crains quelque injure.
[...]
LYCOSTENE.
Que craignez-vous si fort ?
THYESTE.
Tout ce que l'on peut craindre :
Car sa haine est un feu qu'on ne sçauroit esteindre,
Il hait autant qu'il peut.
LYCOSTENE.
Que peut-il contre vous ?
THYESTE. Rien du tout ?
LYCOSTENE.
Pourquoy donc craindre tant son courroux ?
THYESTE.
Ayant entre ses mains le seul bien qui me reste,
Je crains pour mes enfans, & non pas pour Thyeste.
LYCOSTENE.
personne, de prendre en sûreté ses repas, étendus à même le sol.
Les crimes n'entrent pas dans les chaumières et on prend, en toute sécurité, sa nourriture sur une humble table, le poison se boit dans l'or.
Je parle d'expérience.
[...]
TANTALE.
On ne doit pas refuser le pouvoir si un dieu nous le donne.
THYESTE.
Ni le convoiter
TANTALE.
Ton frère t'appelle à régner.
THYESTE.
Il m'appelle ? On doit avoir peur. Quelque piège rode ici.
TANTALE.
Il n'est pas rare de voir l'affection revenir dans un cœur d'où elle a été chassée et un amour légitime retrouve ses forces perdues.
THYESTE.
Mon frère aime Thyeste ? Auparavant la mer baignera les Ourses célestes et l'on dévorante du courant sicilien s'arrêtera
[...]
TANTALE.
Quelle perfidie crains-tu donc ?
THYESTE
Toutes. Quelle mesure pourras-je fixer à ma crainte ?
Sa puissance est aussi grande que sa haine.
TANTALE
Que peut-il contre toi ?
THYESTE
Pour moi je ne redoute rien : c'est vous qui me faites craindre Atrée.
TANTALE
Tu crains d'être trompé quand tu es sur tes gardes ?
THYESTE
Il est bien tard pour prendre garde, quand on est plongé dans le mal. Qu'on aille ! Pourtant moi, votre père, je vous prends à témoin d'une seule chose, je vous suis, je ne vous guide pas.
TANTALE
La divinité aura des égards pour tes bonnes intentions. Poursuis ta route d'un pas assuré.
ATREE, v. 491-511.
Le fauve est tenu enfermé dans les filets que j'ai posés : je le vois en personne et avec lui, tout à côté du père, l'avenir de cette odieuse race. Désormais mes haines sont en lieu sûr. Thyeste est enfin tombé dans mes mains, il y est tombé et vraiment tout entier. J'ai peine à modérer mes ardeurs, mon ardeur a peine à tolérer un frein
[...]
Lorsque la rage respire du sang, elle ne sait pas se cacher ; cachons-la pourtant.
Regarde comme sa chevelure, lourde d'une crasse abondante, recouvre son visage affligé, comme sa barbe s'étale, hideuse. Donnons lui notre parole. J'ai joie à voir mon frère. Rends-moi des étreintes tant désirées. Que disparaissent toutes nos haines passées ; à partie de ce jour honorons notre sang et notre affection et notre affection, condamnons nos haines, bannissons-les de nos coeurs.
THYESTE, v. 512-521.
Je pourrais me disculper complètement si tu n'étais pas tel que tu es. Mais je l'avoue, Atrée, je l'avoue, j'ai commis les actions dont tu m'as cru coupable. L'affection que tu me montres en ce jour a rendu ma cause fort mauvaise. Est radicalement coupable quiconque a paru coupable à un si bon frère. Il faut plaider avec mes larmes : tu es le premier à me voir suppliant ; ces mains qui te supplient n'ont jamais touché de pieds ; renonce à toute rage, retranche de ton cœur ton emportement, fais-le disparaître. Accepte comme gages de ma parole ces innocents, frère.
ATREE / THYESTE, v. 522-546.

Lors que dans des liens le sort nous a jette, Il n'est plus temps de craindre une captivité, Il la fallait prévoir.
THYESTE.
Tu dis vray, Lycostene :
Mais l'amour m'aveugla pour complaire à ma Reyne ;
Et ce Dieu maintenant fait voir à mes esprits
Des objects de terreur.
LYCOSTENE.
C'est luy qui vous a pris, / Luy seul vous doit sauver.
THYESTE.
Mon mal est sans remède,
Suivons la volonté du sort qui nous possède :
ACTE IV, scène 3, v. 1215 et suiv.
ATREE, au sueil de la porte. En fin, il est à nous, & les Dieux immortels Conduisent la victime aux pieds de nos autels Son crime qui ne peut éviter son supplice L'entraîne, & le fait cheoir au fond du précipice.
[…]
ATREE, à part.
Un plaisir inconnu me vient entretenir
Et mon esprit se peut à peine contenir,
Tant la douleur l'agite et la fureur l'emporte.
Mais il faut devant lui paroistre d'autre sorte ;
Feindre mille regrets, & l'œil couvert de pleurs
Tesmoigner qu'on prend part à ses justes douleurs.
Voyez comme il commence à paroistre sauvage, Son crime et son exil sont peins sur son visage. Mais je diffère trop à m'approcher de luy. Donc cher frère, je puis après un long ennuy T'embrasser mille fois, & mille fois encore. Te voila de retour, cher frère que j'adore, Et malgré les efforts d'un sort malicieux, La clémence du ciel te redonne à mes yeux. Oublions, oublions nos colères passées, Effaçons ces objects qui troublent nos pensées. [...]
THYESTE
Vostre amour m'a vaincu, je suis sans résistance ; Si vous estiez moins doux, je serois sans offence. [...] Le Ciel à m'assister se rendrait favorable, Si vostre excez d'amour ne me faisoit coulpable. Mais puis qu'à mon malheur pour estre criminel, Il suffit seulement que vous m'avez creu tel ; [...] Et sans la pieté que vous avez pour nous, Je ne meritois pas un traictement si doux. Je l'implore, mon frère, & si mes justes larmes Manquent pour l'attirer de puissance & de charmes, Par ces pieds que j'embrasse, & ce front glorieux, Perdez le souvenir de mon crime odieux, Octroyez un pardon qu'un frère vous reclame.
ATREE / THYESTE, v. 1269 et suiv.
ATREE.
Gouvernez avec moy toute cette Province, Quittez ces vestemens indignes d'un grand Prince, Et faictes que mes yeux ne soient pas offensez, En voyant quelque object de vos malheurs passez. [...] La coronne aujourd'huy se partage entre nous, Prenez un ornement qui soit digne de vous : Je le dois, je le veux, & ma gloire est extrême, De remettre en commun, un commun diadesme : Le sort nous donne un Sceptre en nous favorisant, Et c'est une vertu que d'en faire un présent.
THYESTE.
Que le Ciel recompense un Monarque invincible : Mais à tous vos presens mon cœur est insensible : [...] Cette main fuit le sceptre, & mon cœur solitaire Parmy tant de grandeurs commence à se déplaire
ATREE.
Le Royaume est à deux, & vous y succédez.
THYESTE.
Le Royaume est à moy quand vous le possédez.
ATREE.
Dieux, à qui fust jamais cette grâce importune !
Et qui la hait :
THYESTE.
Celuy qui connoist la fortune :
Qui sçait son mouvement, & son cours incertain ;
Aujourd'huy flatte-[t]-elle, elle trahit demain.
ATREE.
Ote ta main de mes genoux et viens plutôt chercher mes étreintes. Vous aussi jeunes gens, soutiens de la vieillesse, pendez vous tous deux à mon cou. Quitte ces vêtements sales, épargne mes yeux, prends des parures égales aux miennes, avec joie viens partager le pouvoir de ton frère. Mon mérite est plus grand de donner à mon frère sauvé sa part de la gloire paternelle. Posséder le pouvoir est un effet du sort, le donner est un acte de vertu.
THYESTE.
Ma tenue sordide refuse le diadème et ma main infortunée dérobe au sceptre. Permets-moi de demeurer caché au milieu de la foule.
ATREE.
Un tel royaume eut accueillir deux maîtres.
THYESTE.
Je crois qu'est à moi, frère, tout ce qui est à toi.
ATREE.
Qui refuse les présents d'une abondante prospérité.
THYESTE.
Quiconque a éprouvé combien ils disparaissent facilement.
ATREE.
Interdis-tu à ton frère de s'acquérir une gloire immense ?
THYESTE.
Ta gloire est déjà parachevée, le mienne reste à construire : j'ai pris la décision ferme de refuser le pouvoir royal.
ATREE.
J'abandonnerai la mienne, si tu n'acceptes pas ta part.
THYESTE.
Je l'accepte : je porterai le nom de roi que tu m'imposes, mais justice et armée seront à ton service comme je le serai moi-même.
ATREE.
Porte le bandeau dont on ceint ton front vénérable ; moi je vais offrir aux dieux d'en haut les victoires qui leur sont destinées.
Atrée, v. 885 et suiv.
Je marche égal aux astres et au-dessus de tous atteignant de ma tête altière les hauteurs du firmament.
A cette heure, je possède les splendeurs du pouvoir,
je possède le trône de mon père.
Je donne congé aux dieux :
j'ai atteint le sommet de mes vœux.
Me voici heureux, comblé, désormais c'est assez, même pour moi.
Mais pourquoi serait-ce assez ? Je poursuivrai et je remplirai le père de ses enfants morts. Afin que nulle pudeur ne dressât d'obstacles, le jour s'est retiré : poursuis, tant que le ciel est vide. Ah ! si seulement je pouvais retenir les dieux en fuite, les traîner de force, pour mettre sous leurs yeux à eux tout le festin de a vengeance - mais, et c'est assez que le père le voie ! Même si le jour ne le veut pas, je dissiperai pour toi les ténèbres sous lesquels se cachent tes détresses. ...
Voilà trop longtemps que tu es étendu, convive au visage serein et gai : désormais assez a été donné à la table et assez à Bacchus : il faut un Thyeste à jeun pour l'accueil de si grand malheurs. Serviteurs, toute ma troupe, ouvrez les portes du temple, que la maison en fête se montre au grand jour. J'ai joie à voir naître sa souffrance [...] Je ne veux pas le voir malheureux, mais tandis qu'il devient malheureux.
Atrée, v. 910 et suiv.
Lui-même est étendu sur le dos dans la pourpre et l'or, soutenant de sa main gauche sa tête alourdie par le vin.
Il rote.
0 moi le plus grand des êtres célestes, le roi des rois.
Je suis parvenu au-delà de mes vœux. Il est repu, il boit du vin dans une vaste coupe d'argent - bois généreusement : il reste encore le sang de tant de

ATREE.
Quoy ? me frustrerez-vous du bien de mon attente.
THYESTE.
Vostre gloire est parfaite, & mon ame est contente.
ATREE.
Donc vous ne voulez pas une fois m'obliger,
THYESTE.
Ce faiz est trop pesant, je ne m'en puis charger.
ATREE.
Mesprises la coronne, & je quitte la mienne.
THYESTE.
Je l'accepteray donc : mais quoy que je la tienne, Ne penses-pas mon frère, avoir un autre Roy, Vous seul commanderez, je suivray vostre loy.
ATREE.
A peine mon esprit se contient dans la joye,
Acceptez les presens que le Ciel vous envoyé,
Allons sur les autels d'un cœur devotieux,
Pour cet heureux retour rendre grâce aux Dieux.
Mais pour plus dignement célébrer cette feste,
Criton, soyez soigneux que le festin s'appreste.

ACTE V, scène 1.

Atrée, scène 1.
QUEL bon-heur fut jamais à mon bon-heur pareil ?
Quel Monarque aujourd'huy regarde le Soleil
Avecque plus de gloire & moins de jalousie,
Ny l'excez du plaisir dont mon ame est saisie,
Ny l'extrême douceur de son ravissement,
N'ont rien à souhaiter dans leur contentement.
Je suis presque assouvy ; cette belle victoire
Establit mon repos, & fait naistre ma gloire :
[...] Et ma félicité qui n'a point de seconde,
Me rend le plus heureux & le plus grand du monde.
Mais tu raisonnes mal, ton sort n'est point changé,
Puis que ton cœur n'est pas entièrement vengé,
Tu vis infortuné, ta gloire est imparfaite,
Tenant à ce captif ta vengeance secrette :
Si tu veux triompher monstre luy ses malheurs,
Ta victoire despend de ses seules douleurs.
Voy-tu pas que le jour dans de profonds abysmes
S'est caché seulement pour mieux cacher vos
[crimes :
Le Soleil ne luit plus, & cette obscurité
Sollicite ton ame à cette cruauté.
Achevé Atree, achevé un dessein si funeste,
Employé à te venger la fureur qui te reste,
Le temps te le permet ; & si tu ne peux pas
Devant des Dieux craintifs exposer ce repas,
Contente-toy qu'un père en ces lieux détestables,
Voye en despit du jour ces objects effroyables.
Retire cet esprit de son aveuglement,
Fais luy, fais luy sentir son crime & son tourment,
Que de ces doux objects on contente sa veuë,
Et qu'il voye à quel poinct ma vengeance est venue.
Atrée, scène 2, v. 1415 et suiv :
Il jouyt trop long-temps de ce contentement,
Il faut le retirer de son aveuglement,
Cet aymable désir sollicite mon ame,
Et mon cœur embrazé d'une si douce flame,
Condamne à tous momens, les momens que je perds.
Il est temps, il est temps que tout cet Univers,
Qui sçait de mes despits la cause sans exemple,
Dedans mes cruautez aujourd'huy me contemple :
C'est assez se soulier d'un horrible repas,
Il troublerait ses sens, & je ne le veux pas :
Car pour punir son crime, & venger mon offence,
J'ay besoin de Thyeste & de sa connaissance.
Amy, voicy dequoy nous rendre triomphans,
Il luy monstre un vase que portoit un Page où estoit le sang amassé de ces deux enfans.
Ce breuvage amassé du sang de deux enfans,
Pour me faire raison, dans ce cœur plein de rage,
victimes ;
la couleur d'un vin vieux le dissimulera.
Qu'une telle coupe, une telle coupe soit la clôture du repas.
Que le père boive le sang des siens que contient ce mélange : il aura bu le mien. Voici que maintenant il entonne des chants, profère de joyeuses paroles et n'est plus guère maître de sa volonté.
THYESTE, v. 947-969.
Les roses printanieres ont glissé de ma tête, mes cheveux imbibés d'huile d'amome se sont dressés sous la pulsion de terreurs soudaines...
... mes yeux se mouillent de larmes malgré eux, un gémissement fait irruption parmi mes paroles. Le chagrin aime les larmes auxquelles il s'est accoutumé, les malheureux ont une passion funeste pour les pleurs [...] Mon esprit m'envoie des signes du deuil à venir, il a le pressentiment de son futur malheur : une tempête sauvage menace les matelots, lorsqu'en absence de vent se gonfle de flots tranquilles ? Quels deuils, quels tumultes t'imagines-tu dément ?
[...]
Désormais quel que soit l'objet de tes craintes, il est sans motif ou vient trop tard.
ATREE / THYESTE
Atrée, v. 970-972 :
Célébrons d'un commun accord, frère, ce jour de fête : c'est lui qui doit raffermir mon sceptre et nouer, par une entente franche et solide, les liens d'une paix sûre.
Thyeste, v. 973-975 :
Tu me rassasies d'un festin et d'une profusion de vin. Un surcroît de plaisir peut m'être encore donné, s'il m'est accordé de savourer mon bonheur en compagnie des miens.
Atrée, v. 976-983 :
Crois que tes enfants sont ici, sous les étreintes de leur père. Ils sont ici et y resteront ; aucune part de ta descendance ne te sera soustraite. Je te donnerai des visages que tu désires ardemment et, à cette heure, je remplirai le père de tous ses petits. Tu seras rassasié, sois sans criante ! Dans l'immédiat, mêlés aux liens, ils accompagnent les rites charmants d'un repas de jeunes ; mais on les appelle. Prends une coupe de faille, pleine de la liqueur de Bacchus.
Thyeste, v. 983-997 :
Je le prends ce présent venu du festin que me donne mon frère. Faisons une libation de vin aux dieux de nos pères, puis vidons nos coupes.
Mais qu'est-ce ? Mes mains ne veulent pas obéir, le poids de cet objet s'accroît et épuise ma main droite ; la liqueur de Bacchus, quand je l'approche, s'enfuit sur le bord même de mes lèvres [...]
la table a bondi sur le sol tremblant. Le feu brille à peine, le ciel lourd reste lui-même interdit de se voir abandonné, à mi-chemin du jour et de la nuit [...]
Quel que soit ce prodige, je prie les dieux qu'il épargne mon frère et mes enfants, que toute cette tempête se projette sur ma pauvre tête. Rends-moi tout de suite mes fils.
v. 998 et suiv.
ATREE
Je vais te les rendre et nul jour ne te les enlèvera.
THYESTE
Quel est ce tumulte qui agite avec farce mes entrailles ? Qu'est-ce qui a tremblé au-dedans de moi ?
Je sens un fardeau que je ne peux supporter
et ma poitrine gémit d'un gémissement qui ne vient pas de moi.
Venez à moi mes enfants, votre malheureux père vous appelle, venez à moi.
A votre vue la douleur s'enfuira -
D'où lancent-ils des injures ?
ATREE

Sous la couleur du vin treuvera son passage.
Allons donc de ce pas assouvir tous nos vœux ;
Ce ne m'est pas assez de le voir malheureux,
Mon despit est plus grand, & plus grand mon ouvrage,
Je veux voir en naissant sa misère & sa rage.

Acte V, scène 4.

CRITON, v. 1445-1448.

Mais ce Prince repose,
Il est dessus le lict le front couvert de rose.
Dieux qu'il est bien changé de port & d'ornement,
De celuy qu'il estoit dans son bannissement.

STANCES de THYESTE, v. 1479-1490 :

Mais de quelque contentement
Dont le destin flatte mon ame,
Un bourreau contre-elle s'enflame,
Et l'attaque secrettement. Elle se ressouvient de sa faute passée, Et tousjours mon exil revient en ma pensée, Mes yeux sans y songer laissent couler des pleurs ; Et lors que le plaisir attire ma parole, Un soupir sans dessein avec elle s'envolle, Et je croy qu'il m'annonce encores des malheurs.
Et bien, suivons ces loix qu'on ne sçauroit enfraindre, Tu t'avises trop tard, il n'est plus temps de craindre.

Acte V, scène 5.

Atrée, v. 1512-1516

Cher frère, par l'excez de nos contentemens, Et par les doux plaisirs où le sort nous appelle, Rendons de ce beau jour la mémoire éternelle ; Finissons nos malheurs, & goustons désormais Les aymables douceurs d'une immortelle paix.

Thyeste, v. 1516-1520 :

Ma gloire est sans seconde, & vostre grâce extrême : Mais pour faire aujourd'huy que tout en soit de mesme Et rendre nos plaisirs de nos maux triomphans, Que la Reyne mandée ameine ses enfans.

Atrée, v. 1521-1529 :

Noble ressentiment, affection d'un père,
Vous voulez vos enfans, vous les aurez mon frère,
Jamais ils ne seront de vos bras arrachez ;
Ces objets à vos yeux ne seront point cachez,
Et baisant à louezir leur aymable visage,
Vous vous en soullerez* : mais tandis que ce Page,
Ira leur tesmoigner quel est vostre dessain :
Noyons tous nos soucis, prenons la couppe en main,
Renouvelions l'amour que le Ciel renouvelle.

Thyeste, v. 1530 et suiv.

Acceptons le présent d'une amour fraternelle,
Et versons dans ces lieux qui serviront d'autels,
Les honneurs que l'on doit aux mânes paternels.
Mais d'où vient que ma main en ce beau sacrifice,
Refuse à mes désirs un si divin office ;
Ce fardeau la surcharge, & croit à tous momens,
Le vin fuit de ma bouche, & les contentemens
S'esloignent de mon cœur ; ce tremblement de terre
M'est l'augure certain de quelque horrible guerre :
Les Astres retirez laissent le firmament.
Ah grand Dieu ! sur ce corps vengez-vous seulement,
Pardonnez aux enfans, rendez-moy ces doux gages.

v. 1542 et suiv.

ATREE.
Vous aurez dedans peu ces précieux hostages.
THYESTE
Las ! qui dedans mes sens excite tant de flots,
Quel secret desplaisir trouble ainsi mon repos ;
Sous le fais des douleurs mon ame est abbatuë,
Et mon cœur est chargé d'un fardeau qui le tue :
Je pleure sans pleurer, &. les plaintes que j'oy,
Quoy qu'elles soient dans moy, ne viennent pas de moy.
Merope, chers enfans, de vostre seule veuë
Despend la guerison du regret qui me tuë.
Mais d'où me parlent-ils ?
ATREE.
Que ne tends-tu les bras ?
Déploie tes étreintes, père.
Ils sont là. Est-ce que tu reconnais tes fils ?
THYESTE
Je reconnais mon frère.
Tu endures de porter un si horrible sacrilège, Terre ?
Tu ne te plonges pas dans l'infernal Styx avec nous,
et en ouvrant une brèche immense, tu n'emportes
pas dans le vide du chaos ce royaume avec son roi ?
[...]
Si quelque endroit existe au-dessous du Tartare, où
sont nos aïeux, projette-nous vers 'immense abîme
de ton gouffre, enfouis-nous, couvre-nous sous la
masse entière de l'Acheron. Que les âmes coupables
errent au-dessus de nos têtes et que le Phlégéthon
de feu poussant tous ses sables de ses flots brûlants
coule impétueusement au-dessus de notre lieu d'exil.
Immobile, terre, tu gis comme une masse inerte ?
Les dieux ont fui.
ATREE
Pour l'heure, accueille plutôt avec joie ces êtres longtemps désirés : ton frère ne veut pas te retarder ; jouis d'eux, couvre-les de baisers, répartis tes étreintes entre tous les trois.
THYESTE
C'est là notre pacte ? C'est là l'amitié, c'est là la parole d'un frère ? [...] en frère, je demande à un frère ce qu'il peut me donner, sans entamer son crime et sa haine : le droit de les ensevelir [...] Rends ce que tu vas voir être consumé aussitôt ; ce que je demande, moi le père, ce n'est pas pour le déposséder, c'est pour le perdre.
ATREE
Tout ce qui subsiste de tes enfants, tu l'as,
Tout ce qui n'en subsistes pas, tu l'as.
THYESTE
Gisent-ils livrés en pâture aux oiseaux sauvages, sont-ils réservés pour des monstres ou nourrissent-ils des fauves ?
ATREE
Tu t'es toi-même repu de tes enfants en un festin impie.
THYESTE.
Tel est l'acte dont les dieux ont eu honte,
L'acte qui a chassé le jour
et l'a fait reculer vers l'Orient.
Quelles paroles ferais-je entendre dans cette détresse,
quelles plaintes ?
Quels mots pourront me suffire ?
J'aperçois leurs têtes tranchées, leurs mains arrachées,
les pieds détachés de leurs jambes brisées -
voilà ce que l'avidité de leur père n'a pu absorber.
Mes entrailles s'agitent au-dedans moi,
mon sacrilège enfermé en moi lutte sans trouver d'issue
et cherche un moyen de fuir.
Donne-moi frère, ton épée ;
elle est tout pleine de mon sang :
que ce glaive ouvre une voie à mes enfants !
L'épée m'est refusée ?
Que ma poitrine résonne sous les coups que je lui donnerai. - Retiens ta main, malheureux, épargnons leurs ombres.
Qui a vu un tel sacrilège ? [...] Voici que moi, leur père je pèse sur mes enfants et que mes enfants pèsent sur moi. Existe-t-il quelque mesure pour le crime ?
ATREE, v. 1052-1068.
On doit conserver une mesure dans le crime,
Lorsqu'on le commet mais non lorsqu'on le rend.
C'est encore trop peu pour moi :
J'aurais dû répandre dans ta bouche le sang encore chaud de leurs blessures, pour te faire boire à flots ce sang, quand ils étaient en vie.

Ils sont desja venus ne les connois-tu pas.
THYESTE.
Je reconnois mon frère, ame noire & perfide ;
Terre, peux-tu souffrir ce cruel homicide ?
Que n'ouvres-tu ton sein afin de l'engloutir :
L'un ou l'autre de nous devoit desja sentir
Dans le fond des enfers & de leurs précipices,
Pires que leurs ayeuls, de plus cruels supplices.
Si le Ciel pour punir leurs crimes odieux,
Pour eux tant seulement n'a point fait d'autres lieux ;
Ta masse incessamment roulant dessus nos testes,
Et du noir Acheron les plus noires tempestes,
Et d'un fleuve de feu les sablons consommans,
Sont pour nous chastier de trop foibles tormens :
Mais tout à mon malheur insensible demeure,
Je le vois, & le Ciel ne veut pas que je meure.
ATREE.
Il tire un rideau, & fait voir la teste, les bras & les pieds de ces enfans sur une table dans un plat bassin. Mon frère que ton cœur soit un peu plus remis ; Tu veux tes chers enfans, je te les ay promis : Reçoy sans différer l'effet de ma promesse.
THYESTE.
Voila les noirs effets d'une ame vengeresse,
D'une haine brutale ; & d'un Prince sans foy
Je ne demande pas ce qui fait contre toy,
Ou qui puisse empescher ta vengeance exécrable,
Mais de ces innocens le reste desplorable :
Non point pour conserver ce trésor précieux,
Mais afin de le perdre, & le perdre à tes yeux.
ATREE.
Ton ame injustement contre ma foy déteste,
Tu vois ce que j'en ay, tu tiens tout ce qui reste.
THYESTE.
Sont-ils point les repas des loups ou des corbeaux,
Ou les reserve-t-on à des monstres nouveaux.
ATREE.
Pourquoy veux-tu sçavoir ma vengeance & ta rage.
Tu les viens de manger, en veux-tu davantage.
THYESTE.
Et c'est là le sujet qui force tous les Dieux De s'esloigner de nous, & de quitter ces lieux, Et qui changeant le jour en une nuict obscure, A confondu les loix de toute la nature [...] Helas ! quelles douleurs monstreront mes attaintes, Et quels cris suffiront à faire voir mes plaintes : Leurs pieds, leurs mains, leurs bras que l'on m'avoit
[cachez,
Et leurs chefs innocens de leurs troncs arrachez, N'ont peu soulier ma faim, ny dedans mes entrailles Treuver un monument propre à leurs funérailles. Le reste encor vivant m'agite incessamment, Et mon crime à sortir s'efforce vainement, Il me ronge le sein, quelle estrange advanture, Donne un mesme Cousteau, j'en feray l'ouverture, Encores criminel & rougy de leur sang, Il transpercera mieux ce détestable flanc. [...] Tu ris de mes douleurs, tu ris de mes dessains, Au refus de ce traistre assistez-moy mes mains. Mais helas ! pardonnons à ces ombres fidelles, Que rien que mon amour n'a faites criminelles, [...] J'ay mangé mes enfans ? horreurs ! forceneries, Tu te pouvois venger par de moindres furies.
ATREE.
Si je t'avois puny moins rigoureusement,
Ma vengeance seroit sans son contentement :
Je n'ay fait qu'à demy ce que je voulois faire :
Il falloit, il falloit, pour soulier ma colère,
Et pour plaire aux transpors qui me vont assaillant,
T'enyvrer de leur sang tout fumeux & bouillant,
Leur livrer à tes yeux milles nouvelles géhennes,
Et les faire passer tous vivans dans tes veines.
Mais tous ces vains propos, & si remplis d'horreur,
Ne sont que les tesmoins de ma juste fureur.
J'ay moy-mesme arraché le coeur à ces infâmes ;
J'ay moy-mesme allumé les charbons & les fiâmes,
Dans ma hâte j'ai frustré ma rage.
Je les ai entaillés en plongeant le glaive en eux, je les ai abattus au pieds de l'autel, j'ai apaisé les dieux de mon foyer en leur consacrant ce meurtre et, amputant les corps inanimés, j'ai coupé leurs membres en petits morceaux et je les ais plongés dans des chaudrons bouillants ou les ai réduits à petit feu ; j'ai tranché à vif leurs membres et leurs muscles ; j'ai vu bruire les chairs, transpercées par une mince broche et j'ai, de ma propre mains, attisé les flammes.
Toutes opérations que leur père aurait pu mieux accomplir ; sa douleur s'est perdue en vain : il a déchiré ses enfants de sa bouche impie, mais ils ne le savait pas et eux ne le savaient pas ?
THYESTE, v. 1077-1095 :
Toi, guide suprême du ciel, maître puissant de la céleste cour, développe l'univers tout entier d'affreuses nuées, engage partout la guerre des vents et en tous lieux tonne avec violence non pas de la main dont tu frappes avec des traits légers les toits des maisons innocentes, mais de celle qui fit crouler la triple masse des montagnes et les Géants qui se dressaient aussi haut que ces montagnes, de cette main apprête tes armes et brandis tes feux.
[...]
Attaque-moi, transperce ma poitrine d'une torche enflammée avec ton trait à la triple pointe. Si moi leur père, je veux donner des funérailles à mes enfants et les livrer au feu suprême, il faut me brûler moi-même.
ATREE / THYESTE, v. 1102-1112 :
T : Je prends à témoin les dieux protecteurs des devoirs familiaux.
A : Et ceux du mariage ?
T : Répare-t-on un crime avec un crime ?
A : Je sais de quoi tu te plains : avoir été devancé dans le crime te fait mal ; ce qui te tourmente, ce n'est pas d'avoir absorbé ce repas sacrilège, c'est de ne pas l'avoir préparé.
Tu avais l'intention d'apprêter de semblable mets pour ton frère à son insu, de mettre la main sur mes enfants avec l'assistance de leur mère et de les abattre en un semblable repas. Une seule pensée t'a retenu : tu as cru qu'ils étaient à toi.
T : Les dieux viendront exercer leur vengeance ;
je leur confie par ces vœux le soin de te punir. A : Toi c'est à tes enfants que je confie le soin de te punir.

Sur qui j'ay veu rostir les mets qui t'ont repeu ;
Un père l'eust mieux fait, mais il ne s'est pas peu, Et de ce doux plaisir ma vengeance est frustrée. Il est vray que soullant sa faim démesurée, Luy-mesme a deschiré ces morceaux délicats ; Mais c'estoit sans douleur ne les connoissant pas.
THYESTE, v 1668-1690.
Toy seul des immortels qui connois mes ennuis,
Et qui vois de mon sort la violence extrême,
Monstre icy les effets de ton pouvoir suprême ;
Que tous les elemens soient sans ordre & sans rang ;
Fais gresler des cailloux, & fais pleuvoir du sang,
Permets à tous les vens de se faire la guerre,
Cependant que ta main avecque ce tonnerre,
Dont Offe & Pelion malgré tous leurs démons,
Et leurs cruels Tytans aussi grands que leurs mons.
Furent faits les tombeaux de ces corps que la foudre,
Pour punir leur orgueil avoient réduis en poudre,
[...]
Et si tu me veux seul, je suis le seul coulpable.
Tonne, esclaire, fouldroye ; un corps si malheureux
Ne sçauroit ressentir un coup trop rigoureux :
Que ton feu me consomme, & me réduise en cendre.
Aussi bien si tu veux que Lysis &Theandre
Reçoivent les faveurs de ce doux élément,
Tu me dois consommer, je suis leur monument,
ATREE / THYESTE, v. 1655-1664 [...] 1699-1702 :
T ; Grands Oieus, vangés pour moy cet horrible
[repas.
A : Et les Dieux de l'Hymen ne me vengent-ils pas.
T : Qui compensa jamais un crime par un crime.
A : Moy, moy ; mais ce n'est pas la cause légitime Du despit furieux qui trouble tes esprits ; Tu voulois prendre Atree, & c'est luy qui t'a
[pris : Tu voulois le premier exposer sur sa table Ce présent gratieux, ce mets incomparable ; Et ta douleur n'est pas de l'avoir dévoré, Mais de voir ce repas sans l'avoir préparé :
[...]
T : Dieux qui voyez l'horreur d'un crime si nouveau, Je vous laisse à punir cet infâme bourreau.
A : Contant d'avoir porté ma vengeance à l'extrême, Je laisse à tes enfans à te punir toy-mesme.

Appendice 4 : argument du Thyeste *de Monléon*

Acte I - Exposition de la vengeance d'Atrée et de ses complices

Dans son monologue inaugural, Atrée laisse libre cours à sa fureur vengeresse dont il expose les principes : surpasser son aïeul Tantale en commettant un crime inégalé et « perdre les innocents » en sacrifiant les deux enfants incestueux de Thyeste et Mérope (scène 1). Suit la mise à l'épreuve de ses deux complices, Criton et Mélinthe. Atrée commence par Criton. Il lui rappelle les crimes de son frère (vol de la toison, adultère) puis lui dévoile le piège tendu à ce dernier pour le faire revenir à la cour : il lui a proposé le partage du trône et le piège a fonctionné. En témoigne la « Lettre de Thyeste » que lit Atrée où son frère annonce que ses deux enfants le précèdent en gage de bonne volonté. Atrée s'enquiert de la fidélité de son confident. Celui-ci oppose à son roi des arguments d'ordre public et privé : un souverain ne peut commettre un crime, un frère doit pardonner son frère. Mais le confident finit par se rallier à la cause de son roi (scène 2). Criton parti quérir la seconde complice, Atrée seul, effrayé par ses propres desseins se persuade - avec succès - de la nécessité de sacrifier les enfants de son frère (scène 3). Criton revient accompagné de Mélinthe, confidente de la reine Mérope. Atrée, sous la forme d'un chantage à peine déguisé, demande main forte à Mélinthe : soit elle accepte de participer au meurtre des enfants et elle deviendra reine, soit elle refuse et elle mourra (scène 4). Mélinthe, laissée seule, résout ce dilemme en se ralliant à la cause du roi (scène 5). Craignant toutefois de paraître trop prompte et intéressée, elle feint quelques réticences auprès de Criton venu lui apporter les fruits empoisonnés destinés aux enfants. Mélinthe finit par les prendre (scène 6). Criton, resté seul, hésite à son tour (scène 7) lorsque la venue de Lycostène, confident de Thyeste, vient l'interrompre pour annoncer l'arrivée prochaine de son maître. Il lui confirme que Thyeste s'est fait précéder de ses deux enfants (scène 8).

Acte II - Les premières victimes

Après avoir transmis au roi ces nouvelles, Criton rejoint Lycostène. Celui-ci fait part de son admiration pour la magnanimité d'Atrée que Criton confirme en lui rappelant les témoignages d'amour fraternel de son souverain (scène 1). Atrée confie à Lycostène un message pacifique à l'intention de Thyeste (scène 2). Sitôt le départ du messager, Atrée se réjouit de la bonne marche de son stratagème. Mais Criton lui fait part de ses réserves quant à la loyauté de Mélinthe. Atrée, lui, ne doute pas de l'ambition de cette dernière (scène 3). Justement, elle entre accompagnée de la reine. Atrée rassure Merope sur le destin de son « époux » Thyeste qui sera bientôt de retour (scène 4). Oronte annonce l'arrivée à la Cour de Théandre et Lysis, les deux enfants du couple adultère. Atrée ne les ayant jamais vus questionne Oronte à leur sujet puis l'envoie avec Criton les accueillir (scène 5). Merope déclare à Atrée qu'elle espère que ses enfants sauront plaider la cause de leur père. Atrée réitère quant à lui son impatience de les voir (scène 6). Les deux enfants apparaissent, accompagnés de leur conducteur Théombre. Ils demandent « pardon » pour leur père. Atrée les désigne comme ses héritiers (scène 7). Une fois le roi sorti, Merope demande à ses enfants des nouvelles de leur père. Elle reconnaît en eux les traits de son amant et s'empresse de les embrasser. Mélinthe les attire à elle en leur offrant les fruits empoisonnés. Les deux enfants succombent mais Mélinthe fait croire à la reine qu'il est encore temps de les sauver (scène 8). Criton, attiré par les cris, feint la surprise devant le spectacle funèbre. Il accompagne

Merope et ses suivants chercher un Médecin (scène 9). Seule, Mélinthe est assaillie par les remords d'une criminelle. Mais la couronne saura « effacer » le crime devenu légitime d'une future reine (scène 10).

Acte III - La deuxième victime

Atrée lutte contre des signes de faiblesse et de lâcheté. Il est temps pour lui d'achever son projet et de faire subir à la mère le même sort que ses enfants (scène 1). Criton s'alarme de nouveau de la fureur de son roi, mais lui réitère sa fidélité (scène 2). Mélinthe les rejoint pour confirmer au roi la mort des enfants. Atrée demande à ses deux complices de lui raconter l'épisode de l'empoisonnement auquel il n'a pas assisté et celui de l'autopsie dont Criton « vit le spectacle » : Le médecin ayant découvert le poison et Merope le crime, celle-ci s'étant évanouie quatre fois, se réveillait pour demander à subir le même sort que ses fils. Criton informe ensuite Atrée qu'il s'est « assuré » de Théombre. Mélinthe, quant à elle, réclame son dû. Atrée explique qu'il doit encore s'assurer du trône pour le lui remettre, et lui désigne un lieu de retraite. Mélinthe s'y rendra pour ne plus jamais reparaître... (scène 3). Criton comprend qu'Atrée a condamné Mélinthe et rappelle au roi sa parole. Atrée lui rappelle à son tour comment Mélinthe fut la complice des amants en cachant leurs enfants (scène 4). Merope survient pour demander justice au Roi : qu'il punisse l'empoisonneuse Mélinthe et venge ses héritiers. Atrée lui répond qu'il punira la criminelle mais qu'il n'a perdu aucun héritier. Merope découvre la vengeance d'Atrée. « Toi-même a fait le coup », lui dit-il, en ayant engendré ces enfants (scène 5). Laissée seule, Merope tente de fuir afin de prévenir Thyeste du danger. En vain. Prisonnière, il ne lui reste comme seule issue que le suicide (scène 6). C'est à propos que Criton et Oronte lui font part de la « clémence » du roi : elle a le choix de sa mort, le poignard ou le poison. Mérope, qui avait souhaité suivre ses enfants, se voit donc exaucée. Elle s'empoisonne et expire sur les corps de ses fils (scène 7).

Acte IV - La dernière victime : les retrouvailles

De retour d'exil, Thyeste retrouve Mycènes avec bonheur. Cependant, il appréhende la cour. Lycostène le rassure en lui rappelant qu'il sera roi. Thyeste répond que la vie d'un roi est sans repos. De plus, connaissant son frère, il pressent un piège. Lycostène rappelle les vœux de réconciliation d'Atrée. Thyeste les met en doute mais se résout à pénétrer dans le palais car s'il ne craint rien pour lui, du moins craint-il pour ses enfants (scène 1). Criton, surpris par ce retour prématuré les accueille mais tâche de retarder leur entrée. Puis il se presse d'avertir le roi (scène 2). Thyeste et Lycostène déambulent dans une salle du palais où Thyeste remarque un tableau représentant deux frères qui s'étreignent, l'un des deux poignardant l'autre dans le dos. Ses appréhensions resurgissent mais Atrée, qui l'espionnait de loin, se montre et l' « embrasse ». Il lui confirme le partage du pouvoir et l'assure que les fautes passées sont oubliées. Thyeste se prosterne devant son frère. Atrée commande à Criton de préparer le festin pour ces retrouvailles (scène 3). Resté seul, Criton résiste à la tentation de désobéir à son roi (scène 4). A Oronte, il confie qu'Atrée feindra une faiblesse pour ne pas assister au repas de Thyeste qu'il rejoindra seulement après que ce dernier ait mangé (scène 5).

Acte V : Le festin de Thyeste

Atrée se réjouit : Mérope et ses enfants sont morts, Thyeste est pris au piège. Il interprète le voilement soudain du soleil non comme la condamnation divine de ses crimes présents mais comme la désapprobation de ceux que Thyeste perpétra par le

passé. Il ne lui reste donc plus qu'à dévoiler à Thyeste, malgré l'obscurité, la nature des mets qu'il vient de manger (scène 1). Criton s'inquiète de cette nuit survenue en plein jour. Atrée explique que c'est la preuve qu'il a enfin commis un crime inégalé. Criton l'informe que Thyeste est attablé et a commencé de manger. Atrée y voit encore un signe d'approbation des Dieux. Il demande à son fidèle serviteur de prévenir son frère qu'il viendra boire en sa compagnie et tend à Criton une coupe qu'il doit lui remettre. Criton s'effraye à l'idée de ce qu'elle peut contenir (scène 2). Il trouve Thyeste allongé, ivre et repu. Dans des stances éthyliques, Thyeste remercie le destin de l'avoir enfin favorisé après tant d'épreuves. Le voilà roi ; il peut noyer ses maux dans une « mer d'oubli ». Pourtant, il se met à pleurer sans raison et pressent ses malheurs (scène 3). Criton lui annonce la venue du roi mais interrogé sur celle tardive de Mérope et de ses enfants, le fidèle serviteur lui explique qu'Atrée souhaitait ainsi ménager la surprise. Thyeste s'en réjouit (scène 4). Pour fêter leur réconciliation, Atrée offre à son frère une coupe contenant le sang des innocents. Dès les premières gorgées, Thyeste croit entendre leurs plaintes. Atrée soulève alors un rideau où se trouvait dissimulé un plat contenant une partie seulement de leurs corps découpés. Thyeste lui demande où se trouvent les restes. Atrée déclare à son frère qu'il vient de les manger. Dès lors, Thyeste comprend pourquoi le soleil s'est caché en plein jour : les lois de la nature se sont inversées, des innocents ont payé pour le criminel. Il demande à Atrée un couteau pour se fendre l'abdomen mais n'obtient pour réponse qu'un rire retentissant : Ce sont les remords éternels de Thyeste qui seuls etancheront la soif de vengeance d'Atrée. Celui-ci soulève un second rideau derrière lequel repose le corps de Mérope. Pour justifier ce châtiment, Atrée se place sous la protection des « dieux de l'Hymen ». Enfin, il déclare que sa seule et vraie victoire fut d'avoir commis ce que Thyeste aurait été autant capable de commettre, avant lui. Thyeste horrifié en appelle au jugement dernier : que les Dieux fassent « pleuvoir du sang », que le tonnerre foudroie son corps, tombeau de ses enfants, qu'ils punissent son bourreau. Atrée, quant à lui, invoque son frère : « Je laisse à tes enfants à te punir toi-même » (scène 5).

Appendice 5 : stances de Monsieur de l'Estoille sur L'Amphitryte *de Monléon*

Je ne puis souffrir l'arrogance
De ces impertinens Rimeurs,
Qui n'ont pas moins d'extravagance
Dans leurs vers que dans leurs humeurs.

Leur pédante façon d'escrire
Me fait bien rire quelques-fois,
On ne sçait ce qu'ils veulent dire
Ils parlent latin en françois.[331]

Mais bien que leur bel ouvrage
Nous semble imparfait de tout point,
A tort nous blasmons leur langage
Puis que nous ne l'entendons point.

Cependant ces mauvais critiques
Ces esprits tournés de travers,
Ces petits foux mélancoliques
Osent blasmer les plus beaux vers.

Mais prendroient-ils bien la licence
D'ataquer tes divins escrits,
Où le Sçavoir & l'Eloquence
Disputent ensemble le prix.

Ne crains rien, s'ils te font la guerre
Tu verras combattre pour toy,
Celuy qui garde le tonnerre
Et tes trésors de nostre Roy.

Ce grand Marquis[332] où l'on admire
Tout ce que le Ciel a de bien
Ce grand support de nostre Empire
Fera gloire d'estre le tien.

Amphytrite en ce bel ouvrage
Que tu viens de donner au jour,
Fait par les traits de ton langage
Mourir tout le monde d'amour.

Et si cette rare merveille
Qu'adorent tous les beaux esprits,
Ne m'oste le cœur par l'oreille
C'est qu'Angélique me l'a pris.[333]

---

[331] On trouve ce même souci de modernité chez l'auteur Bridard qui dans la préface de sa pastorale *Uranie* (1631) dit ne pas avoir souhaité composer une pièce trop savante: « j'ai apris à ne point faire du latin et du français une même langue » (Cité par Lancaster, *A History of French Dramatic Littérature in the seventeenth Century.* Baltimore, The John Hopkins Press, 1929-1942., Tome I, chapitre « tragi-comédie pastorale », p. 409.

[332] Allusion au Marquis Deffiat, surintendant des Finances, à qui l'Amphytrite était dédiée.

Mais je ne puis ny par mes larmes,
Ny par mes discours la toucher,
Il faudroit que j'eusse tes charmes
Pour amollir ce beau rocher.[334]

En vain je luy conte la peine
Que je souffre en ces beaus lieus
Tes vers charment cette inhumaine
Et luy font mespriser les miens.

Mais au moins parlant du martyre
Dont l'amour nous fait souspirer,
Si mieux que moy tu le sçais dire
Mieux que toy je sçay l'endurer.

Pour moy, CHER AMY, je me pique
De tenir ce que je promets,
J'ay fait vœu d'aymer Angélique
Je ne la quitteray jamais.

Monsieur de l'Estoille.

[333] Angélique est l'héroïne de la comédie bocagere de Monléon. C'est de cette bergère que Neptune tombe amoureux.

[334] Allusion à une scène de l'Amphytrite où le berger Pallas, amoureux d'Angélique, est transformé en rocher par un Neptune jaloux.

Sources

Ouvrages de Monléon

L'Amphytrite, *Poème de nouvelle invention*, Paris, Guillemot, 1630.
Neptune amoureux. Comédie nouvelle, Paris, Guillemot, 1635.
Le *Thyeste. Tragédie,* Paris, Guillemot, s.d. [1638].

Sources contemporaines

ANONYME, *Tragédie françoise d'un More cruel envers son seigneur nommé Riviery, gentil homme Espagnol sa demoiselle et ses enfans*, Rouen, Abraham Cousturier, s.d. (1612-1614?).
ANONYME, *Tragédie Mahommétiste...,* Rouen, Abraham Cousturier, 1612.
CAMUS Jean-Pierre, *L'Amphithéâtre sanglant où sont représentées plusieurs actions tragiques de notre temps*, Paris, J. Cottereau, 1630.
CAMUS Jean-Pierre, *Clearque et Timolas. Deux histoires considérables*, Rouen, R. du Petit Val, 1630.
CHESTIEN DES CROIX Nicolas, *Amnon et Thamar* et *Les Portugais infortunés,* Rouen, Th. Reinsart, 1608.
CORNEILLE Pierre, *Oeuvres complètes,* éd. G. Couton, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade »,1980-1987, 3 vol.
CORNEILLE Pierre, *Trois discours sur le poème dramatique* [1660], éd. Louis Forestier, Paris, SEDES, 1963.
HARDY Alexandre, *Alcméon ou la vengeance féminine,* Paris, F. Targa, 1628.
HARDY Alexandre, *Lucrèce ou l'adultère puni* [1628], éd. J. Scherer, dans *Théâtre français du XVIIe siècle,* t. I, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1975.
LA CALPRENEDE, *La Mort de Mithridate* [1936], éd. J. Scherer et J. Truchet, dans *Théâtre français du XVIIe siècle,* t.II, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1986.
MAINFRAY Pierre, *Cyrus triomphant, ou la fureur d'Astyages, Roy de Mede*, Rouen, David du Petit du Val, 1618.
MAINFRAY Pierre, *La Rhodienne, ou la cruauté de Solyman,* Rouen, David du Petit du Val, 1621.
MAIRET, La Sophonisbe [1635], éd. J. Scherer, dans Théâtre français du XVIIe siècle, t. I, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1975.
Le Mémoire de MAHELOT, LAURENT et d'autres décorateurs de l'hôtel de Bourgogne et de La Comédie française au XVIIe siècle, éd. Henry Carrington Lancaster, Paris, Honoré Champion, 1920.
RACINE Jean, *Œuvres* complètes, t. I *Théâtre et poésies,* éd. G. Forestier, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1999.
ROTROU Jean de, *Crisante* [1639], dans *Théâtre de Jean de Rotrou,* Paris, Th. Desoer, 1820-1822, t. II.

ROTROU Jean de, *Hercule mourant* [1636], éd. Dominique Moncond'huy, Paris, STFM, 1999.
THEOPHILE DE VIAU, *Les Amours tragiques de Pyrame et Thisbé* [1623], éd. J. Scherer, dans *Théâtre français du XVIIe siècle,* vol. 1, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1975.

Sources antérieures

XVIe siècle

AUBIGNE Agrippa d', *Les Tragiques* [1616], éd. Franck Lestringant, Paris, Poésie Gallimard, 1995.
BRISSET Roland, *Thyeste*, dans *Le Premier Livre de théâtre tragique de Roland Brisset, gentilhomme tourangeau*, Tours, Montreuil et Richer, 1590.
DU MONIN Jean Edouard, *Orbecc-Oronte,* dans *Le Phoenix de Ian Edouard du Monin,* Paris, Guillaume Bichon, 1585.
GARNIER Robert, *Les Juives* [1583], éd. Raymond Lebègue, Paris, Les Belles Lettres, 1949.
JODELLE Etienne, *Cléopâtre captive* [1553], dans *Théâtre français de la Renaissance,* Première série, « La tragédie à l'époque d'Henri II et de Charles IX », Florence, Olschki ; Paris, PUF, 1999.
LA TAILLE Jean de, *De l'Art de la tragédie* [1572]. Suivi de *Saul le furieux* et *La Famine ou les Gabéonites,* éd. Elliott Forsyth, Paris, STFM, 1998.
LAUDUN D'AIGALIERS P. de, *L'Art poétique français* [1597], éd. J. Dedieu, Genève, Slatkine reprints, 1969.
LERY Jean de, *Histoire mémorable de la ville de Sancerre, contenant les entreprinses, sièges, approches, bateries, assaux et autres efforts des assiegans fidèlement recueilli sur le lieu par Jean de Lery*, Genève, s. n., 1574.
VERSTEGAN Richard, *Le Théâtre des cruautés* (1587), éd. Franck Lestringant, Paris, Chandeigne, 1985.

Antiquité

ARISTOTE, *Poétique,* éd. Michel Magnien, Paris, Le Livre de Poche « Classique », 1990.
ESCHYLE, *L'Orestie,* éd. Daniel Loaza, Paris, GF Flammarion, 2001.
EURIPIDE, *Théâtre complet,* éd. Louis Méridien, Paris, Les Belles Lettres / Le Club français du livre, 1969.
HOMERE, *Odyssée,* éd. Jean Bérard, Paris, Folio Gallimard (1972), 1988.
HORACE, *Ars poetica,* éd. François Villeneuve, Paris, Les Belles Lettres, 3e éd. 1955.
OVIDE, *Les Métamorphoses,* éd. Joseph Chamonard, Paris, GF Flammarion, 1966.
PINDARE, *Œuvres complètes,* éd. Jean-Paul Savignac, Paris, Editions de La Différence, 1990.
PLATON, *Criton,* Précédé de *L'Apologie de Socrate,* éd. Luc Brisson, Paris, GF Flammarion, 1997.

SENEQUE, *Lettres à Lucilius (1-29),* éd. M.-A. Jourdan-Gueyer, Paris, GF Flammarion, 1992.
SENEQUE, *Théâtre complet,* t. I et II, éd. François-Régis Chaumartin, Paris, Les Belles Lettres, 1999-2000.

Sources postérieures

CREBILLON Prosper Jolyot de, *Atrée et Thyeste* [1707], dans *Œuvres,* t. I. Paris, Didot, 1818.
VOLTAIRE, *Les Péloplides ou Atrée et Thyeste, Tragédie* [1772], dans *Œuvres complètes,* vol. VI, Paris, Garnier frères, 1877-1883, 7 vol.

Sources étrangères

SHAKESPEARE William, *Songe d'une nuit d'été* [1595], trad. Jean-Michel Desprats, éd. Gisèle Venet, Paris, Folio Gallimard 'Bilingue', 2003.
SHAKESPEARE William, *Macbeth* [1605], trad. Jean-Michel Desprats, Paris, Folio Gallimard, 1996.

Instruments de travail

Dictionnaires

ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire,* Paris, J.-B. Coignard, 1694, 2 vol.
BAUMGARTNER Emmanuèle, MENARD Philippe, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française,* Paris, Le Livre de Poche, 1996.
CAYROU Gaston, *Dictionnaire du français classique. La langue du XVIIe siècle*, Paris, Le Livre de Poche (1923), 2000.
FURETIERE Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et les arts*, La Haye et Rotterdam, Arnoud et Reinier Leers, 1690, 3 vol., [rééd], réimprimé, Paris, SNL-Le Robert, 1978.
MORERI L., *Le Grand Dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Paris, Libraires Associés, 1759.

PARFAICT Claude et François. *Dictionnaire des théâtres de Paris* [1767]. Genève, Slatkine reprints, 1967, 2 vol.

RICHELET P., *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs remarques sur la langue françoise...,* Genève, J.-H. Widerhold, 1680, 2 vol.

Bibliographies

CIORANESCU Alexandre, *Bibliographie de la littérature française du dix-septième siècle*, Paris, CNRS, 1969, 3 vol.
KLAPP Otto, *Bibliographie der franzôsischen literatur wissensschaft / Bibliographie d'histoire littéraire en France*, Frankfurt am Main, Vittorio Klosterman, 1970-2003.

ARBOUR Roméo, *Répertoire chronologique des éditions de textes littéraires : L'ère baroque en France*, Genève, Droz, 1977-1985.

Grammaire

GREVISSE Maurice, *Le Bon usage. Douzième édition refondue par André Goosse*, Paris, Duculot, 1988.
HAASE A., *Syntaxe française du XVIIe siècle. Nouvelle édition traduite et remaniée par M. Obert*, Paris, Delagrave 1969.
FOURNIER Nathalie, *Grammaire du français classique,* Paris, Belin « Sup-Lettres », 1998.
SANCIER-CHATEAU Anne, *Introduction à la langue du XVIIe siècle*, t. I *Vocabulaire*, t. II *Syntaxe*, Paris, Nathan, coll. « 128 » [1993], 1999-2001.

Langage dramatique et rhétorique

AQUIEN Michèle et MOLINIE Georges, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique,* Paris, Le Livre de poche, « La Pochothèque », 1996.
AUBIGNAC François Hédelin, Abbé de, La *Pratique du théâtre* [1657], éd. Hélène Baby, Paris, Champion, 2001.
FORESTIER Georges, *Introduction à l'analyse des textes classiques. Élément de rhétorique et de poétique du XVIIe siècle*, Paris, Nathan, coll. « 128 » [1993], 2000.
FROMILHAGUE Catherine, *Les Figures de style,* Paris, Nathan, coll. « 128 », 1995.
KIBEDI-VARGA Aron, *Rhétorique et littérature. Études de structures classiques*, Paris, Librairie Didier, 1970.
LA MESNARDIERE Jules Pilet de, *Poétique,* Paris, Sommaville, 1639 ; [Réimpr.] Genève, Slatkine, 1972.
LARTHOMAS Pierre, *Le Langage dramatique. Sa nature, ses procédés,* Paris, PUF [1980], 2001.
SCHERER Jacques, *La Dramaturgie classique en France,* Paris, Librairie Nizet, [1950] 2001.

Ouvrages critiques

ADAM Antoine, *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, Préface de Jean Mesnard, t. I, *L'époque d'Henri IV et de Louis XIII*, Paris, Albin Michel, [1951] 1997.
BENICHOU Paul, « Tradition et variantes en tragédie », dans *L'Écrivain et ses travaux,* Paris, José Corti, 1967, p. 165-263.
BIET Christian, *La Tragédie,* Paris, Armand Colin, 1997.
BONNEFOY Yves (dir.), *Dictionnaire des mythologies,* 2 vol., Paris, Flammarion, 1999.
BRUN Jean, *Le Stoïcisme,* Paris, PUF, « Que sais-je ? » [1958] 2002.
BRUNEL Pierre, *Formes baroques du théâtre,* Paris, Klincksieck, 1996.
CHEDOZEAU Bernard, *Le Baroque,* Paris, Nathan, 1989.
CHEVALLIER Jean-Jacques, « Les Six livres de la République de Jehan Bodin. 1576 », dans *Les Grandes Œuvres politiques de Machiavel à nos jours,* Paris, Armand Colin, 1970, p. 34-43.

CLOSSON Marianne, *L'Imaginaire démoniaque en France (1550-1650). Genèse de la littérature fantastique*, Genève, Droz, 2000.
CONESA Gabriel, *Pierre Corneille et la naissance du genre comique (1629-1636)*, Paris, SEDES, 1989.
DEIERKAUF-HOLSBOER Sophie Wilma, *L'Histoire de la mise en scène dans le théâtre français à Paris de 1600 à 1673*, Paris, Nizet, 1960.
DEIERKAUF-HOLSBOER Sophie Wilma, *Le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne,* Paris, Nizet, 1968-1970, 2 vol.
DELMAS Christian, *Mythologies et mythe dans le théâtre français (1650-1676)*, Genève, Droz, 1985.
DELMAS Christian, *La Tragédie de l'âge classique (1553-1770),* Paris, Seuil, coll. « Écrivains de toujours », 1994.
DOTOLI Giovanni, *Temps de préfaces : le débat théâtral en France de Hardy à la querelle du Cid*, Paris, Klincksieck, 1996.
DUBOIS Claude-Gilbert, *Le Baroque, profondeurs de l'apparence,* Paris, Larousse, 1973.
DUPONT Florence, *Les Monstres de Sénèque,* Paris, Belin, 1995.
EMELINA Jean, « L'enfant dans le théâtre au XVIIe siècle », dans *Enfant et littérature au XVIIe siècle,* Toulouse, « Littératures classiques », n° 14, 1991, p. 79-92.
FORESTIER Georges, *Le Théâtre dans théâtre sur la scène française du XVIIe siècle*, Genève, Droz [1981], rééd. 1996.
FORESTIER Georges, *Esthétique de l'identité dans le théâtre français (1550-1680). Le déguisement et ses avatars*, Genève, Droz, 1988.
FORESTIER Georges, *Passions tragiques et règles classiques. Essai sur la tragédie française*, Paris, PUF, 2003.
FORSYTH Elliott, *La Tragédie française de Jodelle à Corneille (1553-1640). Le thème de la vengeance*, Paris, Champion, 1994 [réimpr. de la l^re éd. de 1962].
FUMAROLI Marc, « Sous le signe de Protée. 1594-1630 », dans *Précis de littérature du XVIIe siècle,* Paris, PUF, 1990, p. 22-108.
FUMAROLI Marc, *Héros et orateurs. Rhétorique et dramaturgie cornélienne*, Genève, Droz, 1996.
GREEN Eugène, *La Parole baroque,* Paris, Desclée de Brouwer, 2001.
GRIMAL Pierre, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, PUF, 1951.
GRIMAL Pierre. Sénèque, *Sa vie, son œuvre, avec un exposé de sa philosophie*, Paris, PUF, 1966.
HERSCHBERG PIERROT Anne, « L'ironie », dans *Stylistique de la prose,* Paris, Belin « Sup », 1993, p. 149-167.
HOWE Alan, *Le Théâtre professionnel à Paris (1600-1643)*, Paris, Archives nationales, 2002.
JACQUOT Jean (éd.), *Les Tragédies de Sénèque et le théâtre de la Renaissance*, Paris, CNRS, 1964.
JACQUOT Jean (éd.), *Le Théâtre tragique,* Paris, CNRS, 1962 (2e éd. 1965).

LANCASTER Henry Carrington, *A History of French Dramatic Littérature in the seventeenth Century.* Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1929-1942 (5 part, en 9 vol.).
LAZARD Madeleine, *Le Théâtre en France au XVIe siècle*, Paris, PUF, 1980.
LEBEGUE Raymond, *Études sur le théâtre français,* t. I et II, Paris, Nizet, 1977-1978.
LEBEGUE Raymond, « L'Ancien répertoire de l'Hôtel de Bourgogne », *RHLF*, vol. I, 1981, p. 3-10.
LEPERE Pierre, *L'Âge du furieux. 1532-1859. Une légende dorée en littérature*, Paris, Hatier, 1994.
LESTRINGANT Franck, *Les Cannibales. Grandeur et décadence,* Paris, Perrin, 1994.
LESTRINGANT Franck, RIEU Josiane, TARRETE Alexandre, *La Littérature du XVIe siècle,* Paris, PUF, 1re éd. 2000.
MAILLARD Jean-François, *Essai sur l'esprit du héros baroque (1580-1640). Le même et l'autre*, Paris, Nizet, 1973.
MATHIEU-CASTELLANI Gisèle, *Mythes de l'éros baroque,* Paris, PUF, 1981.
MONNESTIER Martin, *Cannibales. Histoires et bizarreries de l'anthropophagie. Hier et aujourd'hui*, Paris, Le Cherche midi éditeur, 2000.
MOREL Jacques, *Agréables mensonges. Essais sur le théâtre français du XVIIe siècle*, Paris, Klincksieck, 1991.
MOREL Jacques, *Histoire de la littérature française. De Montaigne à Corneille*, Paris, GF Flammarion, 1997.
NADAL Octave, *Le Sentiment de l'amour dans l'œuvre de Pierre Corneille*, Paris, « Tel » Gallimard [1948], 1991.
ROHOU Jean, *La Tragédie classique (1550-1793)*, Paris, SEDES, 1996.
ROUSSET Jean, *La Littérature de l'âge baroque en France. Circé et le paon*, Paris, José Corti [1953], 2002.
ROUSSET Jean, *L'Intérieur et l'extérieur. Essais sur la poésie et sur le théâtre au XVIIe siècle*, Paris, José Corti, 1976.
ROUSSET Jean, « Introduction » à *Anthologie de la poésie baroque française,* Paris, José Corti [1988], 2000, 2 vol.
SOUILLER Didier, *La Littérature baroque en Europe,* Paris, PUF, 1988.
SOUILLER Didier (dir. de), *Le Baroque en question,* Toulouse, « Littératures classiques » n°36, 1999.
TESAURO Emanuele, *La Métaphore baroque. Extraits du Cannochiale aristotelico,* éd. Yves Hersant, Paris, Point Seuil, 2001.
TOURNAND Jean-Claude, Introduction à la vie littéraire du XVIIe siècle. Paris, Bordas, 1970.
TRUCHET Jacques, *La Tragédie classique en France,* Paris, PUF, 1975.